



HAL
open science

L'insoutenable manque de pluralisme dans l'enseignement de l'économie à l'université

Sophie Jallais, Florence Jany-Catrice, Arthur Jatteau

► **To cite this version:**

Sophie Jallais, Florence Jany-Catrice, Arthur Jatteau. L'insoutenable manque de pluralisme dans l'enseignement de l'économie à l'université. Association Française d'Economie Politique. 2023, 161 p. hal-04313618

HAL Id: hal-04313618

<https://paris1.hal.science/hal-04313618v1>

Submitted on 29 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



L'insoutenable manque **de pluralisme** dans l'enseignement de l'économie **à l'université**

**ENQUÊTE QUANTITATIVE SUR LES LICENCES
D'ÉCONOMIE-GESTION EN FRANCE**

Groupe de travail
coordonné par Arthur Jatteau.

Rédaction du rapport
Sophie Jallais,
Florence Jany-Catrice,
Arthur Jatteau.


ASSOCIATION FRANÇAISE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Groupe de travail de l'AFEP coordonné par : Arthur Jatteau.

Rédaction du rapport : Sophie Jallais, Florence Jany-Catrice, Arthur Jatteau.

Groupe de travail composé de : Hervé Blanchard, Sophie Jallais, Florence Jany-Catrice, Arthur Jatteau, Natalie McAfferty, Corinne Perraudin, Raphaël Porcherot, Théophile Protat, Nadine Thévenot, Rabih Zotti.



Dans la lignée de nombreuses études réalisées dans le monde entier depuis le début des années 2010, ce rapport constate l'absence de pluralisme dans l'enseignement de l'économie dans les licences d'économie-gestion en France.

Ce constat, extrêmement préoccupant pour des raisons non seulement pédagogiques mais également scientifiques et démocratiques, repose sur une étude des 6 433 cours proposés en licence d'économie-gestion dans 53 universités publiques françaises (soit la quasi-totalité de celles qui en proposent). Cette étude quantitative se penche plus précisément sur les intitulés de ces cours et le nombre d'ECTS qui y sont associés, ce nombre reflétant, selon nous, l'importance qui leur est accordée dans la licence. C'est la raison pour laquelle nous avons pondéré ces ECTS en fonction de l'optionalité du cours, de sa présence ou non dans le tronc commun, etc.

Afin de produire des statistiques intelligibles sur ces milliers de cours, nous avons opéré une catégorisation à trois niveaux. Le premier niveau répartit ces cours en 9 catégories, le second en 71 catégories et le troisième en 115 catégories, ce qui permet plusieurs niveaux d'analyse. Il nous est par exemple possible de mesurer le poids des cours *mainstream* et non *mainstream*. Pour procéder à une analyse dans le temps, nous nous servons également de la catégorisation construite en 2013 par PEPS-Économie, dans une précédente étude sur les licences d'économie-gestion.

La limite majeure de notre étude est de s'en tenir aux intitulés de cours. Dans certaines matières, ceux-ci ne sont en effet pas pleinement indicatifs du contenu de ces cours. Un même intitulé peut ainsi donner lieu, dans les faits, à des contenus très différents, en fonction de l'enseignant ou de l'université où il se trouve. Néanmoins, les intitulés de cours demeurent représentatifs d'une volonté d'afficher tel ou tel terme, telle ou telle orientation théorique, dans les formations. Ils constituent un indice solide de l'état des lieux de l'enseignement de l'économie en licence.

Résultats généraux

La comparaison de notre étude (données portant sur l'année universitaire 2020/2021) avec celle de PEPS-Économie (données 2012/2013) suggère des maquettes globalement stables, avec quelques évolutions notables. On retrouve la forte domination des matières quantitatives, de la macroéconomie et de la microéconomie. Le manque de pluralismes, dénoncé par PEPS -Économie et l'AFEP, demeure : faiblesse de l'ouverture disciplinaire, part réduite des cours réflexifs, domination de la théorie néoclassique, etc. On souligne aussi la progression de la gestion.

Si l'on s'en tient à l'année universitaire 2020/2021 et que l'on s'appuie sur la catégorisation élaborée pour ce rapport, on peut souligner que les cours d'analyse économique (macroéconomie, microéconomie, essentiellement) comptent pour un quart des ECTS et les méthodes quantitatives pour près d'un cinquième. La gestion (17,3 %) et les outils (17,2 %), comme la méthodologie du travail universitaire ou le projet de l'étudiant, viennent ensuite. Les cours d'économie thématique représentent un cours sur dix, ceux d'ouverture disciplinaire un sur

vingt. Les cours réflexifs ne comptent que 3,8 % des ECTS, alors que les méthodes qualitatives ne sont quasiment pas enseignées (0,1 % des ECTS).

Le pluralisme dans les licences d'économie-gestion en France

Les licences d'économie ne peuvent être pluralistes qu'à condition que l'économie *mainstream* n'y occupe pas toute la place. Or l'économie *mainstream* (qui, dans notre catégorisation, comprend, outre des cours d'économie proprement dite, une partie des cours de méthodes quantitatives) monopolise en moyenne 45,8 % des ECTS de la licence, et presque trois fois plus d'ECTS en moyenne que l'ensemble du non-*mainstream*. Quand on ôte les cours de gestion, d'outils, de sports, etc., que nous avons qualifiés de « neutres », et qui représentent 35,6 % des enseignements, il ne reste, en effet, que 18,5 % des enseignements de la licence pour l'ensemble des cours non-*mainstream*. Ce que nous désignons par *non-mainstream* comprend dans cette étude : les cours d'économie institutionnaliste, de réflexivité, d'ouverture disciplinaire et de certains enseignements de méthode, notamment qualitatives.

Cette faible place du non-*mainstream* se réduit en outre comme une peau de chagrin au fil des semestres, passant de 29,7 % au premier semestre (S1) à 15-16 % en moyenne au S3 et au S4, pour terminer autour de 14 % au S5 et au S6. Au S1, il s'agit d'ailleurs en grande partie de cours d'ouverture disciplinaire dont la raison d'être est moins de promouvoir l'interdisciplinarité que de permettre aux étudiant.e.s de se réorienter en fin de S1 ou de L1.

Ce faible pluralisme au niveau global se décline dans chacune des cinq dimensions que nous avons étudiées : pluralisme des courants théoriques et paradigmes, pluralité de thématiques abordées en économie, ouverture à d'autres disciplines que celles de l'économie et de la gestion, variété de méthodes pour aborder la discipline ; réflexivité (au sens de capacité à développer des analyses historiques et critiques vis-à-vis de la discipline). On constate en effet :

- une absence de pluralisme des paradigmes dans les cours d'économie *stricto sensu*. Parmi ces cours – auxquels les universités consacrent en moyenne 43,4 % de leur licence (hors enseignements de gestion) – l'économie *mainstream* monopolise 86,2 % des ECTS contre 13,8 % pour l'économie institutionnaliste, et, chaque année de licence, entre 14 et 19 universités (sur les 53) n'offrent aucun cours d'économie institutionnaliste à leurs étudiant.e.s.
- Une absence de pluralité des thématiques abordées dans les cours d'économie thématique. L'économie thématique – à laquelle les universités consacrent en moyenne 12,9 % de leur licence (hors enseignements de gestion) – est dominée par l'économie internationale (presque un quart des cours d'économie thématique). Et, si l'on ajoute l'économie publique, l'économie des organisations et l'économie industrielle, on atteint trois cinquièmes de ces enseignements en moyenne. A l'opposé, les grands enjeux de société que sont la santé (0,4 % de l'économie thématique en moyenne), la protection sociale (0,8 %) et les inégalités (0,7 %) sont complètement oubliés dans l'immense majorité des universités.
- Une ouverture aux autres sciences sociales extrêmement faible (6,3 % en moyenne des licences hors enseignements de gestion), concentrée sur la première année (en troisième année les universités ne lui consacrent plus que 2,8 % en moyenne de leurs enseignements hors enseignements de gestion), et sur trois disciplines (puisque plus des trois quarts de ces enseignements sont des cours de sociologie, de droit ou de science politique).
- Une inquiétante rareté des cours d'économie thématique ou d'ouverture disciplinaire portant sur le thème de l'environnement, du développement durable, des ressources naturelles ou de la transition écologique ou énergétique. Ces enseignements ne mobilisent, en effet, en

moyenne que 0,8 % des ECTS des licences d'économie (hors enseignements de gestion). Sur 53 universités, 22 universités n'en proposent aucun à leurs étudiant.e.s, et, dans 22 autres, les étudiant.e.s peuvent effectuer leur licence d'économie sans suivre aucun cours sur ces thématiques.

- Une quasi-inexistence d'enseignements de méthodes qualitatives (offerts par six universités seulement) et une forte domination des méthodes quantitatives *mainstream* (plus des trois quarts des méthodes quantitatives en moyenne).
- Une très faible réflexivité. Les cours réflexifs ne représentent en moyenne que 4,1 % des enseignements autres que la gestion et, paradoxalement, cette part s'amenuise au fil des années : alors que seulement six universités ne proposent aucun cours réflexif en première année de licence (L1), 28 (soit plus de la moitié) n'en proposent aucun en L2 et 21 n'en proposent aucun en L3 !

Tout ceci correspond à des pratiques moyennes des universités. Dans certaines d'entre elles, le pluralisme est évidemment plus important. Dans d'autres, il est quasi-inexistant.

Les universités françaises selon leur degré de pluralisme

Le pluralisme dans les formations d'économie nécessitant une perspective multidimensionnelle, nous avons construit un indicateur de pluralisme qui tient compte des cinq dimensions étudiées dans notre étude (rappelons-le : pluralisme des paradigmes, des thématiques, ouverture aux autres sciences sociales, pluralisme des méthodes, et réflexivité). L'indicateur composite de pluralisme ainsi construit fournit des résultats intéressants.

Sur la dimension du pluralisme des paradigmes et courants théoriques ce sont les universités Paris 7¹, d'Amiens et Bretagne-Sud qui sont à la pointe, tandis que les universités Toulouse 1 Capitole, de Limoges et de Polynésie française sont à la traîne.

Sur la dimension de la pluralité des thématiques abordées en économie, ce sont Paris 7, Bourgogne et Le Havre qui sont en tête, tandis que Tours, Toulouse 1 Capitole et La Réunion sont en queue de dimension.

En ce qui concerne l'ouverture aux autres disciplines, ce sont Polytechnique des Hauts-de-France, les Antilles et Corte qui sont à la pointe de cette ouverture dans leur offre de formation de licence, tandis que Gustave Eiffel, Versailles-Saint-Quentin en Yvelines et Franche-Comté ont les offres de formation les moins ouvertes.

Sur la dimension de la pluralité des méthodes, ce sont les universités Savoie-Mont Blanc, d'Angers et Aix-Marseille qui sont en tête, tandis que Strasbourg, Paris-Nanterre et Clermont-Ferrand sont, sur cette dimension, les moins pluralistes.

Enfin en matière de réflexivité, ce sont Paris 1, Corte et Polytechnique des Hauts-de-France qui sont à la pointe de l'offre de formation, tandis que Tours, Le Mans et Franche-Comté ont les offres de formation les moins réflexives.

Au total, selon notre indicateur composant l'ensemble de ces dimensions, c'est l'université Paris 7 qui est la plus pluraliste et Toulouse 1 Capitole qui l'est le moins.

1. Pendant la réalisation de cette étude, certains noms d'universités ont changé. Nous avons fait le choix de conserver les noms en vigueur au moment de la collecte de données. C'est le cas pour l'université de Paris, qui s'appelle désormais « Université Paris Cité », fusion des universités Paris 5 et Paris 7. Dans ce rapport, nous nous référons donc toujours aux anciens noms, à savoir Université de Paris (Paris 5) et Université de Paris (Paris 7). Il nous semble important néanmoins de préciser leur appellation actuelle. La licence d'économie-gestion de l'ancienne université Paris 5 est désormais portée par la faculté Droit-économie-gestion de l'université Paris Cité et la licence d'économie de l'ancienne université Paris 7 est portée par l'UFR Géographie, Histoire, Économie et Sociétés de l'université Paris Cité.



This report presents the results of a quantitative survey carried out on economics and management bachelor's degrees. This survey covers courses in bachelor's degrees in economics supplied by 53 French public universities, i.e. almost all those offering such degrees. It covers 6,433 courses. More specifically, the report looks at course titles and the number of ECTS associated with them, this number being understood as the weight attributed to them in the bachelor's degree. In our study, these ECTS are weighted according to whether the course is optional, part of the core curriculum or not, and so on. Almost all the statistics we produce are expressed in ECTS (or rather in ECTS shares).

In order to produce intelligible statistics on these thousands of courses, we categorized them along three levels. The first level divides the courses into 9 categories, the second into 71 categories and the third into 115 categories, enabling several levels of analysis. For example, we can measure the weight of *mainstream* and *non-mainstream* courses. For an analysis over time, we also use the categorization constructed in 2013 by PEPS-Économie, in a previous study of economics bachelor's degrees.

The major limitation of our survey is that it is limited to course titles. Sometimes, the title cannot be seen as fully indicative of the content of the course : the same course title may in fact give rise to very different contents, depending on the teacher and/or the university where the course is taught. Nevertheless, course titles remain representative of the desire to emphasize a particular term or theoretical orientation. They provide a solid indication of the current state of economics teaching at undergraduate level.

General results

A comparison of our study (data for the 2020/2021 academic year) with that of PEPS-Économie (2012/2013 data) suggests generally stable curricula over the last decade, with a few notable changes. Quantitative subjects, macroeconomics and microeconomics continue to dominate. The lack of pluralism, denounced by PEPS-Economie and AFEP, remains: weak disciplinary openness, reduced share of reflective courses, domination of neoclassical theory, etc. We would also like to highlight the progression of management.

Looking ahead to the 2020/2021 academic year, and based on the categorization developed for this report, our work demonstrates that courses in economic analysis (macroeconomics, microeconomics, essentially) account for a quarter of ECTS and quantitative methods for almost a fifth. Management (17.3%) and "tools" (17.2%), such as university work methodology or the student project, come next. Thematic economics courses account for one in ten courses, and disciplinary openness for one in twenty. Reflective courses account for just 3.8% of ECTS, while qualitative methods are hardly taught at all (0.1% of ECTS).

Pluralism in economics bachelor's degrees in France

Economics bachelor's degrees can only be pluralist if *mainstream economics* doesn't take up all the space. On average, *mainstream economics* monopolizes 45.8% of the ECTS in a bachelor's degree, and almost three times as many ECTS on average as *non-mainstream economics* as a whole (*non-mainstream* includes here : institutional economics, reflexivity, disciplinary openness and certain method courses, notably qualitative). If we exclude courses in management, tools, sports, etc., which we have designated as "neutral" and which account for 35.6% of teaching, only 18.5% of the bachelor's degree teaching is left for *non-mainstream* courses as a whole.

Moreover, this low level of *non-mainstreaming* diminishes dramatically with each passing semester, dropping from 29.7% in the 1st semester to an average of 15-16% in the 3rd and the 4th semesters, and falling to 14% in the 5th and the 6th semesters. During the 1st semester, the majority of these courses are in fact introductory courses whose purpose is less to promote interdisciplinarity than to enable students to transfer to other cursus at the end of the 1st semester or the 1st year to non-economic degrees.

This weak pluralism at the global level is reflected in each of its five dimensions (pluralism of paradigms, themes, openness to other social sciences, pluralism of methods, and reflexivity). We highlight :

- a lack of pluralism of paradigms in economics courses. Among these courses - to which universities devote an average of 43.4% of their bachelor's degrees (excluding management courses) - *mainstream economics* monopolizes 86.2% of ECTS compared with 13.8% for institutional economics. Moreover, in each year of the bachelor's degree, between 14 and 19 universities (out of 53) offer no institutional economics courses to their students.
- A lack of diversity in the topics covered in thematic economics courses. Thematic economics - to which universities devote an average of 12.9% of their bachelor's degrees (excluding management courses) - is largely dominated by international economics (almost a quarter of thematic economics courses). And if we add public economics, organizational economics and industrial economics, we reach three-fifths of these courses on average. In contrast, some major social issues, such as health (0.4% of thematic economics on average), social protection (0.8%) or inequality (0.7%) are simply not taught in the vast majority of universities.
- An extremely low exposure to other social sciences (6.3% on average for bachelor's degrees excluding management courses), concentrated in the 1st year and in three disciplines (more than three-quarters of these courses are in sociology, law or political science). In the 3rd year, universities devote only 2.8% on average of their bachelor's degrees excluding management courses.
- A worrying scarcity of thematic economics courses or discipline-based courses on the topic of environment, sustainable development, natural resources or the ecological or energy transition. On average, these courses account for just 0.8% of ECTS in economics bachelor's degrees (excluding management). Out of 53 universities, 22 offer no course on this theme to their students, and in 22 others, students can complete their bachelor's degree in economics without taking any courses on this theme.

- A virtual absence of courses in qualitative methods (offered by just 6 universities out of 53) and a strong dominance of *mainstream* quantitative methods (more than three-quarters of quantitative methods on average).
- A very low level of reflexivity. Reflexive courses account for an average of only 4.1% of non-management courses, and paradoxically, this proportion is declining over the years: while only six universities offer no reflexive courses in the 1st year, over half (28) offer none in the 2nd year and 21 offer none in the 3rd year!

All this corresponds to average university practices. In some, pluralism is obviously more important. In others, it is virtually non-existent.

French universities by degree of pluralism

Pluralism in economics training requires a multidimensional perspective. We have therefore constructed a pluralism indicator that takes into account five dimensions: pluralism of theoretical currents and paradigms; plurality of themes addressed in economics; openness to disciplines other than economics and management; variety of methods for approaching the discipline; reflexivity (in the sense of ability to develop historical and critical analyses vis-à-vis the discipline). The composite pluralism indicator thus constructed provides some interesting results.

In terms of pluralism of paradigms and theoretical currents, the universities of Paris 7, Amiens and Bretagne-Sud are at the forefront, while Toulouse 1 Capitole, Limoges and French Polynesia are lagging behind.

In terms of pluralism of paradigms and theoretical currents, the universities of Paris 7, Amiens and Bretagne are on the top, while Toulouse 1 Capitole, Limoges and French Polynesia lag behind.

As far as openness to other disciplines is concerned, Polytechnique des Hauts-de-France, Antilles and Corte are at the forefront of openness in their bachelor's degree courses, while Gustave Eiffel, Versailles-Saint-Quentin en Yvelines and Franche Comté are the least open.

In terms of plurality of methods, the universities of Savoie-Mont Blanc, Angers and Aix-Marseille come out on top, while Strasbourg, Paris-Nanterre and Clermont-Ferrand are the least pluralist.

Finally, in terms of reflexivity, Paris 1, Corte and Polytechnique Hauts-de-France are at the forefront of training provision, while Tours, Le Mans and Franche-Comté have the least reflexive training offerings.

Overall, the University of Paris 7 is the most pluralistic on all these dimensions, and Toulouse 1 Capitole the least.

Table des matières

Introduction	14	Catégorisation	41
Une brève histoire des critiques de l'enseignement de l'économie	14	1. Catégoriser et coder	41
1. Une critique ancienne	14	2. Une triple catégorisation originale	41
2. Le « tournant pluraliste »	17	Le niveau 1 - Un niveau agrégé (9 catégories)	42
Quantifier l'absence de pluralisme dans l'enseignement de l'économie à l'université	21	Le niveau 2 - Un niveau détaillé (71 catégories)	43
1. Brève revue de littérature	21	Le niveau 3 - Un niveau très détaillé (115 catégories)	44
2. Pourquoi une nouvelle étude quantitative sur l'enseignement de l'économie ?	22	3. Une reprise de la catégorisation de PEPS	45
Mettre au jour le degré de pluralisme dans l'enseignement de l'économie	22	Les prolongations possibles	47
Étudier l'évolution de l'enseignement de l'économie	24	1. Parcours	47
Plan du rapport	24	2. Effectifs	47
I. Méthodologie du rapport	25	Les limites de la méthodologie	48
.....	25	1. L'intitulé d'un cours n'est pas pleinement indicatif de son contenu	48
Cadre du rapport	27	2. Une catégorisation conventionnelle	49
1. La diversité de l'enseignement de l'économie dans le supérieur	27	3. L'absence de prise en compte des enseigne- ments d'économie dans d'autres formations ...	50
2. Périmètre du rapport	28	50
Principes	28	II. Résultats généraux	51
1. Principe général : compter les ECTS des intitulés de cours	28	Des maquettes globalement stables, avec quelques évolutions notables	54
2. Modalités de prise en compte des ECTS	30	Quelques grands résultats pour l'année 2020/2021	57
ECTS non renseignés pour un cours	30	1. La structure des licences d'économie-gestion	57
Licences, parcours, UE et options	32	Résultats globaux	57
Cours facultatifs	35	Résultats par université	61
Licences dont le total des ECTS ne fait pas 180	36	2. Le cas de la gestion	63
3. Présentation des variables de la base de données	37	III. Le pluralisme dans les licences d'économie-gestion en France	65
Les variables primaires de la base de données	37	Analyse globale	68
La construction des variables spécifiques d'ECTS	38	1. Introduction méthodologique	68
4. Présentation des données	39	2. Places respectives des enseignements <i>mainstream</i> et non- <i>mainstream</i> dans l'ensemble de la licence	69
Saisie des données	39	3. Évolution des places respectives du <i>mainstream</i> et du non- <i>mainstream</i> au fil des semestres ou des années	73
Extrait des données	40	4. Composition du non- <i>mainstream</i>	74

Les dimensions du pluralisme	81	Dimension 3. L'ouverture disciplinaire	133
1. La pluralité des courants et paradigmes économiques dans l'offre de licence économie-gestion	83	La part de l'ouverture disciplinaire dans l'offre de formation	133
2. Le pluralisme des thématiques dans l'offre de licence économie-gestion	88	La part de cours optionnels dans l'ouverture disciplinaire	133
La place de l'économie thématique dans les enseignements de licence	88	Le nombre de disciplines proposées	133
Composition de l'économie thématique	92	L'indice de variation qualitative (IQV)	134
Pluralité des thématiques	97	Dimension 4. Le pluralisme des méthodes	134
3. Place de l'ouverture disciplinaire dans la licence d'économie-gestion	101	La part des méthodes qualitatives dans les enseignements méthodologiques	134
Une place globalement extrêmement faible	101	La part de la statistique dans les enseignements quantitatifs	134
Une ouverture disciplinaire essentiellement tournée vers la réorientation des étudiant.e.s	104	Dimension 5. La réflexivité dans les pratiques d'enseignement	135
Composition de l'ouverture disciplinaire	105	La part des cours réflexifs dans l'offre de formation	135
4. La pluralité des méthodes dans l'enseignement des licences d'économie-gestion	112	Le degré d'optionalité des cours réflexifs	135
La quasi-inexistence des méthodes qualitatives dans l'offre de formation d'économie-gestion	114	Le nombre de matières différentes dans l'offre de cours réflexifs	135
Les méthodes quantitatives	115	Tableau récapitulatif des cinq dimensions de l'indice de pluralisme	136
5. Place des enseignements réflexifs dans la licence d'économie-gestion	123	La normalisation et la pondération des variables	137
Une place globalement extrêmement faible des cours réflexifs	123	1. Le principe de la normalisation	137
Des formations diversement mais globalement peu dotées en cours réflexifs	123	2. Les pondérations	137
La réflexivité au fil des années de licence	126	Les résultats de l'indice de pluralisme	139
Variété et composition des cours réflexifs	127	Les scores par dimensions	139
IV. Les universités françaises selon leur degré de pluralisme	129	Dimension 1. Le pluralisme des paradigmes et des courants théoriques	139
Présentation des variables de l'indice de pluralisme	131	Dimension 2. La pluralité des thématiques	140
Dimension 1. Le pluralisme des paradigmes et des courants théoriques	132	Dimension 3. L'ouverture disciplinaire	141
La part de l'institutionnalisme dans les cours d'économie	132	Dimension 4. Le pluralisme des méthodes	142
La part des cours optionnels dans les cours d'économie institutionnalistes	132	Dimension 5. La réflexivité dans les pratiques d'enseignement	143
Dimension 2. La pluralité des thématiques	132	Comparaison globale des universités	144
La part des cours thématiques dans l'offre de formation	132	La décomposition du score de pluralisme des universités	144
La part des cours optionnels dans l'offre de cours thématiques	132	Focus sur l'indice de pluralisme de quelques universités	149
Le nombre de thèmes différents offerts	133	Bibliographie	152
L'indice de variation qualitative (IQV)	133	Sites	154
		Annexes	155
		Annexe 1 - La triple catégorisation de l'AFEP	155
		Annexe 2 - Répartition des catégories selon leur proximité avec le <i>mainstream</i>	159

Figures, graphiques et tableaux

Figure 1. Semestre 1 de la licence d'économie-gestion de l'université de Caen	29	Graphique 9. Structure du contenu des cours non-mainstream	76
Figure 2. Semestre 5 de la licence d'économie-gestion de l'université de Grenoble-Alpes	31	Graphique 10. Parts de l'économie <i>mainstream</i> et de l'économie institutionnaliste dans les cours d'économie proprement dite (analyse économique et économie thématique)	76
Figure 3. Semestre 2 de la licence d'économie-gestion de l'université d'Angers	32	Tableau 12. Structure du contenu des cours non-mainstream	77
Figure 4. Extrait du Semestre 3 de la licence d'économie-gestion de l'université de Pau	33	Graphique 11. Structure du contenu des cours non-mainstream à Toulouse 1 Capitole	78
Figure 5. Extrait du Semestre 5 de la licence d'économie-gestion de l'université de Pau	34	Graphique 12. Structure du contenu des cours non-mainstream à Limoges	78
Tableau 1. Somme des ETCS (après pondération) pour chaque université	36	Graphique 13. Structure du contenu des cours non-mainstream à Reims Champagne-Ardennes	78
Tableau 2. Extrait de la base de données	40	Graphique 14. Structure du contenu des cours non-mainstream à Amiens	79
Graphique 1. Part des ECTS des catégories de PEPS-Économie en 2012/2013 et 2020/2021	54	Graphique 15. Structure du contenu des cours non-mainstream à l'université Savoie Mont-Blanc	79
Graphique 2. Variation absolue des parts des ECTS des catégories de PEPS-Économie entre 2012/2013 et 2020/2021	55	Graphique 16. Structure du contenu des cours non-mainstream à Polytechnique des Hauts-de-France	79
Graphique 3. Variation relative des parts des ECTS des catégories de PEPS-Économie entre 2012/2013 et 2020/2021	56	Graphique 17. Place des types d'enseignements non-mainstream (relativement au <i>mainstream</i> et au « neutre ») au fil des semestres (% des ECTS corrigés)	81
Graphique 4. Part des ECTS des catégories de niveau 1 dans les licences d'économie-gestion	58	Tableau 13. Places de l'économie <i>mainstream</i> (dont la microéconomie) et de l'économie institutionnaliste dans la licence hors enseignements de gestion, et place de l'économie institutionnaliste dans l'économie	82
Tableau 3. Part des ECTS des catégories de niveau 1 dans les licences d'économie-gestion	58	Graphique 18. Distribution des universités selon la part de l'économie institutionnaliste dans les cours d'économie de la licence hors enseignements de gestion	84
Tableau 4. Part des ECTS des catégories de niveau 2 de la catégorie de niveau 1. Analyse économique	59	Graphique 19. Part de l'institutionnalisme dans les cours d'économie selon l'année (% des ECTS corrigés)	84
Tableau 5. Part des ECTS des catégories de niveau 2 de la catégorie de niveau 1. Méthodes quantitatives	59	Tableau 14. Part de l'économie institutionnaliste dans l'économie <i>stricto sensu</i> selon les années (% des ECTS corrigés)	85
Tableau 6. Évolution des catégories de niveau 1 sur les 6 semestres	60	Graphique 20. Part des cours institutionnalistes dans les cours d'économie, et part de l'optionnalité de ces cours	87
Graphique 5. Évolution des catégories de niveau 1 sur les 6 semestres	60	Graphique 21. Nombre d'universités selon la part d'économie thématique dans la licence hors enseignements de gestion (% des etcs corrigés)	88
Graphique 6. Variation de la distribution des catégories de niveau 1	61	Tableau 15. Place de l'économie thématique dans la licence (% des ECTS corrigés)	89
Tableau 7. Moyenne par catégorie de niveau 1 et par université	62	Tableau 16. Dix universités dans lesquelles la part des cours d'économie thématique dans la licence hors enseignements de gestion est la plus faible	900
Tableau 8. Poids de la gestion par université	64	Tableau 17. Dix universités dans lesquelles la part des cours d'économie thématique dans la licence hors enseignements de gestion est la plus forte	90
Graphique 7. Places respectives du <i>mainstream</i> , du <i>non-mainstream</i> et du « neutre » en licence d'économie (% des ECTS corrigés)	69	Graphique 22. Part des cours d'économie thématique dans les cours de licence économie-gestion (hors ensei-	
Tableau 9. Part des enseignements <i>mainstream</i> , « neutres » et non-mainstream dans les licences d'économie-gestion	71		
Tableau 10. Classement des universités selon le ratio <i>mainstream</i> /non <i>mainstream</i>	72		
Graphique 8. Places du <i>mainstream</i> , du <i>non-mainstream</i> et du « neutre » au fil des semestres (% des ECTS corrigés)	73		
Tableau 11. Part du <i>mainstream</i> dans la licence hors enseignements « neutres » (% des ECTS corrigés)	75		

gnements de gestion, en % des ECTS corrigés) et degré d'optionnalité de ces cours (en % du nombre de cours) ...	115
Tableau 29. Part des cours <i>mainstream</i> et non- <i>mainstream</i> dans les méthodes quantitatives (en % des ECTS corrigés)	117
Tableau 30. Composition des cours de méthodes quantitatives (en % des ECTS corrigés)	118
Graphique 34. Composition des méthodes quantitatives à l'université Toulouse 1 Capitole (en % des ECTS corrigés)	121
Graphique 35. Composition des méthodes quantitatives à l'université d'Angers (en % des ECTS corrigés)	121
Graphique 36. Composition des méthodes quantitatives à l'Université de Paris (Paris 5) (en % des ECTS corrigés)	121
Graphique 37. Corrélation entre le volume du quantitatif et sa coloration <i>mainstream</i>	122
Tableau 31. Place de enseignements réflexifs dans la licence (en % des ECTS corrigées)	124
Graphique 38. Nombre d'universités selon la part de réflexivité dans la licence de gestion (ects corrigés) ...	125
Graphique 39. Parts moyenne et médiane des enseignements réflexifs dans la licence hors enseignements de gestion par année (en % des ECTS corrigées).....	126
Graphique 40. Quelle réflexivité en licence ? Part accordée en moyenne à chaque matière dans les enseignements réflexifs	127
Tableau 32. Composition de la réflexivité (en % des ECTS corrigés des enseignements réflexifs)	128
Tableau 33. Composition de l'indice de pluralisme ...	136
Tableau 34. Pondération des variables de chaque dimension composant de l'indice de pluralisme	138
Graphique 41. Score des universités selon les dimensions. Dimension 1 : « pluralisme des paradigmes », scores extrêmes	140
Graphique 42. Score des universités selon la dimension 2 : « pluralité des thématiques », scores extrêmes	140
Graphique 43. Score des universités selon la dimension 3 : « ouverture disciplinaire », scores extrêmes	141
Graphique 44. Score des universités selon la dimension 4 : « pluralisme méthodologique », scores extrêmes	142
Graphique 45. Score des universités selon la dimension 5 : « réflexivité », scores extrêmes	143
Tableau 35. Les universités selon les scores de chacune des cinq dimensions de l'indice de pluralisme, classées en fonction de leur score à l'indice composite	146
Tableau 36. Corrélation entre les différentes dimensions de l'indice de pluralisme	148
Graphique 46. Les profils des universités les moins pluralistes	149
Graphique 47. Les profils des universités les plus pluralistes	150

Introduction

Une brève histoire des critiques de l'enseignement de l'économie

1. Une critique ancienne

L'enseignement de l'économie à l'université fait l'objet de nombreuses inquiétudes et critiques dans le monde entier et depuis de nombreuses années. Robert Kuttner écrit déjà en 1985, par exemple, qu'aux Etats-Unis, « les départements d'économie forment une génération d'*idiots savants* [le propos est semble-t-il emprunté à John Kenneth Galbraith], brillants en mathématiques ésotériques, mais ignorants en matière de réalité économique. » (Kuttner, 1985, 77).

La célèbre enquête quantitative et qualitative réalisée en 1987 par David Colander et Arjo Klamer auprès des étudiant.e.s de master et de doctorat des six programmes les mieux classés aux Etats-Unis – Chicago, Columbia, Harvard, MIT, Stanford, Yale – renseigne ce phénomène. Le résultat le plus connu de ces travaux est sans doute le « tableau 3 » (ci-dessous) révélant que, pour la majorité des répondant.e.s, pour réussir comme économiste, il est très important d'être excellent.e en mathématiques et doué.e pour la résolution de problèmes, mais pas du tout d'avoir une connaissance approfondie de l'économie.²

Table 3
Perceptions of success

	Very important	Moderately important	Unimportant	Don't Know
Being smart in the sense of being good at problem-solving	65	32	3	1
Excellence in mathematics	57	41	2	0
Being very knowledgeable about one particular field	37	42	19	2
Ability to make connections with prominent professors	26	50	16	9
Being interested in, and good at, empirical research	16	60	23	1
Having a broad knowledge of the economics literature	10	41	43	5
Having a thorough knowledge of the economy	3	22	68	7

Source : (Colander & Klamer, 1987, p. 100)

2. L'échantillon contient 212 réponses (sur une population estimée à 600-800 étudiant.e.s) bien réparties sur les années : 24,5% en 1^{ère} année, 20,8% en 2^{ème}, 21,7% en 3^{ème}, 14,2% en 4^{ème} et 18,9% en 5^{ème} ou plus.

Selon Wassily Leontief ou Robert Kuttner, c'est l'évolution du champ disciplinaire qui explique la perte de contact de la discipline et de ses formations avec la réalité. Depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les économistes néoclassiques ont, en effet, progressivement pris le contrôle des instances de régulation de la discipline aux Etats-Unis : le conseil d'administration de l'*American Economic Association*, les comités éditoriaux de revues comme *the American Economic Review*, *the Journal of Economic Literature*, et *the Journal of Economic Perspectives*, l'accès à des sessions de colloques internationaux, les standards de recrutement et de promotion, et bien entendu le contenu des formations universitaires : « l'économie néoclassique (...) constitue le cœur de l'enseignement de premier cycle et de deuxième cycle de ce pays » écrit Wassily Leontief en 1982 (Leontief, 1982, 104). Or l'économie néoclassique est fondamentalement abstraite, mathématisée, déductive et laisse peu de place à l'observation, aux données ou à l'analyse des institutions :

« N'ayant pas été astreints dès leur formation à la dure discipline de la recherche systématique des faits, traditionnellement imposée à – et acceptée par – leurs collègues des sciences naturelles et historiques, les économistes [néoclassiques] ont développé une prédilection quasi irrésistible pour le raisonnement déductif. En réalité, beaucoup sont arrivés dans ce domaine après s'être spécialisés en mathématiques pures ou appliquées. Les revues économiques scientifiques sont remplies, page après page, de formules mathématiques qui conduisent le lecteur d'un ensemble d'hypothèses plus ou moins plausibles, mais entièrement arbitraires, à des conclusions théoriques formulées de façon rigoureuse mais non pertinentes. (...) Année après année, les théoriciens de l'économie continuent à produire une multitude de modèles mathématiques et à explorer en détail leurs propriétés formelles ; et les économètres estiment des fonctions algébriques de toutes les formes possibles à partir des mêmes ensembles de données, sans être capables de faire significativement progresser la compréhension de la structure ni du fonctionnement d'un système économique réel. » (Leontief, 1982, 104 & 107)

Qui plus est, les économistes néoclassiques ont progressivement marginalisé la plupart de leurs concurrent.e.s :

« Ceux qui ont une réelle curiosité empirique et une idée du fonctionnement des banques, des entreprises, des techniques de production, des syndicats, de l'histoire économique ou du comportement individuel sont disqualifiés – car empiristes de peu d'importance, historiens littéraires ou sociologues – et marginalisés au sein de la profession. » (Kuttner, 1985, 77)

Il n'est dès lors pas étonnant que ce qui est enseigné dans les cursus d'économie états-uniens du milieu des années 1980 soit passablement déconnecté de la réalité économique.

Cette inquiétude vis-à-vis du profond hiatus existant entre le contenu des formations universitaires d'économie (notamment dans les *graduate schools*) et les questions du monde réel n'est pas le seul fait de quelques rares auteurs qui seraient particulièrement critiques. Les plaintes de plus en plus nombreuses exprimées à ce sujet, par exemple en 1986 lors du symposium sur l'état de l'économie, alertent jusqu'aux membres du conseil d'administration de l'*American Economic Association*, qui créent ainsi, en 1988, une *Commission sur l'enseignement de l'écono-*

mie dans le supérieur [Commission on Graduate Education in Economics (COGEE)] dans le but d'effectuer une étude quantitative et qualitative sur les programmes des années de master et de doctorat en économie aux Etats-Unis³. Le rapport officiel de l'étude emprunte même à Robert Kuttner les termes de ladite inquiétude : « La commission craint que les programmes des masters et doctorats ne produisent une génération comprenant trop d'idiots savants, maîtrisant la technique, mais ignorant tout des véritables problèmes économiques » (Krueger *et al.*, 1991, 1044-5). Les enjeux, moins cognitifs qu'économiques, sont liés à l'attractivité des formations pour les étudiant.e.s, à l'attractivité des diplômés pour les employeurs non académiques, au financement de la recherche etc. (Krueger *et al.*, 1991, 1035, 1039).

Selon Wassily Leontief ou Robert Kuttner, c'est l'évolution du champ disciplinaire qui explique la perte de contact de la discipline et de ses formations avec la réalité.

Les résultats du rapport de la COGEE ne sont pas très surprenants : globalement, ils confirment le divorce entre les programmes universitaires et la réalité économique et recommandent de pallier ce problème en expliquant mieux aux étudiant.e.s comment appliquer les « outils » de la microéconomie, de la macroéconomie et de l'économétrie aux phénomènes économiques. Au regard de la composition de la COGEE⁴, il était peu probable que le pluralisme (théorique, méthodologique ou disciplinaire) figure parmi ces recommandations. Même si le rapport recommande aux départements d'économie de se différencier en se spécialisant sur certaines thématiques d'économie appliquée, l'homogénéité des cours fondamentaux des cursus est louée, au motif qu'elle refléterait l'accord des économistes sur ce qui constitue le cœur de la discipline (microéconomie, macroéconomie, économétrie)⁵, voire préconisée, lorsqu'elle est jugée insuffisante, au motif qu'elle constituerait un bien collectif [*public good*] (Krueger *et al.*, 1991, 1045). Pourtant, dans les commentaires accompagnant leurs réponses à la question « Pensez-vous qu'il est nécessaire de modifier la structure et/ou le contenu du programme de doctorat de votre département ou des programmes de doctorat en économie en général ? », les étudiant.e.s se plaignent déjà du « manque d'attention accordée à l'histoire économique » et soulignent « la nécessité d'approfondir l'histoire de la pensée et les connaissances interdisciplinaires. » (Hansen, 1991, 1067)⁶

3. L'étude s'appuie sur un riche matériau : étude des syllabus, des examens, du contenu des cours ; enquête auprès des directeurs de département, des professeurs, des étudiant.e.s diplômé.e.s, des étudiant.e.s de dernière année, des économistes ayant obtenu leur doctorat cinq ou dix ans auparavant, des employeurs de nouveaux doctorants ; examen des choix de second cycle des étudiant.e.s de licence ; études des rémunérations des économistes relativement à celles des spécialistes d'autres disciplines ; entretiens avec des employeurs non académiques des environs de NYC et de Washington ; étude d'articles portant sur les rapports entre l'économie et certains domaines (les relations industrielles, l'économie agricole, le droit, les *business schools*, ...) ou sur l'enseignement supérieur (comme Colander & Klammer, 1987). Le rapport (Krueger *et al.*, 1991) présente les résultats qui font consensus parmi les membres de la commission. Et on trouve des résultats de l'étude plus complets in (Hansen, 1991).

4. Anne O. Krueger, Duke University, Chair ; Kenneth J. Arrow, Stanford University ; Olivier Jean Blanchard, M.I.T. ; Alan S. Blinder, Princeton University ; Claudia Goldin, Harvard University ; Edward E. Leamer, UCLA ; Robert Lucas, University of Chicago ; John Panzar, Northwestern University ; Rudolph G. Penner, Urban Institute ; T. Paul Schultz, Yale University ; Joseph E. Stiglitz, Stanford University ; Lawrence H. Summers, Harvard University. (Krueger *et al.*, 1991, 1035).

5. « L'homogénéité du programme se révèle d'autres façons. Au cours de la première année d'études supérieures, les étudiant.e.s suivent essentiellement le même ensemble de cours de base : théories microéconomiques et macroéconomiques, et économétrie. Le contenu des cours de base suivis au cours de la première année d'études supérieures – théorie microéconomique et macroéconomique – est assez similaire d'un établissement à l'autre et d'un niveau de qualité à l'autre. Cette similitude semble refléter l'accord substantiel entre les économistes sur ce qu'est l'économie ou du moins sur ce qui en constitue le cœur. » (Hansen, 1991, 1062).

6. Ceci n'est mentionné que partiellement et en note de bas de page dans le rapport de la COGEE (Krueger *et al.*, 1991, 1048, note 31), qui ne retranscrit, il est vrai, que ce qui fait « consensus parmi ses membres » (Krueger *et al.*, 1991, 1037).

2. Le « tournant pluraliste »

Si l'absence de diversité dans les curricula d'économie est déjà soulignée par des économistes critiques comme Robert Kuttner par exemple au milieu des années 1980⁷, le pluralisme ne s'affirme comme revendication qu'à partir du début des années 1990 – Robert Garnett parle à ce propos de « tournant pluraliste » (Garnett, 2005, 8). Si l'on devait choisir une date de naissance au mouvement en faveur du pluralisme dans lequel s'inscrit l'Association Française d'Économie Politique (AFEP), ce serait certainement mai 1992, au moment de la publication, dans l'*American Economic Review*, d'un encart publicitaire en fin de numéro intitulé « Appel pour une science économique pluraliste et rigoureuse », rédigé par Geoffrey Hodgson (Royaume-Uni), Uskali Mäki (Finlande) et Donald McCloskey (USA) et signé par quarante-quatre autres économistes réputés, y compris orthodoxes⁸. Cet appel, fruit de l'inquiétude suscitée par « la menace qu'un monopole intellectuel fait planer sur la science économique » (Hodgson *et al.*, 1992, xxv), souligne l'importance du « pluralisme des approches », et en particulier des « méthodes » et des « hypothèses », non seulement dans la recherche, mais également dans les cursus d'économie⁹. Comme en témoignent les nombreuses nationalités des signataires de cet appel, l'homogénéisation de la discipline et, partant, des cursus d'économie avait largement commencé à se propager dans le monde entier et en particulier en Europe et au Japon¹⁰.

L'année suivante, Geoffrey Hodgson, John Adams, Terry Neale et quelques autres créent la confédération d'associations ICARE (*International Confederation of Associations for the Reform of Economics*)¹¹. Cette confédération sera opportunément renommée ICAPE – *International Confederation of Association for Pluralism in Economics* – l'année 2000 (Garnett, 2005, 2). Dès son origine, elle regroupe en effet sous la bannière du pluralisme des théories et des méthodes, et de l'interdisciplinarité, de nombreuses sociétés savantes et d'associations d'économie hétérodoxe et de sciences sociales, comme l'EAEPE (*European Association for Evolutionary Political Economy*) créée en 1989¹², mais également des revues, des éditeurs et des départements d'économie.

7. « L'économie *telle qu'elle est* pratiquée reste inchangée, et la résistance à une réelle diversité dans les rangs des professeurs et dans les cursus d'économie est plus féroce que jamais. (...) alors que les autres sciences sociales - la sociologie, la psychologie, la science politique, l'histoire - laissent s'épanouir de nombreuses variétés de fleurs et que de nombreuses écoles s'y concurrencent, seule l'économie a une telle crainte de la dissension. » (Kuttner, 1985, 83-84).

8. Parmi lesquels Franco Modigliani, Paul Samuelson, Herbert Simon, Jan Tinbergen (tous les quatre, lauréats du prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel), mais aussi John Kenneth Galbraith, Nicholas Georgescu-Roegen, Albert Hirschman, Janos Kornai, Luigi Pasinetti ou encore Roy Weintraub.

9. « Les économistes imposent aujourd'hui un monopole des méthodes ou des hypothèses, souvent avec le seul argument que cela représente le *mainstream*. Les économistes se font les avocats de la libre concurrence, mais ne la mettent pas en pratique sur le marché des idées. Nous lançons donc un appel pour un nouvel esprit du pluralisme en économie, qui laisse place à des discussions critiques et des échanges tolérants entre différentes approches. Un tel pluralisme ne devrait compromettre la rigueur ; une économie se donnant comme exigence d'affronter tous les arguments ne sera pas une science moins rigoureuse - elle le sera davantage ». Nous croyons que le nouveau pluralisme devrait s'exprimer dans les formes du débat scientifique, dans la variété des contributions publiées dans les revues, enfin dans la formation et dans le recrutement des économistes. » (Hodgson, Mäki, McCloskey *et al.*, 1992, xxv).

10. « Les tendances de la profession qui ont cours aux États-Unis se répandent, avec un certain retard, en Europe et au Japon, menaçant de réduire la riche variété des traditions de la pensée économique sur la scène mondiale. Cela est dû en partie au fait que de nombreux économistes sont formés aux États-Unis et retournent ensuite dans leurs universités et centres de recherche d'origine, rapportant avec eux l'éthos néoclassique dont ils se sont imprégnés. Suivant le modèle américain, les normes de recrutement, de promotion, de salaires et de subventions évoluent en faveur de critères néoclassiques, quantitatifs et théoriques. Bien qu'ils ne soient pas encore complètement achevés, les processus d'homogénéisation et d'uniformisation méthodologique se poursuivent en Europe et en Asie. » (ICAPE, https://icape.org/?page=icape_history).

11. Voir la page consacrée à l'histoire d'ICAPE sur le site de la confédération : https://icape.org/?page=icape_history

12. <https://eaepe.org/>

Dans leur déclaration d'intention, les fondateurs d'ICARE, réunis à Utrecht le 15 septembre 1993, au nom « de nombreuses sociétés et associations d'économistes et d'autres chercheurs en sciences sociales » affirment la nécessité « d'accroître la diversité des théories et des méthodes en sciences économiques » et de faire exister un « nouveau pluralisme », non seulement dans les débats, les revues et les conférences savantes, mais également « dans la formation et le recrutement des économistes »¹³.

Dans la même lignée, en 1999, Morgan Freeman et Fred Lee créent l'*Association for Heterodox Economics* (AHE) au Royaume-Uni, « une société savante visant à promouvoir un débat ouvert et tolérant en économie par une approche pluraliste de la théorie, de la méthode et de l'idéologie. »¹⁴. L'idée est ici encore d'inviter l'ensemble des économistes hétérodoxes à surmonter leurs différends théoriques, méthodologiques et idéologiques et à se réunir sous la bannière fédératrice d'un pluralisme propice aux échanges et aux débats scientifiques.¹⁵

Ces actions d'économistes du monde entier ont eu peu d'effet sur l'évolution des cursus d'économie. La puissance du dogmatisme persistant provoque des vagues successives de protestations des étudiant.e.s, les deux principales étant semble-t-il parties de France.

En 2000, tout d'abord, un groupe d'étudiant.e.s français.es rédige une « lettre ouverte » « aux professeurs et responsables de l'enseignement de [l'économie] » (MEPREE, 2000)¹⁶. Ces étudiant.e.s se disent mécontent.e.s, non seulement du hiatus existant entre l'enseignement qu'on leur prodigue et le monde réel, alimenté par une pratique incontrôlée des mathématiques, mais également du dogmatisme du contenu de leur formation. Ils réclament pour cette raison un pluralisme des approches seul à même, selon eux, de leur permettre d'appréhender la complexité du monde réel :

« Pour un pluralisme des approches en économie !

Trop souvent, le cours magistral ne laisse pas de place à la réflexion. Parmi toutes les approches en présence, on ne nous en présente généralement qu'une seule, et elle est censée tout expliquer selon une démarche purement axiomatique, comme s'il s'agissait de LA vérité économique. Nous n'acceptons pas ce dogmatisme. Nous voulons un pluralisme des explications, adapté à la complexité des objets et à l'incertitude qui plane sur la plupart des grandes questions en économie (chômage, inégalités, place de la finance, avantages et inconvénients du libre-échange, etc.) »

(MEPREE, 2000).

Ce « Mouvement des étudiants pour la réforme de l'enseignement de l'économie » (MEPREE), surnommé « Autisme-économie », s'est très vite internationalisé via internet (Raveaud, 2015, Fullbrook, 2003). En juin 2001, par exemple, vingt-sept doctorants de l'université de Cambridge (Royaume-Uni) rédigent une pétition dans laquelle ils proposent d' « ouvrir la science économique », en particulier au débat entre les défenseurs et les critiques du mainstream, mais également aux approches concurrentes. Ils réclament, pour ce faire, un véritable pluralisme des

13. https://icape.org/?page=icape_history

14. AHE, <https://www.hetecon.net/about-the-ahe/>

15. Pour un récit de la création de l'AHE, voir (Lee, 2002).

16. Cette lettre fut signée « par près d'un millier d'étudiants et plusieurs dizaines d'enseignants en seulement un mois » précise le site d'autisme-économie (<http://web.archive.org/web/20220912235441/http://www.autisme-economie.org/article2.html>)

« Seule l'économie a une telle crainte de la dissension. » (Kuttner)

méthodes et des approches, c'est-à-dire offrant à ces approches concurrentes « les mêmes conditions matérielles et sociales d'épanouissement » que celles dont dispose l'économie *mainstream* (The Cambridge 27, 2001, 3). En août de la même année, des étudiant.e.s de dix-sept pays se réunissent à Kansas City (Etats-Unis) et rédigent une lettre ouverte. Ce document, issu de la rencontre de soixante-quinze étudiant.e.s, chercheur.e.s et professeur.e.s originaires de vingt-deux pays différents, rassemblé.e.s pour discuter pendant une semaine de l'état de la science économique à l'Université de Kansas City-Missouri (UMKC) au mois de juin 2001¹⁷, fut signé par des économistes des Etats-Unis, d'Espagne, de Tunisie, de Grande-Bretagne, d'Inde, du Kenya, d'Estonie, d'Albanie, du Canada, d'Irlandais, du Mexique, de Chine, de Colombie, de Grèce, d'Italie, de France... En avril 2002, les doctorants italiens écrivent une pétition, qui sera suivie, en mars 2003, par celle des étudiant.e.s en économie de Harvard¹⁸.

Entre temps, grâce à Edward Fullbrook, le mouvement « Autisme-économie » avait donné naissance au réseau *Post-Autistic Economics*¹⁹ devenu la *World Economics Association* (WEA) en 2011²⁰.

Malgré les nombreux retentissements dans la presse²¹, malgré les conclusions du rapport sur l'enseignement de l'économie à l'université, commandité par Jack Lang alors Ministre de l'Éducation Nationale, préconisant, entre autres, l'introduction, dans les cursus d'économie, de véritables débats sur les problèmes économiques contemporains²², malgré les nombreux échos dans le monde entier, cette première vague de protestations n'eut quasiment aucun effet sur les cursus d'économie ni *a fortiori* sur la discipline (Raveaud, 2015). Wassily Leontief l'avait prévu :

« Cet état [de la science économique] se maintiendra probablement tant que les enseignants-chercheurs des principaux départements d'économie continueront d'exercer un contrôle étroit sur la formation, la promotion et les activités de recherche des membres plus jeunes du corps professoral et, par le biais de l'évaluation par les pairs, des membres plus âgés également. Les méthodes utilisées pour maintenir la discipline intellectuelle dans les départements d'économie les plus influents de ce pays peuvent parfois rappeler celles employées par les Marines pour maintenir la discipline à Parris Island. » (Leontief, 1982, 107)

17. « La discussion avait lieu dans le cadre de la Seconde Université d'Été Biennale de l' (...) AFEE (*Association For Evolutionary Economics*), sous le patronage conjoint de l'UMKC, de l'AFEE et du Centre pour le Plein-emploi et la Stabilité des Prix. » (<http://www.adelinotorres.info/economia/autisme-economie.htm>)

18. Voir <http://www.paecon.net/petitions/Italianpetition.htm> et (The Harvard Students, 2003)

19. Les premiers numéros de la *Post-Autistic Economics Review* (devenue *Real World Economics Review*) sont des newsletters très instructives sur le début de ce mouvement : <http://www.paecon.net/PAERReview/wholeissues/issue1.htm>

20. <https://www.worldeconomicsassociation.org/>

21. Plus de 100 articles sont parus sur la question dans la presse française. Voir (Fullbrook, 2003, 1-7)

22. Fitoussi Jean-Paul, 2001, *L'Enseignement supérieur des sciences économiques en question : rapport au ministre de l'Éducation nationale*. Paris : Fayard. Pourtant, Fullbrook raconte que « [t]out au long de l'année universitaire 2000-2001, la commission Fitoussi fit l'objet d'un lobbying intense. Au printemps, les membres du Comité exécutif de l'*International Economics Association* se déplacèrent même spécialement à Paris pour les rencontrer. » (Fullbrook, 2003, 5)

Ce que Wassily Leontief affirmait ainsi en 1982 pour les Etats-Unis est devenu valable vingt ans plus tard dans le monde entier. Le contrôle, par les économistes *mainstream*, des rouages du champ disciplinaire a continué à se propager dans le monde entier et rendu les cursus d'économie encore plus homogènes (Jatteau et Egerer, 2022). Appliquant une discipline « militaire » ne supportant pas la contradiction, pour reprendre l'expression de Leontief, les économistes répétèrent par exemple à l'envi, pendant trente ans, et sans jamais écouter les critiques de beaucoup d'économistes hétérodoxes, qu' « aucune autre proposition en économie n'a de plus solides fondements empiriques que l'hypothèse d'efficacité des marchés » (Jensen, 1978, 95). L'enjeu n'est évidemment pas exclusivement scientifique, ni même pédagogique, puisqu'une telle attitude contribua à engendrer la crise de 2008 (Orléan et al., 2015, 9-10).

Cet « aveuglement au désastre » (Orléan et Padis, 2008) fut pour beaucoup dans la création de l'Association Française d'Économie Politique (AFEP) en 2009²³, puis, en 2011, dans celle du réseau étudiant *Rethinking Economics*²⁴ (parti du Royaume-Uni) et du collectif étudiant « Pour un Enseignement Pluraliste dans le Supérieur en Économie », alias PEPS-Économie²⁵, en France. Avec la crise s'amorce ainsi une seconde vague de mobilisations étudiantes qui semble s'être muée en mouvement perpétuel. En particulier, le réseau *Rethinking Economics*, aujourd'hui présent dans une cinquantaine de pays répartis sur les cinq continents, est particulièrement dynamique.

« Les méthodes utilisées pour maintenir la discipline intellectuelle dans les départements d'économie les plus influents de ce pays peuvent parfois rappeler celles employées par les Marines pour maintenir la discipline à Parris Island. » (Leontief)

23. <https://assoekonomiepolitique.org/presentation-2/>. Grâce à Jack Reardon, 2009 est également l'année du premier numéro de l'*International Journal of Pluralism and Economics Education* (Reardon, 2009). Et c'est aussi l'année de la création de l'*Institute for New Economic Thinking* « fondée à la suite de la crise financière » (<https://www.ineteconomics.org/about/our-purpose/>).

24. <https://www.rethinkeconomics.org/about/>

25. <https://pepseco.wordpress.com/qui-sommes-nous/>

Quantifier l'absence de pluralisme dans l'enseignement de l'économie à l'université

1. Brève revue de littérature

C'est PEPS-Économie qui, à notre connaissance, a réalisé la première étude quantitative sur les maquettes d'économie en licence dans le but d'objectiver l'absence de pluralisme dans les cursus d'économie à l'université (PEPS-Économie, 2013). Cette étude fut reproduite (Jatteau et Egerer, 2022) dans treize autres pays entre 2011 et 2014 au sein d'ISIPE (*International Student Initiative for Pluralism in Economics*), un regroupement de 82 associations étudiantes (dont PEPS-Économie et *Rethinking Economics*)²⁶.

D'autres études empiriques furent également réalisées par des collectifs étudiants après celle de PEPS-Économie, essentiellement en Europe, mais pas seulement puisque la dernière étude empirique est celle de *Rethinking Economics India* (*Rethinking Economics India*, 2022). Ces études sur le manque de pluralisme dans l'enseignement supérieur portent parfois sur une université – Cambridge (*The Cambridge Society for Economic Pluralism*, 2014), Manchester (*Post-Crash Economics Society*, 2014) en 2014, Turin en 2017-2018 (Ciccotosto Michela, 2018) –, parfois sur un pays – l'Allemagne en 2014 (Fauser et Kaskel, 2016), les Pays-Bas en 2018 (Tieleman *et al.*, 2018), l'Italie en 2019 (Ciccotosto et Sokolenko, 2019), la Belgique en 2019 (*Rethinking Economics BE*, 2019), l'Inde en 2022 (*Rethinking Economics India*, 2022), à partir d'un échantillon d'universités ou de l'ensemble des universités de ces pays. Ces travaux utilisent des méthodes variées : étude des maquettes, des syllabus, enquêtes auprès des étudiant.e.s, entretiens, observations. Leurs résultats convergent pourtant tous sur la mise en évidence d'un manque, pour ne pas dire d'une absence, de pluralisme, notamment des théories et des méthodes, dans les cursus de licence d'économie.

**Les travaux de PEPS-Economie et de l'ISIPE
utilisent des méthodes variées.
Leurs résultats convergent pourtant tous sur le manque
de pluralisme dans les cursus de licence d'économie.**

²⁶ <http://www.isipe.net/>

2. Pourquoi une nouvelle étude quantitative sur l'enseignement de l'économie ?

Mettre au jour le degré de pluralisme dans l'enseignement de l'économie

L'Association Française d'Économie Politique est née, rappelons-le, dans le but de promouvoir et restaurer le pluralisme (des théories, des méthodes, des approches et des disciplines) dans l'enseignement et la recherche en économie. Car l'extinction du pluralisme nuit non seulement à la qualité de la recherche et de l'enseignement, mais aussi au bon fonctionnement de nos démocraties (Jany-Catrice, 2022).

Plusieurs raisons justifient la nécessité de tels pluralismes. Sans les énumérer toutes (certaines apparaissent déjà plus haut sous la plume de Geoffrey Hodgson *et al.* (1992) par exemple), on sait que la science se nourrit de débats contradictoires entre programmes de recherches – ou paradigmes – rivaux. Le pluralisme des paradigmes est, en effet, « source d'objectivité sociale comme d'innovations scientifiques » (Labrousse, 2017, 51). Opposé aux discriminations contre certaines ontologies, certaines méthodes ou certains paradigmes, le pluralisme est nécessaire au progrès scientifique :

« On ne doit jamais permettre à un programme de recherche de devenir une *Weltanschauung* ou un canon de rigueur scientifique se posant en arbitre entre une explication et une non-explication. (...) L'histoire des sciences a été et devrait être celle de la rivalité entre programmes de recherche (ou si l'on veut, entre "paradigmes"), mais elle n'a pas été et ne doit pas devenir une succession de périodes de science normale : plus vite commence la compétition, mieux c'est pour le progrès. Le "pluralisme théorique" est préférable au "monisme théorique". »
(Lakatos, 1978, 68-69)

S'acharner à défendre une théorie envers et contre toutes les autres est d'autant plus risqué scientifiquement, soulignent Leonhard Dobusch et Jakob Kepeller (2012), que, on le sait, toutes les explications sont faillibles. Quant à s'acharner à défendre quelques méthodes envers et contre toutes les autres, c'est se condamner à défendre des visions partielles du réel (Labrousse, 2017, 45), voire à s'empêcher de poser certaines questions :

« La grande diversité des méthodes utilisées en sciences sociales témoigne du potentiel de diversification des stratégies de recherche. Chaque question scientifique est unique et appelle une façon propre d'être étudiée car, en général, c'est la question qui doit déterminer la méthode, et non l'inverse. »
(Dobusch et Kepeller, 2012, 1042).

Des raisons similaires plaident en faveur du pluralisme disciplinaire – et en particulier du recours aux autres sciences humaines et sociales – comme le souligne André Orléan :

« Sur nombre de questions, il n'est pas possible de tenir un point de vue strictement économiste dans la mesure où cela conduirait à amputer le réel de dimensions fondamentales et, ce faisant, à proposer une analyse de la réalité déficiente. La monnaie nous en fournit une illustration exemplaire. »
(Orléan, 2018)

Au niveau pédagogique, présenter un unique cadre théorique comme s'il était l'exclusive expression de la vérité, et une partie seulement des méthodes utilisées au spécieux motif qu'elles seules seraient « scientifiques », est aberrant. Cela fournit une vision tronquée et partielle tant de la société dans laquelle nous vivons que de la discipline. Malgré les nombreux verrous institutionnels (sur les publications, les recrutements, les financements, etc.) (AFEP, 2011 & 2013 ; Orléan *et al.*, 2015), une pluralité de cadres théoriques et de méthodes sont heureusement encore utilisés dans notre discipline. Une formation universitaire de qualité, permettant le bon développement de l'esprit critique, suppose, non seulement, que les étudiant.e.s en aient connaissance – actuellement tou.te.s ne sont même pas informé.e.s de leur existence –, mais que ces étudiant.e.s puissent en outre suivre des cours réflexifs sur l'histoire de leur discipline, l'histoire des faits économiques, l'épistémologie, etc. L'absence de pluralisme dans l'enseignement de l'économie est d'autant plus regrettable que, indépendamment de toutes ces raisons, celui-ci a des vertus pédagogiques évidente :

« Par exemple, dans son fameux manuel *Economics*, Paul Samuelson, lorsqu'il en vient au concept de profit, présente et discute pas moins de six approches dont celle de Marx. L'idée ici est la suivante : lorsqu'on introduit un concept, par exemple capitalisme ou profit, il convient de ne pas cacher qu'il fait l'objet de plusieurs définitions concurrentes ; autrement dit, qu'il est un objet controversé. Les bénéfices d'une telle méthode sont multiples. D'une part, cela éclaire chaque définition. En effet, en explicitant ce qu'elle n'est pas, contre quoi elle s'est construite, on comprend mieux de quoi il s'agit véritablement, ce qui fait sa valeur spécifique. Les convictions acquises au terme de ce processus sont d'autant plus solides qu'elles reposent sur une pleine connaissance des alternatives qui n'ont pas été retenues. On est alors bien plus armé pour les défendre. »
(Orléan, 2018)

Pourtant, l'enjeu, on l'a dit plus haut, n'est pas uniquement scientifique ni même pédagogique. Car tout ceci a des conséquences délétères, non seulement sur le monde dans lequel nous vivons – pensons à la crise de 2008 ou au réchauffement climatique –, mais également sur le fonctionnement de nos démocraties : « si les citoyens ne se voient proposer, par des économistes unanimes, qu'une seule analyse présentée comme scientifique et rigoureuse, alors le débat est confisqué et la démocratie, menacée. » (Orléan *et al.*, 2015). « C'est une question d'intérêt général (...) de savoir si on accepte ou pas dans notre pays d'avoir plusieurs écoles de pensée, plusieurs manières de réfléchir à l'économie. » (Jany-Catrice, 2022).

Or, que ce soit dans le champ de la recherche ou dans celui de l'enseignement, le constat d'un effondrement du pluralisme semble implacable. L'objectif de ce rapport est d'objectiver le manque de pluralisme dans l'enseignement en France à partir d'une étude approfondie de l'offre de formation des licences d'économie et gestion.

Étudier l'évolution de l'enseignement de l'économie

Le principe central de la méthodologie de ce rapport – sur lequel nous revenons dans la partie suivante – provient d'un précédent travail effectué en 2013 par le collectif Pour un Enseignement Pluraliste dans le Supérieur en Économie (PEPS-Économie), qui a donné lieu à une publication en français (PEPS-Économie, 2013) puis en anglais (PEPS-Économie, 2014). Quoiqu'ayant été mise en œuvre de manière moins systématique et moins approfondie que ne le fait le présent rapport, la similarité méthodologique de ces travaux rend leur comparaison crédible et pertinente.

Les données recueillies par PEPS-Économie portaient sur l'année universitaire 2012/2013, alors que notre étude concerne l'année universitaire 2020/2021. Huit années séparent ainsi les deux bases de données. Sachant que la temporalité des maquettes de licences s'inscrivait dans un plan quadriennal, on peut estimer qu'il y a eu au moins deux nouvelles maquettes pour chaque formation, ce qui laisse la possibilité d'y effectuer des changements. Notons qu'entre 2012/2013 et 2020/2021, les universités ont parfois connu de profonds bouleversements et regroupements (les universités Lille 1, Lille 2 et Lille 3 ont ainsi fusionné pour n'en former qu'une), ce qui rend délicate la comparaison université par université. La comparaison dans le temps de l'offre globale française conserve quant à elle tout son sens et permet de fournir des grandes tendances sur l'évolution de la manière dont l'économie est enseignée en licence d'économie-gestion.

Plan du rapport

Les questions fil rouge de ce rapport sont les suivantes : dans quelle mesure l'économie *mainstream* accapare-t-elle ou non l'ensemble des enseignements des licences d'économie-gestion en France ? Mais aussi, dans quelle mesure, reste-t-il une place pour le pluralisme dans l'offre de formation d'économie en France ?

La méthodologie de cette étude est présentée en détail dans la partie I. Nous revenons ensuite sur la structure globale des licences d'économie-gestion en France aujourd'hui et mettons également en évidence l'évolution des curricula de licence depuis 2011 (partie II). Nous opérons ensuite analyse plus fine et plus approfondie du pluralisme, à partir d'une perspective multidimensionnelle : une offre de formation est pluraliste, nous y reviendrons, si elle est pluraliste en termes de paradigmes, de méthodes, d'objets et thématiques étudiés, d'ouverture aux autres disciplines, et si elle prépare les étudiant.e.s à développer leur réflexivité. Nous mettons en évidence l'absence de pluralisme dans les licences d'économie gestion, ce qui ne sera pas surprenant étant donnée l'évolution des recrutements des enseignant.e.s-chercheur.e.s à l'université sur ces dernières décennies (voir AFEP, 2013 et Jany-Catrice, 2022). Ces résultats sont présentés dans la partie III de ce rapport. Une dernière partie présente un indicateur composite de pluralisme, composé des cinq dimensions qui constituent la multidimensionnalité du « pluralisme », et qui permet de positionner les universités les unes par rapport aux autres (partie IV).

I. Méthodologie du rapport

Ce rapport porte sur les cours des licences d'économie-gestion de 53 universités publiques françaises, soit la quasi-totalité de celles qui en proposent. Sont ainsi pris en compte 6 433 cours. Le rapport se penche plus précisément sur leurs intitulés et le nombre d'ECTS qui y sont associés, ce nombre étant compris comme l'importance qui leur est accordée dans la licence. Dans notre étude, ces ECTS sont pondérés en fonction de l'optionalité du cours, de sa présence ou non dans le tronc commun, etc. La quasi-totalité des statistiques que nous produisons sont exprimée en ECTS (ou plutôt en part d'ECTS).

Afin de produire des statistiques intelligibles sur ces milliers de cours, nous avons opéré une catégorisation à trois niveaux. Le premier niveau répartit ces cours en 9 catégories, le second en 71 catégories et le troisième en 115 catégories, ce qui permet plusieurs niveaux d'analyse. Il nous est par exemple possible de mesurer le poids des cours *mainstream* et non *mainstream*. Pour procéder à une analyse dans le temps, nous nous servons également de la catégorisation construite en 2013 par PEPS-Économie, dans une précédente étude sur les licences d'économie-gestion.

Dans ce rapport, nous nous intéressons aux universités en considérant qu'il y a une licence d'économie-gestion par université. Dans un travail ultérieur, nous pourrions regarder les différents parcours. Il sera intéressant pour nous également de prendre en compte les effectifs des différentes licences d'économie-gestion.

La limite majeure de notre rapport est de s'en tenir aux intitulés de cours. Dans certaines matières, ceux-ci ne peuvent être vus comme pleinement indicatifs de leur contenu. Un même intitulé peut ainsi donner lieu, dans les faits, à des cours très différents, en fonction de l'enseignant et/ou de l'université où il se trouve. Néanmoins, les intitulés de cours demeurent représentatifs d'une volonté d'afficher tel ou tel terme, telle ou telle orientation théorique, dans les formations. Ils constituent un indice solide de l'état des lieux de l'enseignement de l'économie en licence.

Cadre du rapport

1. La diversité de l'enseignement de l'économie dans le supérieur

Les cours d'économie à l'université, et au-delà dans l'enseignement supérieur, ont lieu dans des formations et à des niveaux très divers. Les licences d'économie-gestion ainsi que les masters d'économie constituent des formations où l'économie est le cœur de l'enseignement. Mais l'économie peut également être enseignée dans des formations de disciplines proches, comme la sociologie, la science politique, la gestion, etc. On peut également évoquer les licences d'administration économique et sociales (AES) ou de sciences sociales, mais aussi les masters MEEF « Sciences économiques et sociales » (SES), qui préparent au CAPES de SES, ou encore les préparations à l'agrégation de SES. Au-delà de l'université, l'économie est également très présente dans les instituts d'études politiques (IEP), dans les classes préparatoires aux grandes écoles économiques et commerciales (ECG), dans les classes préparatoires lettres et sciences sociales (B/L), dans les classes préparatoires économie-gestion (D2), etc.

L'idéal serait de recenser les cours d'économie dans toutes ces formations. Outre le caractère titanesque d'une telle entreprise, se poserait également la question de la comparabilité des données recueillies.

Nous avons ici fait le choix de nous limiter aux licences d'économie-gestion. La collecte de données nous semblait plus réaliste qu'une démarche visant à prendre en compte l'intégralité des cours d'économie dispensés dans le supérieur. De plus, l'enseignement proposé dans les licences d'économie-gestion à l'université constitue le cœur de l'enseignement de la discipline. Si l'université n'en a pas l'exclusivité, elle agit largement comme un modèle pour d'autres formations où l'économie est enseignée, comme le lycée²⁷ ou les classes prépa. Étudier les cours de ces licences, c'est donc étudier des enseignements qui se diffusent bien au-delà de la sphère universitaire.

Pourquoi avoir centré notre étude sur les curricula de licence, et non aussi ceux de masters ? Idéalement, là encore, étudier les deux de front aurait eu un intérêt. Deux raisons nous ont poussé.e.s à nous centrer sur les licences. La première concerne la très grande diversité des maquettes de master. Elles sont très spécialisées et leur comparaison risquait de s'avérer d'un intérêt limité : il est normal qu'il y ait davantage de cours d'histoire de la pensée économique dans un master d'histoire de la pensée que dans un master d'économétrie ! La seconde raison qui nous a convaincu.e.s de nous centrer sur les licences est qu'elles constituent pour beaucoup d'étudiant.e.s la porte d'entrée dans la discipline économique. Pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s, elle est vue comme la période pendant laquelle les étudiant.e.s acquièrent le socle de connaissances – les fondamentaux – de la discipline, et à l'issue de laquelle ils pourront se spécialiser.

27. Où les récents programmes de Sciences économiques et sociales ont été réformés en s'inspirant de la manière dont l'économie est enseignée à l'université.

2. Périmètre du rapport

Ce rapport porte donc sur les cours des licences d'économie-gestion des universités publiques françaises de l'année universitaire 2020/2021. Il s'appuie sur les licences de 53 universités, soit la quasi-totalité des universités publiques françaises proposant des licences d'économie-gestion²⁸. Chacune de ces universités contient une ou plusieurs licences mention « économie-gestion » (plus rarement « économie » seulement) contenant chacune un ou plusieurs parcours. Ces parcours ont été systématiquement pris en compte, à l'exception de ceux qui sont exclusivement tournés vers la gestion (désignés ci-après par l'expression « parcours gestion »). En effet, notre étude porte sur l'enseignement de l'économie. Nous avons donc bien pris en compte les cours de gestion, pourvus qu'ils soient intégrés dans le tronc commun ou dans des parcours qui ne sont pas exclusivement tournés vers la gestion.

L'intégralité des cours dispensés au sein de ces licences d'économie-gestion hors « parcours gestion » ont été recensés. On dénombre ainsi dans l'offre de formation de licence d'économie-gestion en France 6 433 intitulés de cours, dont 3 015 intitulés *uniques* de cours.

Principes

1. Principe général : compter les ECTS des intitulés de cours

Ne disposant pas des syllabus ni des plans des cours de licence d'économie-gestion – contrairement à (Tieleman *et al.*, 2018) – et ne pouvant matériellement assister à l'ensemble des 6 433 cours concernés – comme l'ont fait les étudiant.e.s de l'université de Manchester (The Post-Crash Economics Society, 2014) –, on s'est centré.e.s sur leurs intitulés. Si cette solution n'est qu'un *proxy* du contenu des cours, l'intitulé est néanmoins informatif du contenu. Plus encore, les intitulés témoignent des orientations que les concepteurs et les conceptrices des maquettes ont souhaité donner à leur licence.

Dans une maquette, l'importance de chaque cours peut être signalée par plusieurs variables : son nombre d'heures, son format – cours magistral (CM) ou travaux dirigés (TD) –, son coefficient de pondération dans la note globale de l'unité d'enseignements (UE) ou du semestre ou encore les ECTS (*European Credits Transfer and Accumulation System*) qui lui sont associés. C'est cette dernière variable que nous avons retenue. D'une part, parce que ces « crédits » témoignent d'une reconnaissance explicite du poids du cours auquel ils sont


28. Nous avons pris en compte l'ensemble des licences d'économie-gestion recensées sur Parcoursup (<https://www.parcoursup.fr/>) en 2021 à l'exception de celle de l'université de Nouvelle-Calédonie, car elle se déroulait sur 5 ou 7 semestres, ce qui rend la comparaison avec les autres licences d'économie-gestion, exclusivement sur 6 semestres, trop délicate. Pendant la réalisation de cette étude, certains noms d'universités ont changé. Nous avons fait le choix de conserver les noms en vigueur au moment de la collecte de données. C'est le cas pour l'université de Paris, qui s'appelle désormais « Université Paris Cité », fusion des universités Paris 5 et Paris 7. Dans ce rapport, nous nous référons donc toujours aux anciens noms, à savoir Université de Paris (Paris 5) et Université de Paris (Paris 7). Il nous semble important néanmoins de préciser leur appellation actuelle. La licence d'économie-gestion de l'ancienne université Paris 5 est désormais portée par la faculté Droit-économie-gestion de l'université Paris Cité et la licence d'économie de l'ancienne université Paris 7 est portée par l'UFR Géographie, Histoire, Économie et Sociétés de l'université Paris Cité.

attribués : chaque semestre d'une licence comporte trente ECTS. Un cours doté de six ECTS « vaut » donc deux fois plus qu'un cours qui n'en rapporte que trois à l'étudiant.e qui le valide. Ces crédits constituent donc une variable d'objectivation satisfaisante de l'importance donnée aux différents cours. D'autre part, c'est la variable des ECTS qui, pour chaque cours, est la plus systématiquement renseignée dans les maquettes. Les ECTS constituent ainsi la variable centrale de notre étude²⁹.

Pour avoir une idée de ce à quoi ressemblent les maquettes, prenons un extrait de celle de la licence d'économie-gestion de l'université de Caen³⁰ telle qu'elle nous est donnée à lire :

FIGURE 1. SEMESTRE 1 DE LA LICENCE D'ÉCONOMIE-GESTION DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN

Source : Licence d'économie-gestion de l'université de Caen.

 Le cours d'Histoire des faits économiques est doté de 12 heures de cours magistral (CM) et de 8 heures de travaux dirigés (TD). Il compte pour 2 ECTS.

	CM	TD	ECTS	
Économie-Gestion 11				
Grands mécanismes économiques	30	30	0	4
Histoire des faits économiques	20	12	8	2
Économie-Gestion 12				
Introduction à la gestion	30	30	0	4
Initiation au droit	20	20	0	2
Économie-Gestion 13				
Mathématiques appliquées à l'économie et la gestion 1	38	20	18	4
Anglais	12	0	12	2
Économie-Gestion 14				
Méthodes statistiques pour l'économie et la gestion 1	38	20	18	4
Methodologie du travail universitaire	12	6	6	2
Économie 15				
Démographie	18	18	0	2
Économie géographique	18	18	0	2
Matière libre (dont LV2)	14	14	0	2

29. Nous aurions pu prendre les heures, car elles constituent également un bon indicateur du poids d'un cours. Outre le fait qu'elles sont moins souvent renseignées que les ECTS dans les maquettes que nous nous sommes procurées, celles qui sont renseignées sont fortement corrélées avec les ECTS, si bien que les résultats obtenus n'auraient sans doute été guère différents.

30. Afin de montrer la diversité des matériaux sur lesquels nous nous sommes appuyés, nous avons décidé de conserver la mise en page des maquettes de licences que nous avons récupérées.

Les ECTS témoignent d'une reconnaissance explicite du poids du cours auquel ils sont attribués

2. Modalités de prise en compte des ECTS

Si la sélection des ECTS comme *proxy* de l'importance accordée aux cours paraît simple, le traitement de cette variable a nécessité des choix méthodologiques pour des raisons que nous détaillons ici. Différents cas de figure nous ont en effet obligé.e.s à préciser nos traitements statistiques, avec comme fil rouge le fait que les ECTS devaient représenter le plus fidèlement possible le poids (l'importance) de chaque cours.

- **Absence de données sur les ECTS associés à un cours.** Il arrive, même si cela est rare, que le nombre d'ECTS associé à un cours ne soit pas renseigné dans les maquettes que nous avons pu collecter.
- **Cours présents uniquement dans certains parcours de licence ou certaines UE.** Tous les cours ne font pas partie du tronc commun, certains ne sont suivis que par les étudiant.e.s qui choisissent tel(le) ou tel(le) parcours ou UE.
- **Cours optionnels.** Certains cours sont à choisir parmi une liste de cours : ils ne sont potentiellement pas suivis par tous les étudiant.e.s.
- **Cours facultatifs.** Certains cours peuvent ne pas être suivis par les étudiant.e.s. Logiquement, ils ne rapportent pas d'ECTS.
- **Licences dont le total des ECTS n'est pas égal à 180.** Certaines maquettes de licence ne comptent pas exactement 180 ECTS.

Dans les paragraphes qui suivent, nous précisons les choix méthodologiques que nous avons effectués pour traiter cette diversité de cas.

ECTS non renseignés pour un cours

Dans de rares cas, le nombre d'ECTS n'est pas indiqué pour un cours (désigné par EC pour Élément Constitutif dans les maquettes officielles). Dans les faits, nous n'avons jamais rencontré de maquette où ne figurait aucune donnée sur les ECTS³¹, mais il arrive que les ECTS soient attribués à une unité d'enseignement (UE) et non à chacun des cours la constituant.

C'est le cas par exemple du semestre 5 de la licence d'économie-gestion de l'université de Grenoble-Alpes :

31. Même s'il nous a fallu obtenir certaines maquettes autrement qu'en nous rendant sur le site web des universités, soit en demandant à des collègues sur place, soit en passant par des voix plus officielles.

FIGURE 2. SEMESTRE 5 DE LA LICENCE D'ÉCONOMIE-GESTION DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE-ALPES

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)
UE1 : Enseignements fondamentaux économie et gestion	SAEG5UA1	O	6	6
Economie internationale 1	SAEG5M11			6
UE2: Enseignements fondamentaux économie et gestion	SAEG5UC3	O	6	6
Economie industrielle 1	SAEG5M21			6
UE3: Enseignements professionnalisants	SAEG5UB3	O	6	6
Analyse financière	SAEG5MB1			6
UE4: Enseignements professionnalisants	SAEG5UB4	O	6	6
Introduction à l'économétrie	SAEG5MB2			3
Mathématiques appliquées à la gestion	SAEG5MB3			3
UE5: Enseignement complémentaire et ouverture	SAEG5UA5	O	2	2
Anglais 4	SAEG5M51			2
UE6: Enseignement complémentaire et ouverture (2 cours à choisir)*	SAEG5UA6	X	4	4
1 cours à choisir				2
1 cours à choisir				2
Total ECTS / Semestre			30	

Source : Licence d'économie-gestion de l'université de Grenoble-Alpes.

 L'UE1 contient un unique cours, intitulé « Économie internationale 1 », pesant pour 6 ECTS et dont le coefficient dans la moyenne du semestre est 6.

Dans cette maquette, il est indiqué 6 ECTS pour l'UE4, mais pas d'ECTS pour chacun des cours (« Introduction à l'économétrie » et « Mathématiques appliquées à la gestion ») la constituant. Dès lors, comment attribuer des ECTS à chacun de ces deux cours ? Pour trancher, nous nous sommes appuyés sur les indices suivants, en fonction des cas :

- Coefficients attribués.
- Heures.
- ECTS attribués à l'UE.

Dans l'exemple de la licence d'économie-gestion de l'université de Grenoble-Alpes, les coefficients attribués aux UE sont systématiquement égaux aux ECTS qui leur sont attribués : disposant de ces coefficients pour chacun des cours de l'UE concernée – identiques (3 chacun) – nous avons attribué autant d'ECTS à chacun de ces cours (soit 3 ECTS chacun). Ce choix est conforté par le fait que chaque cours dispose d'un nombre d'heures identique (non visible dans l'extrait présenté ci-dessus).

Licences, parcours, UE et options

Certaines universités offrent, non pas une, mais plusieurs licences d'économie-gestion. C'est par exemple le cas lorsqu'une université se trouve sur plusieurs sites éloignés les uns des autres, comme l'université de La Réunion (avec les campus du Tampon et de Saint-Denis) ou l'université de Lorraine (avec les campus de Metz et de Nancy).

Il arrive souvent qu'une même licence ait plusieurs parcours. Nous considérons comme « parcours » ce qui est officiellement désigné comme tel, et non les « sous-parcours », « majeures » ou « mineures »³². Le nombre de parcours augmente d'ailleurs souvent à partir de la deuxième année (L2) ou de la troisième année (L3) de licence.

Dans un parcours, il est parfois possible de choisir entre différentes UE, contenant différents cours, ou entre différents cours (quand un cours est à choisir dans une liste). Un cours pesant pour 6 ECTS, par exemple, peut être un cours obligatoire de l'unique parcours de l'unique licence d'une université, mais il peut également être un cours optionnel d'une des UE d'un des parcours d'une licence. À l'évidence, dans ces deux cas, bien que pesant pour 6 ECTS, le cours n'occupe pas du tout la même place dans la maquette de licence.


Pour tenir compte de l'ensemble de ces différences, nous avons pondéré les ECTS retenus pour un cours de façon à tenir compte du nombre de licences, du nombre de parcours, du nombre d'UE et du nombre de choix possibles dans le cas d'un cours optionnel, afin que le nombre d'ECTS finalement retenu reflète plus fidèlement l'importance du cours concerné dans l'offre de formation en licence d'économie-gestion de chacune des universités.

Prenons le cas le plus simple, celui d'un cours à option, comme c'est le cas à l'université d'Angers.

FIGURE 3. SEMESTRE 2 DE LA LICENCE D'ÉCONOMIE-GESTION DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

Enseignements	CM	TD	ECTS
Unité 1	48	36	11
Principes de macroéconomie	24		5
		16	
Théories des organisations	24		4
Anglais		20	2
Unité 2	49,5	72	11
Principes de microéconomie	24		5
		16	
Approche de la communication	24		5
		12	
Informatique et Culture numérique	1,5	24	1
Unité 3	62	18	8
Introduction au droit public	18		2
1 matière au choix:	20		2
Science Politique	20		3
<u>OU</u> Histoire des faits économiques	20		3
Mathématiques	24		3
		18	
Stage (optionnel)			

Source : Licence d'économie-gestion de l'université d'Angers.

 Les cours de Science politique et d'Histoire des faits économiques, dotés chacun de 3 ECTS, sont à option, c'est-à-dire que l'étudiant.e doit en choisir un, et un seul, parmi les deux.

32. Qui sont alors traités comme des UE optionnelles, choix qui n'a pas d'incidence fondamentale grâce à notre méthodologie, comme nous le verrons plus loin.


Dans l'UE – ou « Unité » – 3, les étudiant.e.s ont à choisir entre un cours de science politique et un cours d'histoire des faits économiques³³, chacun doté de 3 ECTS. Comptabiliser ces deux cours chacun par 3 ECTS accentuerait artificiellement leur poids, car ils sont potentiellement moins suivis que les cours obligatoires³⁴. Nous avons opté pour le principe de pondérer ce cours à choix par le nombre de choix offerts, en l'occurrence deux. Ainsi, pour le cours de science politique comme pour celui d'histoire des faits économiques (et dans cette configuration de la maquette d'Angers), le nombre d'ECTS retenus ne sera pas de 3, mais de $3 \times 1/2 = 1,5$.

Nous avons appliqué le même principe quand les étudiant.e.s n'ont pas à choisir entre plusieurs cours, mais entre plusieurs ensembles de cours (généralement dénommés UE). L'université de Pau en fournit un exemple :

FIGURE 4. EXTRAIT DU SEMESTRE 3 DE LA LICENCE D'ÉCONOMIE-GESTION DE L'UNIVERSITÉ DE PAU

UE / EC	Intitulés	Contenu	Enseignant	FT Cours	HTD	HEF	PLCC Session 1	PLCC Session 2	ECTS	
Enseignements fondamentaux d'économie-gestion										
				99						
EC301	Microéconomie 2	Structure de marché et stratégie de concurrence	C. Haritchabalet	21	12	6	CC	Oral ou Ecrit 1H	5	
JE30	EC302	Macroeconomie 2	Phénomènes monétaires et financiers	C. Emmonot	21	12	6	ECrit 3H / CC	ECrit 3H	5
	EC303	Comptabilité 2	Immobilisations, opérations en devises, subvention	G. Grégorio	21	12	6	ECrit 2H / CC	ECrit 2H	5
Langages et outils en économie-gestion										
				75						
EC311	Mathématiques pour l'économie et la gestion 2		J. Cresson	18	12		ECrit 2H / CC	Oral ou Ecrit 1H	2,5	
JE31	EC312	Probabilités	O. Péron	18	12		CC	Oral ou Ecrit 1H	2,5	
	EC313	Langue vivante			15		CC	Oral ou Ecrit 1H	2	
Enseignements optionnels (1 coloration au choix)										
Colorations Chargé d'études & Recherche / Enseignement				54						
EC321	Histoire de la pensée économique		J.P. Domecq	18			CC		3	
JE32	EC322	Introduction à la croissance	O. Péron	18	12		écrit 1H	Oral ou écrit 1H	3	
		Projet : Mesurer des inégalités	O. Péron	6		3	CC			
Coloration Banque & Assurance				66						
EC331	Mathématiques financières	La valeur du temps	J. Bouoiyour	18			CC	Oral ou écrit 1H	3	
JE33	EC332	Introduction à la croissance	A. Addi		12					
		Projet : Mesurer des inégalités	O. Péron	18	12		écrit 1H	Oral ou écrit 1H	3	
			O. Péron	6		3	CC			
Coloration Management & Entrepreneuriat / Comptabilité & Audit				66						
EC341	Mathématiques financières	La valeur du temps	J. Bouoiyour	18			CC	Oral ou écrit 1H	3	
JE34	EC342	Calculs financiers sur tableur	A. Addi		12					
		Fiscalité appliquée aux entreprises 1	R. Chevallier	18			écrit 1H	Oral ou écrit 1H	3	
	EC343	Marketing 1	J. Hmaïda	18			écrit 1H	Oral ou écrit 1H	3	

Source : Licence d'économie-gestion de l'université de Pau.

 Le cours Microéconomie 2 compte pour 5 ECTS. Il est dans le tronc commun et suivi par tous les étudiant.e.s. Le cours Histoire de la pensée économique est doté de 3 ECTS. Il n'est suivi que par les étudiant.e.s qui choisissent la coloration « Chargé d'études et Recherche/Enseignement ».

Dans les enseignements optionnels de cette offre de formation, les étudiant.e.s doivent choisir entre trois ensembles d'enseignements (nommés UE et « colorations » dans cette université) :

- « Chargés d'études et Recherche/Enseignement »
- « Banque et assurance »
- « Management et entrepreneuriat / Comptabilité et audit »

33. Si l'on est attentif, on remarquera une petite erreur dans la maquette : sur la ligne « 1 matière au choix » figure 2 ECTS, alors que chacune des deux matières que l'on peut choisir compte 3 ECTS. On peut vérifier, en regardant les sommes d'ECTS par UE, que c'est bien 3 ECTS qui est le bon chiffre.

34. On se heurte ici à une limite sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir : celles de la prise en compte des effectifs qui suivent effectivement chaque cours. Cette donnée n'est guère accessible au niveau des cours. Nous verrons plus loin qu'elle peut cependant être mise à profit au niveau des licences elles-mêmes, sachant qu'elles ont des effectifs très différents.

Retenir 3 ECTS pour le cours d'histoire de la pensée économique (premier cours de la « coloration Chargé d'études et Recherche/Enseignement »), comme il en est doté sur la maquette, serait abusif, dans la mesure où ce cours peut tout à fait ne pas être du tout suivi. Le principe de la pondération a donc prévalu. Puisqu'il faut choisir entre trois ensembles de cours, chacun des cours de ces ensembles a vu ces ECTS divisés par trois. Ainsi, pour le cours d'histoire de la pensée économique, nous avons retenu $3 \times 1/3 = 1$ ECTS.

Les choses peuvent se compliquer quand il faut à la fois choisir entre des UE et entre des options à l'intérieur de ces UE. C'est le cas du semestre 5 de la licence d'économie-gestion de l'université de Pau.

FIGURE 5. EXTRAIT DU SEMESTRE 5 DE LA LICENCE D'ÉCONOMIE-GESTION DE L'UNIVERSITÉ DE PAU

CODE UE / EC	INTITULE	CONTENU	ENSEIGNANT	CM	TD	EF	PLCC Session 1	PLCC Session 2	ECTS	
2 EC dans les Enseignements fondamentaux d'Économie & Gestion					72	22,5			8	
EC511 pour les étudiants issus de BTS ou IUT AES ou autres licences et Campus France sinon EC512										
UE51	EC511	Macroeconomie 2	C. Emornot	21	12	6	Écrit 3H / CC	Écrit 3H	3	
	EC512	Mathématiques pour la microéconomie	F. Candau	12	6	4,5	CC	Oral ou Écrit 1H	1	
	EC512	Analyse financière	E. Cargnello Charles	21	15	6	Écrit 2H / CC	Écrit 2H	4	
	1 EC choix parmi 2									
UE51	EC514	Comptabilité des sociétés	C. Ferrato	21	15		CC	Écrit 2H	4	
	EC515	Économie internationale 1	P. Cassagnard	21	15	6	CC	Oral ou Écrit 2H	4	
Langages & outils en économie-gestion					51				6	
UE52	EC521	Informatique 3	Y. Girard	21	15		écrit 1H	Écrit 1H	4	
	EC522	Langue vivante			15		CC	Oral ou Écrit 1H	2	
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (à coloration)										
4 EC dans la Coloration Chargé d'études & Recherche					107	6			14	
UE53	1 EC531	Séminaire professionnel dans la coloration			3					
	1 EC532	Marketing 1	J. C. Vergé				écrit 1H	Oral ou Écrit 1H	2	
	1 EC533	Econométrie	S. Rey	21	15	6	Écrit 3 H/CC	Écrit 3H	4	
	2 EC au choix parmi 4									
	EC534	Économie bancaire 2	Comprendre l'environnement économique pour prendre Des décisions de portefeuille et réaliser une note de conjoncture.	F. Lachet-Touya	12	15	2	CC	Oral ou Écrit 2H	4
	EC535	Économie publique	Projet d'économie publique	F. Lachet-Touya	3	12	2	CC	Oral ou Écrit 1H	4
UE53	EC536	Économie internationale 1	si non pris en fondamentaux			7,5	CC			
	EC537	Fiscalité appliquée aux entreprises 1	CM de S3	P. Cassagnard	21	15	6	CC	Oral ou Écrit 2H	4
	EC537	Entrepreneuriat	Entrepreneuriat 1 ; Entrepreneuriat 2 (si Entrepreneuriat 1 déjà validé)	R. Chevallier	18			écrit 1H	Oral ou Écrit 1H	4
	EC537	Entrepreneuriat	Entrepreneuriat 1 ; Entrepreneuriat 2 (si Entrepreneuriat 1 déjà validé)	J.F. Belmonte	20					
5 EC dans la coloration Enseignement					107	10			14	
UE54	1 EC541	Séminaire professionnel dans la coloration			3					
	3 EC au choix parmi 4									
	EC543	Économie publique	Projet d'économie publique	F. Lachet-Touya	3	12	2	CC		4
	EC544	Économie bancaire 2	Comprendre l'environnement économique pour prendre Des décisions de portefeuille et réaliser une note de conjoncture.	F. Lachet-Touya	12	15	2	CC	Oral ou Écrit 1H	4
UE54	EC545	Econométrie				7,5	CC			
	EC546	Économie internationale 1	si non pris en fondamentaux			6	Écrit 3 H/CC	Écrit 3H	4	
	1 EC au choix parmi 3									
	EC547	Pratiques pédagogiques à l'école	UE Libre proposée en option	O. Péron	21	15	6	CC	Oral ou Écrit 2H	4
UE54	EC548	Être tuteur (sous réserve de l'accord du responsable L2)	UE Libre proposée en option	P. Cassagnard	21	15	6	CC	Oral ou Écrit 1H	2
	EC549	Gestion des ressources humaines 2		F. Lerbet-Sereni	20			CC	Oral ou Écrit 1H	2
UE54	EC549	Gestion des ressources humaines 2		F. Saly-Godineau	18			CC	Oral ou Écrit 1H	2

Source : Licence d'économie-gestion de l'Université de Pau.

La langue vivante compte pour 2 ECTS et est obligatoirement suivie par tous les étudiants. Le cours Fiscalité appliquée aux entreprises 1 et Entrepreneuriat (il s'agit d'un même cours bien qu'il soit sur deux lignes différentes) peut être suivi par les étudiants qui ont choisi la coloration « Chargé d'études et de recherche ». Il est à choisir parmi une liste de quatre cours, au sein duquel les étudiant.e.s doivent n'en retenir que deux.

Nous avons pondéré les ECTS retenus pour un cours de façon à tenir compte du nombre de licences, du nombre de parcours, du nombre d'UE et du nombre de choix possibles dans le cas d'un cours optionnel, afin que le nombre d'ECTS finalement retenu reflète plus fidèlement l'importance attribué au cours par les concepteurs.trices de la maquette.

Les étudiant.e.s doivent ici effectuer un double choix. Le premier entre plusieurs « colorations » (c'est-à-dire, pour retenir un terme plus conventionnel, entre plusieurs UE). Dans l'extrait ci-dessus, pour des questions de place, nous n'en présentons que deux (« Chargé d'études et Recherche » pour la première et « Enseignement » pour la seconde). Mais l'offre de formation en propose en réalité cinq en tout. Ensuite, à l'intérieur de ces colorations, certains cours sont obligatoires, et d'autres sont optionnels, sachant que d'autres cours, hors coloration, sont obligatoires pour tous. Penchons-nous sur quelques exemples :

- Le cours d'Informatique 3 (4 ECTS) est obligatoire pour tou.te.s les étudiant.e.s.
- Le cours de Marketing 1 (2 ECTS) est obligatoire pour les étudiant.e.s ayant choisi la coloration « Chargé d'études et Recherche ».
- Le cours Fiscalité appliquée aux entreprises 1 et Entrepreneuriat (4 ECTS) peut être suivi par les étudiant.e.s ayant choisi la coloration « Chargé d'études et Recherche ». Il fait partie d'une liste de quatre cours dans laquelle les étudiant.e.s suivant cette coloration doivent en retenir deux.

Nous avons fait le choix (voir *supra*) dans le cadre de cette étude, de ne pas attribuer le nombre d'ECTS figurant sur la maquette à chacun de ces trois cours, car ces ECTS ne seraient pas, alors, représentatifs de leur poids dans la maquette de cette licence. Il faut, une nouvelle fois, considérer le fait qu'ils ne sont pas tous obligatoires. Nous avons procédé de la sorte.

- Le cours d'Informatique 3, obligatoire, ne pose pas de difficultés particulières, et l'on retient bien 4 ECTS le concernant.
- Le cours de Marketing 1 est obligatoire dans l'UE « Chargé d'études et Recherche », elle-même à choisir parmi une liste de cinq UE. Ainsi, nous pondérons les ECTS attribués à ce cours par $1/5$, si bien que l'on retient $2 \times 1/5 = 0,4$ ECTS.
- Le cours de Fiscalité appliquée aux entreprises 1 et Entrepreneuriat fait partie d'une UE à choisir parmi cinq UE (pondération $1/5$). Mais il fait également partie d'une liste de quatre cours, dans laquelle les étudiant.e.s doivent en choisir deux (pondération $2/4$). Il convient donc d'appliquer une double pondération, si bien que l'on retient, pour le cours d'Économie bancaire 2 doté de 4 ECTS dans la maquette : $4 \times 1/5 \times 2/4 = 0,4$ ECTS.

Cours facultatifs

Certaines universités proposent des cours facultatifs, dépourvus d'ECTS. Fort peu nombreux et étant dotés de 0 ECTS, nous avons décidé de ne pas les prendre en compte dans notre analyse.

Licences dont le total des ECTS ne fait pas 180


Malgré des relectures minutieuses, nous avons rencontré quelques licences dont le total des ECTS ne fait pas exactement 180³⁵, comme on peut le voir dans le tableau ci-contre.

Dans un souci de comparabilité entre les universités, nous avons donc fait le choix de calculer une nouvelle variable d'ECTS de telle sorte que la somme de ceux-ci fasse bien 180, pour chaque université.

UNIVERSITÉ	ECTS. pondérés
Aix-Marseille	180,0
Amiens	180,0
Angers	180,0
Antilles	180,3
Artois	180,0
Bordeaux	180,0
Bourgogne	180,0
Brest	180,0
Bretagne Sud	180,0
Caen	180,0
Cergy-Pontoise	180,0
Clermont-Auvergne	180,3
Corte	178,3
Evry	180,0
Franche-Comté	180,0
Grenoble Alpes	180,0
Gustave Eiffel	180,0
La Réunion	180,0
Le Havre Normandie	180,0
Le Mans	180,0
Lille	180,0
Limoges	180,0
Littoral	180,0
Lorraine	180,0
Lyon 2	180,0
Montpellier	182,0
Nantes	180,0
Nice	180,0
Orléans	180,0
Paris-Est Créteil	180,0
Paris-Nanterre	180,0
Paris-Saclay	180,0
Paris 1	180,0
Paris 2 Panthéon-Assas	180,0
Paris 8	180,0
Pau et des Pays de l'Adour	178,5
Perpignan	180,0
Poitiers	180,0
Polynésie française	180,0
Polytechnique des Hauts de France	180,0
Reims Champagne-Ardenne	180,0
Rennes 1	180,0
Rouen	180,0
Saint-Etienne	180,7
Savoir Mont Blanc	180,0
Sorbonne Paris Nord	180,0
Strasbourg	180,0
Toulon	180,0
Toulouse 1 Capitole	180,0
Tours	180,0
Université de Paris (Paris 5)	180,0
Université de Paris (Paris 7)	180,0
Versailles - Saint Quentin en Yvelines	180,0

TABLEAU 1. SOMME DES ECTS (APRÈS PONDÉRATION) POUR CHAQUE UNIVERSITÉ

Source : Base de données AFEP 4 mai 2023.

 L'université d'Aix-Marseille compte 180 ECTS pondérés. L'université de Corte compte 178,3 ECTS pondérés.

35. Une fois prises en compte les pondérations telles que présentées ci-dessus, la somme des ECTS devrait faire 180 pour une université, par construction.

3. Présentation des variables de la base de données

La base de données compte 41 variables. Nous ne commenterons ici que les plus importantes d'entre elles pour notre analyse.

Les variables primaires de la base de données

Ce que nous appelons « variables primaires » désigne les variables telles qu'elles sont directement renseignées, pour chacun des cours, lors de la saisie de données. En voici les plus importantes (nous mettons entre parenthèses le nom de la variable tel qu'utilisé dans les équations qui suivent) :

- Nom de l'université. Dans ce rapport, nous travaillons au niveau de l'université. Une prolongation ultérieure de ce travail consistera à se situer au niveau des parcours de licence.
- Nombre de licences (**NOMBRE . LICENCES**) : nombre de licences rattachées à l'université. Comme on l'a dit, il arrive parfois qu'une même université contienne plusieurs licences d'économie-gestion car elle dispose de sites différents.
- Nom du parcours dans lequel le cours se tient. Ce nom du parcours est important puisqu'il nous a permis par la suite de pouvoir exclure de notre analyse les parcours exclusivement tournés vers la gestion.
- Nombre de parcours (**NOMBRE . PARCOURS**) : nombre de parcours disponibles dans une licence.
- Numéro de semestre dans lequel est le cours (de 1 à 6). Cette information nous permet d'effectuer une analyse par semestre (mais également par année).
- Intitulé du cours. L'intitulé exact du cours est la variable primaire sur laquelle nous allons concentrer l'analyse, à travers la construction de catégories (que nous détaillons dans la suite de ce rapport).
- Nombre de crédits associés au cours (**ECTS**). C'est le nombre d'ECTS attribués au cours tels qu'affichés sur la maquette.
- ECTS ajustés : nombre de crédits que l'on attribue au cours quand le nombre d'ECTS n'est pas précisé dans la maquette à disposition (**ECTS . AJUSTÉS**). Comme on l'a vu plus haut, cette attribution s'effectue en fonction du nombre d'ECTS attribués à l'UE, des coefficients et des heures, en suivant les données disponibles.
- Coefficient associé au cours. Même si on ne les utilise pas directement, ils peuvent être utiles pour calculer les ECTS ajustés.
- Option. Indique si le cours est optionnel, c'est-à-dire s'il est à choisir parmi une liste de cours (soit directement, soit à travers une UE) ³⁶.
- Facultatif : indique si le cours est facultatif et donc ne délivre pas d'ECTS.

³⁶. Nous considérons donc comme optionnels des cours à choisir parmi une liste de cours dans une licence sans choix d'UE ainsi que ceux qui figurent dans des UE à choisir, parmi une liste d'UE. Les cours qui sont spécifiques à des parcours, mais qui ne sont pas à choisir parmi une liste ou qui ne sont pas partie d'UE à choisir, ne sont pas considérés comme optionnels.

- Nombre de cours optionnels à choisir (**NOMBRE . DE . COURS . OPTIONNELS . À . CHOISIR**): si le cours est optionnel, indique combien de cours optionnels sont à choisir. Ainsi, si l'étudiant.e doit choisir deux cours parmi une liste de quatre, cette variable vaut deux.
- Nombre de cours optionnels disponibles (**NOMBRE . DE . COURS . OPTIONNELS . DISPONIBLES**): si le cours est optionnel, indique parmi combien de cours optionnels l'étudiant.e doit choisir. Ainsi, si l'étudiant.e doit choisir deux cours parmi une liste de quatre, cette variable vaut quatre.
- Nombre d'UE optionnelles à choisir (**NOMBRE . UE . OPTIONNELLES . À . CHOISIR**): si le cours fait partie d'une UE optionnelle, indique combien d'UE sont à choisir. Ainsi, si l'étudiant.e doit choisir une UE parmi trois, alors cette variable vaut un.
- Nombre d'UE optionnelles disponibles (**NOMBRE . UE . OPTIONNELLES . DISPONIBLES**): si le cours fait partie d'une UE optionnelle, indique parmi combien d'UE l'étudiant.e doit choisir son UE. Ainsi, si l'étudiant.e doit choisir une UE parmi trois, alors cette variable vaut trois.

La construction des variables spécifiques d'ECTS

Afin de mettre en œuvre la pondération évoquée plus haut, nous avons construit plusieurs variables d'ECTS spécifiques, qui constituent des « variables secondaires », au sens où elles ne sont pas saisies directement à partir des maquettes:

- ECTS retenus (**ECTS . RETENUS**) : nombre de crédits associés au cours retenus. Si la variable ECTS est renseignée dans la maquette au niveau des cours, alors on a :

$$\mathbf{ECTS . RETENUS = ECTS}$$

Sinon, on a :

$$\mathbf{ECTS . RETENUS = ECTS . AJUSTÉS}$$

- ECTS pondérés (**ECTS . PONDÉRÉS**): c'est cette variable qui tient compte de la pondération, telle qu'expliquée plus haut. On pondère le nombre d'ECTS (**ECTS . RETENUS**) par le nombre de cours optionnels à choisir (rapporté au nombre de cours optionnels disponibles), par le nombre d'UE optionnelles à choisir (rapporté au nombre d'UE optionnelles disponibles), par le nombre de parcours et par le nombre de licences. On a donc :

$$\mathbf{ECTS . PONDÉRÉS =}$$

$$\mathbf{ECTS . RETENUS \times \frac{\mathbf{NOMBRE . DE . COURS . OPTIONNELS . À . CHOISIR}}{\mathbf{NOMBRE . DE . COURS . OPTIONNELS . DISPONIBLES}}}$$

$$\mathbf{\times \frac{\mathbf{NOMBRE . UE . OPTIONNELLES . À . CHOISIR}}{\mathbf{NOMBRE . UE . OPTIONNELLES . DISPONIBLES}}}$$

$$\mathbf{\times \frac{\mathbf{1}}{\mathbf{NOMBRE . PARCOURS}} \times \frac{\mathbf{1}}{\mathbf{NOMBRE . LICENCES}}}$$

- ECTS corrigés (**ECTS . CORRIGÉS**). Malgré nos relectures, toutes les maquettes de licences n'ont pas 180 ECTS. De manière à ce que les licences soient comparables, on pondère les ECTS (plus exactement **ECTS . PONDÉRÉS**) pour atteindre 180 ECTS par licence. Plus spécifiquement, on fait en sorte que chaque semestre compte bien 30 ECTS :

$$\text{ECTS . CORRIGÉS} = \frac{\text{ECTS . PONDÉRÉS} \times 30}{\sum (\text{ECTS PONDÉRÉS DU SEMESTRE})}$$

La variable centrale sur laquelle vont être effectués les calculs est donc celle des ECTS corrigés.

Ce choix méthodologique signifie que, quel que soit le nombre de licences d'économie-gestion, de parcours, d'UE ou d'options que propose une université, l'ensemble de la formation de licence d'économie-gestion de ladite université compte 180 ECTS corrigés. Ainsi, dans l'ensemble des statistiques de notre étude, chaque université est dotée du même poids : 180 ECTS corrigés.

4. Présentation des données

Saisie des données

La saisie de tous les cours, avec les informations adéquates (intitulé, ECTS, parcours, etc.) a nécessité la constitution d'une équipe d'une petite dizaine de chercheurs. Comme il n'existe pas, du moins dans un cadre publiquement accessible, de site recensant l'ensemble des maquettes de licences, nous avons dû les récupérer une par une sur les sites des universités. Dans certains cas, ces maquettes n'étaient pas disponibles en ligne et nous avons dû en faire la demande auprès des secrétariats pédagogiques ou utiliser nos contacts pour nous les procurer.

La saisie de plusieurs milliers de cours implique un risque d'erreurs. Nous avons effectué, tout au long de notre enquête, de nombreuses vérifications afin de les limiter, si bien que nos données apparaissent particulièrement robustes.

Extrait des données

On peut donner une première présentation des données à travers l'extrait suivant :

TABLEAU 2. EXTRAIT DE LA BASE DE DONNÉES

UNIVERSITÉ	Semestre	Intitulé du cours	ECTS	ECTS. pondérés	ECTS. corrigés
Montpellier	6	Analyse de données	4	4,000	3,750
Montpellier	6	projet personnel (PPE)	3	3,000	2,812
Montpellier	6	Anglais	2	1,000	0,938
Montpellier	6	Espagnol	2	1,000	0,938
Montpellier	6	Recherche opérationnelle	3	0,667	0,625

Source : base AFEP 4 mai 2023.

À l'université de Montpellier, au semestre de 6 de la licence d'économie-gestion, il y a un cours d'Analyse de données qui vaut 4 ECTS.

Dans cet exemple, le cours d'anglais et le cours d'espagnol de la licence d'économie-gestion de Montpellier sont tous deux dotés de 2 ECTS. Mais les étudiant.e.s doivent n'en choisir qu'un des deux. On a donc retenu $2 \times 1/2 = 1$ ECTS pour chacun de ces cours (c'est la variable **ECTS . PONDÉRÉS**). Comme la maquette de Montpellier fait 182 ECTS et non 180 ECTS, les ECTS corrigés vont différer des ECTS pondérés. Plus précisément, si la somme des ECTS fait bien 30 pour les semestres 1 à 5, elle s'élève à 32 pour le semestre 6 (qui concerne donc les données présentées dans l'extrait). On corrige donc les ECTS pondérés de chaque cours pour ce semestre de manière à ce que leur somme fasse bien 30. Ainsi, pour le cours d'anglais par exemple, on a (en arrondissant à trois chiffres après la virgule) :

$$\text{ECTS . CORRIGÉS} = \frac{1 \times 30}{32} = 0,938$$

La variable centrale du rapport est la variable ECTS corrigés, qui prend en compte la pondération que l'on a construite et qui ajuste, le cas échéant, les ECTS des licences dont le total ne fait pas 180.

Catégorisation

1. Catégoriser et coder

Les intitulés de cours sont très nombreux comme on l'a souligné *supra* : 6 433 au total, et 3 015 si on ne compte que les intitulés uniques. Il est impossible d'effectuer des statistiques sur cette variable en l'état, car les modalités sont bien trop nombreuses. Une catégorisation, dont nous allons dévoiler les contours, s'impose.

Une fois les catégories construites, il a fallu classer les cours dans les catégories correspondantes. Un guide de saisie, précis, a été élaboré et plusieurs réunions d'harmonisation des pratiques des différent.e.s codeu.r.se.s ont été réalisées. Il reste bien sûr possible que demeure non pas un « effet enquêteu.r.se » mais un « effet codeu.r.se », c'est-à-dire un biais dans la façon de coder tel ou tel cours. Toutes les précautions ayant été systématiquement prises pour le réduire au minimum, nous avons toutes les raisons de croire que ce biais a été grandement limité.

2. Une triple catégorisation originale

Le choix a été fait de construire une catégorisation originale, sous la forme d'une nomenclature. Nous nous sommes en effet rendu compte qu'il était préférable de disposer de plusieurs niveaux de granularité que d'un seul. Un niveau très agrégé a le mérite de simplifier l'analyse et de pouvoir calculer quelques statistiques directement parlantes. Un niveau plus fin, avec de nombreuses catégories, complexifie l'analyse, mais permet d'étudier plus finement le degré de pluralisme des maquettes. Nous avons donc décidé de combiner ces deux niveaux de détails, en construisant trois niveaux de catégorisation.

La triple catégorisation que nous avons élaborée a été faite dans une logique de va-et-vient permanent avec les données. Dans un premier temps, après avoir saisi les maquettes, nous avons réfléchi à des catégories qui nous sembleraient pertinentes. Puis nous les avons testées sur les données. Nous nous sommes alors rendu compte que certaines fonctionnaient mal, au sens où leurs contours n'étaient pas suffisamment bien définis pour qu'elles soient opérationnelles. Nous avons aussi constaté que certains cours n'entraient dans aucune catégorie, ce qui nous a poussé à en définir de nouvelles. Plusieurs allers-retours ont été nécessaires pour produire une nomenclature stable des cours, qui soit à la fois pertinente au niveau théorique et fonctionnelle au niveau des données.

LE NIVEAU 1 - Un niveau agrégé (9 catégories)

Le niveau 1 est le niveau le plus agrégé. Il permet de donner une vue globale non seulement dans la comparaison des licences entre elles (que ce soit sur les six semestres ou par semestre), mais également sur les licences prises dans leur ensemble.

Il contient neuf catégories (le nom des variables de notre base figure entre parenthèses) :

1. Analyse économique (**ANALYSE ÉCO**). Cette catégorie contient la macroéconomie et la microéconomie, mais aussi les cours autour de la monnaie, de la banque et de la finance. Nous y avons également rangé les cours d'analyse économique, d'introduction à l'économie, de principes de l'économie.
2. Approches réflexives de l'économie (**RÉFLEXIF**). Dans cette catégorie se trouvent les cours qui entendent développer un certain recul vis-à-vis de la discipline économique elle-même. Y figurent ainsi, par exemple, les enseignements d'histoire économique (que ce soit l'histoire des faits ou l'histoire de la pensée), ainsi que ceux de théories économiques et d'épistémologie.
3. Méthodes quantitatives (**QUANTI**). Cette catégorie regroupe les mathématiques, les statistiques, l'économétrie, l'analyse de données et l'usage des logiciels de base de données.
4. Méthodes qualitatives (**QUALI**). Cette catégorie vise à recenser les cours d'entretien, d'observation, etc.
5. Outils (**OUTILS**). Ils concernent tous les cours de méthodologie universitaire, de maîtrise de l'outil numérique, de langues, mais également le mémoire, les projets et assimilés (projet de l'étudiant.e, projet professionnel, stage...),
6. Économie thématique (**ÉCO THÉMA**). Cette catégorie contient tous les cours d'économie dont l'intitulé porte explicitement sur une thématique particulière : travail, services, innovation, organisations, international, développement, inégalités, santé...
7. Ouverture aux sciences humaines et sociales (**OUVERTURE**). Nous retenons ici les cours d'ouverture aux autres sciences humaines et sociales : science politique, sociologie, anthropologie, droit, démographie, environnement, psychologie, géographie, histoire, philosophie...
8. Gestion (**GESTION**). Nous regroupons ici tous les cours relatifs à la gestion, dans toutes ses composantes : comptabilité, marketing, ressources humaines, management, contrôle de gestion, droit (dès lors qu'il est spécifique à la gestion), stratégie, fiscalité...
9. Divers (**DIVERS**). Nous rangeons ici les cours que nous n'avons pas réussi à classer ailleurs, en particulier le sport.

LE NIVEAU 2 - Un niveau détaillé (71 catégories)

La principale vertu du niveau 1 est son aspect très agrégé, qui permet une lecture simple et rapide des grandes tendances qui se dégagent de l'enseignement de l'économie en licence. Néanmoins, il demeure à un niveau trop rudimentaire pour pouvoir produire une analyse du pluralisme dans les licences d'économie-gestion. C'est pourquoi nous avons établi un deuxième niveau, doté quant à lui de 71 catégories, qui subdivisent les 9 catégories de niveau 1.

Prenons par exemple la catégorie de niveau 1 Analyse économique. Celle-ci se décline en quatre catégories de niveau 2 :

1. Macroéconomie (**MACRO**). On classe ici les cours portant explicitement sur la macroéconomie (y compris les cours de politique économique) ou constituant le support de la macroéconomie, comme la comptabilité nationale.
2. Microéconomie (**MICRO**). Ici figurent les cours de microéconomie, dans un sens élargi, c'est-à-dire en incluant l'économie de l'incertain, la théorie des jeux et l'économie expérimentale et comportementale.
3. Monnaie, banque, finance (**MONNAIE**). On y range les cours de monnaie, banque et finance, dès lors que cette dernière se rapporte à la finance dans son sens le plus macroéconomique (et non pas donc la finance de marché, par exemple, que l'on retrouvera en gestion).
4. Divers économie (**ANALYSE ÉCO AUTRES**). Sont regroupés dans cette catégorie les cours d'analyse économique, de principes de l'économie, d'introduction à l'économie, mais également d'économie politique et d'analyse économique du droit.

Ces 71 catégories peuvent être comparées entre elles (par construction, elles ne se chevauchent pas), mais il est souvent plus intéressant, comme nous le verrons, d'étudier leur répartition à l'intérieur des catégories de niveau 1.

**Nous avons construit une catégorisation originale,
sous la forme d'une nomenclature à trois niveaux.**

LE NIVEAU 3 - Un niveau très détaillé (115 catégories)

Le niveau 3 est le niveau le plus détaillé de notre nomenclature. Il a le double mérite d'approfondir plus encore le niveau de détails de la catégorisation des différents cours et de rendre possible, pour certains cours, la prise en compte de leur dimension *non-mainstream*.

Ce niveau 3 constitue ainsi une subdivision du niveau 2. Prenons l'exemple de la catégorie Microéconomie, de niveau 2 (faisant partie de celle de niveau 1 Analyse économique). Elle est constituée de quatre catégories de niveau 3 :

1. Microéconomie générale (**MICRO GÉNÉRALE**). On y trouve les cours de microéconomie (sans autre précision), d'analyse microéconomique, de principes de la microéconomie, etc.
2. Économie de l'incertain et de l'information (**ÉCO INCERTAIN**).
3. Théorie des jeux (**THÉORIE DES JEUX**). Outre les cours de théorie des jeux, nous y avons également associé les cours de théorie de la décision.
4. Économie expérimentale et comportementale (**ÉCO EXPÉ**). Cette catégorie contient les cours dotés d'une dimension expérimentale et/ou comportementale (c'est pourquoi on y a aussi inclus les cours qui renvoient au *nudging*).

Prenons un autre exemple de catégories de niveau 3, en se penchant cette fois sur la catégorie de niveau 2 Économie du travail (elle-même faisant partie de la catégorie de niveau 1 Économie thématique). Afin de saisir quantitativement la différence d'approche des questions liées au travail à partir des intitulés, nous avons subdivisé cette dernière catégorie en deux catégories de niveau 3. Par exemple :

1. Économie politique / Socioéconomie du travail et de l'emploi (**SOCIOÉCO DU TRAVAIL**). Sont ici classés les cours d'économie du travail dont l'intitulé renvoie explicitement à une approche institutionnaliste de l'objet.
2. Économie du travail (**ÉCO DU TRAVAIL HORS SOCIOÉCO**). Nous trouvons ici les cours dont l'intitulé suppose une approche plus *mainstream* de la question du travail – sans que nous ne soyons vraiment certains, d'ailleurs, que ce soit effectivement le cas dans les faits. Rappelons que notre étude se borne à une analyse des intitulés de cours.

Une dernière précision : toutes les catégories de niveau 1 ne se subdivisent pas en catégorie de niveau 2 et toutes celles de niveau 2 ne se subdivisent pas en celles de niveau 3. Par exemple :

- La seule catégorie de niveau 1 qui ne contient pas de niveau inférieur est celle des Méthodes qualitatives. Ainsi, pour les cours rangées dans cette catégorie en niveau 1, on reporte le même intitulé de catégorie les concernant pour les niveaux 2 et 3 ;
- Les disciplines (science politique, sociologie, anthropologie...) de niveau 2, faisant partie du niveau 1 Ouverture, ne se subdivisent pas en niveau 3. Dans ce cas, nous reportons, en niveau 3, l'intitulé de la catégorie de niveau 2.

Le détail de notre nomenclature, contenant toutes les catégories de tous les niveaux, figure en annexe 1.

3. Une reprise de la catégorisation de PEPS

Afin de caractériser l'évolution des enseignements en licence d'économie-gestion, les intitulés (uniques) de cours ont également été catégorisés en reprenant la catégorisation telle que PEPS-Économie l'avait construite dans son étude publiée en 2013 (PEPS-Économie, 2013). Ces catégories ont été élaborées de manière sans doute moins rigoureuse que la nomenclature établie dans la présente étude et diffèrent d'ailleurs notablement sur certains aspects. Mais elles ont le mérite de permettre de mesurer une évolution dans le temps.

Le codage, c'est-à-dire le fait de savoir dans quelle catégorie classer tel ou tel cours, étant relativement bien établi dans l'étude de PEPS, il a pu être reproduit avec les données collectées dans la présente étude. Néanmoins, des codages divergents de certains cours entre les deux études demeurant possibles, les résultats que nous présentons plus loin doivent être ainsi pris comme des ordres de grandeur d'évolution, comme des grandes tendances plutôt que comme des résultats à haut degré de précision.

Les quatorze catégories retenues par PEPS-Économie sont les suivantes (entre parenthèses figurent le nom des variables dans la base de données et dans les graphiques qui vont suivre dans la partie suivante) :

1. Technique (**TECHNIQUE**). Y figurent les cours comportant une dimension technique, comme les cours de mathématiques, de statistiques, de probabilités, d'économétrie ou encore d'analyse de données.
2. Macroéconomie (**MACRO**). Cette catégorie contient les cours de macroéconomie au sens large : macroéconomie, comptabilité nationale, politique économique...
3. Microéconomie (**MICRO**). On trouve ici les cours d'approche microéconomique : microéconomie, théorie des jeux, économie industrielle...
4. Économie thématique (**ÉCO THÉMA**). Dès lors qu'un cours d'économie porte sur un objet précis (à l'exception de l'international), il est classé dans cette catégorie, où on a ainsi l'économie du travail, l'économie des inégalités, l'économie de la santé, etc.
5. Faits économiques (**FAITS ÉCO**). Cette catégorie contient les cours portant sur des faits économiques, que ce soit l'histoire des faits économiques ou les grands problèmes économiques contemporains.
6. Réflexif (**RÉFLEXIF**). Dans cette catégorie sont regroupés les cours comportant une dimension réflexive, comme l'histoire de la pensée économique, l'épistémologie ou encore les théories économiques.
7. Monnaie (**MONNAIE**). Y sont rassemblés les cours axés sur la dimension monétaire (monnaie, économie bancaire...).
8. Économie internationale (**ÉCO INTER**). Dès lors qu'un cours d'économie porte sur des enjeux internationaux, il est classé dans cette catégorie : économie internationale, économie du développement, économie européenne...
9. Introduction à l'analyse économique (**INTRO ANALYSE ÉCO**). C'est ici que l'on range tous les cours introductifs à l'économie.
10. Ouverture (**OUVERTURE**). Cette catégorie regroupe tous les cours portant sur d'autres disciplines que l'économie (sociologie, droit...).

11. Gestion (**GESTION**). On rassemble dans une seule et même catégorie les cours de gestion, qu'ils portent sur le management, la gestion des ressources humaines, le marketing, etc.
12. Méthodes universitaires (**MÉTHODES UNIVERSITAIRES**). On range ici les méthodes de travail universitaire, les projets tutorés, les langues, l'informatique...
13. Professionnalisation (**PROFESSIONNALISATION**). Sont regroupés dans cette catégorie les cours ayant une portée professionnalisante explicite : stage, projet professionnel, etc.
14. Divers (**DIVERS**). On met un cours dans cette catégorie quand on ne sait dans quel autre catégorie le ranger.

Notons que cette catégorisation ne comprend qu'un seul niveau. Elle s'apparente donc à la catégorisation de niveau 1 établie dans le présent rapport, sans atteindre le degré de finesse de celles des niveaux 2 et 3. Des différences entre la catégorisation de l'AFEP et celles de PEPS-Économie existent. Par exemple, dans la catégorisation de PEPS-Économie, l'économie internationale constitue une catégorie à part entière alors qu'elle est incluse dans l'économie thématique pour l'AFEP. De même, la monnaie est une catégorie à part entière dans les travaux de PEPS-Économie, tandis qu'elle est incluse dans l'analyse économique dans la catégorisation de l'AFEP.

**La réutilisation des catégories construites
par PEPS-Economie permet de mesurer
des évolutions dans le temps.**

Les prolongations possibles

1. Parcours

Dans le présent rapport, les parcours ne sont pas différenciés. L'individu étudié est l'université, dans laquelle sont équitablement pondérés, on l'a vu, les différents parcours (hors parcours gestion). Cela ne pose pas de problème pour les universités ne comptant qu'un seul parcours. Ce sont souvent les plus petites en termes d'effectifs (quoique l'université Paris 1 ne comporte qu'un seul parcours de licence d'économie, alors qu'elle a des effectifs élevés). C'est plus délicat pour les universités comptant une diversité de parcours (comme l'université de Lille).

La difficulté ici est que les parcours différenciés commencent le plus souvent à partir de la L2, voire de la L3, sachant que demeure, dans la majorité des cas, un tronc commun. Cette différence entre cours contenus dans les parcours et cours faisant partie du tronc commun est bien prise en compte par notre méthodologie à l'aide de notre système de pondération. Cependant, il pourrait être légitime également de considérer chaque parcours comme une licence à part entière. Suivant les universités, ces parcours peuvent être vus et vécus par les étudiant.e.s et par les équipes pédagogiques comme des licences différentes, si bien qu'agréger tous les parcours de licence au niveau de l'université peut ne pas être pleinement pertinent. Il est prévu, dans un travail ultérieur, que nous prenions en compte l'existence de parcours différenciés, ce qui permettra de saisir plus finement les manières, parfois très différentes, dont est enseignée l'économie à l'intérieur d'une même université.

2. Effectifs

Dans la suite de ce rapport, nous fournissons des données sur la part des ECTS consacrés à telle ou telle catégorie de cours au niveau national ou au niveau d'une université, que ce soit sur l'ensemble de la licence, par année ou par semestre. Ainsi peut-on mesurer ce que « pèsent » les cours d'économie des inégalités ou d'économétrie par exemple.

Or il convient de s'interroger sur la manière dont l'on procède à ce calcul. En l'espèce, il s'agit de faire la moyenne, parmi toutes les licences (et donc toutes les universités), des différentes catégories. Cela revient à accorder le même poids à chaque université. Or, est-il pertinent que la licence d'économie de l'université Paris 1 ait le même poids que la licence d'économie-gestion de l'université de l'université de Brest, sachant que la première compte en 2020/2021, en première année, 869 étudiant.e.s selon les données ministérielles, contre 168 pour la seconde ?

En réalité, tout dépend de ce qu'on le regarde. La démarche, ne prenant pas en compte les effectifs, adoptée dans le présent rapport, revient à s'intéresser à l'offre de formation, c'est-à-dire à se pencher sur les cours tels qu'ils peuvent être suivis. En prenant en compte les effectifs, on se penche sur un autre objet, tout aussi intéressant : les cours tels qu'ils sont

effectivement suivis par les étudiant.e.s. Notons que la différence entre les deux n'intervient qu'au niveau agrégé : la prise en compte des effectifs ne change rien à la comparaison entre les licences, mais contribue potentiellement à modifier les moyennes nationales. Il s'agirait alors de calculer non plus des moyennes arithmétiques simples, mais des moyennes arithmétiques pondérées par les effectifs de chaque licence.

Les limites de la méthodologie

1. L'intitulé d'un cours n'est pas pleinement indicatif de son contenu

La limite la plus notable de cette méthodologie est de nous appuyer sur les intitulés des cours tels qu'ils sont disponibles dans les maquettes. Ceux-ci fournissent en effet une information incomplète sur le contenu du cours lui-même. Un même intitulé peut recouvrir des visions différentes d'un même cours, selon l'identité de l'enseignant, du parcours dans lequel il s'inscrit, ou même de l'université où il est prodigué.

Il est imaginable de se pencher sur le contenu réel du cours : en y assistant, en examinant son plan, son syllabus ou sa bibliographie. Mais, d'une part, il est matériellement impossible d'assister aux milliers de cours dans notre base de données et, d'autre part, dans l'immense majorité des cas, les plan, syllabus et bibliographie ne sont pas disponibles publiquement.

Certes, en se bornant aux intitulés, on ne prend pas en considération le contenu réel des cours. On ne peut exclure le risque de certains contre-sens, par exemple en ne classant pas avec certitude en « Socio-économie du travail » un cours intitulé « Économie du travail » dont le contenu s'apparente, dans les faits, à de la socio-économie du travail. L'exemple des cours portant sur le développement durable ou la question écologique est, à cet égard, emblématique, tant les intitulés ne font pas l'unanimité, et ne sont donc pas stabilisés.

Nous pensons que ces contre-sens demeurent peu nombreux, mais, surtout, nous maintenons que l'intitulé même d'un cours constitue un objet tout à fait légitime à être étudié pour lui-même. Indépendamment de son contenu réel, il témoigne d'une volonté qu'existe et que soit affiché en des termes précis tel ou tel cours. L'offre et la distribution des intitulés de cours et leur pondération en ECTS témoignent du rapport de force entre les tenants de différentes visions de l'économie et, partant, de son enseignement.

2. Une catégorisation conventionnelle

Comme toute opération de catégorisation, celle que nous avons retenue demeure conventionnelle (Desrosières, 1997). S'il existe certaines taxinomies en sciences économiques, comme celle du *Journal of Economic Literature*, elles ne sont pas nécessairement adaptées à l'enseignement de la discipline. Un accord relatif et consensuel peut évidemment exister concernant certains cours quant à leur dénomination (on pense notamment aux cours de langue ou de sport, sur lesquels il y a peu de débats), mais, bien souvent, la façon de nommer un cours peut être sujette à discussion. Par exemple, est-ce qu'étudier la théorie du consommateur rationnel et maximisateur relève de la microéconomie ou de l'économie thématique ?

Par ailleurs, une fois la catégorisation stabilisée, l'opération de codage n'est pas toujours évidente (Noiriel, 1997). Un cours de « politique monétaire » doit-il être rangé dans la catégorie (de niveau 2) Macroéconomie puis dans celle de Politique économique (de niveau 3), ou bien dans celle de Monnaie, banque, finance (de niveau 2 et de niveau 3)³⁷ ? Chacun de ces deux choix a sa légitimité propre. Soulignons néanmoins que, dans la grande majorité des cas, les opérations de codage, à l'aide de notre nomenclature à trois niveaux, n'ont pas posé de problèmes majeurs, ce qui prouve la robustesse de notre nomenclature³⁸.

Notre catégorisation répond à une double logique. La première a consisté à partir des catégories largement reconnues dans le champ (macroéconomie, microéconomie, économétrie, etc.), même si certains termes ne recouvrent pas exactement les mêmes contenus, suivant la manière qu'on a de les interpréter. C'est là qu'intervient la seconde logique qui a prévalu à l'élaboration de notre catégorisation, en particulier de niveau 3 : celle d'étudier le pluralisme et, partant, d'identifier les cours d'économie porteurs d'une certaine vision, que l'on pourrait qualifier d'institutionnaliste. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, nous avons créé une catégorie (de niveau 3) regroupant les approches keynésiennes et post-keynésiennes de la macroéconomie.

Nous avons également construit une catégorie (de niveau 1) regroupant les méthodes qualitatives. On pourrait dire que cette catégorie va d'une certaine façon à l'encontre des données, dans la mesure où le nombre de cours de méthodes qualitatives est ridiculement faible, comme nous le montrerons par la suite. Quel sens cela a-t-il de créer une catégorie pour quelque chose qui n'existe pas, ou presque ? Précisément celui d'en montrer l'absence. Ainsi en est-il de notre vision d'un travail de catégorisation : à la fois celui de nous donner les moyens de catégoriser l'existant en partant des cours enseignés, mais aussi celui de donner à voir ce qui devrait être enseigné mais qui ne l'est pas.

37. Dans ce cas, nous avons suivi la première option.

38. Pour être plus précis, il faut dire que des problèmes se sont posés qui, pour certains d'entre eux, nous ont poussés à modifier notre catégorisation pour en tenir compte, à tel point que celle-ci est devenue au fil de notre travail suffisamment solide pour que le codage se déroule assez simplement.

3. L'absence de prise en compte des enseignements d'économie dans d'autres formations

L'enjeu de départ de cette étude était de mesurer le pluralisme dans l'enseignement de l'économie. Nous nous sommes rendu compte bien vite que pour la mener à bien, il était nécessaire de circonscrire cette ambition. Nous avons fait le choix, on l'a dit, de nous en tenir aux licences d'économie-gestion des universités publiques françaises.

Aussi n'avons-nous pas la prétention d'avoir un discours pleinement instruit sur l'enseignement de l'économie en général. Nous avons laissé de côté l'économie dans le secondaire, mais également l'économie dans un certain nombre d'autres établissements de l'enseignement supérieur, qui mériteraient sans doute également d'être étudiés, ainsi que dans les formations universitaires hors économie-gestion ou hors enseignement public.

Pour autant, nous sommes convaincus que la manière dont l'économie est enseignée à l'université rayonne sur l'extérieur. Les autres formations universitaires où des cours d'économie sont dispensés s'en inspirent bien souvent, comme le font les programmes de classes préparatoires et de lycée, de manière d'ailleurs accentuée ces dernières années. Notre étude prétend ainsi informer sur l'enseignement de l'économie au-delà du simple champ des licences d'économie-gestion.

**La manière dont l'économie est enseignée
à l'université rayonne sur l'extérieur.
Les autres formations universitaires
où des cours d'économie sont dispensés
s'en inspirent bien souvent.**

II. Résultats généraux

La comparaison de notre étude (données portant sur l'année universitaire 2020/2021) avec celle de PEPS-Économie (données 2012/2013) suggère des maquettes globalement stables, avec quelques évolutions notables. On retrouve la forte domination des matières quantitatives, de la macroéconomie et de la microéconomie. Le manque de pluralismes, dénoncé par PEPS -Économie mais aussi par d'autres organisations, dont l'AFEP, demeure : faiblesse de l'ouverture disciplinaire, part réduite des cours réflexifs, domination de la théorie néoclassique, etc. On souligne aussi la progression de la gestion.

Si l'on s'en tient à l'année universitaire 2020/2021 et que l'on s'appuie sur la catégorisation élaborée pour ce rapport, on peut souligner que les cours d'analyse économique (macroéconomie, microéconomie, essentiellement) comptent pour un quart des ECTS et les méthodes quantitatives pour près d'un cinquième. La gestion (17,3%) et les outils (17,2%), comme la méthodologie du travail universitaire ou le projet de l'étudiant, viennent ensuite. Les cours d'économie thématique représentent un cours sur dix, ceux d'ouverture disciplinaire un sur vingt. Les cours réflexifs ne comptent que 3,8% des ECTS, alors que les méthodes qualitatives ne sont quasiment pas enseignées (0,1% des ECTS).

Cette partie donne quelques grands résultats sur l'enseignement dans les licences d'économie-gestion en France. Dans un premier temps, nous établissons une comparaison avec l'enquête menée par PEPS-Économie, ce qui permet de dessiner une évolution (ou, plus justement, une relative absence d'évolution) à l'aide de nos données. Dans un second temps, nous mettons en avant quelques résultats s'appuyant sur la catégorisation originale que nous avons élaborée, en nous centrant pour le moment sur le niveau 1 (et sporadiquement sur le niveau 2).

Remarque : toutes nos statistiques sont calculées à partir des ECTS corrigés tels que nous les avons calculés. Cependant, afin d'éviter les lourdeurs, dans la suite de ce rapport, nous écrirons simplement « ECTS », voire « enseignements », « cours » ou même « licence d'économie-gestion », selon le cas.

AVERTISSEMENT

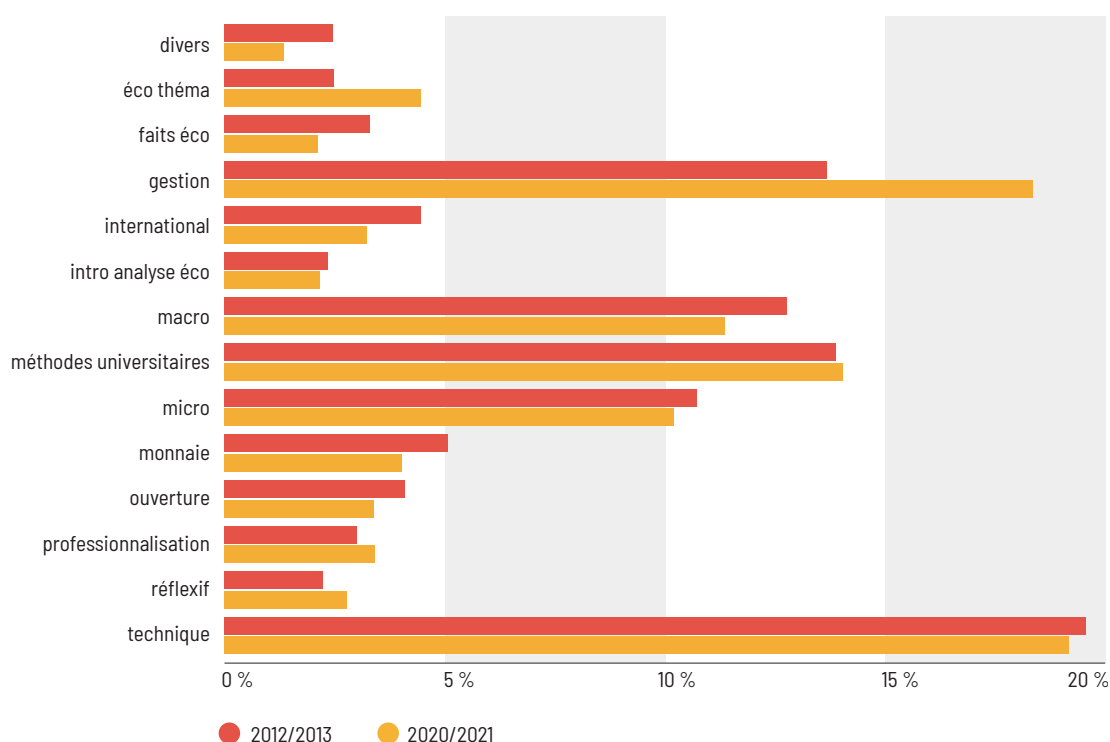
La parenté méthodologique entre l'étude menée par PEPS-Économie (PEPS-Économie, 2013) et celle du présent rapport invite naturellement à la comparaison. Les données de PEPS-Économie portaient sur l'année universitaire 2012/2013 alors que les nôtres concernent l'année 2020/2021. Afin de tenter de mettre au jour une évolution entre ces deux années universitaires, nous avons classé les cours, non seulement dans notre nomenclature en trois niveaux, mais également dans une nomenclature similaire à celle de PEPS-Économie.

Si une comparaison est ainsi possible, elle doit cependant être réalisée avec précaution. Les conventions de codage de l'étude de PEPS-Économie demeurent moins claires et moins explicites que les nôtres. Et les nombreux regroupements d'universités qui ont eu lieu entre les deux études limitent la pertinence d'une comparaison université par université. Ces différentes raisons nous ont poussé.e.s à nous en tenir à une comparaison au niveau global.

Des maquettes globalement stables, avec quelques évolutions notables

En reprenant la catégorisation de PEPS-Économie et en l'appliquant aux données que nous avons recueillies pour l'année universitaire 2020/2021, nous trouvons les résultats suivants.

GRAPHIQUE 1. PART DES ECTS DES CATÉGORIES DE PEPS-ÉCONOMIE EN 2012/2013 ET 2020/2021



Sources : base PEPS-Économie et base AFEP du 4 mai 2023.

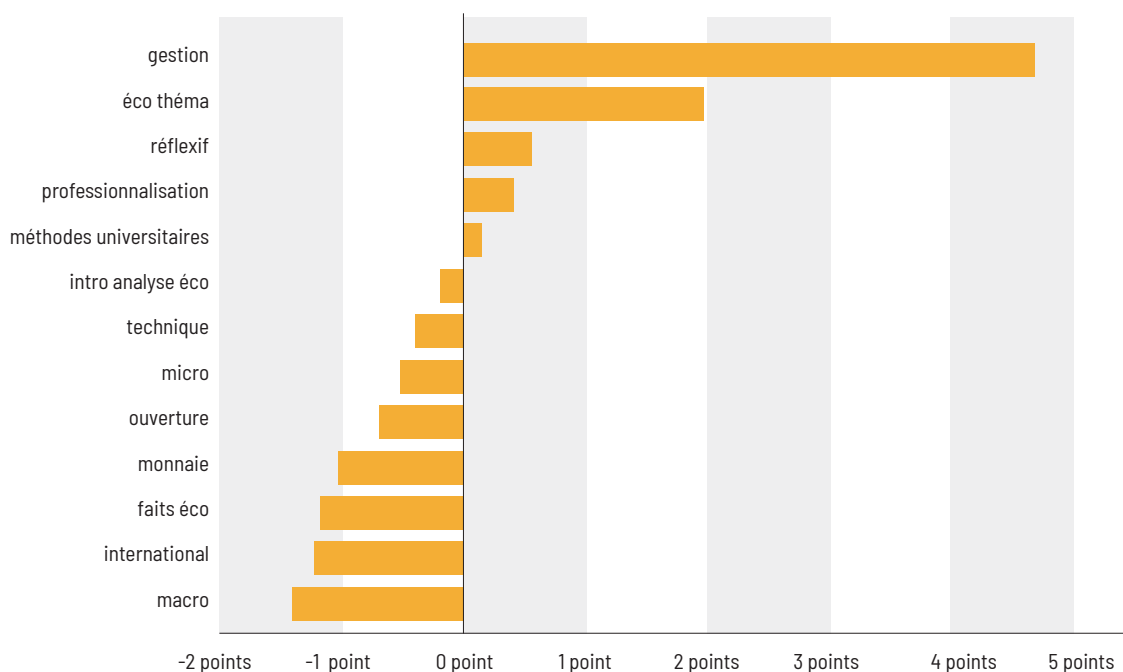
Champs : 50 licences d'économie-gestion des universités publiques françaises (2012/2013) et 53 licences d'économie-gestion des universités publiques françaises (2020/2021).

 **En 2012/2013, les cours techniques comptaient pour 19,5 % des ECTS, contre 19,1 % en 2020/2021.**

Globalement, ces premiers résultats soulignent qu'il n'y a pas eu de révolution dans les licences d'économie-gestion : aucun bouleversement n'est à relever. Les matières dominantes le demeurent, celles plus faiblement représentées également. Ainsi, les méthodes quantitatives (**TECHNIQUE** sur le graphique), la macroéconomie et la microéconomie demeurent massivement enseignées, alors que les cours réflexifs ou l'économie thématique le restent faiblement. On note par ailleurs une part importante des ECTS consacrés à la gestion. Cette part passe de 13,7 % en 2012/2013 à 18,3 % en 2020/2021, alors même que nous avons ôté les parcours exclusivement centrés sur la gestion dans nos données. Une part importante est également consacrée aux méthodes universitaires, stable autour de 14 %.

On peut également analyser les variations absolues entre 2012/2013 et 2020/2021³⁹.

GRAPHIQUE 2. VARIATION ABSOLUE DES PARTS DES ECTS DES CATÉGORIES DE PEPS-ÉCONOMIE ENTRE 2012/2013 ET 2020/2021



Sources : base PEPS-Économie et base AFEP du 4 mai 2023.

Champs : 50 licences d'économie-gestion des universités publiques françaises (2012/2013) et 53 licences d'économie-gestion des universités publiques françaises (2020/2021).

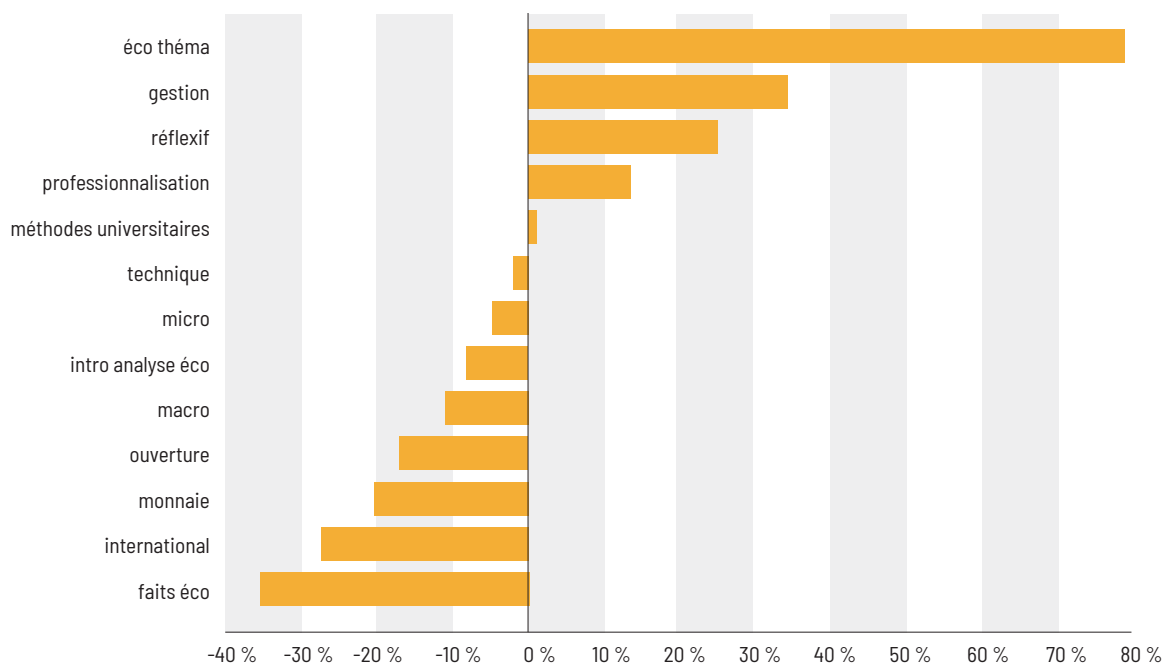
 **Entre 2012/2013 et 2020/2021, les ECTS des cours de gestion ont augmenté de 4,7 points de pourcentage.**

Ces résultats permettent de souligner l'accroissement du poids de la gestion et de l'économie thématique dans les licences d'économie-gestion, au détriment de la macroéconomie, de l'économie internationale, des faits économiques et de la monnaie principalement. L'analyse des variations relatives permet d'affiner l'analyse.

Les conclusions tirées par le collectif PEPS-Économie dans son article paru en 2013, qui soulignent un manque prégnant de pluralismes, demeurent valables une dizaine d'années plus tard.


39. Nous avons volontairement masqué la catégorie « divers » de ce graphique, dans la mesure où elle nous a semblé peu pertinente. Si elle baisse de 1,1 point de pourcentage, on ne peut pas exclure que cela provienne de pratiques de codage légèrement différentes entre les deux études. Cette évolution n'est donc pas un bon indicateur de l'évolution des maquettes elles-mêmes.

**GRAPHIQUE 3. VARIATION RELATIVE DES PARTS DES ECTS
DES CATÉGORIES DE PEPS-ÉCONOMIE ENTRE 2012/2013 ET 2020/2021**



Sources : base PEPS-Économie et base AFEP du 4 mai 2023.

Champs : 50 licences d'économie-gestion des universités publiques françaises (2012/2013) et 53 licences d'économie-gestion des universités publiques françaises (2020/2021).

 **Entre 2012/2013 et 2020/2021, les ECTS des cours d'économie thématique ont augmenté de 78,8 %.**

Si la gestion voit ses crédits ECTS augmenter de 34,2 %, ceux de l'économie thématique connaissent une progression de 78,8 %. Si cette hausse paraît considérable, il faut rappeler que la part de l'économie thématique (hors économie internationale, puisqu'elle est comptée à part dans cette nomenclature) de 2012 était particulièrement faible : elle ne concernait que 2,5 % des cours de licence d'économie-gestion en 2012/2013, cette part atteignant 4,5 % en 2020/2021. C'est certes une progression importante, mais pour une part qui reste particulièrement faible, en comparaison de celle de la microéconomie par exemple (10,2 % de l'ensemble des ECTS de licence, en légère baisse). Le poids des enseignements réflexifs progresse également (hausse de 25 %), mais reste cependant très faible (2,8 %) ⁴⁰. Les enseignements d'ouverture diminuent légèrement (de 4,1 % à 3,4 %).

40. Plus loin, le lecteur attentif remarquera que ce pourcentage est différent avec la nomenclature retenue dans le cadre de cette présente étude, puisqu'on trouve 3,8 %. Cela provient d'une différence de construction de la catégorie « réflexif », qui ne recouvre pas la même chose. Dans la catégorisation de PEPS, elle se limite à l'histoire de la pensée économique, l'épistémologie et les théories économiques. La nomenclature de l'AFEP lui ajoute l'histoire des faits économiques et la socio-économie de la quantification.

Parmi les matières dont le poids a baissé, les enseignements de la catégorie « faits économiques » sont ceux qui ont connu la plus forte baisse relative (-35,6%). Ainsi, leur part, déjà très faible en 2012/2013 (3,3%), plafonne à 2,1% aujourd'hui.

Il ne faut pas exagérer, on l'a dit, les différences mineures que peuvent mettre en avant ses résultats, qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur permettant de dégager des tendances – là où les résultats de la présente étude pour l'année universitaire 2020/2021 ont un degré de précision bien plus élevé. En ce sens, on peut dire que l'accroissement des cours de gestion est incontestable, et ce d'autant que nous avons exclu de nos données de 2020/2021 les parcours exclusivement tournés vers la gestion : il ne fait aucun doute que la progression de la gestion est encore plus forte si l'on tient compte de l'ensemble des parcours des licences d'économie-gestion. La progression de l'économie thématique doit être relativisée : si elle augmente très fortement en valeur relative, elle est compensée par la baisse significative de l'économie internationale, que l'on peut comprendre comme un cours d'économie thématique particulier.

Quelques grands résultats pour l'année 2020/2021

Nous nous en tiendrons désormais à la nomenclature à trois niveaux que nous avons élaborée dans ce rapport pour l'analyse du pluralisme dans l'offre de formation des licences d'économie-gestion (hors parcours gestion).

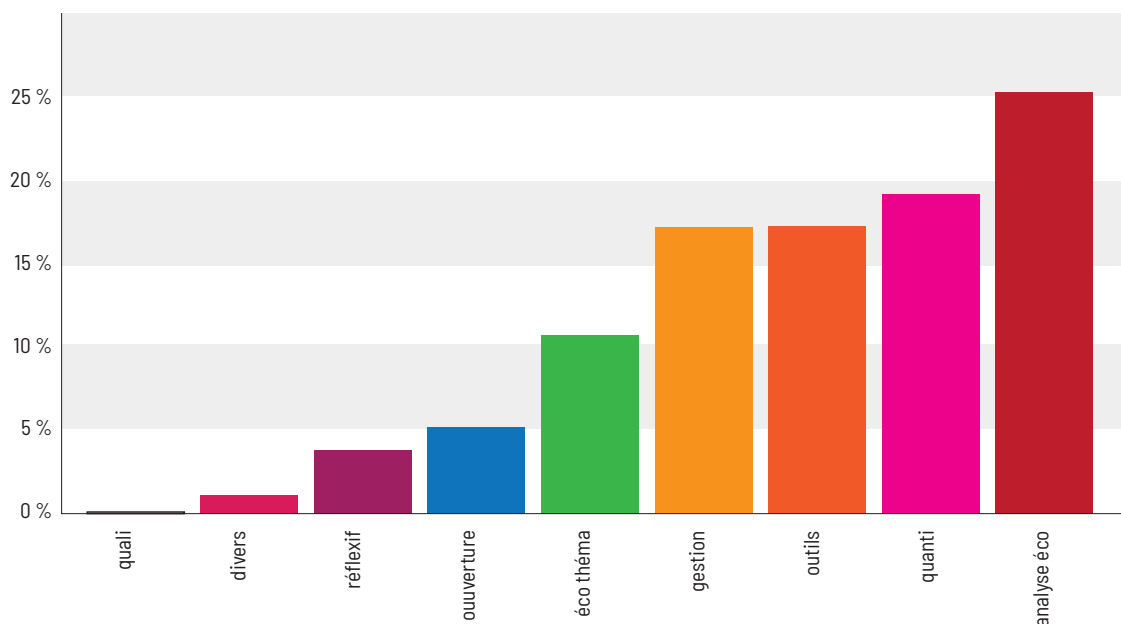
1. La structure des licences d'économie-gestion

Le niveau 1 de notre nomenclature permet de donner une première idée de la répartition des ECTS entre l'analyse économique, les méthodes quantitatives, les méthodes qualitatives, l'économie thématique, la réflexivité, l'ouverture disciplinaire, les outils et la gestion.

Résultats globaux

Si les résultats sur l'enseignement dans les licences d'économie-gestion seront donnés dans le détail dans les pages qui suivent, nous pouvons d'ores et déjà donner quelques grands résultats. Examinons tout d'abord la répartition des ECTS entre les neuf catégories de niveau 1 de la nomenclature adoptée dans ce rapport.

GRAPHIQUE 4. PART DES ECTS DES CATÉGORIES DE NIVEAU 1 DANS LES LICENCES D'ÉCONOMIE-GESTION



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.


 La catégorie de niveau 1 analyse économique pèse pour 25,3 % des ECTS des licences d'économie-gestion.

TABLEAU 3. PART DES ECTS DES CATÉGORIES DE NIVEAU 1 DANS LES LICENCES D'ÉCONOMIE-GESTION

quali	divers	réflexif	ouverture	éco thème	gestion	outils	quanti	analyse éco
0,1 %	1,1 %	3,8 %	5,2 %	10,7 %	17,2 %	17,3 %	19,2 %	25,3 %

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.


Quels enseignements tirer de ces premiers résultats ?

Tout d'abord que les cours d'analyse économique comptent pour un quart des ECTS des licences d'économie-gestion (hors parcours gestion) : la macroéconomie et la microéconomie constituent ainsi le cœur des enseignements renvoyant explicitement, par leurs intitulés mêmes, à l'économie. Comme on le voit en effet dans le tableau, l'analyse économique est principalement constituée de la macroéconomie et de la microéconomie (76 % à elles deux) :

TABLEAU 4. PART DES ECTS DES CATÉGORIES DE NIVEAU 2 DE LA CATÉGORIE DE NIVEAU 1. ANALYSE ÉCONOMIQUE

macro	micro	monnaie	analyse éco autres	total
40,3 %	35,7 %	13 %	11 %	100 %

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.


 **La macroéconomie pèse pour 40,3 % des enseignements d'analyse économique des licences d'économie-gestion.**

Viennent ensuite les méthodes quantitatives (19,2%), au sein desquelles on trouve majoritairement les mathématiques (pour 39 % des ECTS des cours de méthodes quantitatives) et l'économétrie (27 %) :

TABLEAU 5. PART DES ECTS DES CATÉGORIES DE NIVEAU 2 DE LA CATÉGORIE DE NIVEAU 1. MÉTHODES QUANTITATIVES

maths-stats	maths	stats	économétrie	logiciels	analyse données	big data	total
4,2 %	39 %	20,4 %	27 %	5,5 %	3,8 %	0,1 %	100 %

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 **Au sein de la catégorie de niveau 1 Méthodes quantitatives, la catégorie de niveau 2 Maths compte pour 39 % des ECTS.**

Les outils (17,3 %) font jeu égal avec la gestion (17,2 %). La gestion compte donc pour moins d'un cinquième de tous les ECTS dans les licences d'économie-gestion, mais rappelons que notre base de données ne comprend pas les parcours de licence exclusivement tournés vers la gestion, sans quoi son poids serait plus conséquent.

Viennent ensuite des catégories qui occupent un poids nettement moins important que les quatre premières que nous venons de mentionner ⁴¹ :

- L'économie thématique compte pour 10,7 % des ECTS des licences d'économie-gestion.
- Les cours d'ouverture disciplinaires pèsent 5,2 % des ECTS des licences d'économie-gestion. Là où près d'un cours sur cinq dispensé relève des méthodes quantitatives dans les licences d'économie-gestion, seul un sur vingt porte sur d'autres sciences sociales que l'économie.
- Les cours réflexifs ne comptent que 3,8 % des ECTS des licences d'économie-gestion.
- Les méthodes qualitatives ne sont pratiquement pas enseignées en licence d'économie-gestion. Elles ne représentent que 0,1 % des ECTS, soit un ECTS sur 1000 (quand une licence en compte 180...).

Ces poids respectifs évoluent au fil des semestres, comme le montrent le graphique et le tableau suivants.

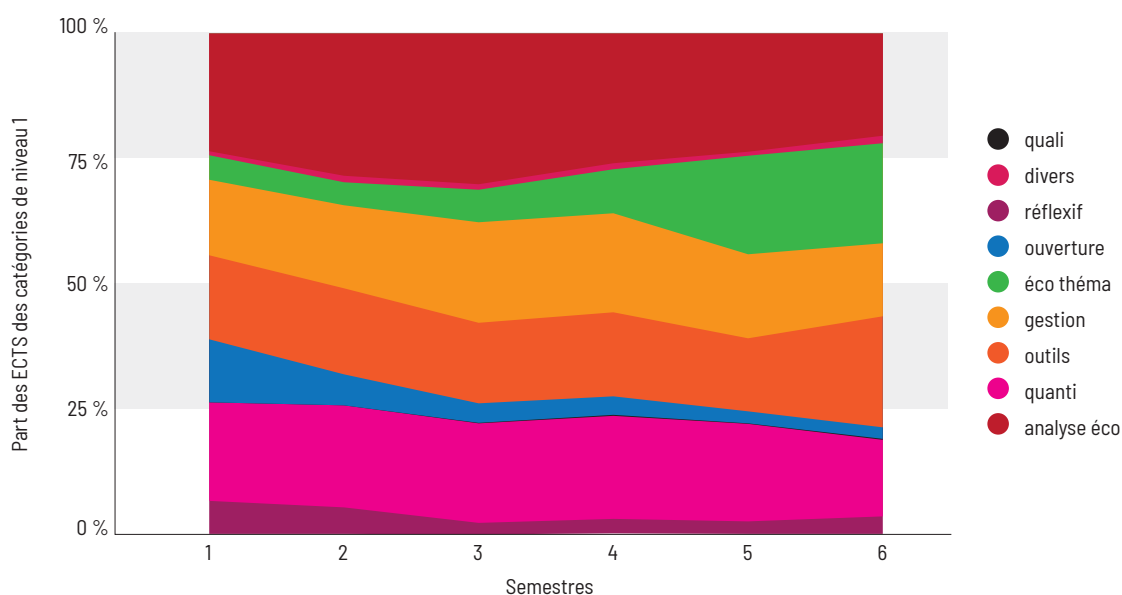
41. Les chiffres qui suivent s'entendent bien hors parcours gestion.

TABLEAU 6. ÉVOLUTION DES CATÉGORIES DE NIVEAU 1 SUR LES 6 SEMESTRES

semestre	analyse éco	divers	éco théma	gestion	outils	ouverture	quali	quanti	réflexif
1	23,5 %	0,8 %	4,9 %	15,1 %	16,8 %	12,6 %	0 %	19,7 %	6,6 %
2	28,4 %	1,3 %	4,6 %	16,6 %	17,2 %	6,2 %	0 %	20,4 %	5,3 %
3	30,1 %	1,1 %	6,5 %	20,1 %	16,1 %	3,9 %	0,1 %	19,9 %	2,3 %
4	25,9 %	1,2 %	8,8 %	19,8 %	16,8 %	3,7 %	0,2 %	20,6 %	2,9 %
5	23,6 %	0,8 %	19,7 %	16,8 %	14,6 %	2,4 %	0,1 %	19,5 %	2,5 %
6	20,4 %	1,5 %	20 %	14,6 %	22,2 %	2,3 %	0,2 %	15,3 %	3,5 %

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

GRAPHIQUE 5. ÉVOLUTION DES CATÉGORIES DE NIVEAU 1 SUR LES 6 SEMESTRES



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

🔍 Au premier semestre, la catégorie de niveau 1 Analyse économique représente 23,5 % de tous les ECTS du semestre, contre 20,4 % au semestre 6.

L'analyse économique compte pour 23,5% des ECTS au semestre 1, puis voit son poids s'accroître à 28,4% au semestre 2 et 30,1% au semestre 3, avant de baisser à 25,9% au semestre 4, 23,6% au semestre 5 et 20,4% au semestre 6.

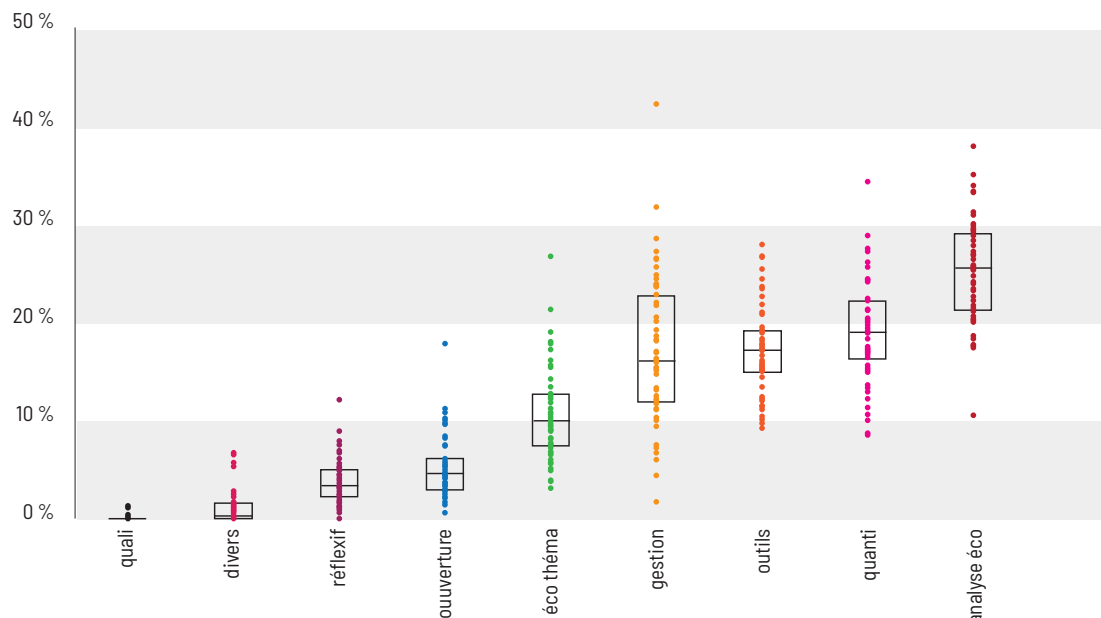
Le poids de l'économie thématique s'accroît significativement au fur et à mesure de la licence, passant de 4,9% au semestre 1 à 20% au semestre 6, ce qui peut s'interpréter de deux manières : soit cela suggère qu'une certaine possibilité de choisir des thématiques sur lesquelles ils et elles vont approfondir leurs connaissances est laissée aux étudiant.e.s ; soit que l'offre de formation est organisée de telle sorte que les étudiant.e.s doivent d'abord étudier les « fondamentaux », de microéconomie notamment, avant de les voir appliqués à des objets.

Les cours d'ouverture connaissent une trajectoire inverse : alors qu'ils comptent pour 12,6 % des ECTS au premier semestre, ils ne représentent plus que 2,3 % des ECTS en troisième année de licence. Il est ainsi clair qu'en moyenne, dans les licences d'économie-gestion, il est jugé que les cours d'ouverture sont importants pour le premier semestre, et qu'ils sont ensuite très rapidement réduits, comme s'il était considéré que l'ouverture aux autres sciences sociales ne constituait pas une nécessité pour les étudiant.e.s. Les cours réflexifs rencontrent le même destin, même si la chute de leur part est moins forte : ils passent de 6,6 % des ECTS en L1 à 3,5 % des ECTS en L3.

Résultats par université

Il est possible de regarder plus précisément la dispersion de ces différentes catégories entre les universités. Une première manière de faire est d'utiliser des boîtes à moustache.

GRAPHIQUE 6. VARIATION DE LA DISTRIBUTION DES CATÉGORIES DE NIVEAU 1



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

🔍 La part des ECTS de la catégorie de niveau 1 Analyse économique atteint au maximum 37,9 % et au minimum 10,5 %. La médiane est de 25,7 %, ce qui signifie que la moitié des universités ont plus de 25,7 % d'ECTS en analyse économique et la moitié des universités en ont moins de 25,7 %. Un quart ont plus de 29,2 % d'ECTS en analyse économique et un quart en ont moins de 21,4 %.

On observe une assez nette dispersion dans l'offre de formation des licences d'économie-gestion. La place des cours de gestion, tout comme ceux d'analyse économique, connaît en effet une grande variabilité entre les universités, alors que cette variabilité est moindre pour les méthodes quantitatives et les outils.

Les résultats peuvent être également présentés par université (voir tableau 7 page suivante).

TABLEAU 7. MOYENNE PAR CATÉGORIE DE NIVEAU 1 ET PAR UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ	analyse éco	divers	éco théma	gestion	outils	ouverture	quali	quanti	réflexif	Total
Aix-Marseille	24,1 %	0 %	5,7 %	27,2 %	15,7 %	3 %	1,3 %	21,3 %	1,7 %	100 %
Amiens	20,3 %	0 %	10,6 %	25,6 %	14,4 %	2,5 %	0 %	19,7 %	6,9 %	100 %
Angers	25,8 %	0 %	15,6 %	18,6 %	15 %	4,2 %	1,1 %	16,7 %	3,1 %	100 %
Antilles	25,5 %	0,3 %	11,8 %	18,1 %	15,5 %	9,6 %	0 %	17 %	2,2 %	100 %
Artois	21,7 %	0,2 %	10,2 %	12,5 %	18,9 %	10,2 %	0 %	21,3 %	5 %	100 %
Bordeaux	25,3 %	0 %	8,1 %	14,7 %	17,7 %	5 %	0 %	24,1 %	5,2 %	100 %
Bourgogne	27,2 %	0 %	17,8 %	7,2 %	19,2 %	4,2 %	0 %	22,2 %	2,2 %	100 %
Brest	17,4 %	1,4 %	12,6 %	23,9 %	25,4 %	3,3 %	0 %	12,9 %	3,1 %	100 %
Bretagne Sud	20,6 %	6,5 %	7,6 %	28,5 %	12 %	4,7 %	0 %	15,1 %	4,9 %	100 %
Caen	29,4 %	2,2 %	10 %	11,1 %	17,2 %	2,2 %	0 %	22,2 %	5,6 %	100 %
Cergy-Pontoise	29,2 %	2,8 %	7,7 %	15,9 %	17,2 %	1,7 %	0 %	21,2 %	4,4 %	100 %
Clermont-Auvergne	31,2 %	0,9 %	9,4 %	15,4 %	18,1 %	4,4 %	0 %	18,9 %	1,6 %	100 %
Corte	18,6 %	5,7 %	9,5 %	20,5 %	21 %	8,2 %	0 %	8,7 %	7,9 %	100 %
Evry	29,5 %	2,2 %	12,7 %	11,7 %	15,5 %	3,6 %	0 %	19,8 %	5 %	100 %
Franche-Comté	23,9 %	0 %	6,7 %	31,7 %	17,5 %	2,8 %	0 %	17,5 %	0 %	100 %
Grenoble Alpes	29,2 %	1,1 %	21,3 %	15,3 %	12,4 %	3,4 %	0 %	14,9 %	2,4 %	100 %
Gustave Eiffel	20,6 %	5,3 %	12,4 %	18,1 %	23,6 %	1,4 %	0 %	17,5 %	1,1 %	100 %
La Réunion	27,8 %	2,2 %	5,6 %	13,3 %	15,6 %	10,8 %	0 %	22,2 %	2,5 %	100 %
Le Havre Normandie	21,1 %	2,2 %	17,2 %	9,4 %	26,7 %	2,2 %	0 %	17,2 %	3,9 %	100 %
Le Mans	33,9 %	0 %	3,1 %	23,7 %	15,9 %	5,6 %	0 %	16,9 %	0,9v %	100 %
Lille	23,4 %	2,8 %	12,2 %	16,1 %	19,1 %	3,6 %	0,2 %	17,3 %	5,3 %	100 %
Limoges	28,3 %	0,3 %	3,8 %	21,7 %	15,1 %	1,4 %	0 %	27,2 %	2,2 %	100 %
Littoral	18,3 %	0 %	10,8 %	22,8 %	24,4 %	6,1 %	0 %	12,2 %	5,3 %	100 %
Lorraine	30,9 %	1,7 %	13,4 %	18,2 %	11,5 %	3,3 %	0 %	17,5 %	3,6 %	100 %
Lyon 2	22,6 %	0 %	9 %	26,5 %	15,3 %	7,4 %	0 %	16,4 %	2,8 %	100 %
Montpellier	33,3 %	0 %	12,4 %	7,5 %	10,4 %	7,4 %	0 %	24,1 %	5 %	100 %
Nantes	24,7 %	0 %	9,7 %	16,3 %	18,6 %	4,1 %	0,4 %	24,3 %	1,9 %	100 %
Nice	20,2 %	0 %	16,1 %	22 %	21,8 %	4,6 %	0 %	11,3 %	4,1 %	100 %
Orléans	29,5 %	1,4 %	6,5 %	15,1 %	16,6 %	5,6 %	0 %	22,4 %	2,8 %	100 %
Paris-Est Créteil	28,8 %	0 %	7,2 %	12 %	17,1 %	4,6 %	0 %	27,5 %	2,8 %	100 %
Paris-Nanterre	25,8 %	2,5 %	15,4 %	11,2 %	17,5 %	5 %	0 %	17,5 %	5 %	100 %
Paris-Saclay	22,2 %	0 %	18,8 %	15,4 %	15 %	5,8 %	0 %	18,3 %	4,4 %	100 %
Paris 1	29,8 %	0 %	19 %	1,7 %	11,4 %	5,8 %	0 %	20,2 %	12,1 %	100 %
Paris 2 Panthéon-Assas	37,9 %	0 %	6,8 %	16,1 %	9,2 %	0,6 %	0 %	26,1 %	3,3 %	100 %
Paris 8	26,9 %	0 %	9,2 %	10,3 %	17,8 %	10 %	0 %	18,3 %	7,5 %	100 %
Pau et des Pays de l'Adour	23,2 %	0,8 %	6 %	24,8 %	17,7 %	5,8 %	0 %	20,4 %	1,3 %	100 %
Perpignan	25,6 %	0 %	10 %	23,6 %	9,7 %	5 %	0 %	24,4 %	1,7 %	100 %
Poitiers	26,8 %	0,6 %	7,3 %	17 %	23,4 %	5,3 %	0 %	19,1 %	0,6 %	100 %
Polynésie française	16,1 %	1,1 %	8,9 %	42,2 %	17,2 %	2,2 %	0 %	10,6 %	1,7 %	100 %
Polytechnique des Hauts de France	20 %	6,7 %	11,1 %	6,7 %	15,6 %	17,8 %	0 %	13,3 %	8,9 %	100 %
Reims Champagne-Ardenne	28,3 %	0 %	8,2 %	16,9 %	15,2 %	4,7 %	0 %	20 %	6,7 %	100 %
Rennes 1	21,4 %	1,5 %	9,1 %	20,1 %	26,6 %	2,5 %	0 %	15,6 %	3,1 %	100 %
Rouen	26,4 %	0 %	10,3 %	13,3 %	12,2 %	6,1 %	0 %	25,6 %	6,1 %	100 %
Saint-Etienne	17,7 %	0 %	3,9 %	24,4 %	22,6 %	5,4 %	0 %	24,3 %	1,9 %	100 %
Savoie Mont Blanc	10,5 %	1,4 %	11,2 %	26,4 %	27,9 %	9,7 %	1,1 %	8,5 %	3,2 %	100 %
Sorbonne Paris Nord	27,2 %	0,6 %	10,6 %	12,2 %	24,4 %	1,7 %	0 %	20 %	3,3 %	100 %
Strasbourg	25,4 %	0,8 %	7,5 %	13,1 %	16,1 %	2,9 %	0 %	27,5 %	6,7 %	100 %
Toulon	17,6 %	0 %	14,2 %	23,8 %	13,4 %	11,2 %	0 %	15,3 %	4,5 %	100 %
Toulouse 1 Capitole	35 %	0 %	4,9 %	10 %	10,1 %	4,5 %	0 %	34,3 %	1,2 %	100 %
Tours	26,9 %	2,2 %	5,1 %	6 %	20,8 %	8,4 %	1,1 %	28,8 %	0,6 %	100 %
Université de Paris (Paris 5)	25,7 %	1,1 %	18 %	19,2 %	17,3 %	3,7 %	0 %	10 %	5 %	100 %
Université de Paris (Paris 7)	30 %	0 %	26,7 %	4,4 %	11,1 %	7,5 %	0 %	13,6 %	6,7 %	100 %
Versailles - Saint Quentin en Yvelines	33,2 %	0,8 %	11,2 %	10,6 %	19,5 %	2,1 %	0 %	19,4 %	3,3 %	100 %

Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

🔍 **À l'université Paris 7, l'analyse économique occupe 30 % des enseignements, et l'ouverture disciplinaire, 7,5 % des enseignements.**



On souligne que la licence d'économie-gestion de la Polynésie française compte 42,2% des ECTS consacrés à la gestion, contre seulement 1,8% à Paris 1. À l'inverse, les enseignements de méthodes quantitatives et d'outils apparaissent plus resserrés : les cours de quantitatif varient de 8,5% à l'université Savoie Mont-Blanc à 34,3% à l'université Toulouse 1 Capitole. Autrement dit, plus du tiers de l'offre de formation de Toulouse 1 Capitole consiste en des cours de méthodes quantitatives.

2. Le cas de la gestion

On rappelle une fois encore que les « parcours gestion » ont été exclus de la base de données sur laquelle s'appuie cette étude. Les cours de gestion auxquels on fait référence ici sont donc uniquement ceux dispensés dans le cadre de parcours non exclusivement tournés vers la gestion, et en particulier dans le tronc commun.

Les ECTS consacrés aux cours de gestion sont en moyenne de 17,2% de tous les ECTS (tableau 3), ce qui n'est pas négligeable. Pour un quart des licences, cette part ne dépasse pas 12% et pour un quart, elle est supérieure à 22,8% (voir graphique 6).


Dans le détail, cette part varie d'une université à l'autre : elle représente 1,7% de l'offre de licence d'économie de l'université Paris 1, ou encore 4,4% de l'offre de l'université Paris 7, contre 42,2% de celle de Polynésie française, ou encore 31,7% de celle de Franche-Comté. Dans le tableau 8, nous avons classé les universités par ordre croissant du pourcentage des enseignements consacrés à la gestion afin de mettre en valeur ces différences.

**Les cours de gestion représentent 17,2%
de tous les ECTS, ce qui est une part élevée.
Cette part varie de 1,7% à 42,2%
selon les universités.**

TABLEAU 8. POIDS DE LA GESTION PAR UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ	gestion
Paris 1	1,7%
Université de Paris (Paris 7)	4,4%
Tours	6%
Polytechnique des Hauts de France	6,7%
Bourgogne	7,2%
Montpellier	7,5%
Le Havre Normandie	9,4%
Toulouse 1 Capitole	10%
Paris 8	10,3%
Versailles – Saint Quentin en Yvelines	10,6%
Caen	11,1%
Paris-Nanterre	11,2%
Evry	11,7%
Paris-Est Créteil	12%
Sorbonne Paris Nord	12,2%
Artois	12,5%
Strasbourg	13,1%
La Réunion	13,3%
Rouen	13,3%
Bordeaux	14,7%
Orléans	15,1%
Grenoble Alpes	15,3%
Clermont-Auvergne	15,4%
Paris-Saclay	15,4%
Cergy-Pontoise	15,9%
Lille	16,1%
Paris 2 Panthéon-Assas	16,1%
Nantes	16,3%
Reims Champagne-Ardenne	16,9%
Poitiers	17%
Antilles	18,1%
Gustave Eiffel	18,1%
Lorraine	18,2%
Angers	18,6%
Université de Paris (Paris 5)	19,2%
Rennes 1	20,1%
Corte	20,5%
Limoges	21,7%
Nice	22%
Littoral	22,8%
Perpignan	23,6%
Le Mans	23,7%
Toulon	23,8%
Brest	23,9%
Saint-Etienne	24,4%
Pau et des Pays de l'Adour	24,8%
Amiens	25,6%
Savoie Mont Blanc	26,4%
Lyon 2	26,5%
Aix-Marseille	27,2%
Bretagne Sud	28,5%
Franche-Comté	31,7%
Polynésie française	42,2%

Source : base AFEP 4 mai 2023.
 Champ : 53 universités françaises.

 À l'université Paris 1, les cours de gestion (hors parcours gestion) compte pour 1,7 % de tous les ECTS de la licence, contre 42,2 % pour l'université de Polynésie française.

III. Le pluralisme dans les licences d'économie- gestion en France

Les licences d'économie ne peuvent être pluralistes qu'à condition que l'économie *mainstream* n'y occupe pas toute la place. Or elle monopolise en moyenne 45,8 % des ECTS de la licence, et presque trois fois plus d'ECTS en moyenne que l'ensemble du non-*mainstream*. Quand on ôte les cours de gestion, d'outils, de sports, etc., que nous avons qualifiés de « neutres », et qui représentent 35,6 % des enseignements, il ne reste que 18,5 % des enseignements de la licence pour l'ensemble des cours non-*mainstream*, à savoir pour l'économie institutionnaliste, la réflexivité, l'ouverture disciplinaire et certains enseignements de méthode, notamment qualitatives.

Cette faible place du non-*mainstream* se réduit en outre comme une peau de chagrin au fil des semestres, passant de 29,7 % au S1 à 15-16 % en moyenne au S3 et au S4, pour terminer autour de 14 % au S5 et au S6. Au S1, il s'agit d'ailleurs en grande partie de cours d'ouverture disciplinaire dont la raison d'être est moins de promouvoir l'interdisciplinarité que de permettre aux étudiant.e.s de se réorienter en fin de S1 ou de L1.

Ce faible pluralisme au niveau global se décline dans chacune de ses cinq dimensions (pluralisme des paradigmes, des thématiques, ouverture aux autres sciences sociales, pluralisme des méthodes, et réflexivité). On constate en effet :

- une absence de pluralisme des paradigmes dans les cours d'économie *stricto sensu*. Parmi ces cours – auxquels les universités consacrent en moyenne 43,4 % de leur licence (hors enseignements de gestion) – l'économie *mainstream* monopolise 86,2 % des ECTS contre 13,8 % pour l'économie institutionnaliste, et, chaque année de licence, entre 14 et 19 universités (sur les 53) n'offrent aucun cours d'économie institutionnaliste à leurs étudiant.e.s.
- une absence de pluralité des thématiques abordées dans les cours d'économie thématique. L'économie thématique – à laquelle les universités consacrent en moyenne 12,9 % de leur licence (hors enseignements de gestion) – est dominée par l'économie internationale (presque un quart des cours d'économie thématique). Et, si l'on ajoute l'économie publique, l'économie des organisations et l'économie industrielle, on atteint trois-cin-

quième de ces enseignements en moyenne. A l'opposé, les grands enjeux de société que sont la santé (0,4 % de l'économie thématique en moyenne), la protection sociale (0,8 %) et les inégalités (0,7 %) sont tout simplement non enseignés dans l'immense majorité des universités.

- une ouverture aux autres sciences sociales extrêmement faible (6,3 % en moyenne des licences hors enseignements de gestion), concentrée sur la L1 (en L3 les universités ne lui consacrent plus que 2,8 % en moyenne de leur licence hors enseignements de gestion), et sur trois disciplines (puisque plus des trois-quarts de ces enseignements sont des cours de sociologie, de droit ou de science politique).

- une inquiétante rareté des cours d'économie thématique ou d'ouverture disciplinaire portant sur le thème de l'environnement, du développement durable, des ressources naturelles ou de la transition écologique ou énergétique. Ces enseignements ne mobilisent, en effet, en moyenne que 0,8 % des ECTS des licences d'économie (hors gestion). Sur 53 universités, 22 universités n'en proposent aucun à leurs étudiant.e.s, et, dans 21 autres, les étudiant.e.s peuvent effectuer leur licence d'économie sans suivre aucun cours sur ces thématiques.

- une quasi-inexistence d'enseignements de méthodes qualitatives (offerts par six universités seulement) et une forte domination des méthodes quantitatives *mainstream* (plus des trois-quarts des méthodes quantitatives en moyenne).

- une très faible réflexivité. Les cours réflexifs ne représentent en moyenne que 4,1% des enseignements autres que la gestion et, paradoxalement, cette part s'amenuise au fil des années : alors que seulement six universités ne proposent aucun cours réflexif en L1, 28 (soit plus de la moitié) n'en proposent aucun en L2 et 21 n'en proposent aucun en L3 !

Tout ceci correspond à des pratiques moyennes des universités. Dans certaines d'entre elles, le pluralisme est évidemment plus important. Dans d'autres, il est quasi-inexistant.

Comme nous l'avons précisé dans l'introduction de ce rapport, le pluralisme dont il est question ici n'est pas seulement celui des courants théoriques, mais également celui des méthodes enseignées, de l'ouverture disciplinaire et des matières invitant les étudiant.e.s à la réflexivité. A ces quatre dimensions du pluralisme, nous en avons ajouté une cinquième : le pluralisme des thématiques abordées par les étudiant.e.s tout au long de leur licence d'économie-gestion. Il est, en effet, essentiel que les différents grands enjeux socio-économiques de nos sociétés soient bien traités en licence. Avant de présenter nos résultats pour chacune de ces cinq dimensions, nous proposons une analyse globale qui permet de mettre en évidence la place laissée aux enseignements non-*mainstream*.

Analyse globale

1. Introduction méthodologique

L'absence de pluralismes dans la formation en économie des étudiant.es effectuant une licence d'économie (ou d'économie-gestion lorsque les parcours ne sont pas distingués) apparaît au niveau global lorsque l'on mesure les places respectives qu'y occupent les enseignements *mainstream* et non-*mainstream*. Le pluralisme n'est en effet possible que si les enseignements d'économie *mainstream* n'accaparent pas l'ensemble des ECTS de la licence d'économie.

Afin de mesurer les poids relatifs des enseignements *mainstream* et non-*mainstream*, nous avons tout d'abord regroupé l'ensemble des enseignements de la licence ne pouvant être classés dans l'une ou l'autre de ces catégories, et que nous avons, pour cette raison, qualifiés de « neutres ». Il s'agit des enseignements des trois catégories de niveau 1 « Outils » (mémoire, stage, langues, ...), « Divers » (dont sport) et « Gestion », ainsi que la catégorie de niveau 3 « Séminaires, conférences, ateliers »⁴².

Parmi les autres catégories de niveau 1 de notre nomenclature – « Analyse économique », « Approche réflexive de l'économie », « Méthodes quantitatives », « Méthodes qualitatives », « Économie thématique », « Ouverture aux sciences humaines et sociales » –, nous avons considéré comme « *mainstream* », les enseignements des catégories « Analyse économique » et « Économie thématique » dont les intitulés renvoient aux approches orthodoxes, ainsi qu'une partie des enseignements de « méthodes quantitatives ». Pour ces derniers, il s'agit plus précisément des enseignements de mathématiques pures, de mathématiques financières, d'économétrie (y compris de probabilités et de statistique inférentielle), de big data, et, conventionnellement, de la moitié des enseignements de « statistique générale », de « logiciels » et de « maths-stats »⁴³.

42. Cette catégorie de niveau 3 se trouve dans celle de niveau 2 "Divers économie", elle-même dans la catégorie de niveau 1 Analyse économique.

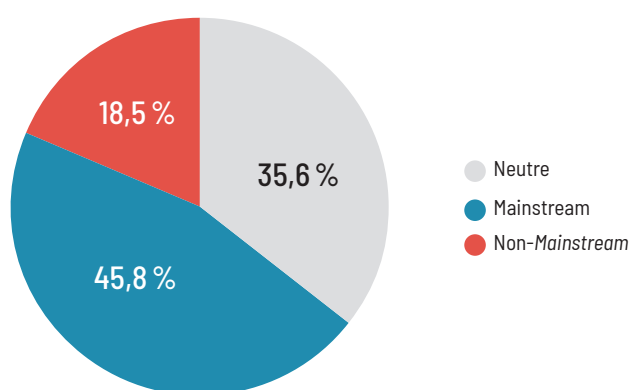
43. La catégorie « Maths-stats » regroupe les intitulés de cours faisant référence de manière indifférenciés aux mathématiques et aux statistiques, comme « Mathématiques et statistiques appliquées », ou ceux qui renvoient à des méthodes quantitatives sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit de mathématiques ou de statistiques, comme « Introduction aux techniques quantitatives » par exemple.

Tous les autres enseignements ont été considérés comme « non-mainstream ». Il s'agit donc des enseignements d'analyse économique et d'économie thématique institutionnalistes, mais également de l'ensemble des enseignements réflexifs et des enseignements d'ouverture aux autres sciences sociales, des enseignements de méthodes qualitatives et d'une partie des méthodes quantitatives (les statistiques descriptives, l'analyse de données, la construction des données, et l'autre moitié des cours de « statistique généraliste », de « logiciels » et « maths-stats »)⁴⁴.

2. Places respectives des enseignements *mainstream* et non-*mainstream* dans l'ensemble de la licence

Dans l'ensemble des universités, les cours d'économie *mainstream* accaparent 45,8 % des ECTS⁴⁵ des licences d'économie (graphique 7). Ainsi, si l'on ôte les enseignements « neutres », qui représentent en moyenne 35,6 % des enseignements de la licence, il ne reste que peu de place – 18,5 % en moyenne – pour les enseignements non-*mainstream* – autrement dit (précisons-le une dernière fois) pour l'ensemble des cours d'ouverture disciplinaire, des cours réflexifs, des cours d'analyse économique ou d'économie thématique institutionnalistes, et une partie des cours de méthodes (graphique 7).

GRAPHIQUE 7. PLACES RESPECTIVES DU MAINSTREAM, DU NON-MAINSTREAM ET DU « NEUTRE » EN LICENCE D'ÉCONOMIE (% DES ECTS CORRIGÉS)



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 **Dans l'ensemble des universités, les cours d'économie *mainstream* représentent 45,8 % des enseignements (ECTS corrigés) de licence.**

44. Voir Annexe 2 pour le détail de la répartition par catégorie de niveau 3.

45. Rappelons que tous les indicateurs sont calculés en ECTS corrigés.

La part de la catégorie « neutre » variant beaucoup d'une université à l'autre⁴⁶ (tableau 9), les parts respectives du *mainstream* et du non-*mainstream* dans l'ensemble des ECTS des licences donnent une indication biaisée sur leurs places respectives dans l'enseignement de l'économie. Les licences contenant le moins de gestion ou d'outils – comme celles de Paris 1, de Paris 7, de Montpellier ou de Toulouse 1 Capitole⁴⁷, par exemple – sont *ipso facto* celles qui laissent le plus de place au *mainstream* ou au non-*mainstream*, voire aux deux.

Ainsi, Montpellier et Paris 1 sont parmi les sept universités ayant le taux le plus élevé d'enseignements non-*mainstream*, mais également le taux le plus élevé d'enseignements *mainstream*, et ce, essentiellement parce qu'elles ont un taux relativement faible d'ECTS « neutres ». Au contraire, les licences contenant beaucoup de gestion ou d'outils, comme celles des universités de Polynésie, Savoie-Mont-Blanc ou de Brest, dans lesquelles la catégorie « neutre » mobilise plus de 50 % des ECTS de la licence, ont moins de place pour le *mainstream* ou pour le non-*mainstream* (tableau 9).⁴⁸

C'est la raison pour laquelle le ratio *mainstream*/non-*mainstream* nous semble mieux refléter les places respectives du *mainstream* et du non-*mainstream* dans l'enseignement de l'économie à l'université. Ce ratio permet de répondre à la question : « quelle que soit la place occupée par la gestion, les outils, les langues, le sport, etc., quelle place occupe le *mainstream* relativement au non-*mainstream* ? ». Autrement dit encore : « quelle place occupe le *mainstream* relativement au non-*mainstream* dans l'enseignement de l'économie ? ».

Le ratio *mainstream*/non-*mainstream* va de 1 à Polytechnique des Hauts-de-France (Valenciennes) à 6,6 à Toulouse 1 Capitole (tableau 10) et il s'élève en moyenne à 2,8⁴⁹. Cela signifie que les universités consacrent en moyenne 74 % de leurs enseignements non neutres au *mainstream*. Quant au ratio médian, il est égal à 2,5, ce qui signifie que la moitié des universités consacrent plus de 71,4 % de leurs enseignements non neutres au *mainstream*.

Dans toutes les universités, le ratio *mainstream*/non-*mainstream* est supérieur ou égal à 1. Il est supérieur ou égal à 2 dans l'immense majorité des universités (plus précisément dans 43 des 53 universités), supérieur ou égal à 3 dans dix-neuf universités (donc dans plus d'un tiers des universités), et même supérieur ou égal à 4 dans neuf universités, donc dans une université sur six (tableau 10).

Les universités consacrent en moyenne 74 % de leurs enseignements non neutres au *mainstream*.

Les deux universités où ce ratio est le plus important sont celles de Limoges – où le *mainstream* monopolise plus de 5 fois plus d'ECTS que non-*mainstream* – et Toulouse 1 Capitole, où le *mainstream* monopolise 6,6 fois plus d'ECTS que le non-*mainstream* (tableau 10) !

46. De 13,2 % (Paris 1) à 60,6 % (Polynésie française) des ECTS corrigés.

47. Dans ces quatre universités, le « neutre » ne représente respectivement que 13,2 %, 15,6 %, 17,8 % et 20,1 % des ECTS

48. D'ailleurs alors que le coefficient de corrélation entre la part du « neutre » et la part du non-*mainstream* dans les ECTS de licence, d'une part, et la part du « neutre » et la part du *mainstream* dans les ECTS de licence, d'autre part, sont bien négatifs et significatifs (au seuil de 1 %), le coefficient de corrélation entre les parts du *mainstream* et du non-*mainstream* n'est, en revanche, pas significatif.

49. Dans la suite de ce rapport, nous avons décidé de retenir dans ces calculs de moyenne, des moyennes des taux et non pas les taux moyens.

TABLEAU 9. PART DES ENSEIGNEMENTS MAINSTREAM, « NEUTRES » ET NON-MAINSTREAM DANS LES LICENCES D'ÉCONOMIE-GESTION

UNIVERSITÉ	% des ECTS non-mainstream	% des ECTS mainstream	% des ECTS neutres
Aix-Marseille	15,8	41,3	42,9
Amiens	24,7	35,3	40,0
Angers	20,0	46,4	33,6
Antilles	20,0	46,1	33,9
Artois	28,1	40,4	31,6
Bordeaux	19,6	46,8	33,6
Bourgogne	21,9	51,7	26,4
Brest	14,4	35,0	50,6
Bretagne Sud	24,8	28,2	47,0
Caen	16,7	52,8	30,6
Cergy-Pontoise	11,9	52,2	35,9
Clermont-Auvergne	11,7	53,8	34,5
Corte	24,9	28,0	47,1
Evry	19,9	50,7	29,4
Franche-Comté	8,6	42,2	49,2
Grenoble Alpes	18,3	52,9	28,8
Gustave Eiffel	11,9	41,0	47,1
La Réunion	19,7	49,2	31,1
Le Havre Normandie	15,6	46,1	38,3
Le Mans	13,7	46,7	39,6
Lille	18,9	43,1	38,0
Limoges	10,2	52,8	37,0
Littoral	15,6	37,2	47,2
Lorraine	20,6	48,1	31,3
Lyon 2	16,3	41,9	41,8
Montpellier	24,9	57,3	17,8
Nantes	15,4	49,7	34,9
Nice	19,6	36,7	43,8
Orléans	21,7	44,0	34,3
Paris-Est Créteil	17,7	53,2	29,1
Paris-Nanterre	17,9	50,8	31,3
Paris-Saclay	20,3	49,3	30,4
Paris 1	32,5	54,3	13,2
Paris 2 Panthéon-Assas	13,5	61,3	25,3
Paris 8	27,2	44,7	28,1
Pau et des Pays de l'Adour	12,0	44,7	43,3
Perpignan	19,4	47,2	33,3
Poitiers	18,7	40,3	41,0
Polynésie française	7,5	31,9	60,6
Polytechnique des Hauts-de-France	35,6	35,6	28,9
Reims Champagne-Ardenne	22,8	45,0	32,1
Rennes 1	12,0	39,8	48,3
Rouen	24,7	49,7	25,6
Saint-Etienne	14,7	38,4	47,0
Savoie Mont Blanc	21,1	23,2	55,7
Sorbonne Paris Nord	12,6	50,1	37,2
Strasbourg	12,4	57,6	30,0
Toulon	18,8	44,0	37,2
Toulouse 1 Capitole	10,5	69,4	20,1
Tours	19,8	51,2	29,0
Université de Paris (Paris 5)	15,6	46,8	37,6
Université de Paris (Paris 7)	34,7	49,7	15,6
Versailles – Saint Quentin	15,1	54,0	30,9
Moyenne	18,5	45,8	35,6
Médiane	18,7	46,7	34,3

Source : base AFEP 8 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

 À l'université de Limoges, le *mainstream* monopolise 52,8 % des ECTS corrigés de licence d'économie-gestion.



**TABLEAU 10. CLASSEMENT DES UNIVERSITÉS
SELON LE RATIO *MAINSTREAM*/NON *MAINSTREAM***

UNIVERSITÉ	<i>Maintsream</i> / Non- <i>mainstream</i>
Polytechnique des Hauts-de-France	1,0
Savoie Mont Blanc	1,1
Corte	1,1
Bretagne Sud	1,1
Amiens	1,4
Université de Paris (Paris 7)	1,4
Artois	1,4
Paris 8	1,6
Paris 1	1,7
Nice	1,9
Reims Champagne-Ardenne	2,0
Rouen	2,0
Orléans	2,0
Poitiers	2,2
Lille	2,3
Antilles	2,3
Montpellier	2,3
Angers	2,3
Lorraine	2,3
Toulon	2,3
Bourgogne	2,4
Bordeaux	2,4
Littoral	2,4
Brest	2,4
Perpignan	2,4
Paris-Saclay	2,4
La Réunion	2,5
Evry	2,6
Lyon 2	2,6
Tours	2,6
Aix-Marseille	2,6
Saint-Etienne	2,6
Paris-Nanterre	2,8
Grenoble Alpes	2,9
Le Havre Normandie	3,0
Université de Paris (Paris 5)	3,0
Paris-Est Créteil	3,0
Caen	3,2
Nantes	3,2
Rennes 1	3,3
Le Mans	3,4
Gustave Eiffel	3,4
Versailles - Saint Quentin en Yvelines	3,6
Pau et des Pays de l'Adour	3,7
Sorbonne Paris Nord	4,0
Polynésie française	4,3
Cergy-Pontoise	4,4
Paris 2 Panthéon-Assas	4,5
Clermont-Auvergne	4,6
Strasbourg	4,6
Franche-Comté	4,9
Limoges	5,2
Toulouse 1 Capitole	6,6
Moyenne	2,8
Médiane	2,5

Source : base AFEP 8 mai 2023.

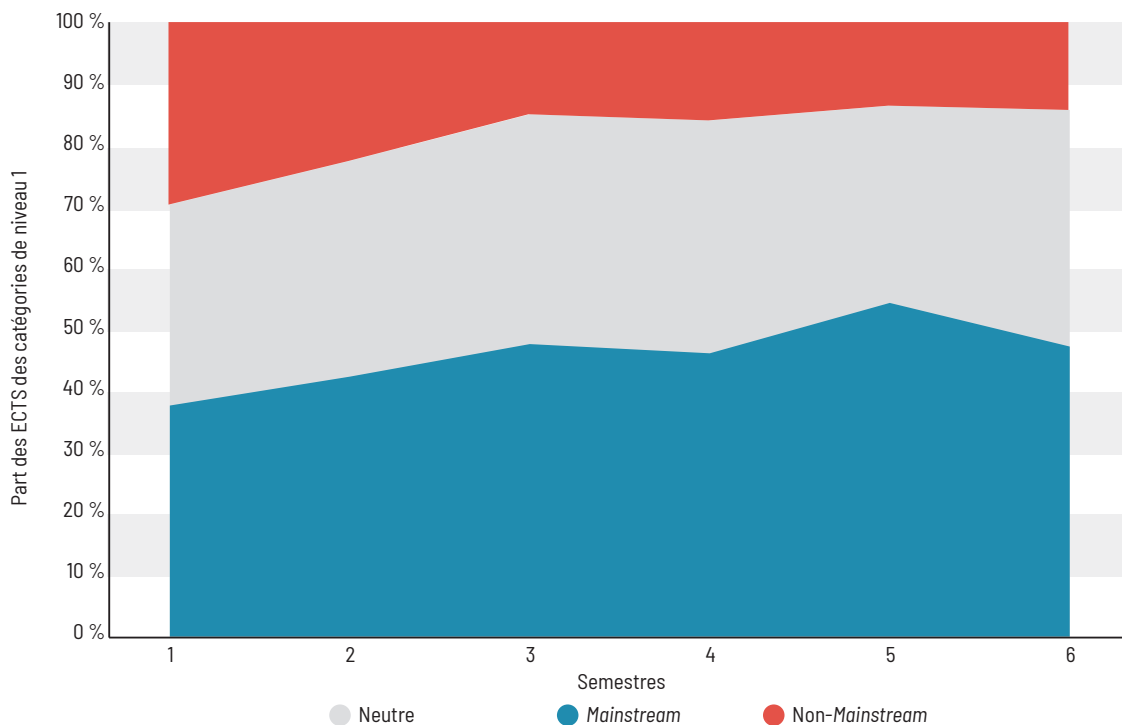
Champ : 53 universités françaises.

🔍 À l'université Toulouse 1 Capitole,
le *mainstream* monopolise 6,6 fois
plus d'ECTS que le non-*mainstream*.

3. Évolution des places respectives du *mainstream* et du non-*mainstream* au fil des semestres ou des années

Les places respectives du *mainstream*, du non-*mainstream* et du « neutre » évoluent au fil des semestres de la licence (graphique 8).

GRAPHIQUE 8. PLACES DU MAINSTREAM, DU NON-MAINSTREAM ET DU « NEUTRE » AU FIL DES SEMESTRES (% DES ECTS CORRIGÉS)



Source : base AFEP 4 mai 2023. Champ : 53 universités françaises.

 Les cours *mainstream* monopolisent en moyenne 54,3 % des ECTS corrigés du semestre 5 et 47,2 % des ECTS corrigés du semestre 6.

Alors que la part des enseignements « neutres » se situe, chaque semestre, entre 32 et 39 % des ECTS de la licence, celle des enseignements non-*mainstream* diminue fortement entre le premier (S1) et le troisième (S3) semestres – passant de 29,7 % des ECTS en moyenne au S1 et 22,6 % au S2, à 15-16 % au S3 et au S4, pour terminer autour de 14 % au S5 et au S6. La part des enseignements *mainstream* dans la licence augmente quant à elle continûment au fil des années : partant de 37,6 % des ECTS en moyenne au S1, elle augmente de 10 points de pourcentage entre le S1 et le S3, puis de 7 points de pourcentage supplémentaires entre le S3 et le S5, où elle atteint 54,3 % des ECTS, pour terminer un peu au-dessus de 47 % au S6.

Au total, à l'exception de la première année de licence, mais surtout du premier semestre (nous reviendrons sur ce phénomène), la part du non-*mainstream* dans la licence est excessivement faible, alors que le *mainstream* s'octroie, chaque semestre, la plus grande part des ECTS, en particulier à partir de la deuxième année de licence où les enseignements *mainstream* pèsent pour presque la moitié des ECTS, poids qui augmente encore en troisième année.

La place du *mainstream* relativement au non-*mainstream* évolue cependant différemment selon les universités. Le tableau 11 suggère plusieurs profils :

- Dans dix-sept universités, la place du *mainstream* relativement au non-*mainstream* augmente continûment sur les trois années. L'ampleur de cette augmentation est cependant diverse : à l'université de Paris 1, par exemple, la part du *mainstream* relativement au non-*mainstream* double entre la première (L1) et la troisième année (L3) de licence, alors qu'elle n'augmente que de 18 % à l'université de Nice. Et cette augmentation peut aboutir à une part du *mainstream* (hors enseignements neutres) en L3 allant de 61,5 %, à l'université de Bretagne Sud, à 95,0 % à Toulouse 1 Capitole ou même à 100,0 % à l'université Sorbonne Paris-Nord ou à l'université de Polynésie française.
- Seules deux universités connaissent l'évolution inverse : les universités de Poitiers et de Strasbourg (en ● dans le tableau 11) voient en effet leur part du *mainstream* relativement au non-*mainstream* diminuer au fil des années de licence.
- Dans vingt-quatre universités (en ● dans le tableau 11), la place du *mainstream* relativement au non-*mainstream* est la plus forte en L2. Parfois ce pic est très marqué, comme à l'université de Reims, où le *mainstream* mobilise plus de 90 % des enseignements non neutres en L2, mais moins de 60 % de ces enseignements en L1 et en L3. Parfois, il ne l'est pas du tout, comme à l'université Paris 2, où le *mainstream* monopolise chaque année entre 79,9 % et 83,3 % des enseignements non-neutres.
- Enfin, dans dix universités (en ● dans le tableau 11), c'est en L2 que la place du *mainstream* relativement au non-*mainstream* est la moins forte.

4. Composition du non-*mainstream*

Rappelons que notre catégorie « non-*mainstream* » est composée des cours d'analyse économique et d'économie thématique institutionnalistes, mais également des cours d'ouverture disciplinaire, des cours réflexifs (histoire de la pensée économique, histoire économique, épistémologie, ...) et de cours de méthodes (qualitatives et quantitatives).

Or (graphique 9) il se trouve que les universités consacrent en moyenne 27,6 % de leurs ECTS non-*mainstream* à l'ouverture disciplinaire contre 26,4 % pour les cours d'économie institutionnaliste (15,5 % pour l'analyse économique et 10,9 % pour l'économie thématique). Il semble ainsi en moyenne plus facile d'ouvrir la formation des économistes à d'autres disciplines qu'à des théories économiques hétérodoxes. D'ailleurs, les universités ne consacrent en moyenne que 13,8 % des ECTS des cours d'économie (i.e. de l'ensemble des cours d'analyse économique et d'économie thématique) à l'économie institutionnaliste (graphique 10).

TABLEAU 11. PART DU MAINSTREAM DANS LA LICENCE HORS ENSEIGNEMENTS « NEUTRES » (% DES ECTS CORRIGÉS)

UNIVERSITÉ	L1	L2	L3
Aix-Marseille	57,0	73,2	93,0
Bretagne Sud	46,4	50,4	61,5
Caen	70,0	73,7	83,0
Clermont-Auvergne	68,6	75,9	94,4
Evry	54,9	72,7	85,7
Grenoble Alpes	62,7	71,1	89,8
Gustave Eiffel	52,5	78,9	97,1
Littoral	57,6	65,5	87,9
Lorraine	42,9	80,6	86,8
Nice	59,8	66,8	70,7
Orléans	54,4	73,2	74,4
Paris 1	39,0	71,1	79,0
Paris-Est Créteil	52,9	81,5	86,2
Polynésie française	73,0	84,1	100,0
Sorbonne Paris Nord	64,8	67,1	100,0
Toulouse 1 Capitole	70,7	93,8	95,0
Versailles – Saint Quentin	63,9	77,4	90,4
Amiens	61,6	46,5	72,6
Angers	63,4	60,6	83,7
Antilles	66,8	61,0	79,6
Corte	50,6	44,1	75,7
Le Havre Normandie	72,5	67,7	82,5
Le Mans	80,5	71,6	80,0
Paris 8	57,5	53,5	74,2
Saint-Etienne	68,2	59,6	88,2
Tours	73,9	61,0	82,5
Université de Paris (Paris 5)	75,5	60,4	92,0
Artois	52,4	76,9	49,0
Bordeaux	61,1	88,0	57,1
Bourgogne	63,6	74,1	72,9
Brest	67,2	77,4	66,7
Cergy-Pontoise	65,1	93,4	88,4
Franche-Comté	82,9	87,3	79,3
La Réunion	61,3	78,5	73,4
Lille	56,2	82,4	72,8
Limoges	64,9	95,9	90,3
Lyon 2	50,0	85,7	81,5
Montpellier	62,5	80,9	66,7
Nantes	68,5	88,1	73,5
Paris 2 Panthéon-Assas	82,9	83,3	79,9
Paris-Nanterre	57,7	84,3	79,0
Paris-Saclay	40,2	86,9	84,8
Pau et des Pays de l'Adour	67,6	86,2	85,7
Perpignan	45,2	85,0	84,2
Polytechnique des Hauts-de-France	26,9	72,2	60,0
Reims Champagne-Ardenne	58,2	90,6	57,4
Rennes 1	67,2	91,7	72,3
Rouen	56,3	80,0	66,3
Savoie Mont Blanc	38,1	65,6	59,1
Toulon	65,1	75,4	71,3
Université de Paris (Paris 7)	39,8	75,5	61,1
Poitiers	75,7	69,0	59,7
Strasbourg	85,7	83,0	77,9

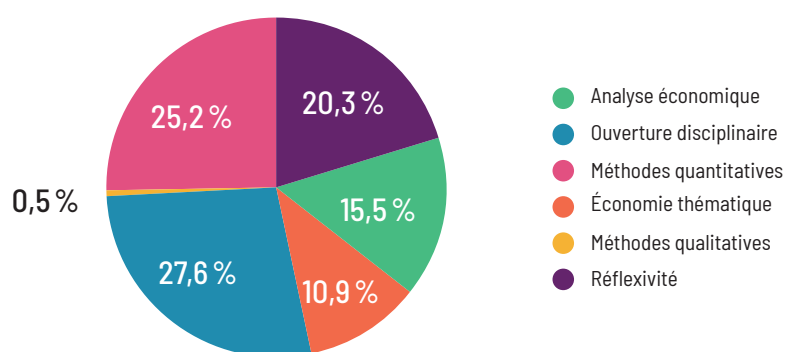
Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.


🔍 À Toulouse 1 Capitole, le *mainstream* monopolise une part croissante des enseignements non neutres au fil des années, puisqu'il monopolise 70,7% de ces enseignements en L1 (contre 29,3 % pour le non-*mainstream*), 93,8 % de ces enseignements en L2 (contre 6,2 % pour le non-*mainstream*) et 95 % de ces enseignements en L3 (contre 5 % pour le non-*mainstream*). À Poitiers, le *mainstream* monopolise une part décroissante des enseignements non neutres au fil des années, puisqu'il monopolise 75,7 % de ces enseignements en L1, 69 % en L2 et 59,7 % en L3 (contre respectivement 24,3 % en L1, 31,0 % en L2 puis 40,3 % en L3 pour le non-*mainstream*).



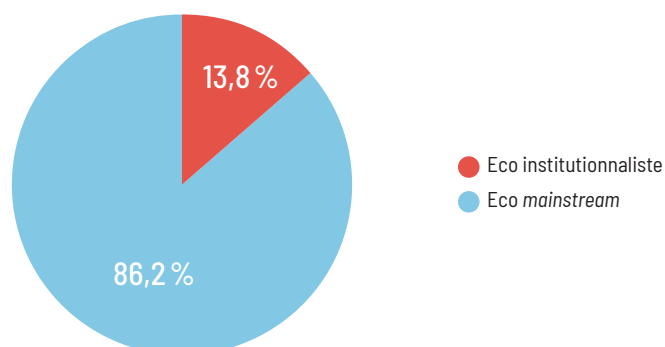
GRAPHIQUE 9. STRUCTURE DU CONTENU DES COURS NON-MAINSTREAM




Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 Les universités consacrent en moyenne 20,3 % de leurs ECTS non-mainstream à des enseignements réflexifs.

GRAPHIQUE 10. PARTS DE L'ÉCONOMIE MAINSTREAM ET DE L'ÉCONOMIE INSTITUTIONNALISTE DANS LES COURS D'ÉCONOMIE PROPREMENT DITE (ANALYSE ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE THÉMATIQUE)



Source : base AFEP 8 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 Les universités françaises consacrent en moyenne 86,2 % des ECTS des cours d'économie (analyse économique et économie thématique) à l'économie *mainstream*.

Enfin, les universités consacrent en moyenne 20,3 % de leurs ECTS non-mainstream à la réflexivité.

La composition du non-mainstream n'est évidemment pas la même d'une université à l'autre, comme le montre le tableau 12.

TABLEAU 12. STRUCTURE DU CONTENU DES COURS NON-MAINSTREAM (% DES ECTS CORRIGES)

UNIVERSITÉ	Analyse économique	Économie thématique	Ouverture disciplinaire	Méthodes qualitatives	Méthodes quantitatives	Réflexivité
Aix-Marseille	13,2	0,0	18,8	8,4	49,0	10,6
Amiens	27,0	10,1	10,1	0,0	24,7	28,1
Angers	23,6	13,9	20,8	5,6	20,8	15,3
Antilles	12,2	12,2	47,9	0,0	16,6	11,1
Artois	17,0	11,9	36,5	0,0	16,8	17,8
Bordeaux	10,8	4,7	25,5	0,0	32,5	26,4
Bourgogne	22,8	22,8	19,0	0,0	25,3	10,1
Brest	0,0	22,5	22,8	0,0	32,8	21,9
Bretagne Sud	23,5	11,8	19,1	0,0	26,0	19,6
Caen	26,7	0,0	13,3	0,0	26,7	33,3
Cergy-Pontoise	23,3	0,0	14,0	0,0	25,6	37,2
Clermont-Auvergne	24,1	12,8	37,7	0,0	11,8	13,5
Corte	15,6	9,2	33,1	0,0	10,5	31,5
Evry	25,1	9,2	18,3	0,0	22,2	25,2
Franche-Comté	25,8	9,7	32,3	0,0	32,3	0,0
Grenoble Alpes	27,3	25,7	18,7	0,0	15,1	13,2
Gustave Eiffel	32,6	14,0	11,6	0,0	32,6	9,3
La Réunion	4,2	0,0	54,9	0,0	28,2	12,7
Le Havre Normandie	0,0	28,6	14,3	0,0	32,1	25,0
Le Mans	10,1	8,1	40,5	0,0	34,5	6,8
Lille	11,8	17,1	18,9	1,0	23,0	28,3
Limoges	0,0	0,0	13,5	0,0	64,7	21,8
Littoral	0,0	5,4	39,3	0,0	21,4	33,9
Lorraine	26,5	18,9	16,2	0,0	20,9	17,4
Lyon 2	12,8	4,3	45,3	0,0	20,5	17,1
Montpellier	10,5	10,4	29,7	0,0	29,3	20,1
Nantes	25,6	10,4	26,8	2,7	22,3	12,3
Nice	10,5	24,9	23,4	0,0	20,2	21,0
Orléans	34,9	0,0	25,5	0,0	26,8	12,8
Paris-Est Créteil	37,7	0,0	26,1	0,0	20,4	15,7
Paris-Nanterre	16,3	23,3	27,9	0,0	4,7	27,9
Paris-Saclay	13,7	13,7	28,8	0,0	21,9	21,9
Paris 1	8,5	25,6	17,7	0,0	11,0	37,1
Paris 2 Panthéon-Assas	16,5	4,1	4,1	0,0	50,5	24,7
Paris 8	12,2	6,1	36,7	0,0	17,3	27,6
Pau et des Pays de l'Adour	0,0	8,6	48,1	0,0	32,2	11,0
Perpignan	34,3	0,0	25,7	0,0	31,4	8,6
Poitiers	29,8	7,9	28,3	0,0	31,0	3,0
Polynésie française	0,0	0,0	29,6	0,0	48,1	22,2
Polytechnique des Hauts-de-France	0,0	12,5	50,0	0,0	12,5	25,0
Reims Champagne-Ardenne	29,2	5,8	20,4	0,0	15,3	29,2
Rennes 1	4,1	17,7	20,9	0,0	31,0	26,3
Rouen	18,0	9,0	24,7	0,0	23,6	24,7
Saint-Etienne	22,8	7,5	36,6	0,0	20,5	12,6
Savoie Mont Blanc	4,0	7,9	46,1	5,3	21,6	15,2
Sorbonne Paris Nord	17,6	24,2	13,2	0,0	18,7	26,4
Strasbourg	9,0	0,0	23,5	0,0	13,8	53,7
Toulon	0,0	8,9	59,6	0,0	7,4	24,1
Toulouse 1 Capitole	0,0	6,6	42,7	0,0	38,8	11,9
Tours	0,0	4,9	42,6	5,6	44,0	2,8
Université de Paris (Paris 5)	21,3	1,3	24,0	0,0	21,3	32,0
Université de Paris (Paris 7)	9,6	43,2	21,6	0,0	6,4	19,2
Versailles – Saint Quentin en Yvelines	17,9	21,2	13,7	0,0	25,8	21,6

Source : base AFEP 4 mai 2023.

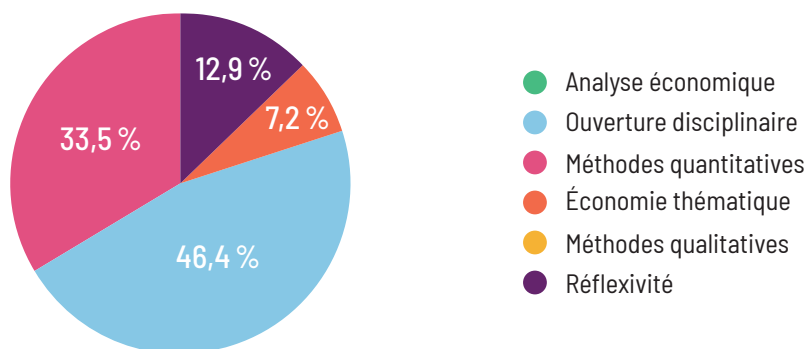
Champ : 53 universités françaises.

🔍 À l'université de Toulon, aucun ECTS n'est occupé par des cours d'analyse économique institutionnaliste, l'économie thématique institutionnaliste mobilise 8,9 % des ECTS non-mainstream, l'ouverture disciplinaire en mobilise 59,6 % et la réflexivité 24,1 %.

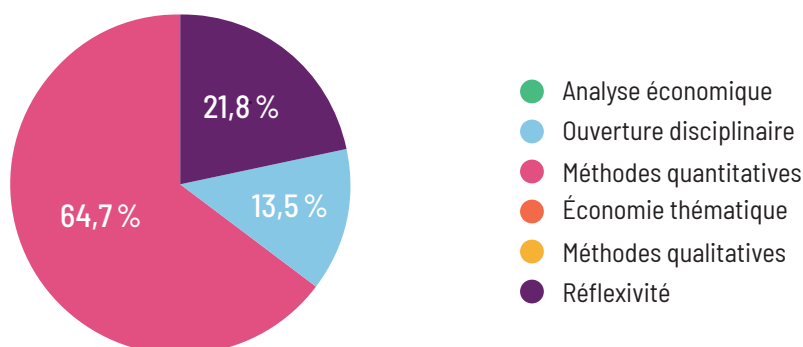


Dans les universités de Limoges et Toulouse 1 Capitole, par exemple, qui sont, on l'a vu plus haut, les deux universités où le ratio *mainstream*/*non-mainstream* est le plus important, l'ouverture disciplinaire et les méthodes quantitatives mobilisent presque quatre-cinquième des enseignements *non-mainstream* (graphiques 12 et 13). Aucune de ces deux universités ne propose d'enseignement d'analyse économique institutionnaliste ni de méthodes qualitatives.

GRAPHIQUE 11. STRUCTURE DU CONTENU DES COURS NON-MAINSTREAM À TOULOUSE 1 CAPITOLE

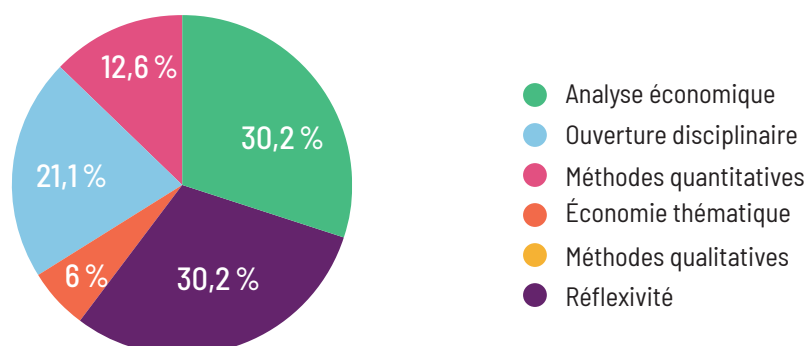


GRAPHIQUE 12. STRUCTURE DU CONTENU DES COURS NON-MAINSTREAM À LIMOGES

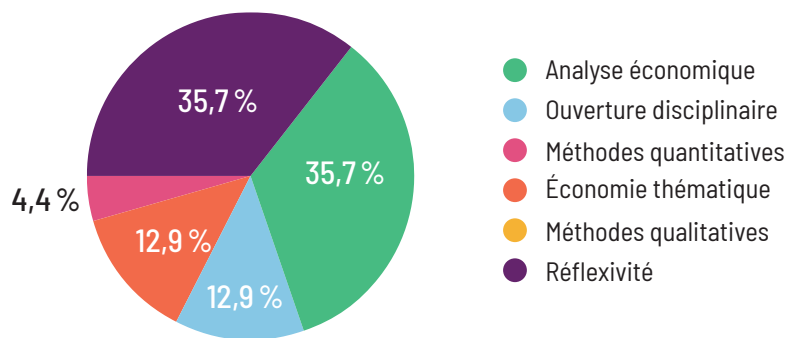


À l'université Reims-Champagne Ardennes, l'analyse économique institutionnaliste et la réflexivité mobilisent 60,4 % des ECTS *non-mainstream* (graphique 14) et ce pourcentage atteint 70,0 % à Amiens (graphique 15).

GRAPHIQUE 13. STRUCTURE DU CONTENU DES COURS NON-MAINSTREAM À REIMS CHAMPAGNE-ARDENNES

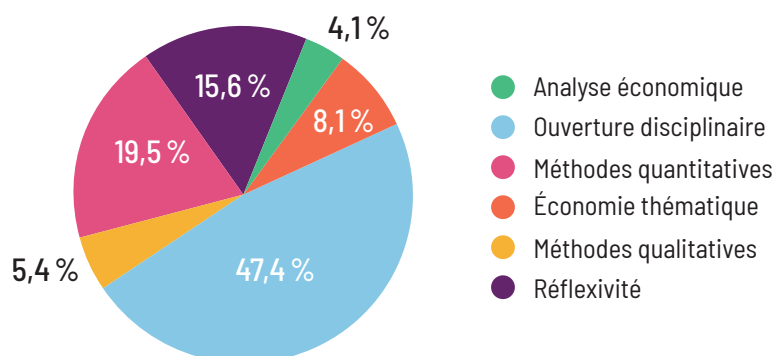


GRAPHIQUE 14. STRUCTURE DU CONTENU DES COURS NON-MAINSTREAM À AMIENS

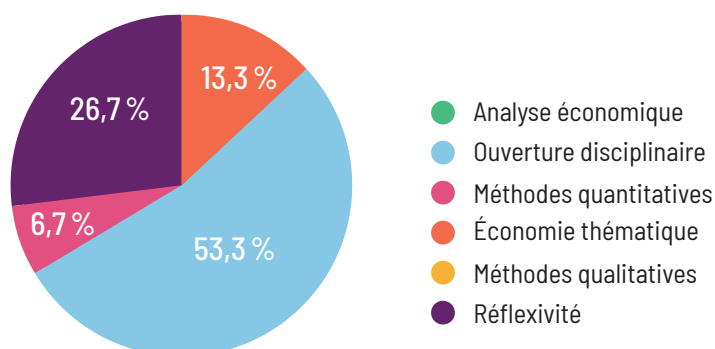


Enfin, dans les deux universités où le ratio *mainstream*/*non-mainstream* est le plus faible, à savoir les universités Savoie Mont-Blanc et Polytechnique des Hauts-de-France (graphiques 16 et 17), l'ouverture disciplinaire est à l'honneur, puisqu'elle mobilise autour de 50 % des ECTS *non-mainstream*. Pour le reste, alors que toutes les composantes sont présentes à l'université Savoie Mont-Blanc, même si dans des proportions variées, ce n'est pas le cas à Polytechnique des Hauts-de-France, qui ne propose pas de cours d'analyse économique institutionnaliste ni de méthodes qualitatives.

GRAPHIQUE 15. STRUCTURE DU CONTENU DES COURS NON-MAINSTREAM À L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT-BLANC



GRAPHIQUE 16. STRUCTURE DU CONTENU DES COURS NON-MAINSTREAM À POLYTECHNIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champs : universités Toulouse 1 Capitole, de Limoge, Reims Champagne-Ardenne, d'Amiens, Savoie Mont-Blanc et Polytechnique des Hauts-de-France.

La réflexivité mobilise 12,9 % des ECTS *non-mainstream* à Toulouse 1 Capitole, 21,8 % de ces ECTS à Limoges, 30,2 % à Reims, 35,7 % à Amiens, 15,6 % à l'université Savoie Mont-Blanc et 26,7 % à Polytechnique des Hauts-de-France.

L'ouverture disciplinaire que l'on trouve dans les licences d'économie n'est, en général, pas le fruit d'un souci de montrer aux étudiant.e.s ce qu'apportent les autres sciences humaines et sociales à la compréhension des phénomènes économiques. Elle a au contraire pour raison de faciliter l'éventuelle réorientation des étudiant.e.s, notamment en fin de premier semestre.

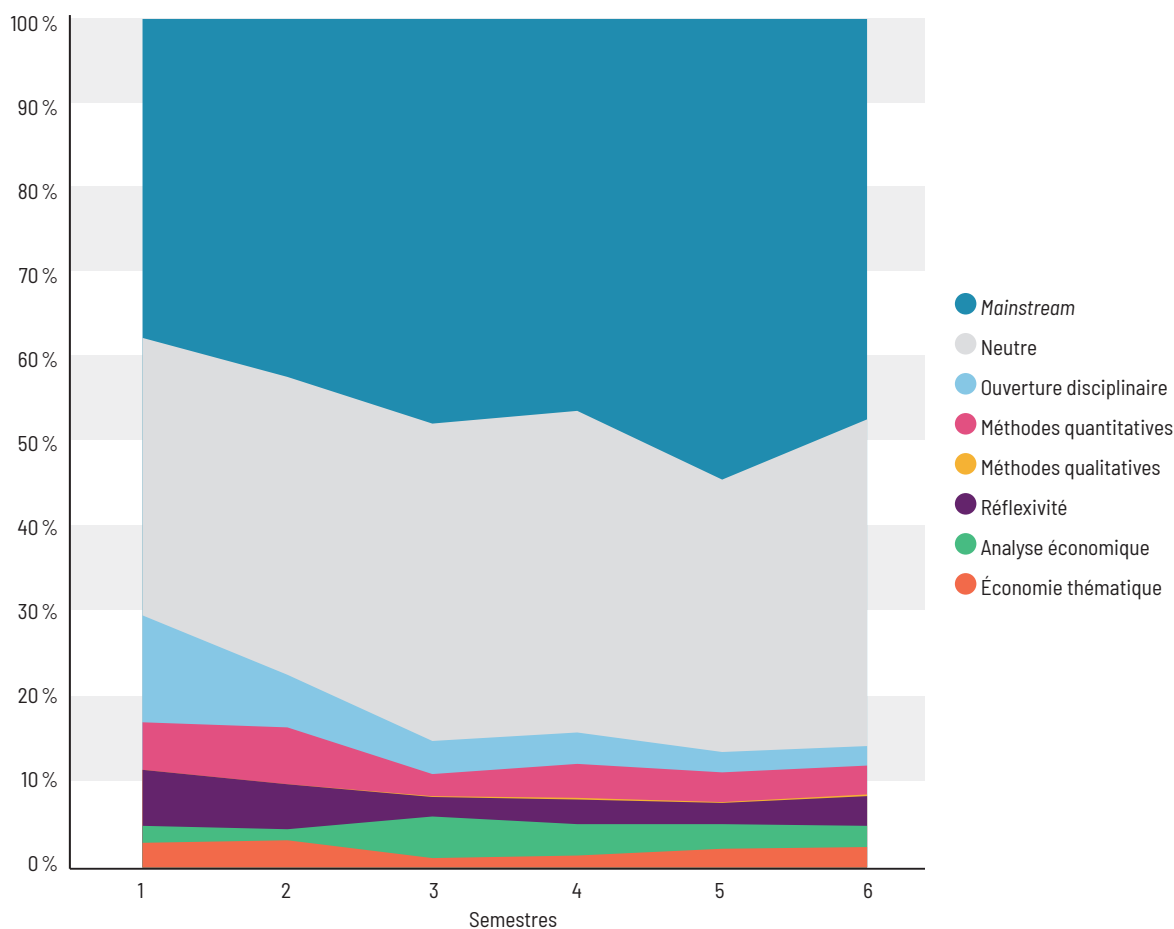
L'étude de l'évolution des composants du non-*mainstream* au fil des semestres (graphique 18) révèle que la plus forte part moyenne d'enseignements non-*mainstream* aux deux premiers semestres de la licence (constatée dans la partie précédente) est essentiellement due à une ouverture disciplinaire (12,6 % des enseignements au S1 et 6,2 % des enseignements au S2) et à une réflexivité (6,6 % des enseignements au S1 et 5,3 % des enseignements au S2) plus importantes en première année de licence, mais ceci n'est plus du tout le cas dès la L2. À partir du troisième semestre de la licence, en effet, la part des cours d'ouverture disciplinaire et des cours réflexifs est proche de celle des cours d'économie institutionnaliste (analyse économique et économie thématique), et, quoi qu'il en soit, elle est ridiculement faible.

La plus grande ouverture disciplinaire en L1, et en particulier au S1, montre que l'ouverture disciplinaire que l'on trouve dans les licences d'économie n'est, en général, pas le fruit d'un souci de montrer aux étudiant.e.s ce qu'apportent les autres sciences humaines et sociales à la compréhension des phénomènes économiques. Elle a au contraire pour raison d'être de faciliter l'éventuelle réorientation des étudiant.e.s, notamment en fin de premier semestre, possibilité qui leur a été ouverte par l'arrêté du 9 avril 1997 :


« La possibilité de se réorienter à la fin du premier semestre universitaire prévue par l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au deug, à la licence et à la maîtrise a été mise en place pour la première fois pendant l'année universitaire 1997-1998. Cette procédure nouvelle et complexe nécessite l'organisation d'enseignements de découverte au cours du premier semestre de deug afin de permettre aux étudiants de découvrir d'autres disciplines que la discipline principale. »⁵⁰

50. Réponse du ministère de l'Éducation à la question écrite n° 14819 de M. Alex Türk (Nord - NI), publiée dans le JO su Sénat le 3 juin 1999 (p. 1866). Disponible ici : <https://www.senat.fr/questions/base/1999/qSE0990314819.html>

GRAPHIQUE 17. PLACE DES TYPES D'ENSEIGNEMENTS NON-MAINSTREAM (RELATIVEMENT AU MAINSTREAM ET AU « NEUTRE ») AU FIL DES SEMESTRES (% DES ECTS CORRIGÉS)



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 Les cours d'ouverture disciplinaire mobilisent en moyenne 12,6 % des enseignements du premier semestre, 6,2 % des enseignements du semestre 3, et 2,3 % des enseignements du semestre 6.

Les dimensions du pluralisme

La place extrêmement réduite du non-*mainstream*, qui diminue en outre considérablement après la première année de licence, se répercute sur chacune des dimensions du pluralisme dans les licences d'économie. Chaque dimension fait les frais de cette fermeture : c'est le cas de la dimension des courants théoriques (1.), de la diversité des thématiques (2.), de l'ouverture aux autres disciplines (3.), de la pluralité des méthodes (4.) et de la place laissée aux enseignements réflexifs (5.). Nous explorons ici successivement chacune de ces dimensions.

TABLEAU 13. PLACES DE L'ÉCONOMIE MAINSTREAM (DONT LA MICROÉCONOMIE) ET DE L'ÉCONOMIE INSTITUTIONNALISTE DANS LA LICENCE HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION, ET PLACE DE L'ÉCONOMIE INSTITUTIONNALISTE DANS L'ÉCONOMIE

UNIVERSITÉ	Part de l'économie <i>mainstream</i>	... dont la microéconomie	Part de l'économie institutionnaliste	Part de l'économie <i>stricto sensu</i>	Part de l'économie institutionnaliste dans l'économie
	dans la licence hors enseignements de gestion (% des ECTS corrigés)				
Université de Paris (Paris 7)	40,1	7,0	19,2	59,3	32,4
Bretagne Sud	27,3	8,9	12,2	39,5	31,0
Amiens	29,1	2,2	12,3	41,4	29,7
Artois	27,2	8,4	9,2	36,4	25,4
Paris 1	38,4	12,8	11,3	49,7	22,8
Bourgogne	37,7	10,2	10,8	48,5	22,2
Corte	27,6	4,2	7,8	35,3	22,0
Reims Champagne-Ardenne	34,4	8,0	9,6	44,0	21,9
Orléans	32,2	10,4	8,9	42,5	21,7
Lorraine	42,7	13,3	11,4	54,1	21,1
Poitiers	32,6	7,9	8,5	41,0	20,7
Saint-Etienne	22,7	8,8	5,9	28,5	20,6
Grenoble Alpes	48,1	8,3	11,4	59,6	19,2
Nice	37,6	10,9	8,9	46,5	19,1
Perpignan	37,8	13,1	8,7	46,5	18,8
Paris-Est Créteil	33,3	13,7	7,6	40,9	18,5
Rouen	34,6	9,9	7,7	42,3	18,2
Angers	41,6	10,2	9,2	50,9	18,1
Paris-Nanterre	38,5	8,9	8,0	46,5	17,2
Gustave Eiffel	33,4	6,8	6,8	40,2	16,9
Evry	40,0	9,0	7,7	47,8	16,2
Nantes	34,5	10,6	6,6	41,1	16,1
Lille	36,0	11,3	6,5	42,5	15,3
Polytechnique des Hauts-de-France	28,6	9,5	4,8	33,3	14,3
Sorbonne Paris Nord	37,0	9,8	6,0	43,0	14,0
Paris 8	34,7	7,1	5,6	40,2	13,8
Paris-Saclay	41,9	13,3	6,6	48,4	13,6
Versailles - Saint Quentin	43,0	11,8	6,6	49,6	13,3
Antilles	39,6	12,6	6,0	45,6	13,1
Le Havre Normandie	37,4	9,2	4,9	42,3	11,6
Savoie Mont Blanc	26,1	3,0	3,4	29,5	11,5
Montpellier	43,7	15,8	5,6	49,3	11,4
Caen	39,4	13,8	5,0	44,4	11,3
Brest	35,2	6,4	4,3	39,4	10,8
Clermont-Auvergne	42,9	13,8	5,1	48,0	10,6
Franche-Comté	40,2	16,7	4,5	44,7	10,0
Bordeaux	34,1	12,7	3,6	39,1	9,5
Lyon 2	39,3	8,3	3,8	43,1	8,8
Rennes 1	34,9	11,0	3,3	38,1	8,6
Université de Paris (Paris 5)	49,7	6,2	4,4	54,0	8,1
Cergy-Pontoise	40,5	16,5	3,3	43,8	7,5
Aix-Marseille	38,1	15,8	2,9	41,0	7,0
Le Mans	45,1	17,1	3,3	48,4	6,8
Paris 2 Panthéon-Assas	50,0	16,2	3,3	53,3	6,2
Toulon	39,5	9,5	2,2	41,7	5,2
Pau et des Pays de l'Adour	37,4	8,6	1,4	38,8	3,5
Strasbourg	36,6	12,4	1,3	37,9	3,4
Tours	33,1	14,2	1,0	34,1	3,0
Littoral	36,7	5,8	1,1	37,8	2,9
La Réunion	37,5	12,8	1,0	38,5	2,5
Toulouse 1 Capitole	43,5	18,3	0,8	44,3	1,7
Limoges	41,0	16,3	0,0	41,0	0,0
Polynésie française	43,3	18,3	0,0	43,3	0,0
Moyenne	37,3	10,9	6,1	43,4	13,8
Médiane	37,6	10,4	5,9	42,5	13,6

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

🔍 Les universités consacrent en moyenne 43,4 % des enseignements de leur licence (hors gestion) à l'économie *stricto sensu* et la moitié d'entre elles lui consacrent plus de 42,5 % de ces enseignements. À l'université d'Amiens, l'économie *mainstream* mobilise 29,1 % de la licence (hors enseignements de gestion) – dont 2,2 % (de la licence) pour la microéconomie et 26,9 % (de la licence) pour les autres composantes de l'économie *mainstream* – et l'économie institutionnaliste en mobilise 12,3 %. L'université de Paris-Saclay consacre 13,6 % de ces enseignements d'économie *stricto sensu* à l'économie institutionnaliste et, dans la moitié les autres universités ce pourcentage est plus élevé (ou, ce qui revient au même, moins élevé).

1. La pluralité des courants et paradigmes économiques dans l'offre de licence économie-gestion

Les enseignements d'économie *stricto sensu* comprennent l'analyse économique et l'économie thématique. Les universités leur consacrent en moyenne 43,4 % de leur licence hors enseignements de gestion⁵¹ (tableau 13). La part des cours d'économie institutionnaliste dans ces enseignements est très faible puisqu'elle est en moyenne de 13,8 % pour l'ensemble des universités françaises (tableau 13). Ceci signifie que les universités leur consacrent en moyenne 6,1 % des ECTS de leur licence hors enseignements de gestion – à savoir presque deux fois moins que les ECTS qu'elles consacrent en moyenne aux seuls enseignements de microéconomie (10,9 %) – contre 37,3 % des ECTS pour l'économie *mainstream* (tableau 13).

La moitié des universités françaises ont une offre institutionnaliste qui est inférieure à 13,6 % des cours d'économie, et aucune licence d'économie-gestion ne consacre plus d'ECTS à l'économie institutionnaliste qu'à l'économie *mainstream*. Seules dix universités consacrent plus d'ECTS à l'économie institutionnaliste qu'à la seule microéconomie.

L'économie institutionnaliste est cependant très inégalement offerte selon les universités : sa part dans l'économie *stricto sensu* varie de 0 % (à l'université de Limoges et à l'université de Polynésie française, dont les licences ne contiennent aucun enseignement d'économie institutionnaliste) à près du tiers (32,4 %) des cours d'économie de la licence Paris 7.

Seules quatre licences sur les 53 (soit 7,5 % des licences) ont une part d'économie institutionnaliste qui occupe plus du quart des cours d'économie (Paris 7, Bretagne-Sud, Amiens et Artois).

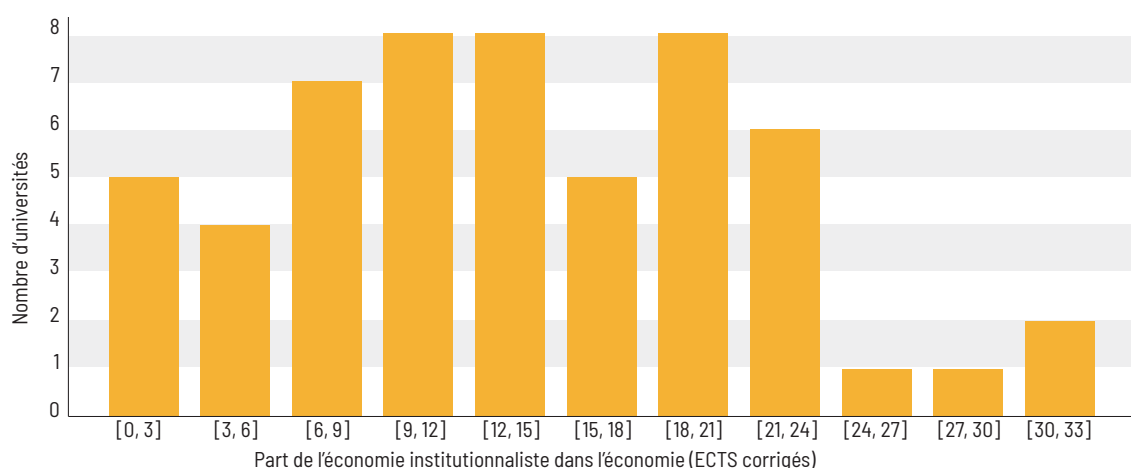
Dans 77,4 % des universités, l'économie institutionnaliste occupe moins d'un cinquième des cours d'économie ; et dans environ un tiers des licences (32,1 %), elle occupe moins de 10 % des cours d'économie.

Le graphique 19 montre d'ailleurs que tandis que cinq universités ont une part d'économie institutionnaliste dans les cours d'économie égale à 3 % ou moins (Polynésie française, Limoges, Toulouse 1 Capitole, La Réunion, Littoral et Tours), il y a aussi deux universités avec une telle part supérieure à 30 % (Paris 7 et Bretagne Sud)(tableau 13).

Seules quatre licences sur les 53 ont une part d'économie institutionnaliste qui occupe plus du quart des cours d'économie.

51. La question que nous posons concernant le pluralisme dans la formation des économistes, la plupart de nos statistiques sont calculées en ôtant les enseignements de gestion. Cela permet en outre de traiter plus équitablement les universités (le poids des enseignements de gestion étant très différent d'une université à l'autre, voir tableau 8).

GRAPHIQUE 18. DISTRIBUTION DES UNIVERSITÉS SELON LA PART DE L'ÉCONOMIE INSTITUTIONNALISTE DANS LES COURS D'ÉCONOMIE DE LA LICENCE HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION



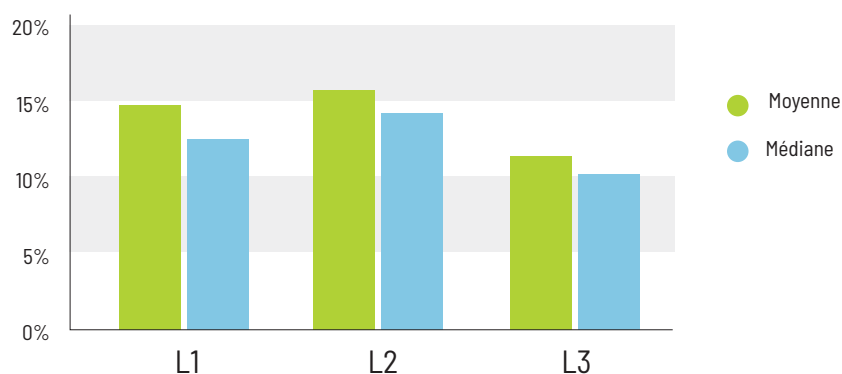
Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

En licence d'économie-gestion, cinq universités ont une part d'économie institutionnaliste dans les cours d'économie de 3% ou moins.

La part des cours institutionnalistes dans les cours d'économie varie selon l'année. Ainsi, si en moyenne cette part s'élève à 13,8 %, elle est plus importante en L1 et en L2 (14,7 % et 15,7 % respectivement) (graphique 19). Ce qui est notable, c'est la forte chute de l'institutionnalisme en troisième année de licence : les cours d'économie institutionnaliste n'y représentent plus que 11,5 % des cours d'économie en moyenne, et 10,3 % ou moins des cours d'économie dans au moins la moitié des universités (graphique 19 et tableau 14).

GRAPHIQUE 19. PART DE L'INSTITUTIONNALISME DANS LES COURS D'ÉCONOMIE SELON L'ANNÉE (% DES ECTS CORRIGÉS)



Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

En première année de licence, les universités consacrent en moyenne 14,7 % de leurs cours d'économie à l'institutionnalisme, et au moins la moitié d'entre elles consacrent 12,5 % ou moins de leurs cours d'économie à l'institutionnalisme.

TABLEAU 14. PART DE L'ÉCONOMIE INSTITUTIONNALISTE DANS L'ÉCONOMIE STRICTO SENSU SELON LES ANNÉES (% DES ECTS CORRIGÉS)

UNIVERSITÉ	L1	L2	L3
Aix-Marseille	0,0	15,0	3,8
Amiens	33,3	39,4	20,8
Angers	8,7	37,8	10,3
Antilles	0,0	24,6	13,8
Artois	0,0	0,0	47,9
Bordeaux	5,4	0,0	34,2
Bourgogne	23,8	12,5	27,8
Brest	0,0	12,9	23,1
Bretagne Sud	26,7	42,4	26,1
Caen	0,0	25,0	10,3
Cergy-Pontoise	20,0	0,0	0,0
Clermont-Auvergne	16,2	24,5	0,0
Corte	12,5	41,1	0,0
Evry	21,4	31,9	0,0
Franche-Comté	7,0	14,3	10,3
Grenoble Alpes	28,6	27,1	4,4
Gustave Eiffel	30,8	28,2	0,0
La Réunion	0,0	7,3	0,0
Le Havre Normandie	9,1	20,0	7,4
Le Mans	0,0	14,3	7,1
Lille	17,8	16,6	11,7
Limoges	0,0	0,0	0,0
Littoral	0,0	0,0	5,5
Lorraine	33,3	23,3	12,1
Lyon 2	0,0	11,1	11,1
Montpellier	16,7	0,0	17,7
Nantes	22,4	7,3	17,1
Nice	18,4	22,9	15,4
Orléans	0,0	35,0	23,9
Paris-Est Créteil	37,7	13,3	11,4
Paris-Nanterre	23,1	9,1	20,0
Paris-Saclay	52,6	0,0	0,0
Paris 1	57,7	15,6	0,0
Paris 2 Panthéon-Assas	0,0	10,0	7,8
Paris 8	15,8	25,5	0,0
Pau et des Pays de l'Adour	6,0	0,0	4,9
Perpignan	23,1	23,1	12,0
Poitiers	9,5	26,7	26,2
Polynésie française	0,0	0,0	0,0
Polytechnique des Hauts-de-France	33,3	0,0	16,7
Reims Champagne-Ardenne	25,0	11,8	25,8
Rennes 1	0,0	1,4	19,9
Rouen	28,6	9,1	17,4
Saint-Etienne	0,0	66,7	3,9
Savoie Mont Blanc	24,2	0,0	10,7
Sorbonne Paris Nord	31,4	21,6	0,0
Strasbourg	0,0	0,0	8,2
Toulon	0,0	0,0	11,5
Toulouse 1 Capitole	0,0	0,0	4,4
Tours	5,4	3,9	0,0
Université de Paris (Paris 5)	0,0	23,3	0,0
Université de Paris (Paris 7)	25,0	18,2	46,7
Versailles - Saint Quentin	30,2	19,7	0,0
Moyenne	14,7	15,7	11,5
Médiane	12,5	14,3	10,3

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 **À l'université Aix-Marseille, la part de l'institutionnalisme dans les enseignements d'économie est de 0 % en L1, 15 % en L2 et 3,8 % en L3. Dans la moitié des universités, la part de l'institutionnalisme dans les enseignements d'économie est inférieure ou égale à 10,3 % en L3.**

Plus précisément dix-neuf universités françaises ne proposent aucun cours d'économie institutionnaliste en L1 (soit 37 % d'entre elles). Parmi ces universités on trouve Aix-Marseille, Toulouse 1 Capitole, mais aussi Lyon 2 et Paris 5 (tableau 14).

En L2, elles ne sont plus qu'un peu plus du quart (quatorze universités) à ne pas proposer de cours institutionnalistes. On retrouve parmi elles, certaines qui ne proposaient déjà rien d'institutionnaliste en L1 (Toulouse 1 Capitole, Strasbourg, Littoral, Paris-Saclay, Artois...).

Enfin en L3, quinze universités ne proposent aucun cours d'économie institutionnaliste (parmi lesquelles les universités Paris 1, Paris 8 et Versailles-Saint-Quentin).

De l'autre côté du spectre, dans six universités au moins un tiers des cours d'économie sont institutionnalistes en L1: Paris 1 (57,7 % en L1), Paris-Saclay (52,6 %), Paris-Est Créteil (37,7 %), Amiens (33,3 %), Polytechnique des Hauts-de-France (33,3 %) et l'université de Lorraine (33,3 %). En L2, il y a également six universités dans ce cas : Saint-Etienne, Bretagne Sud, Corte, Amiens, Angers et Orléans, mais en L3, il n'y en a plus que trois : l'université d'Artois (où 47,9 % des cours d'économie sont institutionnalistes), Paris 7 (où 46,7 % des cours d'économie sont institutionnalistes en L3) et de Bordeaux (où 34,2 % des cours d'économie sont institutionnalistes en L3) (tableau 14).

En outre, l'optionnalité des cours d'économie institutionnaliste varie beaucoup d'une université à l'autre. Ainsi, par exemple, l'unique cours d'économie institutionnaliste offert à Toulouse 1 Capitole (« Topics in Modern Economics »)⁵² est optionnel, et il en va de même pour l'ensemble des cours d'économie institutionnaliste de la licence économie-gestion de Tours ou encore de celle de Nice. En revanche, tous les cours institutionnalistes proposés à l'université de Bourgogne, de Caen, de Polytechnique des Hauts-de-France (Valenciennes), de Paris-Nord ou de Paris 7 sont obligatoires.

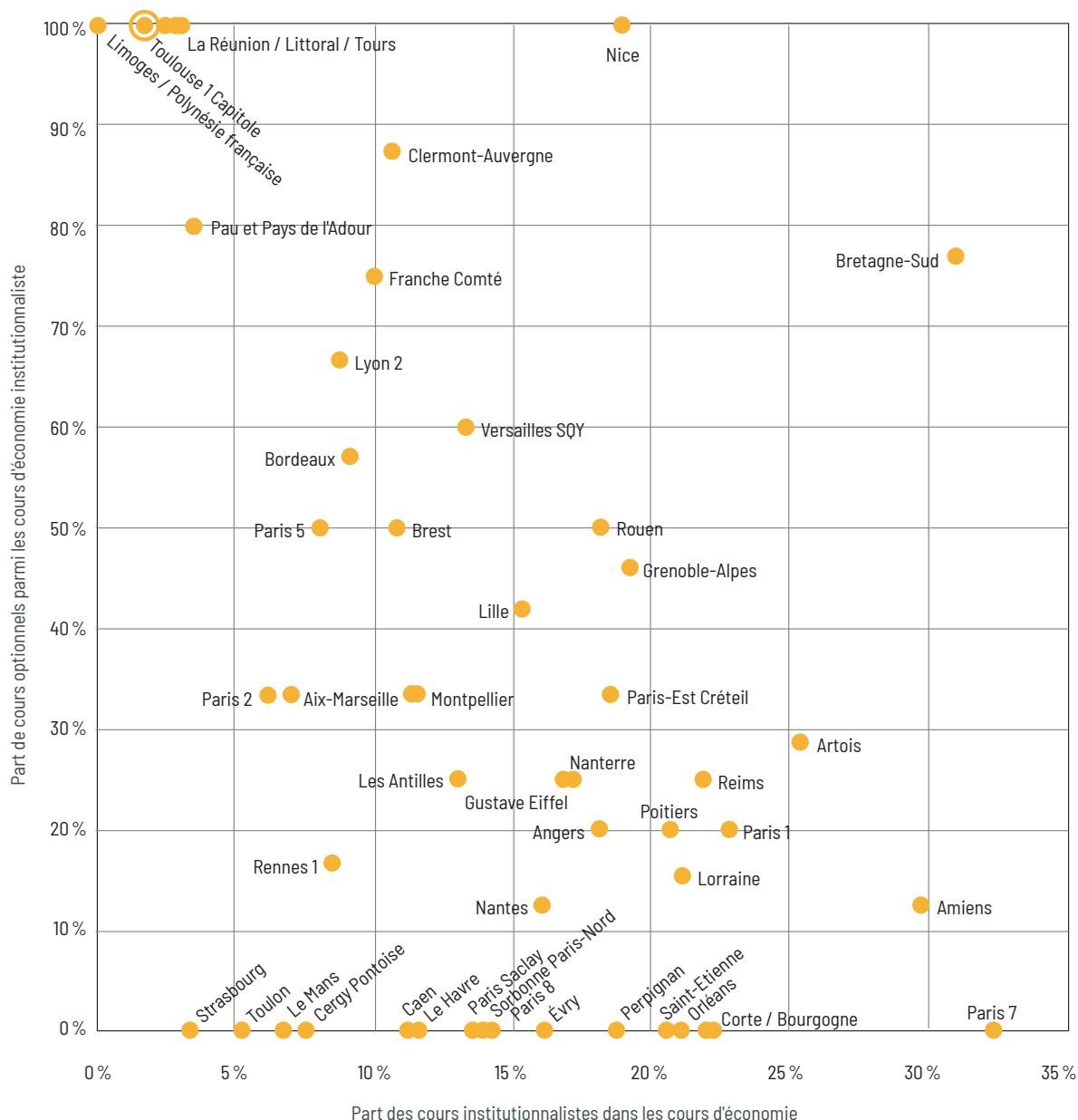
Certaines universités offrent très peu de cours d'économie institutionnaliste, et, en outre, ces cours sont optionnels. C'est le cas des quatre universités qui ont non seulement le plus faible taux (non nul⁵³) de cours institutionnaliste dans leur offre d'économie (de 1,7 à 3,0 %), Toulouse 1 Capitole, La Réunion, Le Littoral et Tours, mais dont les cours institutionnalistes sont totalement optionnels. Au contraire, à Amiens, à Paris 7, ou encore à l'université de Bourgogne ou de Corte, la part des cours d'économie institutionnaliste est relativement élevée (de 22 à 32,4 %) tandis que l'optionnalité de ces cours est faible (de 0 à 12,5 %).

**En L3, quinze universités ne proposent
aucun cours d'économie institutionnaliste
(parmi lesquelles les universités Paris 1, Paris 8
et Versailles-Saint-Quentin).**

52. On peut d'ailleurs douter du caractère « institutionnaliste » d'un tel cours à Toulouse 1 Capitole. Mais nous restons tributaires des règles de construction de nos classements.

53. On rappelle que deux universités n'offrent aucun cours du paradigme institutionnaliste et donc la question de l'optionnalité ne se pose pas pour ces universités (Limoges et Polynésie française).

GRAPHIQUE 20. PART DES COURS INSTITUTIONNALISTES DANS LES COURS D'ÉCONOMIE, ET PART DE L'OPTIONNALITÉ DE CES COURS



Source : base AFEP 4 mai 2023.
 Champ : 53 universités françaises.

L'université Toulouse 1 Capitole a 1,7% de ses cours d'économie en économie institutionnaliste, et ces cours sont tous optionnels.

Parmi les licences d'économie-gestion dont les cours d'économie institutionnaliste ne sont jamais optionnels, ceux-ci représentent des parts très variées des cours d'économie (entre 3,4% et 32,4% des cours d'économie). Parmi les licences d'économie gestion dont les cours d'économie institutionnalistes sont toujours optionnels, ceux-ci représentent entre 1,7% et 19,1% des cours d'économie.

2. Le pluralisme des thématiques dans l'offre de licence économie-gestion

La place de l'économie thématique dans les enseignements de licence

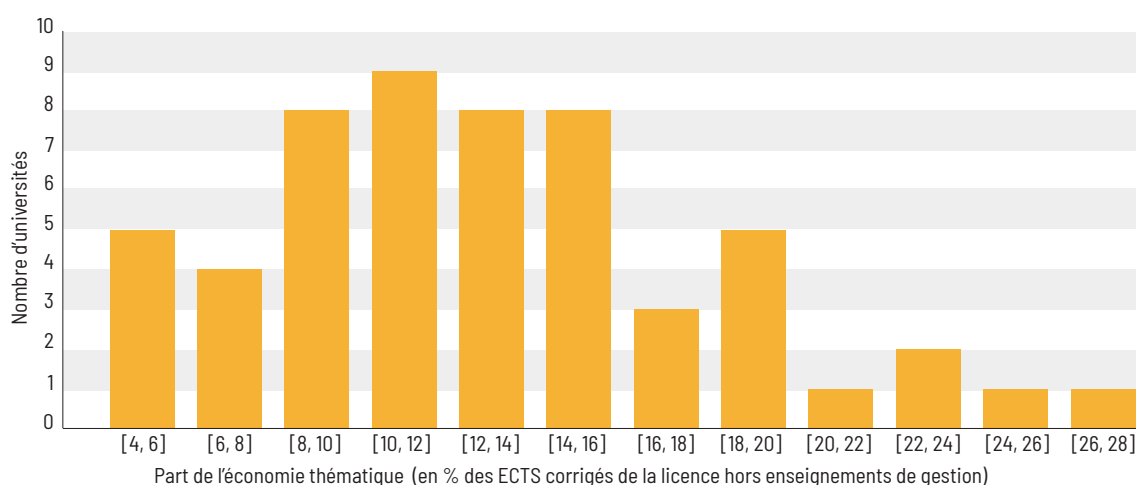
Les universités consacrent en moyenne 10,7% de leurs licences à l'économie thématique, pourcentage qui monte à 12,9% lorsque l'on ôte l'ensemble des enseignements de gestion (tableau 15) : l'ensemble des dix-huit thèmes de l'économie appliquée mobilise donc 2 points de pourcentage de plus que la microéconomie à elle toute seule, à laquelle les universités affectent en moyenne, rappelons-le, 10,9% des ECTS de leurs licences hors enseignements de gestion (tableau 13).

Cette part des ECTS d'économie thématique dans la licence (hors enseignements de gestion) varie beaucoup d'une licence à l'autre : elle va de 4,0% à l'université du Mans à 27,9% à l'université Paris 7 (tableaux 15, 16 et 17).

Seules cinq universités (soit 9,4%) attribuent plus d'un cinquième de leurs ECTS corrigés hors enseignements de gestion aux cours thématiques : outre Paris 7 (27,9%), il s'agit de Grenoble (25,1%), de Paris 5 (22,2%), de Paris Saclay (22,2%) et de Nice (20,6%) (tableaux 15 et 17). À l'autre bout de la distribution, les licences du Mans (4%), de Limoges (4,8%), de Saint-Etienne (5,1%), Toulouse 1 Capitole (5,5%) et de Tours (5,5%) sont les moins dotées (tableaux 15 et 16).

Dans la moitié des universités, ce pourcentage est inférieur (ou égal) à 12% (tableau 15) ; dans presque un tiers d'entre elles (dix-sept universités), il est inférieur ou égal à 10% ; et dans seulement un quart d'entre elles (treize universités), il est supérieur à 16% (graphique 22).

GRAPHIQUE 21. NOMBRE D'UNIVERSITÉS SELON LA PART D'ÉCONOMIE THÉMATIQUE DANS LA LICENCE HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION (% DES ECTS CORRIGÉS)



Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

 Dans cinq universités, les cours d'économie thématique représentent 6% ou moins des ECTS corrigés de la licence hors enseignements de gestion et, dans deux universités, ces cours représentent en moyenne entre 24 et 28% des ECTS corrigés de la licence hors enseignements de gestion.

**TABLEAU 15. PLACE DE L'ÉCONOMIE THÉMATIQUE
DANS LA LICENCE (% DES ECTS CORRIGÉS)**

UNIVERSITÉ	Part de l'économie thématique dans la licence hors parcours gestion	Part de l'économie thématique dans la licence hors enseignements de gestion	Part de l'économie thématique dans l'éco (analyse éco et éco thématique)
Aix-Marseille	5,7	7,9	19,2
Amiens	10,6	14,2	34,2
Angers	15,6	19,1	37,6
Antilles	11,8	14,5	31,7
Artois	10,2	11,6	31,8
Bordeaux	8,1	9,4	24,2
Bourgogne	17,8	19,2	39,5
Brest	12,6	16,5	42,0
Bretagne Sud	7,6	10,7	27,0
Caen	10,0	11,3	25,4
Cergy-Pontoise	7,7	9,1	20,8
Clermont-Auvergne	9,4	11,2	23,2
Corte	9,5	12,0	34,0
Evry	12,7	14,4	30,1
Franche-Comté	6,7	9,8	21,8
Grenoble Alpes	21,3	25,1	42,2
Gustave Eiffel	12,4	15,1	37,6
La Réunion	5,6	6,4	16,7
Le Havre Normandie	17,2	19,0	44,9
Le Mans	3,1	4,0	8,3
Lille	12,2	14,5	34,2
Limoges	3,8	4,8	11,8
Littoral	10,8	14,0	37,1
Lorraine	13,4	16,4	30,3
Lyon 2	9,0	12,3	28,5
Montpellier	12,4	13,4	27,2
Nantes	9,7	11,5	28,1
Nice	16,1	20,6	44,2
Orléans	6,5	7,7	18,1
Paris-Est Créteil	7,2	8,2	20,1
Paris-Nanterre	15,4	17,4	37,4
Paris-Saclay	18,8	22,2	45,8
Paris 1	19,0	19,3	38,9
Paris 2 Panthéon-Assas	6,8	8,1	15,2
Paris 8	9,2	10,2	25,4
Pau et des Pays de l'Adour	6,0	7,9	20,4
Perpignan	10,0	13,1	28,1
Poitiers	7,3	8,8	21,3
Polynésie française	8,9	15,4	35,6
Polytechnique des Hauts-de-France	11,1	11,9	35,7
Reims Champagne-Ardenne	8,2	9,9	22,5
Rennes 1	9,1	11,4	29,8
Rouen	10,3	11,9	28,0
Saint-Etienne	3,9	5,1	17,9
Savoie Mont Blanc	11,2	15,2	51,4
Sorbonne Paris Nord	10,6	12,0	27,9
Strasbourg	7,5	8,7	22,9
Toulon	14,2	18,6	44,6
Toulouse 1 Capitole	4,9	5,5	12,3
Tours	5,1	5,5	16,0
Université de Paris (Paris 5)	18,0	22,3	41,3
Université de Paris (Paris 7)	26,7	27,9	47,1
Versailles - Saint Quentin en Yvelines	11,2	12,5	25,3
Moyenne	10,7	12,9	29,5
Médiane	10,0	12,0	28,1


Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

À l'université Paris 7, les cours d'économie thématique représentent 26,7% des ECTS corrigés de la licence, à savoir 27,9% des ECTS corrigés de la licence hors enseignements de gestion et 47,1% des enseignements d'économie proprement dite (analyse économique + économie thématique). La moitié des universités affectent 12,0% ou moins de leurs enseignements (autres que la gestion) à l'économie thématique.

**TABLEAU 16. DIX UNIVERSITÉS
DANS LESQUELLES LA PART DES COURS
D'ÉCONOMIE THÉMATIQUE DANS LA LICENCE
HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION
EST LA PLUS FAIBLE**

Le Mans	4,0 %
Limoges	4,8 %
Saint-Etienne	5,1 %
Toulouse 1 Capitole	5,5 %
Tours	5,5 %
La Réunion	6,4 %
Orléans	7,7 %
Aix-Marseille	7,9 %
Pau et des Pays de l'Adour	7,9 %
Paris 2 Panthéon-Assas	8,1 %


Source : base AFEP 4 mai 2022
Champ : 53 universités françaises

 À l'université Toulouse 1 Capitole, la part des cours d'économie thématique dans la licence (hors enseignements de gestion) est de 5,5 %.

**TABLEAU 17. DIX UNIVERSITÉS
DANS LESQUELLES LA PART DES COURS
D'ÉCONOMIE THÉMATIQUE DANS LA LICENCE
HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION
EST LA PLUS FORTE**

Université de Paris (Paris 7)	27,9 %
Grenoble Alpes	25,1 %
Université de Paris (Paris 5)	22,3 %
Paris-Saclay	22,2 %
Nice	20,6 %
Paris 1	19,3 %
Bourgogne	19,2 %
Angers	19,1 %
Le Havre Normandie	19,0 %
Toulon	18,6 %

Source : base AFEP 4 mai 2023
Champ : 53 universités françaises

 À l'université Grenoble-Alpes, la part des cours d'économie thématique dans la licence (hors enseignements de gestion) est de 25,1 %.

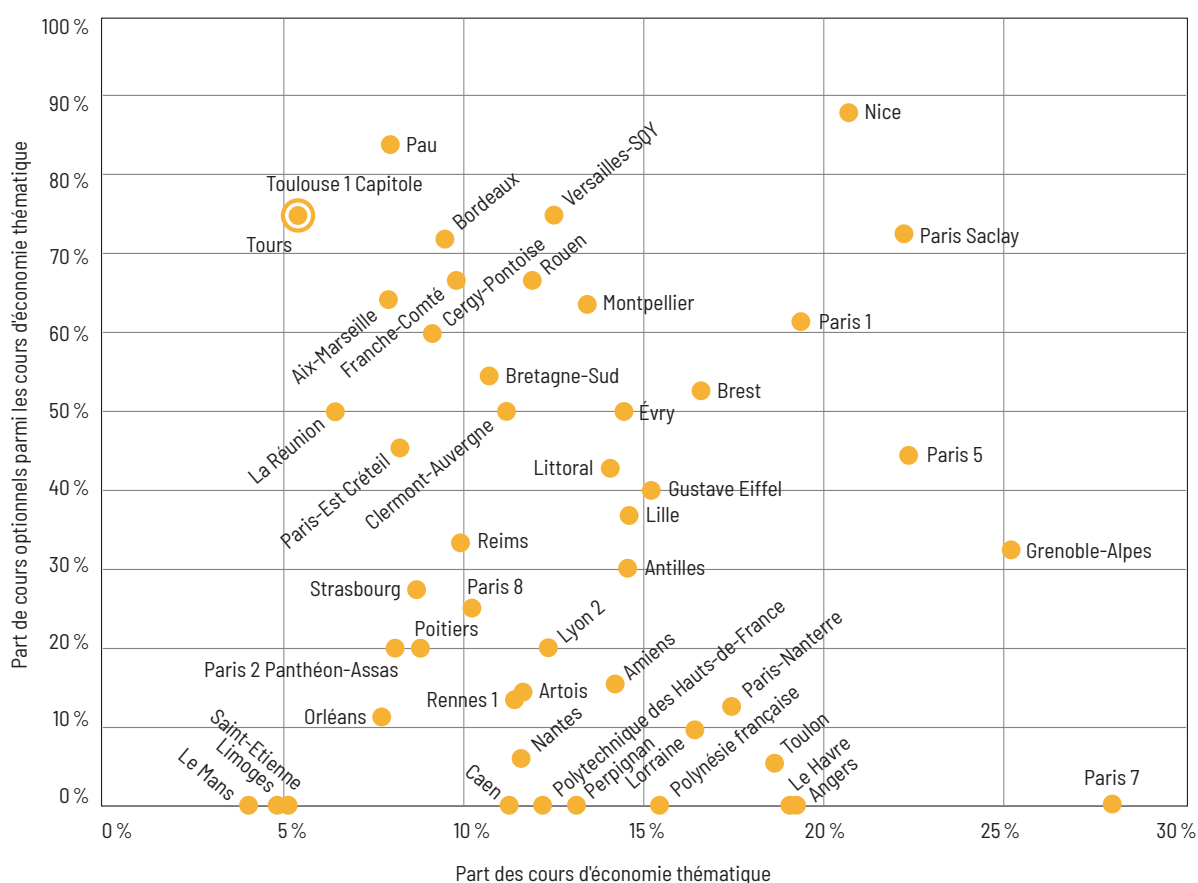
Si l'on se concentre sur les cours d'économie, à savoir les cours d'analyse économique et les cours d'économie thématique, la part de l'économie thématique y est en moyenne de 29,5 % et, dans la moitié des universités, cette part est inférieure ou égale à 28,1 %. Ici encore, les choses diffèrent d'une université à l'autre puisque ce pourcentage va de 8,3 % à l'université du Mans, 11,8 % à l'université de Limoges et 12,3 % à l'université Toulouse 1 Capitole, à 45,8 % à l'université Paris-Saclay, 47,1 % à l'université Paris 7 et même 51,4 % à l'université Savoie Mont-Blanc (tableau 15). Ainsi, alors que l'ensemble des dix-huit thèmes d'économie appliquée occupent moins d'un douzième des enseignements d'économie au Mans et moins d'un huitième de ces enseignements à Toulouse 1 Capitole, contre respectivement plus de onze douzièmes et plus de sept huitièmes pour l'analyse économique (pour l'essentiel, des cours de microéconomie, de macroéconomie et de monnaie), ils occupent autour de la moitié de ces enseignements dans les universités Paris-Saclay, Paris 7 et Savoie Mont-blanc.

La part des options dans les cours d'économie thématique varie elle aussi fortement.

- Dans treize licences d'économie-gestion, les cours d'économie thématique sont tous obligatoires. Parmi les licences concernées par le caractère obligatoire de ces cours thématiques, la part des cours varie de 4,0 % au Mans à 27,9 % à Paris 7.
- À l'autre bout du spectre, certaines licences d'économie gestion proposent des cours d'économie thématique, mais très souvent optionnels. C'est le cas de Nice, de Bordeaux, de Pau, de Toulouse 1 Capitole, de Tours ou encore de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, universités dans lesquelles la part des cours optionnels parmi les cours d'économie thématique est élevée (de 72,2 % à 88,0 %). Le cas de l'université de Nice est intéressant : l'offre d'économie thématique y est assez élevée au regard des autres universités (20,6 % de l'offre), mais le taux d'optionnalité de ces cours y est particulièrement fort (88,0 %).

Une fois encore, le croisement des deux variables (part de cours d'économie thématique et degré d'optionnalité de ces cours) est intéressant (graphique 23).

GRAPHIQUE 22. PART DES COURS D'ÉCONOMIE THÉMATIQUE DANS LES COURS DE LICENCE ÉCONOMIE-GESTION HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION (EN % DES ECTS CORRIGÉS) ET DEGRÉ D'OPTIONNALITÉ DE CES COURS (EN % DU NOMBRE DE COURS)



Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises

 L'université de Toulouse 1 Capitole a 5,5 % de ses cours en économie thématique, et 75,0 % d'entre eux sont optionnels.



- Certaines licences d'économie-gestion ont une part relative élevée de cours d'économie thématiques, et plutôt obligatoires : c'est le cas de Paris 7 ou de Grenoble-Alpes, mais aussi du Havre et d'Angers.
- Des licences d'économie-gestion ont, certes, un volume notable de cours thématiques mais souvent offerts sous le régime de l'option, c'est le cas à l'université de Nice, à Paris-Saclay ou à Paris 1.
- Des licences d'économie-gestion ont non seulement très peu de cours d'économie thématique, mais ces cours sont souvent optionnels. C'est le cas de Toulouse 1 Capitole, de Tours, de Pau ou encore d'Aix-Marseille.


Composition de l'économie thématique

Pour la question qui nous occupe, la pluralité des thèmes abordés est centrale : les étudiant.e.s ont-ils un enseignement centré exclusivement sur les questions de marché et de commerce international ? Ont-ils l'occasion de pouvoir traiter, également, de questions sectorielles, de questions portant sur les inégalités, ou encore de questions écologiques ?

TABLEAU 18. COMPOSITION DE L'ÉCONOMIE THÉMATIQUE (ECTS CORRIGÉS)

Économie internationale	23,7 %
Économie publique	12,5 %
Économie des organisations	12,2 %
Économie industrielle	11,6 %
Actualité et problèmes économiques	8,5 %
Économie du travail	7,8 %
Économie européenne	6,8 %
Environnement	4,6 %
Développement	4,3 %
Innovation	1,5 %
Économie sociale et solidaire	1,2 %
Économie locale	0,9 %
Protection sociale	0,8 %
Inégalités	0,7 %
Économie de la santé	0,4 %
Économie des services	0,2 %
Économie de la culture	0,0 %
Divers	2,3 %
Ensemble	100,0 %

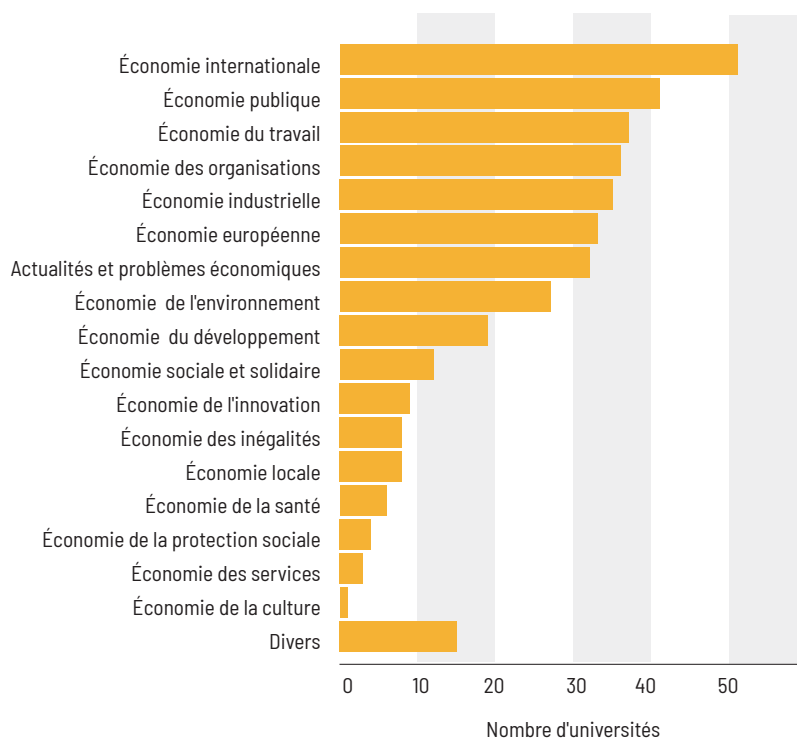
Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 **Les universités consacrent en moyenne 23,7% de leurs cours d'économie thématique à l'économie internationale et 0,7%, à l'économie des inégalités.**

Le tableau 18 et le graphique 23 révèlent une forte domination de l'économie internationale dans les cours d'économie thématique : les universités lui consacrent en moyenne presque un quart (23,7%) de leurs cours d'économie thématique et ce thème est proposé dans presque toutes les universités (graphique 23) : seules les universités de Poitiers et de Tours n'offrent pas de cours d'économie internationale (tableau 19). Viennent ensuite l'économie publique (proposée dans 41 universités et représentant en moyenne 12,5% des ECTS d'économie thématique), l'économie des organisations (proposée dans 36 universités et représentant en moyenne 12,2 % de l'économie thématique) et l'économie industrielle (proposée par 35 universités et représentant 11,6 % en moyenne de l'économie thématique). Au total, ces quatre thématiques les plus offertes monopolisent donc 60 % (3/5^e!) en moyenne des cours d'économie thématique.

À l'autre bout du spectre, les universités affectent en moyenne moins de 1% des ECTS de leur économie thématique à l'économie de la culture, à l'économie des services, à l'économie de la santé, à l'économie des inégalités, à l'économie de la protection sociale et à l'économie locale (tableau 18) et ces thématiques sont proposées dans une à huit universités (graphique 23 et tableau 19). À elles six, ces thématiques mobilisent en moyenne péniblement 3% des enseignements de l'économie thématique, et on dépasse à peine les 4% si on leur ajoute l'économie sociale et solidaire.

GRAPHIQUE 23. NOMBRE D'UNIVERSITÉS PROPOSANT LA THÉMATIQUE



Source : base AFEP 4 mai 2023.
 Champ : 53 universités françaises.


 **L'économie industrielle est enseignée dans 35 universités, l'économie de la santé, dans 6 universités.**




TABLEAU 19. PART DE LA THÉMATIQUE DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE THÉMATIQUE (EN % DES ECTS CORRIGÉS)

UNIVERSITÉ	Économie internationale	Économie publique	Organisations	Économie industrielle	Actualité et problèmes écos	Travail	Europe
Aix-Marseille	21,5	6,9	36,1	7,3	0,0	14,2	6,9
Amiens	15,8	10,5	15,8	15,8	7,9	5,3	15,8
Angers	10,7	7,1	14,3	14,3	17,9	10,7	7,1
Antilles	27,5	9,3	0,0	0,0	2,6	15,7	2,4
Artois	32,8	16,4	0,0	16,4	0,0	1,6	16,4
Bordeaux	37,9	6,9	29,9	2,3	0,0	4,6	9,2
Bourgogne	9,4	18,8	6,2	9,4	9,4	9,4	9,4
Brest	34,6	12,5	22,1	0,0	0,0	4,4	0,0
Bretagne Sud	36,4	7,3	7,3	9,1	0,0	9,1	21,8
Caen	27,8	0,0	11,1	16,7	0,0	11,1	11,1
Cergy-Pontoise	36,2	11,6	29,0	11,6	0,0	11,6	0,0
Clermont-Auvergne	27,8	28,8	2,0	0,0	10,6	0,0	5,3
Corte	31,2	0,0	0,0	23,3	24,1	0,0	0,0
Evry	18,6	21,9	0,0	21,9	14,4	2,9	0,0
Franche-Comté	16,7	0,0	37,5	16,7	12,5	16,7	0,0
Grenoble Alpes	31,3	0,0	5,2	31,3	22,1	5,2	2,9
Gustave Eiffel	19,9	17,9	0,0	13,5	9,0	17,9	1,9
La Réunion	55,0	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Le Havre Normandie	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	9,7	6,5
Le Mans	18,2	36,4	0,0	0,0	0,0	45,5	0,0
Lille	36,5	7,6	11,4	6,8	3,8	6,8	4,6
Limoges	28,5	30,4	30,4	0,0	0,0	0,0	10,7
Littoral	7,7	7,7	20,5	20,5	7,7	20,5	0,0
Lorraine	13,5	11,2	1,9	0,0	24,9	9,3	12,4
Lyon 2	30,8	30,8	15,4	0,0	0,0	0,0	15,4
Montpellier	16,8	0,0	22,4	25,2	20,9	3,0	0,0
Nantes	21,1	12,9	19,2	7,2	0,0	11,5	11,5
Nice	8,7	9,9	24,9	12,8	5,2	7,6	5,9
Orléans	23,8	8,5	12,8	23,8	0,0	11,3	2,8
Paris-Est Créteil	62,8	0,0	15,4	0,0	0,0	0,0	19,9
Paris-Nanterre	10,8	16,2	8,1	16,2	16,2	10,8	10,8
Paris-Saclay	10,4	5,2	0,0	9,5	14,8	10,4	0,0
Paris 1	23,4	13,8	0,0	0,0	14,6	11,7	11,7
Paris 2 Panthéon-Assas	38,8	32,7	8,2	20,4	0,0	0,0	0,0
Paris 8	36,4	36,4	0,0	0,0	18,2	9,1	0,0
Pau et des Pays de l'Adour	35,9	4,9	7,6	19,7	13,8	0,0	9,8
Perpignan	16,7	16,7	16,7	16,7	0,0	0,0	16,7
Poitiers	0,0	0,0	15,3	0,0	15,3	0,0	30,6
Polynésie française	37,5	0,0	37,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Polytechnique des Hauts-de-France	20,0	20,0	0,0	0,0	20,0	20,0	0,0
Reims Champagne-Ardenne	20,3	0,0	0,0	60,8	13,5	0,0	0,0
Rennes 1	7,0	19,9	5,4	5,4	5,4	18,3	10,0
Rouen	16,2	16,2	16,2	0,0	21,6	8,1	8,1
Saint-Etienne	28,8	37,9	0,0	0,0	0,0	0,0	19,2
Savoie Mont Blanc	24,9	7,5	0,0	14,9	14,9	14,9	0,0
Sorbonne Paris Nord	21,1	0,0	10,5	15,8	28,9	0,0	0,0
Strasbourg	37,4	5,5	0,0	11,0	0,0	7,4	11,0
Toulon	19,6	7,8	15,7	3,9	3,9	3,9	0,0
Toulouse 1 Capitole	15,1	14,2	0,0	56,6	14,2	0,0	0,0
Tours	0,0	0,0	73,0	0,0	10,8	0,0	0,0
Université de Paris (Paris 5)	18,5	19,6	18,5	27,7	0,0	3,7	9,2
Université de Paris (Paris 7)	6,3	12,5	12,5	0,0	0,0	25,0	12,5
Versailles - Saint Quentin	37,5	0,0	0,0	14,9	19,8	5,0	9,2
Moyenne	23,7	12,5	12,2	11,6	8,5	7,8	6,8
Médiane	21,1	10,5	10,5	9,5	7,7	6,1	5,9

Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

 Les universités consacrent en moyenne 23,7% des ECTS corrigés de leurs cours d'économie thématique à l'économie internationale. La moitié des universités consacrent 0,6% ou moins de leurs cours d'économie thématique à l'environnement, ce pourcentage allant de 0 dans 26 universités à 20% à Polytechnique des Hauts-de-France (Valencienne).

Environnement	Développement	Innovation	ESS	Économie locale	Protection sociale	Inégalités	Santé	Services	Culture	Divers
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,9
0,0	2,6	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,3	0,0	0,0
10,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0
14,2	15,1	0,0	2,4	4,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3
16,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	2,3	0,0	2,3	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	2,3
9,4	0,0	0,0	0,0	9,4	9,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4,4	0,0	0,0	0,0	8,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,2
0,0	0,0	0,0	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	23,6	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	17,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0
10,2	10,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,6	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	15,4	0,0	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	6,5	0,0	6,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,5
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5,1	2,3	0,0	2,0	0,0	0,0	4,6	0,0	2,3	1,7	4,6
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14,3	0,0	12,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2,8	3,0	0,0	0,0	3,0	0,0	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0
10,8	0,0	0,0	5,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5,9	0,0	5,8	5,2	1,7	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0	2,3
4,3	12,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0
10,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9,5	11,9	9,5	0,0	0,0	0,0	0,0	9,5	0,0	0,0	9,5
5,0	5,0	0,0	0,0	0,0	14,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9	1,2	0,0	0,0	1,6
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16,7
5,7	0,0	7,6	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,4
0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	2,7	0,0	0,0
12,2	0,0	0,0	5,4	5,4	5,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5,4	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	14,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5,0	10,4	7,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	23,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	27,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7,8	21,6	3,9	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,8
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,1	0,0	0,0	0,0	8,1
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	0,0	0,0	0,0
12,5	0,0	0,0	6,3	0,0	12,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0
4,6	4,3	1,5	1,2	0,9	0,8	0,7	0,4	0,2	0,0	2,3
0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0



La part allouée à l'économie de l'environnement est extrêmement faible puisque les universités ne lui réservent en moyenne que 4,6 % de leurs cours d'économie thématique. Presque la moitié des licences économie-gestion ne proposent aucun cours d'économie de l'environnement. Ce thème, vital, de l'environnement, du développement durable, des ressources naturelles ou de la transition écologique ou énergétique étant présent dans les intitulés de deux types de cours – les cours d'économie thématique de la catégorie « économie de l'environnement »⁵⁴ et les cours d'ouverture disciplinaire de la catégorie « environnement »⁵⁵ –, nous lui avons consacré un encadré de ce rapport, intitulé « L'environnement et l'écologie dans les licences d'économie-gestion » (pages 108-109).

Presque la moitié des licences économie-gestion ne proposent aucun cours d'économie de l'environnement. Quant aux autres grands enjeux de société actuels que sont la santé et la protection sociale, ils sont quasi-absents des cursus d'économie.

TABLEAU 20. LES GRANDS ENJEUX DE SOCIÉTÉ (HORS ENVIRONNEMENT, ÉCOLOGIE) DANS LA LICENCE D'ÉCONOMIE

ÉCONOMIE DES INÉGALITÉS	
Aix-Marseille	Un cours supplémentaire facultatif dans le cursus international
Angers	Un cours obligatoire au S3
Bordeaux	Un cours optionnel au S6 d'un des deux parcours
Clermont-Auvergne	Un cours optionnel au S4
Lille	Un cours obligatoire au S3 dans deux des six parcours
Nice	Un cours optionnel au S3
Pau	Un cours optionnel au S3
Tours	Un cours optionnel au S4
Versailles Saint-Quentin	Un cours optionnel au S2
ÉCONOMIE DE LA PROTECTION SOCIALE	
Bourgogne	Un cours obligatoire au S5
Paris 1	Un cours obligatoire au S2
Rennes 1	Un cours obligatoire au S6 d'un des trois parcours
Université de Paris (Paris 7)	Un cours obligatoire au S5
ÉCONOMIE DE LA SANTÉ	
Montpellier	Un cours optionnel au S5
Paris-Est Créteil	Un cours optionnel au S5 d'un parcours sur trois
Paris-Saclay	Un cours optionnel au S6
Pau et des Pays de l'Adour	Un cours optionnel au S5 d'un parcours sur trois
Reims Champagne-Ardenne	Un cours optionnel au S5 d'un parcours sur trois
Université de Paris (Paris 5)	Un cours optionnel au S6

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 Neuf universités seulement offrent un cours d'économie des inégalités, et celui-ci n'est obligatoire qu'à l'université d'Angers au troisième semestre. Six universités seulement proposent un cours d'économie de la santé en licence, mais aucun de ces cours n'est obligatoire.

54. Sous-catégorie de niveau 2 de la catégorie de niveau 1 intitulée « économie thématique ».

55. Sous-catégorie de niveau 2 de la catégorie de niveau 1 intitulée « ouverture ».

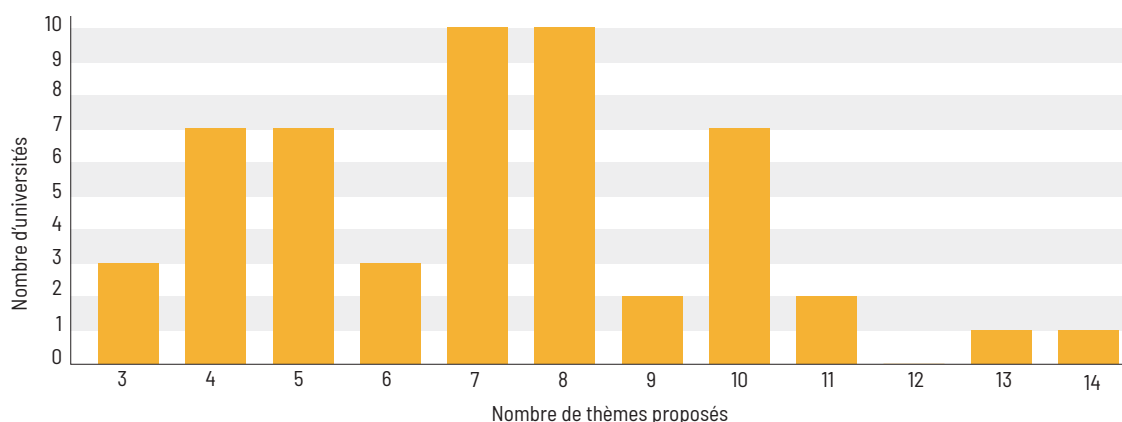
Quant aux autres grands enjeux de société actuels que sont la santé, la protection sociale et les inégalités, ils sont quasi-absents des cursus d'économie :

- L'économie de la santé (à laquelle les universités affectent en moyenne 0,4 % des ECTS de leurs cours d'économie thématique) n'est proposée que dans six universités – Montpellier, Paris-Est Créteil, Paris-Saclay, Pau et pays de l'Adour, Reims Champagne-Ardenne et Paris 5 (tableaux 19 et 20) – sous la forme d'un unique cours, qui plus est optionnel (tableau 20) ;
- L'économie de la protection sociale (à laquelle les universités affectent en moyenne 0,8 % des ECTS de leurs cours d'économie thématique) est proposée sous la forme d'un unique cours dans seulement quatre universités – Bourgogne, Paris 1, Rennes 1 et Paris 7 – (tableaux 19 et 20) et, dans l'une d'entre elles (à Rennes 1), ce cours est optionnel (tableau 20).
- L'économie des inégalités (à laquelle les universités affectent en moyenne 0,7 % des ECTS de leurs cours d'économie thématique) est proposée sous la forme d'un unique cours dans neuf universités, encore que, dans l'une d'entre elles (Aix-Marseille), il s'agit d'un cours facultatif comptant pour 0 ECTS et proposé uniquement dans le cursus international, raison pour laquelle il n'apparaît pas dans le graphique 23 ni dans le tableau 19. Dans les huit autres universités, l'économie des inégalités se présente sous la forme d'un cours le plus souvent optionnel (ou obligatoire, mais dans des parcours eux-mêmes optionnels). C'est le cas à Bordeaux, Clermont-Auvergne, Lille, Nice, Pau, Tours et Versailles Saint-Quentin. Seule l'université d'Angers propose un cours obligatoire d'économie des inégalités (tableau 20).

Pluralité des thématiques

Le nombre de thèmes proposés varie fortement selon les universités : de trois thèmes en licence d'économie-gestion de Polynésie, du Mans ou de la Réunion, à quatorze pour la licence d'économie-gestion de Lille (tableau 19). Plus de la moitié des licences d'économie-gestion proposent sept thèmes différents ou moins, un tiers en propose cinq ou moins et seulement onze universités en proposent dix ou plus sur les trois années de licence (graphique 24).

GRAPHIQUE 24. NOMBRE D'UNIVERSITÉS SELON LE NOMBRE DE THÈMES DIFFÉRENTS



Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

 Sept universités proposent quatre thématiques différentes dans leurs licences d'économie, deux universités proposent onze thématiques différentes.

Pour fournir une mesure synthétique de l'équilibre des thématiques dans chaque offre de formation, on a eu recours à l'indice de variation qualitative (IQV). Cet indice permet de quantifier l'équilibre dans la distribution des cours thématiques (voir encadré).

L'INDICE DE VARIATION QUALITATIVE (IQV)

L'indice de variation qualitative ou IQV est un indice de concentration. Son nombre varie de 0 à 1. Nous l'avons ici appliqué au cas du nombre de thèmes des cours thématiques. Si, dans une licence, le(s) cours thématique(s) proposé(s) porte(nt) sur un unique thème (autrement dit, tous les éléments de la distribution sont concentrés dans une catégorie), alors l'indice de variation qualitative sera de zéro (IQV = 0). Lorsqu'au contraire, les cours thématiques sont équitablement distribués entre les différents thèmes proposés par la licence, alors l'IQV = 1. Plus l'IQV est élevé, plus le degré de pluralisme est élevé.

L'idée est de tenir compte du fait que, même si une université propose plusieurs thématiques, l'une d'entre elles peut « concentrer » quasiment tous les ECTS, et ne laisser aux autres thématiques qu'une place résiduelle. L'IQV permet de mesurer ce degré de concentration.

- Les résultats de l'IQV montrent que l'offre de cours d'économie thématique est particulièrement équilibrée à l'université de Perpignan, à Polytechnique des Hauts-de-France, à Paris-Saclay, à Paris-Nanterre, ou encore à l'université Le Havre Normandie (voir tableau 21).
- L'offre thématique est au contraire préemptée par un nombre très réduit de thématiques, dans les universités de la Réunion, du Mans ou de la Polynésie française, qui n'offrent chacune que trois cours thématiques sur l'ensemble de la licence d'économie gestion. L'économie internationale représente plus de la moitié de l'offre d'économie thématique à l'université de la Réunion.
- C'est aussi le cas à l'Université Paris-Est Créteil, où l'économie internationale et l'économie européenne représentent 82,6 % des quatre thématiques traitées en licence, les autres thématiques étant l'économie des organisations (15,4 %) et l'économie de la santé (1,9 %). C'est le cas de Bordeaux où l'économie internationale et l'économie des organisations préemptent à elles deux 67,8 % des thématiques proposées par la licence d'économie-gestion. C'est encore le cas à Reims dont deux thématiques (économie industrielle et économie internationale) représentent 80 % de l'offre thématique.

TABLEAU 21. IQV LES PLUS ÉLEVÉS DE L'OFFRE D'ÉCONOMIE THÉMATIQUE

Perpignan	1,00
Polytechnique des Hauts-de-France	1,00
Paris-Saclay	0,99
Paris-Nanterre	0,99
Le Havre Normandie	0,99

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

L'IQV de l'offre d'économie thématique de l'université de Perpignan est de 1, ce qui veut dire que les différentes thématiques sont parfaitement réparties.

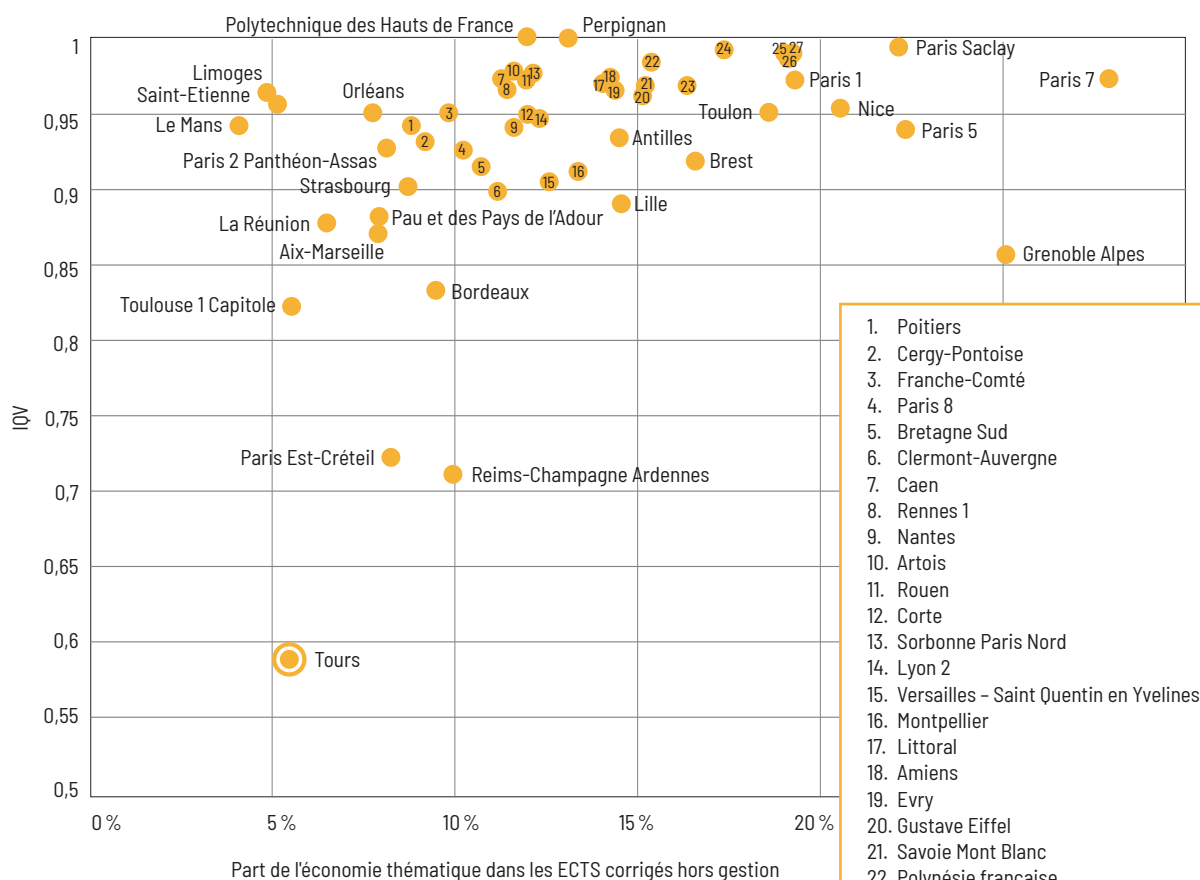
TABLEAU 22. IQV LES PLUS FAIBLES DE L'OFFRE D'ÉCONOMIE THÉMATIQUE

Tours	0,59
Reims Champagne-Ardenne	0,71
Paris-Est Créteil	0,72
Toulouse 1 Capitole	0,82
Bordeaux	0,83

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

L'IQV de l'offre d'économie thématique de l'université de Tours est de 0,59, ce qui veut dire que les différentes thématiques sont assez inégalement réparties.

GRAPHIQUE 25. PART DE L'ÉCONOMIE THÉMATIQUE DANS L'OFFRE DE FORMATION ET IQV



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

La licence d'économie de Tours a une part de l'économie thématique de 5,5% et un IQV de 0.59.

ZOOM SUR DEUX OFFRES DE FORMATION : CELLES DES UNIVERSITÉS PARIS 7 ET TOULOUSE 1 CAPITOLE

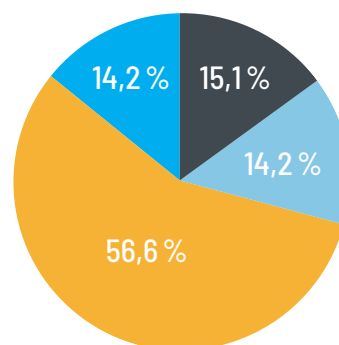
Les offres des licences des universités Paris 7 et Toulouse 1 Capitole sont symptomatiques de la diversité des stratégies d'offre de formation.

Dans un cas, Toulouse 1 Capitole, l'économie thématique ne mobilise que 5,5% des ECTS corrigés de la licence (hors enseignements de gestion) et, rappelons-le, seulement 12,3% des enseignements d'économie proprement dite (tableau 15). L'offre thématique est par ailleurs peu diversifiée puisqu'elle se limite à l'économie industrielle, l'économie internationale, l'économie publique, et l'actualité et problèmes économiques. L'économie industrielle domine en outre les trois autres thèmes, monopolisant 56,6% des ECTS des cours d'économie thématique (graphique 26).

L'université Paris 7 accorde une place plus importante à l'économie thématique puisque celle-ci représente 27,9% des ECTS corrigés de la licence (hors enseignements de gestion) et 47,1% des cours d'économie (tableau 15). Les thématiques sont par ailleurs nettement plus variées et équilibrées. Elles portent sur huit thématiques différentes : l'économie internationale, l'économie publique, l'économie du travail, l'économie des organisations, l'économie européenne, l'économie de la protection sociale, l'économie sociale et solidaire, et l'économie de l'environnement (graphique 27). La thématique dominante, l'économie du travail, concentre en outre 25,0% des ECTS de l'économie thématique (soit moins de la moitié du poids relatif de l'économie industrielle à Toulouse 1 Capitole). Cinq autres thématiques – économie publique, européenne, de l'environnement, de la protection sociale, des organisations – mobilisent chacune 12,5% des ECTS de l'économie thématique.

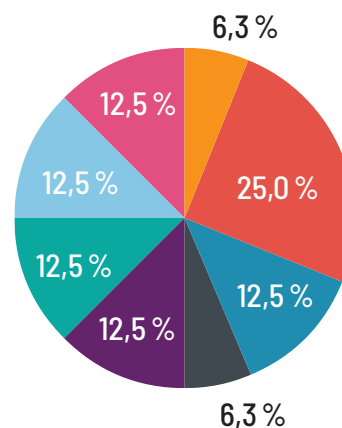
Ce plus grand équilibre transparait dans l'IQV, puisque celui-ci est plus faible à Toulouse 1 Capitole (0,82) qu'à Paris 7 (0,97).

GRAPHIQUE 26. COMPOSITION DE L'ÉCONOMIE THÉMATIQUE À L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE (EN % DES ECTS CORRIGÉS)



- Économie internationale
- Économie publique
- Économie industrielle
- Actualité et problèmes écos

GRAPHIQUE 27. COMPOSITION DE L'ÉCONOMIE THÉMATIQUE À L'UNIVERSITÉ PARIS 7 (EN % DES ECTS CORRIGÉS)



- Économie internationale
- Économie publique
- Économie du travail
- Économie de l'innovation
- Économie des organisations
- Économie européenne
- Économie de l'environnement
- Économie de la protection sociale
- Économie sociale et solidaire

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champs : universités Paris 7 et Toulouse 1 Capitole.

3. Place de l'ouverture disciplinaire dans la licence d'économie-gestion

De nombreux économistes insistent sur l'importance qu'il y a à dialoguer avec les autres sciences humaines et sociales, et, en particulier, à faire maîtriser aux étudiant.e.s en économie les apports de ces autres disciplines pour comprendre les pratiques économiques ; on songe à l'importance de l'histoire (mise en avant entre autres par Thomas Piketty) par exemple, mais aussi de la sociologie et de l'anthropologie (mises en avant par André Orléan), des sciences politiques, de la géographie ou encore de la psychologie (mise en avant par Jean Tirole).

Mais, alors que ce dialogue interdisciplinaire est considéré comme un prérequis, force est de constater que, dans les faits, à quelques exceptions près, les maquettes de licence économie-gestion font plutôt montre d'un repli disciplinaire, plus ou moins important selon les universités. Il est en outre très difficile de déceler, dans la maigre présence de cours d'ouverture disciplinaire, un quelconque dialogue entre disciplines tant cette ouverture disciplinaire est centrée sur la première année, voire sur le premier semestre de licence. Enfin, cette ouverture ne concerne souvent qu'un très faible nombre de disciplines.

Les matières d'ouverture disciplinaire, ou plus précisément d'ouverture aux autres sciences humaines et sociales (que l'économie et la gestion), ont été classées en treize catégories (au niveau 2 de notre nomenclature) : « anthropologie », « culture générale », « démographie », « droit », « environnement », « géographie », « histoire », « philosophie », « psychologie », « science politique et géopolitique », « sociologie », « sciences humaines et sociales au choix » et « divers »⁵⁶.

Une place globalement extrêmement faible

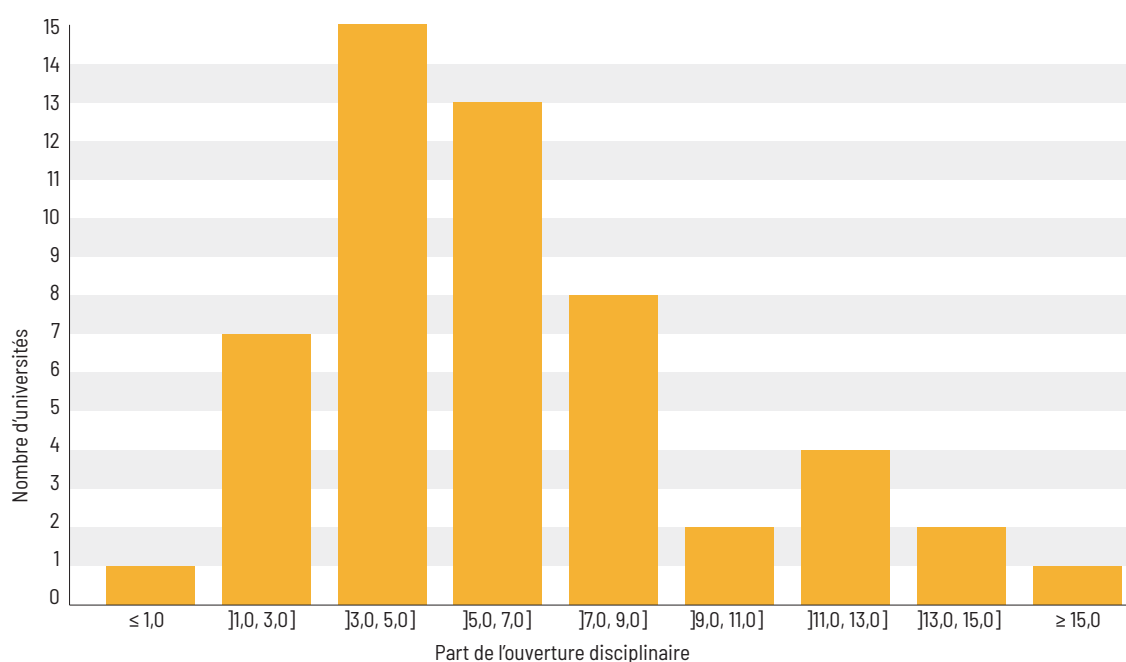
Les universités allouent à l'ouverture disciplinaire 5,2 % en moyenne des enseignements de leurs licences d'économie (hors parcours gestion) et 6,2 % en moyenne des enseignements de leurs licences hors enseignements gestion (tableau 23).

La part de l'ouverture disciplinaire dans la licence hors enseignements de gestion est par ailleurs très variable d'une université à l'autre, variant de 0,7 % à Paris 2 (mais aussi 1,7 % à Gustave Eiffel, 1,8 % à Limoges, etc.) à 19,0 % de l'offre de formation (hors enseignements de gestion) à l'université Polytechnique des Hauts-de-France, qui est une exception, puisque la deuxième université du point de vue de l'ouverture disciplinaire est celle de Toulon avec 14,7 % de la licence (hors enseignements de gestion), et la troisième, celle de Savoie Mont-Blanc, avec 13,2 % de la licence (hors enseignements de gestion) (tableau 23).


Cette part est supérieure à 7% dans presque un tiers des universités (plus précisément dans 17 des 53 universités, voir graphique 29). C'est dire que, dans deux tiers des universités, l'ouverture disciplinaire, toutes disciplines confondues, représente moins d'un quinzième des enseignements hors gestion .

56. La catégorie « divers » regroupe essentiellement des cours intitulés « ouverture », « mineure externe », « libres », etc.

GRAPHIQUE 28. NOMBRE D'UNIVERSITÉS SELON LA PART DE L'OUVERTURE DISCIPLINAIRE DANS LA LICENCE HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION (% DES ECTS CORRIGÉS)



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 **Dans 8 universités, l'ouverture disciplinaire mobilise 3% ou moins des ECTS corrigés de la licence hors enseignements de gestion.**

Même à l'université Toulouse 1 Capitole qu'incarne Jean Tirole, prétendument défenseur du dialogue interdisciplinaire et de la propédeutique en premier cycle, la part d'ouverture disciplinaire n'est que de 5,0% (un vingtième des enseignements) de la licence hors enseignements de gestion, une part inférieure à la moyenne donc, mais également à la médiane de la distribution (qui est à 5,6%)(tableau 23).

À quelques exceptions près, l'ouverture disciplinaire est donc très faible dans la formation des économistes.

**À quelques exceptions près,
les maquettes de licence économie-gestion
font montre d'un repli disciplinaire.**

**TABLEAU 23. PART DE L'OUVERTURE DISCIPLINAIRE DANS LA LICENCE ET PAR ANNÉE
(% DES ECTS CORRIGÉS)**

UNIVERSITÉ	Part dans la licence	Part dans la licence hors enseignements de gestion	Part dans la L1 hors enseignements de gestion	Part dans la L2 hors enseignements de gestion	Part dans la L3 hors enseignements de gestion
Aix-Marseille	3,0	4,1	13,1	0,0	0,0
Amiens	2,5	3,4	0,0	9,6	0,0
Angers	4,2	5,1	15,6	0,0	0,0
Antilles	9,6	11,7	16,4	10,3	8,5
Artois	10,2	11,7	26,9	0,0	8,0
Bordeaux	5,0	5,9	4,5	1,7	13,0
Bourgogne	4,2	4,5	5,7	8,3	0,0
Brest	3,3	4,3	7,9	1,8	2,5
Bretagne Sud	4,7	6,6	3,5	6,3	10,1
Caen	2,2	2,5	7,7	0,0	0,0
Cergy-Pontoise	1,7	2,0	5,9	0,0	0,0
Clermont-Auvergne	4,4	5,2	9,0	6,0	1,7
Corte	8,2	10,4	9,5	15,4	6,1
Evry	3,6	4,1	8,6	3,9	0,0
Franche-Comté	2,8	4,1	3,2	3,7	5,7
Grenoble Alpes	3,4	4,0	2,6	8,7	1,0
Gustave Eiffel	1,4	1,7	3,9	1,1	0,0
La Réunion	10,8	12,5	18,2	12,1	7,9
Le Havre Normandie	2,2	2,5	0,0	4,1	3,4
Le Mans	5,6	7,3	6,6	11,9	4,0
Lille	3,6	4,3	11,6	0,4	0,0
Limoges	1,4	1,8	2,2	3,3	0,0
Littoral	6,1	7,9	15,7	7,0	0,0
Lorraine	3,3	4,1	12,5	0,0	0,0
Lyon 2	7,4	10,0	25,3	0,0	3,0
Montpellier	7,4	8,0	14,3	7,3	2,3
Nantes	4,1	4,9	7,7	1,4	5,5
Nice	4,6	5,9	8,0	6,5	2,4
Orléans	5,6	6,5	19,1	0,5	0,0
Paris-Est Créteil	4,6	5,2	10,0	6,4	0,0
Paris-Nanterre	5,0	5,6	16,7	0,0	0,0
Paris-Saclay	5,8	6,9	15,7	5,4	0,0
Paris 1	5,8	5,9	4,8	4,8	8,0
Paris 2 Panthéon-Assas	0,6	0,7	0,0	0,0	1,9
Paris 8	10,0	11,1	10,2	13,0	10,3
Pau et des Pays de l'Adour	5,8	7,7	13,6	4,5	3,7
Perpignan	5,0	6,5	19,6	0,0	0,0
Poitiers	5,3	6,4	7,8	5,7	5,5
Polynésie française	2,2	3,8	8,5	0,0	0,0
Polytechnique des Hauts-de-France	17,8	19,0	33,3	15,4	7,1
Reims Champagne-Ardenne	4,7	5,6	15,1	0,0	0,7
Rennes 1	2,5	3,1	8,4	0,5	0,0
Rouen	6,1	7,1	11,1	4,2	5,6
Saint-Etienne	5,4	7,1	13,0	6,1	2,1
Savoie Mont Blanc	9,7	13,2	24,5	7,2	5,0
Sorbonne Paris Nord	1,7	1,9	6,5	0,0	0,0
Strasbourg	2,9	3,4	6,3	0,0	4,1
Toulon	11,2	14,7	27,1	14,8	2,1
Toulouse 1 Capitole	4,5	5,0	13,0	2,7	0,0
Tours	8,4	9,0	13,8	13,0	0,0
Université de Paris (Paris 5)	3,7	4,6	7,4	0,8	5,6
Université de Paris (Paris 7)	7,5	7,8	13,2	10,9	0,0
Versailles - Saint Quentin en Yvelines	2,1	2,3	2,0	1,5	3,4
Moyenne	5,2	6,2	11,1	4,7	2,8
Médiane	4,6	5,6	9,5	3,9	1,9

Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

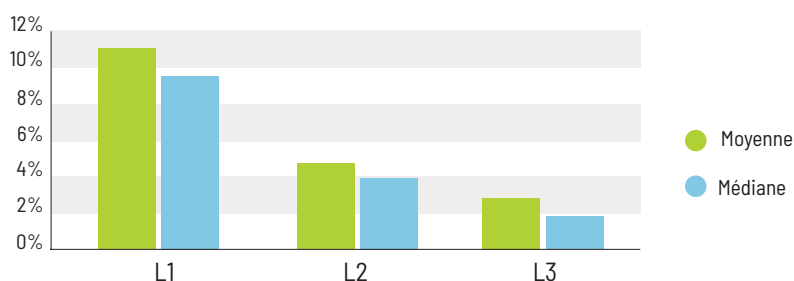
À l'université d'Aix-Marseille, l'ouverture disciplinaire mobilise 3 % des ECTS de la licence (hors parcours gestion), 4,1% des ECTS de la licence hors enseignements de gestion, et ce type d'enseignement est intégralement concentré sur la première année de licence. Les universités octroient en moyenne 2,8 % des enseignements de la troisième année de licence à l'ouverture disciplinaire et, dans la moitié des universités, ce pourcentage est inférieur à 1,9 %.



Une ouverture disciplinaire essentiellement tournée vers la réorientation des étudiant.e.s

L'ouverture disciplinaire est en fait concentrée en première année de licence (L1), puisque les universités lui affectent 11,1 % en moyenne des ECTS corrigés de leurs L1 (hors enseignements de gestion)⁵⁷, contre seulement 4,7 % en moyenne pour leurs L2 et 2,8 % en moyenne pour leurs L3 (graphique 29). La médiane montre que, dans la majorité des universités, l'ouverture disciplinaire prend une place plus faible que cela puisque, dans la moitié des universités, l'ouverture disciplinaire mobilise moins de 5,6 % de la licence hors enseignements de gestion : moins de 9,5 % en L1, moins de 3,9 % en L2 et moins de 1,9 % en L3. D'ailleurs, alors qu'en L1 presque toutes les universités proposent un ou plusieurs enseignements d'autres SHS (trois universités seulement sur les 53 n'en proposent pas en L1), une université sur quatre n'en propose pas en L2, et 23 universités n'en proposent pas en L3 (tableau 23) !

GRAPHIQUE 29. L'OUVERTURE DISCIPLINAIRE AU FIL DES ANNÉES (% DES ECTS CORRIGÉS)



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

Les universités affectent à l'ouverture disciplinaire en moyenne 11,1 % de la première année de licence (hors enseignements de gestion) et 2,8 % de la troisième année de licence (hors enseignements de gestion). Dans la moitié des universités, l'ouverture disciplinaire mobilise moins de 1,9 % des enseignements de la troisième année de licence (hors enseignements de gestion).

Cette concentration de l'ouverture disciplinaire sur la L1 résulte, on l'a dit *supra*, de l'arrêté du 9 avril 1997, qui ouvre aux étudiant.e.s la possibilité de se réorienter, notamment en fin de premier semestre de la L1. On est donc à l'exact opposé d'une quelconque reconnaissance des vertus de l'interdisciplinarité, pourtant nécessaire pour traiter, entre autres, d'écologie, d'inégalité, de genre, mais aussi de monnaie ou même d'évaluation financière (voir Orléan 2015 et 2018).

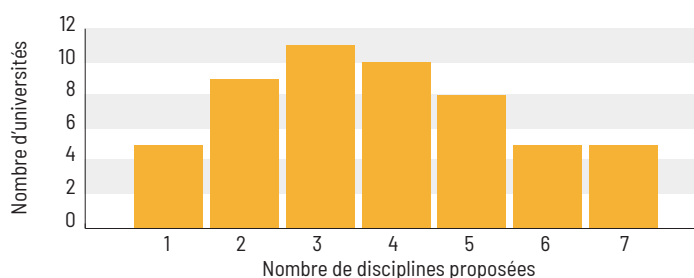
À l'université Toulouse 1 Capitole, par exemple, les étudiant.e.s ont un enseignement de droit obligatoire au premier semestre de la L1, puis un cours obligatoire d'introduction à la psychologie et un cours optionnel de science politique au semestre 2. En L2, on leur propose un cours optionnel de sociologie au semestre 3, puis... plus rien.

57. Et on a vu que la part des ECTS de la licence (hors parcours gestion) consacré à l'ouverture disciplinaire était presque deux fois plus importante au semestre 1 qu'au semestre 2 (tableau 6).

Composition de l'ouverture disciplinaire


Dans la plupart des universités, l'ouverture disciplinaire proposée aux étudiant.e.s de licence d'économie est très peu diversifiée. Vingt-cinq universités – soit près de la moitié – proposent une à trois disciplines différentes, dix-huit universités en proposant quatre ou cinq, et dix universités seulement en proposant six ou sept (graphique 30) : les universités de Bordeaux, Clermont-Auvergne, Paris 1, Paris-Est Créteil et de Tours en proposent six, celles des Antilles, de La Réunion, de Lille, Pau Pays de l'Adour et Savoie-Mont-Blanc en proposent sept (tableau 24).

GRAPHIQUE 30. NOMBRE D'UNIVERSITÉS SELON LE NOMBRE DE DISCIPLINES PROPOSÉES



Source : base AFEP 8 mai 2023.

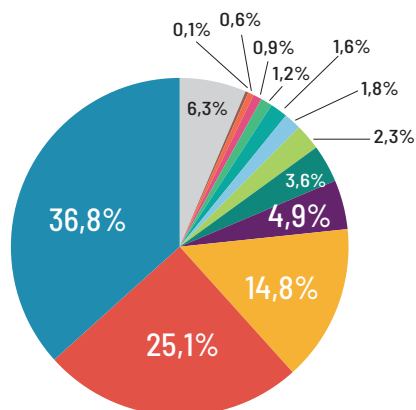
Champ : 53 universités françaises.

 Dans cinq universités les étudiant.e.s effectuant une licence d'économie n'ont la possibilité de découvrir qu'une seule discipline de SHS (autre que l'économie et la gestion).

L'ouverture disciplinaire est très concentrée sur trois disciplines. Les universités affectent, en effet, en moyenne plus des trois quarts de leurs enseignements d'ouverture disciplinaire (76,7 %) au droit (36,8 %), à la sociologie (25,1 %) et à la science politique (14,8 %) (graphique 31 et tableau 24). Ces disciplines sont d'ailleurs proposées dans la majorité des universités : 44 d'entre elles proposent (au moins) un cours de droit, 45 (au moins) un cours de sociologie, et 32 (au moins) un cours de science politique (graphique 32 et tableau 24).


GRAPHIQUE 31. QUELLE OUVERTURE DISCIPLINAIRE EN LICENCE ? PLACE ACCORDÉE EN MOYENNE PAR LES UNIVERSITÉS À CHAQUE DISCIPLINE (% DES ECTS CORRIGÉS)

- Droit
- Sociologie
- Science politique
- Démographie
- Histoire
- Géographie
- Psychologie
- Environnement
- SHS
- Philosophie
- Culture générale
- Anthropologie
- Divers

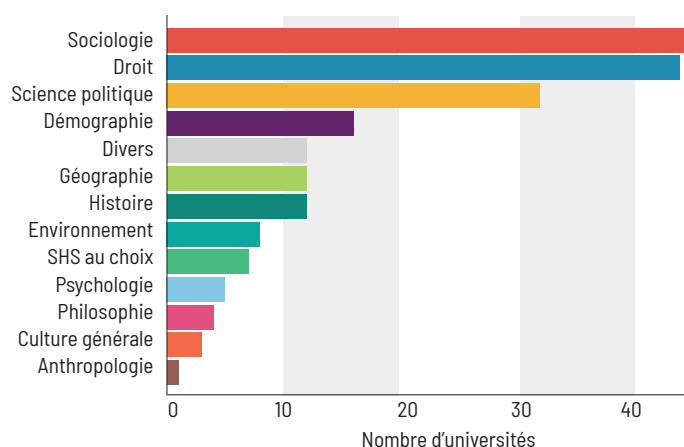


Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

 Les universités consacrent en moyenne 36,8 % des enseignements d'ouverture disciplinaire de leurs licences au droit, contre 0,1 % à l'anthropologie et 1,6 % à l'environnement.

GRAPHIQUE 32. NOMBRE D'UNIVERSITÉS PROPOSANT LA DISCIPLINE AUX ÉTUDIANTS DE LICENCE D'ÉCONOMIE



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

45 universités proposent aux étudiant.e.s effectuant une licence d'économie de suivre (au moins) un cours de sociologie et quatre universités leur proposent (au moins) un cours de philosophie.

À l'opposé,

- l'anthropologie (un millième en moyenne de l'ouverture disciplinaire) n'est proposée que par l'université de Bordeaux (comme option dans l'un des parcours de L3) ;
- la culture générale (0,6 % en moyenne des ECTS d'ouverture disciplinaire) n'est proposée que par les universités d'Artois, de Brest, et Savoie-Mont-Blanc, mais n'est obligatoire que dans cette dernière ;
- la philosophie (0,9 % en moyenne de l'ouverture disciplinaire) n'est proposée que dans quatre universités – les universités Paris 1, Savoie-Mont-Blanc, de Strasbourg et de Tours – et n'est obligatoire que dans la licence d'économie de l'une d'entre elles : l'université Savoie-Mont-Blanc ;
- l'environnement⁵⁸ (1,6 % en moyenne de l'ouverture disciplinaire) n'est proposé que dans huit universités : les universités d'Artois, de Bordeaux, de Montpellier, de Nice, Paris 1, Paris-Saclay, Reims-Champagne-Ardennes et Versailles Saint-Quentin (plus d'informations concernant l'ensemble des cours portant sur ces questions se trouvent dans l'encadré « *L'environnement et l'écologie dans les licences d'économie-gestion* » à la fin de cette partie ;
- la psychologie (1,8 % en moyenne de l'ouverture disciplinaire) n'est proposée que dans sept universités : les universités de La Réunion, de Lille, de Lorraine, de Montpellier, Rennes 1, Savoie-Mont-Blanc et Toulouse 1 Capitole ;
- enfin, la géographie (2,3 % de l'ouverture disciplinaire) et l'histoire (3,6 % de l'ouverture disciplinaire) sont proposées dans moins d'une université sur quatre, et la démographie (4,9 % de l'ouverture disciplinaire) dans moins d'une université sur trois (graphique 33 et tableau 24).

Loin de la pluridisciplinarité dont la formation a besoin, on assiste donc plutôt, dans la plupart des universités, à un isolement disciplinaire laissant quelques ouvertures du côté du droit, de la sociologie, et de la science politique, essentiellement en première année de licence dans le but de faciliter la réorientation des étudiant.e.s à la fin du premier semestre ou de la première année de licence.

58. Nous avons classé dans cette catégorie les cours portant sur la question environnementale ou écologique dont l'intitulé ne comporte pas le terme « économie ».

**TABLEAU 24. COMPOSITION DE L'OUVERTURE DISCIPLINAIRE
DANS LA LICENCE HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION (% DES ECTS CORRIGÉS)**

UNIVERSITÉ	Droit	Sociologie	Science politique	Démographie	Histoire	Géographie	Psychologie	Environnement	Philosophie	Culture générale	Anthropologie	SHS au choix	Autres ouvertures
Aix-Marseille	50,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amiens	0,0	33,3	44,4	0,0	22,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Angers	53,3	26,7	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Antilles	45,2	19,3	5,8	8,7	1,9	5,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,4
Artois	54,3	39,5	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	2,3	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0
Bordeaux	51,9	22,2	0,0	14,8	0,0	3,7	0,0	3,7	0,0	0,0	3,7	0,0	0,0
Bourgogne	0,0	40,0	20,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brest	50,7	4,2	16,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16,9	0,0	11,3	0,0
Bretagne Sud	8,8	49,8	19,5	13,2	0,0	8,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Caen	50,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cergy-Pontoise	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Clermont-Auvergne	43,8	23,4	7,5	6,3	6,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,7
Corte	42,9	11,8	17,4	0,0	13,9	13,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Evry	71,4	28,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Franche-Comté	70,0	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Grenoble Alpes	16,2	8,9	15,4	10,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	48,6
Gustave Eiffel	40,0	60,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
La Réunion	23,1	30,8	15,4	7,7	7,7	7,7	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Le Havre Normandie	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Le Mans	30,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	60,0
Lille	43,0	10,1	17,9	10,1	0,0	6,2	10,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6
Limoges	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Littoral	36,4	36,4	27,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lorraine	50,0	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lyon 2	90,6	9,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montpellier	30,1	30,1	30,1	0,0	0,0	0,0	4,7	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nantes	53,9	37,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,0
Nice	47,4	18,2	26,3	0,0	0,0	0,0	0,0	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Orléans	40,0	17,5	42,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paris-Est Créteil	4,8	6,0	10,8	6,0	36,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	36,1
Paris-Nanterre	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paris-Saclay	28,6	28,6	19,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paris 1	13,8	30,3	0,0	0,0	16,6	13,8	0,0	14,5	11,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paris 2 Panthéon-Assas	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paris 8	11,1	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1	66,7
Pau et des Pays de l'Adour	56,9	19,4	4,8	4,8	8,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	5,0
Perpignan	33,3	33,3	0,0	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Poitiers	0,0	0,0	26,3	0,0	21,1	21,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	31,6
Polynésie française	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Polytechnique des Hauts-de-France	25,0	25,0	12,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	37,5
Reims Champagne-Ardenne	35,7	35,7	0,0	23,8	0,0	0,0	0,0	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rennes 1	76,6	5,9	5,9	5,6	0,0	0,0	5,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rouen	0,0	63,6	0,0	18,2	0,0	18,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Etienne	51,6	20,7	27,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Savoie Mont Blanc	17,1	17,1	10,0	0,0	0,0	17,1	10,0	0,0	17,1	11,4	0,0	0,0	0,0
Sorbonne Paris Nord	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Strasbourg	57,1	0,0	14,3	0,0	14,3	0,0	0,0	0,0	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Toulon	60,6	13,5	13,5	7,4	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Toulouse 1 Capitole	49,5	16,5	9,3	0,0	0,0	0,0	24,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tours	9,9	28,0	33,0	0,0	17,6	0,0	0,0	0,0	4,9	0,0	0,0	6,6	0,0
Université de Paris (Paris 5)	44,5	0,0	18,5	0,0	24,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,9
Université de Paris (Paris 7)	0,0	66,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0
Versailles – Saint Quentin en Yvelines	13,5	13,5	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Moyenne	36,8	25,1	14,8	4,9	3,6	2,3	1,8	1,6	0,9	0,6	0,1	1,2	6,3
Médiane	40,0	20,7	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : base AFEP 8 mai 2023.

Champs : 53 universités françaises.

🔍 À l'université d'Aix-Marseille, le droit monopolise 50 % des ECTS (corrigés) des cours d'ouverture disciplinaire. En moyenne, les universités affectent 0,1 % des ECTS (corrigés) des cours d'ouverture disciplinaire à l'anthropologie. Dans la moitié des universités, le droit monopolise plus de 40 % des enseignements d'ouverture disciplinaire.



L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE DANS LES LICENCES D'ÉCONOMIE-GESTION

Le thème de l'environnement, du développement durable, des ressources naturelles ou de la transition écologique ou énergétique est présent dans les intitulés de deux types de cours : les cours d'économie thématique de la catégorie « économie de l'environnement »⁵⁹ (seize intitulés différents - tableau 25) et les cours d'ouverture disciplinaire de la catégorie « environnement »⁶⁰ (huit intitulés différents - tableau 25).

Au total, l'ensemble des cours portant sur l'environnement, le développement durable, les ressources naturelles, la transition énergétique ou écologique n'occupent que 0,8 % des ECTS corrigées de la licence hors enseignements de gestion (donc 1/140^e de la licence hors enseignements de gestion)(tableau 26)

Sur les 53 universités (tableau 26),

- 22 n'offrent aucun cours portant sur ce thème dans leur(s) licence(s) d'économie-gestion : Amiens, Bretagne Sud, Caen, Cergy, Clermont-Auvergne, Corte, Franche-Comté, Gustave Eiffel, Le Havre, Le Mans, Limoges, Lyon 2, Paris-Est Créteil, Paris 2, Paris 8, Polynésie française, Saint-Etienne, Sorbonne Paris Nord, Strasbourg, Toulouse 1 Capitole, Tours, Paris 5.
- Dans 22 autres universités (Aix-Marseille, Antilles, Bordeaux, Brest, Evry, Grenoble, La Réunion, Lille, Lorraine, Montpellier, Nanterre, Nantes, Nice, Orléans, Paris 1, Pau, Poitiers, Reims, Rouen, Savoie, Toulon, Versailles-Saint-Quentin), les étudiant.e.s ont la possibilité d'effectuer une licence d'économie-gestion sans avoir suivi aucun cours sur ce thème puisque les cours sur le thème de l'environnement, du développement durable, des ressources naturelles ou de la transition écologique ou énergétique y sont facultatifs ou optionnels (d'une façon ou d'une autre⁶¹). À Aix-Marseille, par exemple, il n'y a qu'une UE facultative (0 ECTS) au semestre 3 du cursus international ; à Toulon, il y a deux cours obligatoires aux semestres 5 et 6 de l'un des parcours économie.
- Dans 9 universités seulement, les étudiant.e.s effectuant un parcours économie d'une licence d'économie-gestion ont (au moins) un cours obligatoire sur ce thème : Angers, Artois, Bourgogne, Littoral, Paris-Saclay, Perpignan, Polytechnique des Hauts-de-France, Rennes 1 et Paris 7. Une seule d'entre elles, l'université de Toulon, propose deux cours obligatoires intitulés respectivement « économie des ressources naturelles » et « économie de l'énergie ».

De toute évidence, les licences d'économie-gestion françaises sont totalement à la traîne dans la formation à la transition écologique, alors que cet objectif fait partie des priorités du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche⁶².

59. Sous-catégorie de niveau 2 de la catégorie de niveau 1 intitulée « économie thématique ».

60. Sous-catégorie de niveau 2 de la catégorie de niveau 1 intitulée « ouverture ».

61. Ils peuvent être optionnels dans le seul parcours de licence existant, mais ils peuvent également être obligatoires ou optionnels dans un ou quelques-uns des parcours proposés.

62. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/dossier-de-presse-former-la-transition-cologique-24722.pdf>

TABLEAU 25. LISTE DES INTITULÉS DES COURS DE LICENCE D'ÉCONOMIE-GESTION PORTANT SUR LE THÈME DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES RESSOURCES NATURELLES OU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE OU ÉNERGÉTIQUE

Intitulés des cours de la catégorie « économie de l'environnement » dans l'économie thématique

- _ Économie Appliquée 2 - économie de l'environnement
- _ Économie appliquée aux enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux
- _ Économie de l'environnement
- _ Économie de l'environnement et des ressources naturelles
- _ Économie de l'environnement et du développement durable
- _ Économie des matières premières
- _ Économie des ressources naturelles
- _ Économie des ressources naturelles et de l'environnement
- _ Économie du développement durable
- _ Économie environnement
- _ Économie et écologie
- _ Économie et gestion de l'environnement
- _ *Environmental economics*
- _ *Environmental management and sustainable development*
- _ Introduction à l'économie de l'environnement
- _ UE supplémentaire - Cursus international 3 : *Economics of climate change*

Intitulés des cours de la catégorie « environnement » dans l'ouverture disciplinaire

- _ Développement durable : définitions et mesures
- _ Environnement et développement durable
- _ Introduction au développement durable
- _ Les enjeux de la transition écologique
- _ Objectifs du développement durable : innovations sociales et technologiques
- _ *Sustainable development and territories*
- _ Transition écologique et développement durable
- _ Transition énergétique

Dans 10 universités seulement, les étudiant.e.s effectuant un parcours économie d'une licence d'économie-gestion ont (au moins) un cours obligatoire sur ce thème.

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.


TABLEAU 26. PLACE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES QUESTIONS ÉCOLOGIQUES DANS LA LICENCE D'ÉCONOMIE-GESTION HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION (ECTS CORRIGÉS)

UNIVERSITÉ	Part de l'éco de l'environnement dans la licence hors enseignements de gestion	Part de l'environnement (ouverture) dans licence hors enseignements de gestion	Description	Total environnement dans la licence (hors enseignements de gestion)	Possibilité d'effectuer la licence d'économie sans suivre aucun cours sur l'environnement
Aix-Marseille	0 %	0 %	Une UE facultative au S3 du cursus international	0 %	oui
Amiens	0 %	0 %		0 %	oui
Angers	2,05 %	0 %	Un cours obligatoire au S6 du parcours éco	2,05 %	non
Antilles	2,05 %	0 %	Pôle Martinique : un cours obligatoire au S5 des 2 parcours éco. Pôle Guadeloupe : un cours optionnel au S3 de 2 des 3 parcours, un cours obligatoire supplémentaire au S5 d'un de ces 2 parcours (parcours « Métiers de l'environnement et aménagement du territoire »).	2,05 %	oui
Artois	1,90 %	0,27 %	Un cours optionnel au S5 Un cours obligatoire au S6	2,18 %	non
Bordeaux	0 %	0,22 %	Un cours optionnel au S5 d'un des deux parcours	0,22 %	oui
Bourgogne	1,80 %	0 %	Un cours obligatoire au S6	1,80 %	non
Brest	0,73 %	0 %	Un cours optionnel au S6 de chacun des deux parcours	0,73 %	oui
Bretagne Sud	0 %	0 %	/	0 %	oui
Caen	0 %	0 %	/	0 %	oui
Cergy-Pontoise	0 %	0 %	/	0 %	oui
Clermont-Auvergne	0 %	0 %	/	0 %	oui
Corte	0 %	0 %	/	0 %	oui
Evry	1,47 %	0 %	Un cours optionnel au S6	1,47 %	oui
Franche-Comté	0 %	0 %	/	0 %	oui
Grenoble Alpes	0,16 %	0 %	Un cours optionnel au S5 de chacun des 3 parcours	0,16 %	oui
Gustave Eiffel	0 %	0 %	/	0 %	oui
La Réunion	0,96 %	0 %	Un cours optionnel au S6 sur chacun des deux sites (deux licences)	0,96 %	oui
Le Havre Normandie	0 %	0 %	/	0 %	oui
Le Mans	0 %	0 %	/	0 %	oui
Lille	0,75 %	0 %	Un cours optionnel au S1 de 5 des 6 parcours et un cours obligatoire au S6 du 6 ^{ème} parcours	0,75 %	oui
Limoges	0 %	0 %	/	0 %	oui
Littoral	2,16 %	0 %	Un cours obligatoire au S5 du seul parcours « économie, entreprise, environnement » de la L3	2,16 %	non
Lorraine	2,34 %	0 %	Un cours obligatoire au S5 de l'un des deux parcours du site de Nancy et deux cours obligatoires, l'un au S5 l'autre au S6, du parcours du site de Metz	2,34 %	oui
Lyon 2	0 %	0 %	/	0 %	oui
Montpellier	0,38 %	0,40 %	Un cours optionnel au S5 Un cours optionnel au S6	0,78 %	oui

Nantes	1,24 %	0 %	Un cours obligatoire au S6 d'un des parcours de L3 et un cours optionnel au S6 d'un autre parcours de L3	1,24 %	oui
Nice	1,21 %	0,47 %	Un cours obligatoire dans une UE optionnelle au S4 Un cours optionnel au S2 et un cours optionnel au S4	1,69 %	oui
Orléans	0,33 %	0 %	Un cours obligatoire au S6 de l'un des 3 parcours	0,33 %	oui
Paris 1	0,97 %	0,85 %	Un cours optionnel au S5 Un cours optionnel au S6	1,82 %	oui
Paris 2 Panthéon -Assas	0 %	0 %	/	0 %	oui
Paris 8	0 %	0 %	/	0 %	oui
Paris-Est Créteil	0 %	0 %	/	0 %	oui
Paris-Nanterre	1,88 %	0 %	Un cours obligatoire au S6	1,88 %	non
Paris-Saclay	2,10 %	1,64 %	Un cours obligatoire au S3 Un cours optionnel au S6	3,74 %	non
Pau et des Pays de l'Adour	0,13 %	0 %	Un cours obligatoire dans une UE optionnelle et un cours optionnel (deux parcours différents) au S6 du Campus de Pau, rien sur le campus de Bayonne	0,13 %	oui
Perpignan	0 %	0 %		0 %	oui
Poitiers	0,50 %	0 %	Un cours obligatoire dans une UE optionnelle au S3	0,50 %	oui
Polynésie française	0 %	0 %	/	0 %	oui
Polytechnique des Hauts-de-France	2,38 %	0 %	Un cours obligatoire au S6	2,38 %	non
Reims Champagne-Ardenne	0 %	0,27 %	Un cours optionnel au S6	0,27 %	oui
Rennes 1	1,39 %	0 %	Un cours obligatoire au S3	1,39 %	non
Rouen	0,64 %	0 %	Un cours obligatoire dans une UE optionnelle au S6	0,64 %	oui
Saint-Etienne	0 %	0 %	/	0 %	oui
Savoie Mont Blanc	0,76 %	0 %	Un cours optionnel au S3	0,76 %	oui
Sorbonne Paris Nord	0 %	0 %	/	0 %	oui
Strasbourg	0 %	0 %	/	0 %	oui
Toulon	1,46 %	0 %	Deux cours obligatoires, l'un au S5 et l'un au S6, d'un des deux parcours éco	1,46 %	oui
Toulouse 1 Capitole	0 %	0 %	/	0 %	oui
Tours	0 %	0 %	/	0 %	oui
Université de Paris (Paris 5)	0 %	0 %	/	0 %	oui
Université de Paris (Paris 7)	3,49 %	0 %	Un cours obligatoire au S6	3,49 %	non
Versailles - Saint Quentin	1,24 %	0,53 %	Un cours optionnel au S4 Un cours optionnel dans chacune des deux UE optionnelles au S6	1,77 %	oui
Moyenne				0,78 %	

Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités.

 Les universités consacrent en moyenne 0,78 % de leurs cours autres que la gestion à l'environnement (économie thématique + ouverture disciplinaire). À l'université d'Angers, tou.te.s les étudiant.e.s suivent un cours d'économie portant sur cette thématique au semestre 6. À l'université Paris-Saclay, l'ensemble des étudiant.e.s suit un cours d'ouverture disciplinaire sur cette thématique au semestre 3 et certain.e.s ont la possibilité de suivre un cours d'économie sur cette thématique au semestre 6.



4. La pluralité des méthodes dans l'enseignement des licences d'économie-gestion

Les cours de méthodes quantitatives et qualitatives sont un volet important de l'enseignement de licence économie-gestion. Les universités allouent en effet en moyenne presque un quart (23,3 %) de leurs licences d'économie-gestion (hors enseignements de gestion) aux cours de méthodes (quantitatives et qualitatives). Ce poids varie cependant selon les universités, allant de 10,9 % à Corte à 38,1 % à Toulouse 1 Capitole (tableau 27).

On étudiera ici surtout la composition de ces cours de méthodes en soulignant leur dimension plus ou moins pluraliste. La pluralité des méthodes est une nécessité en économie comme dans toutes les autres sciences sociales, comme nous le soulignons dans le *Grand manuel d'économie politique* de l'AFEP, 2023, 640-641 :

« Une des spécificités des approches économiques hétérodoxes (qu'elles ont en commun avec les autres sciences sociales) est qu'elles n'ont pas la prétention de partir des « faits bruts » pour analyser les problèmes économiques. Les faits qui sont observés et analysés (le chômage, la pauvreté, les inégalités, la finance, etc.) sont toujours étudiés par des outils qu'on peut appeler de « médiation ». Autrement dit, les économistes hétérodoxes sont conscients qu'ils chaussent toujours des lunettes pour observer ces faits, cette réalité. *Le fait brut n'existe pas : il est toujours traduit et mis en forme.* Comme dans toutes les autres sciences sociales, les méthodes d'observation (et donc d'interprétation) sont multiples. Si le recours aux données chiffrées est souvent privilégié par l'économiste, il s'agit d'une manière parmi d'autres de rendre compte des phénomènes économiques. »

C'est sur ce socle épistémique que nous analysons la pluralité de l'offre méthodologique en licence d'économie et gestion.


Celle-ci est marquée par une *quasi-absence* des méthodes qualitatives, et par une présence prédominante, même si différenciée, des méthodes quantitatives *mainstream*.

Pour mener à bien cette analyse, nous sommes partis des douze catégories (niveau 3 de notre nomenclature) de cours de méthodes : à savoir les cours de « méthodes qualitatives », de « construction des données statistiques », de « statistiques généralistes », de « statistique descriptive », d'« analyse de données », de « mathématiques pures », de « mathématiques financières », de « probabilités et statistiques inférentielles », d'« économétrie », de « big data », de « maths-stats » et de « logiciels ».

**TABLEAU 27. PLACE DES COURS DE MÉTHODES
(DONT LES MÉTHODES QUALITATIVES) DANS LA LICENCE**

UNIVERSITÉ	Place des cours de méthodes dans la licence hors enseignements de gestion (en % des ECTS corrigés)	Dont méthodes qualitatives (points de pourcentage)
Aix-Marseille	31,1	1,8
Amiens	26,5	0,0
Angers	21,8	1,4
Antilles	20,7	0,0
Artois	24,3	0,0
Bordeaux	28,2	0,0
Bourgogne	24,0	0,0
Brest	17,0	0,0
Bretagne Sud	21,2	0,0
Caen	25,0	0,0
Cergy-Pontoise	25,2	0,0
Clermont-Auvergne	22,3	0,0
Corte	10,9	0,0
Evry	22,4	0,0
Franche-Comté	25,6	0,0
Grenoble Alpes	17,6	0,0
Gustave Eiffel	21,4	0,0
La Réunion	25,6	0,0
Le Havre Normandie	19,0	0,0
Le Mans	22,2	0,0
Lille	20,8	0,2
Limoges	34,8	0,0
Littoral	15,8	0,0
Lorraine	21,4	0,0
Lyon 2	22,3	0,0
Montpellier	26,1	0,0
Nantes	29,5	0,5
Nice	14,4	0,0
Orléans	26,4	0,0
Paris-Est Créteil	31,2	0,0
Paris-Nanterre	19,7	0,0
Paris-Saclay	21,7	0,0
Paris 1	20,6	0,0
Paris 2 Panthéon-Assas	31,1	0,0
Paris 8	20,4	0,0
Pau et des Pays de l'Adour	27,2	0,0
Perpignan	32,0	0,0
Poitiers	23,0	0,0
Polynésie française	18,3	0,0
Polytechnique des Hauts-de-France	14,3	0,0
Reims Champagne-Ardenne	24,0	0,0
Rennes 1	19,6	0,0
Rouen	29,5	0,0
Saint-Etienne	32,1	0,0
Savoie Mont Blanc	13,1	1,5
Sorbonne Paris Nord	22,8	0,0
Strasbourg	31,6	0,0
Toulon	20,1	0,0
Toulouse 1 Capitole	38,1	0,0
Tours	31,8	1,2
Université de Paris (Paris 5)	12,4	0,0
Université de Paris (Paris 7)	14,2	0,0
Versailles - Saint Quentin	21,7	0,0
Moyenne	23,3	0,1
Médiane	22,3	0,0

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 **À l'université de Lille, 20,8 % des enseignements de licence d'économie-gestion (hors enseignements de gestion) sont des cours de méthodes (quantitatives ou qualitatives). Pour la moitié des universités, ce pourcentage est supérieur à 22,3 %. À Tours, 1,2 % des enseignements de licence d'économie-gestion (hors enseignements de gestion) sont des cours de méthodes qualitatives. Les universités consacrent en moyenne 0,1 % de leur licence (hors enseignements de gestion) aux méthodes qualitatives. 47 universités ne proposent pas d'enseignements de méthodes qualitatives.**



La quasi-inexistence des méthodes qualitatives dans l'offre de formation d'économie-gestion

Le principal fait marquant de l'enseignement méthodologique est qu'il est écrasé par les méthodes quantitatives : les universités consacrent en moyenne 99,4 % de leur enseignement méthodologique aux méthodes quantitatives, et seulement 0,6 %, aux méthodes qualitatives. Ainsi, les universités allouent en moyenne aux méthodes quantitatives et qualitatives respectivement 23,3 % et 0,1 % des ECTS corrigés de leurs licences (hors enseignements de gestion) (tableau 27).


Dans 47 universités, les méthodes qualitatives sont tout simplement absentes des maquettes de licence d'économie-gestion. Seules les universités de Lille, de Nantes, de Tours, Aix-Marseille, d'Angers, et Savoie Mont-Blanc offrent des cours de méthodes qualitatives à leurs étudiant.e.s de licence d'économie-gestion. Et, même dans ces six universités, cette offre est réduite à la portion congrue : elle représente au plus 11,5 % de l'enseignement méthodologique de la licence d'économie-gestion, à l'université Savoie Mont-Blanc (tableau 28), ce qui ne représente cependant que 1,5 % de la licence (hors enseignements de gestion) (tableau 27), et au plus 1,8 % des enseignements de la licences (hors ceux de gestion) à l'université Aix-Marseille (tableau 27), ce qui ne représente que 5,9 % de ses enseignements de méthode (tableau 28).

TABLEAU 28. PLACE DES COURS DE MÉTHODES QUALITATIVES DANS LES COURS DE MÉTHODES DANS LES SIX UNIVERSITÉS QUI EN PROPOSENT (EN % DES ECTS CORRIGÉS)

Savoie Mont Blanc	11,5
Angers	6,2
Aix-Marseille	5,9
Tours	3,7
Nantes	1,7
Lille	1,1

Source : base AFEP 4 mai 2023

Champ : six universités françaises qui proposent au moins un cours de méthodes qualitatives en licence.

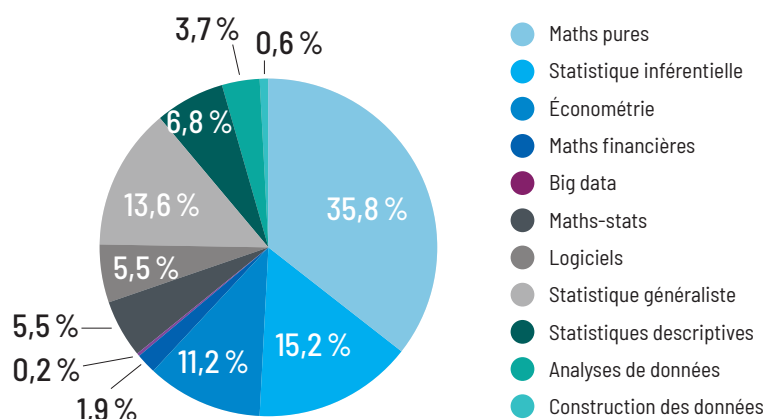
 À l'université Savoie Mont-Blanc, 11,5 % des enseignements de méthodes sont des cours de méthodes qualitatives.

47 universités sur les 53 ne proposent pas d'enseignements de méthodes qualitatives.

Les méthodes quantitatives

Bien entendu, les méthodes quantitatives sont essentielles lorsque l'on étudie l'économie, même si l'on peut interroger leur hégémonie.

GRAPHIQUE 33. COMPOSITION DES MÉTHODES QUANTITATIVES (EN % DES ECTS CORRIGÉS)



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champs : 53 universités françaises.

 Les universités allouent aux mathématiques pures en moyenne 35,8 % des ECTS corrigés des enseignements de méthodes quantitatives de leurs licences d'économie-gestion.

Pour connaître la composition des cours de méthodes quantitatives, nous sommes parti.e.s des onze catégories de niveau 3, que nous avons classées (rappelons-le) de la façon suivante :

- Les cours de « mathématiques pures », de « mathématiques financières », d'« économétrie », de « probabilités et statistiques inférentielles », et de « big data », ont été intégralement classés dans les méthodes quantitatives *mainstream*. Ils sont en bleu dans le graphique 33, qui montre que, en moyenne, les universités leur allouent 64,3 % de leurs cours de méthodes quantitatives. À elles seules, les mathématiques pures (35,8 %), la statistique inférentielle (15,2 %) et l'économétrie (11,2 %) mobilisant en moyenne 62,2 % des enseignements de méthodes quantitatives des licences d'économie-gestion (graphique 33 et tableau 30) ;
- Les cours de « statistique descriptive », d'« analyse de données » et de « construction des données statistiques », ont été intégralement classés dans les méthodes quantitatives *non-mainstream*. Ils sont en vert dans le graphique 33. Pour nous, les méthodes quantitatives sont d'autant plus utiles qu'elles sont au service de l'économie – et non pas l'inverse⁶³. Or, nous considérons que les méthodes quantitatives sont au service de l'économie dès lors qu'elles visent tout à la fois à observer et décrire les pratiques économiques concrètes et à les analyser. C'est la raison pour laquelle ces méthodes quantitatives *non-mainstream* sont fondamentales dans une offre de formation pluraliste. Or le graphique 33 (ou le tableau 30) montre que les universités n'allouent en moyenne que 11,1 % (en ECTS corrigés) de leurs cours de méthodes quantitatives à l'ensemble de ces trois matières.

63. L'économie se met souvent au service de l'élégance des modèles mathématiques.

- Les cours de « maths-stats », de « statistiques généralistes » et de « logiciels », dont le contenu est plus flou, ont été classés pour moitié en méthodes quantitatives *mainstream* et pour moitié en méthodes quantitatives *non-mainstream*. Ils sont en gris dans le graphique 34 et se voient allouer en moyenne 24,6 % des enseignements de méthodes quantitatives des licences d'économie-gestion.

Au total, dans la moitié des universités, les méthodes quantitatives *mainstream* mobilisent plus des trois quarts (75,8 % en ECTS corrigés) et les méthodes quantitatives *non-mainstream*, moins d'un quart (24,2 % en ECTS corrigés) des enseignements de méthodes quantitatives des universités françaises (tableau 29). Ces pourcentages sont évidemment variables d'une université à l'autre : c'est l'université Savoie Mont-Blanc qui accorde une plus grande place (53,3 % des ECTS corrigés) aux méthodes *non-mainstream* dans les cours de méthodes quantitatives (tableau 29). Et c'est la seule université où la place accordée aux méthodes quantitatives *non-mainstream* est plus importante que celle accordée aux méthodes quantitatives *mainstream*, encore que, ceci n'est pas très clair car la grande majorité des cours de méthodes quantitatives de cette université sont associés à la catégorie « maths-stats » (tableau 30)⁶⁴. Viennent ensuite les universités Bretagne Sud (42,4 %), de Brest (36,6 %), Aix-Marseille (36,3 %), de Nice (35,2 %) et de Polynésie française (34,2 %). Dans les autres universités cette part est inférieure ou égale à un tiers des enseignements de méthodes quantitatives. À l'autre extrémité, on trouve Paris-Nanterre qui n'alloue que 4,8 % des ECTS de ses cours de méthodes quantitatives à des cours de méthodes *non-mainstream*. Et dans trois autres universités (Strasbourg, Clermont-Auvergne et Toulon), ce pourcentage est inférieur à 10 % (tableau 29).

**Dans la moitié des universités,
les méthodes quantitatives *mainstream*
mobilisent plus des trois quarts des enseignements
de méthodes quantitatives.**

64. Ils sont de fait intitulés « mathématiques et statistiques » ou « mathématiques et statistiques appliquées ».

TABLEAU 29. PART DES COURS MAINSTREAM ET NON-MAINSTREAM DANS LES MÉTHODES QUANTITATIVES (EN % DES ECTS CORRIGÉS)

UNIVERSITÉ	Part du <i>mainstream</i> dans les cours de méthodes quantitatives	Part du <i>non-mainstream</i> dans les cours de méthodes quantitatives
Paris-Nanterre	95,2	4,8
Strasbourg	93,8	6,2
Clermont-Auvergne	92,7	7,3
Toulon	90,9	9,1
Sorbonne Paris Nord	88,2	11,8
Toulouse 1 Capitole	88,1	11,9
Saint-Etienne	87,6	12,4
Paris-Est Créteil	86,9	13,1
Nantes	85,9	14,1
Cergy-Pontoise	85,6	14,4
Franche-Comté	84,1	15,9
Université de Paris (Paris 7)	83,7	16,3
Reims Champagne-Ardenne	82,5	17,5
Paris 1	82,3	17,7
Grenoble Alpes	81,5	18,5
Pau et des Pays de l'Adour	81,1	18,9
Antilles	80,4	19,6
Caen	80,0	20,0
Versailles - Saint Quentin en Yvelines	80,0	20,0
Lyon 2	79,7	20,3
Artois	77,8	22,2
Gustave Eiffel	77,8	22,2
Evry	77,7	22,3
Rouen	77,2	22,8
Rennes 1	76,3	23,7
Limoges	75,8	24,2
Paris-Saclay	75,8	24,2
Lorraine	75,4	24,6
Angers	75,0	25,0
La Réunion	75,0	25,0
Bourgogne	75,0	25,0
Perpignan	75,0	25,0
Lille	74,9	25,1
Paris 8	74,2	25,8
Orléans	74,0	26,0
Paris 2 Panthéon-Assas	73,9	26,1
Bordeaux	73,5	26,5
Littoral	72,7	27,3
Le Mans	72,1	27,9
Le Havre Normandie	71,0	29,0
Corte	69,8	30,2
Tours	69,8	30,2
Montpellier	69,8	30,2
Poitiers	69,7	30,3
Amiens	69,0	31,0
Polytechnique des Hauts-de-France	66,7	33,3
Université de Paris (Paris 5)	66,7	33,3
Polynésie française	65,8	34,2
Nice	64,8	35,2
Aix-Marseille	63,7	36,3
Brest	63,4	36,6
Bretagne Sud	57,5	42,5
Savoie Mont Blanc	46,7	53,3
Moyenne	76,5	23,5
Médiane	75,8	24,2

Source : base AFEP 4 mai 2023. Champs : 53 universités françaises.

🔍 À l'université Paris 1, 82,3 % des ECTS corrigés de méthodes quantitatives sont *mainstream*. Les universités allouent en moyenne 23,5 % de leurs ECTS corrigés de méthodes quantitatives à des cours *non-mainstream*. Dans la moitié des universités, ce pourcentage est inférieur à 24,2 %.

**TABLEAU 30. COMPOSITION DES COURS DE MÉTHODES QUANTITATIVES
(EN % DES ECTS CORRIGÉS)**

UNIVERSITÉ	Mathématiques pures	Statistique inférentielle	Statistique généraliste	Économétrie	Statistiques descriptives	Maths-stats
Aix-Marseille	30,6	20,3	5,9	7,8	20,9	0,0
Amiens	33,8	0,0	33,8	4,2	0,0	0,0
Angers	23,3	13,3	0,0	33,3	13,3	0,0
Antilles	40,2	12,3	34,3	8,2	0,0	3,3
Artois	39,2	16,4	0,0	7,8	10,4	7,8
Bordeaux	43,8	15,0	4,6	6,5	18,5	0,0
Bourgogne	42,5	0,0	35,0	15,0	0,0	0,0
Brest	46,2	0,0	25,8	0,0	19,4	0,0
Bretagne Sud	16,8	11,5	29,4	2,3	15,6	0,0
Caen	40,0	20,0	20,0	10,0	0,0	0,0
Cergy-Pontoise	40,7	10,5	13,1	17,3	7,9	0,0
Clermont-Auvergne	20,5	47,5	0,0	17,3	0,0	14,7
Corte	51,3	18,5	0,0	0,0	19,2	0,0
Evry	46,9	14,0	0,0	11,2	12,0	11,2
Franche-Comté	49,2	28,6	0,0	0,0	9,5	12,7
Grenoble Alpes	55,3	16,8	0,0	8,2	11,2	0,0
Gustave Eiffel	30,2	19,0	0,0	25,4	19,0	0,0
La Réunion	40,0	20,0	0,0	10,0	10,0	0,0
Le Havre Normandie	38,7	12,9	12,9	12,9	12,9	0,0
Le Mans	4,9	16,4	6,6	19,7	0,0	9,8
Lille	34,6	22,5	1,6	9,6	16,1	0,0
Limoges	38,8	14,3	0,0	16,3	16,3	0,0
Littoral	36,4	0,0	36,4	9,1	0,0	0,0
Lorraine	32,1	22,6	4,0	7,1	19,0	0,0
Lyon 2	41,5	33,9	0,0	4,2	20,3	0,0
Montpellier	37,5	1,4	34,5	9,2	0,0	0,0
Nantes	51,8	13,1	13,0	5,7	1,1	0,0
Nice	28,1	0,0	33,9	17,3	0,0	0,0
Orléans	24,1	9,9	20,1	12,0	0,0	24,8
Paris-Est Créteil	43,4	20,2	14,1	14,1	0,0	0,0
Paris-Nanterre	42,9	28,6	0,0	19,0	0,0	0,0
Paris-Saclay	45,5	0,0	30,3	15,2	0,0	0,0
Paris 1	50,9	19,3	0,0	11,0	16,5	0,0
Paris 2 Panthéon-Assas	31,9	0,0	31,9	17,6	0,0	0,0
Paris 8	0,0	18,2	0,0	18,2	0,0	51,5
Pau et des Pays de l'Adour	37,4	17,9	17,4	8,3	4,8	8,4
Perpignan	38,6	22,7	0,0	6,8	18,2	0,0
Poitiers	37,9	0,7	36,4	6,6	0,0	0,0
Polynésie française	31,6	0,0	31,6	0,0	0,0	21,1
Polytechnique des Hauts-de-France	33,3	0,0	33,3	16,7	0,0	0,0
Reims Champagne-Ardenne	22,1	50,0	0,0	0,0	0,0	11,1
Rennes 1	51,3	0,0	26,1	8,9	10,7	0,0
Rouen	43,5	0,0	45,7	10,9	0,0	0,0
Saint-Etienne	32,0	35,0	6,9	6,0	0,0	0,0
Savoie Mont Blanc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	80,5
Sorbonne Paris Nord	40,3	36,1	23,6	0,0	0,0	0,0
Strasbourg	39,7	35,4	3,0	14,1	0,0	0,0
Toulon	36,6	34,4	18,2	3,6	0,0	0,0
Toulouse 1 Capitole	53,2	24,3	0,0	8,1	3,2	0,0
Tours	44,4	3,9	0,0	12,5	3,9	2,6
Université de Paris (Paris 5)	0,0	0,0	0,0	50,0	16,7	33,3
Université de Paris (Paris 7)	30,6	28,6	0,0	24,5	16,3	0,0
Versailles - Saint Quentin	48,6	0,0	40,0	11,4	0,0	0,0
Moyenne	35,8	15,2	13,6	11,2	6,8	5,5

Logiciels	Analyse de données	Mathématiques financières	Construction des données	Big data
0,0	0,0	2,0	12,5	0,0
19,7	4,2	4,2	0,0	0,0
10,0	6,7	0,0	0,0	0,0
1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	7,8	10,4	0,0	0,0
11,5	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	7,5	0,0	0,0	0,0
8,6	0,0	0,0	0,0	0,0
24,5	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	10,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	10,5	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	10,9	0,0	0,0	0,0
0,0	4,7	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2,5	0,0	0,0	6,1	0,0
6,3	0,0	0,0	0,0	0,0
10,0	10,0	0,0	0,0	0,0
0,0	9,7	0,0	0,0	0,0
13,1	6,6	16,4	6,6	0,0
10,5	1,3	2,2	1,6	0,0
0,0	7,9	6,3	0,0	0,0
18,2	0,0	0,0	0,0	0,0
7,1	0,0	7,9	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8,6	8,6	0,0	0,0	0,0
8,4	2,3	4,6	0,0	0,0
4,9	15,8	0,0	0,0	0,0
2,9	2,1	4,1	0,0	0,0
4,0	4,0	0,0	0,0	0,0
9,5	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	9,1	0,0	0,0	0,0
2,4	0,0	0,0	0,0	0,0
17,0	1,6	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	12,1	0,0	0,0
2,5	0,0	3,4	0,0	0,0
0,0	6,8	6,8	0,0	0,0
8,7	1,9	1,9	5,8	0,0
15,8	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	16,7	0,0	0,0	0,0
7,3	8,3	0,0	0,0	1,1
0,0	0,0	3,2	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17,9	0,0	2,2	0,0	0,0
13,0	6,5	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6,1	1,7	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	7,3
4,9	6,2	0,0	0,0	0,0
15,4	17,4	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5,5	3,7	1,9	0,6	0,2

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

🔍 À l'université Toulouse 1 Capitole, 53,2 % des ECTS corrigés de méthodes quantitatives sont des cours de mathématiques pures. Les universités allouent en moyenne 0,6 % de leurs ECTS corrigés de méthode quantitatives à des cours sur la construction des données.

**En moyenne,
un plus grand volume
de méthodes quantitatives
n'est malheureusement pas
mis à profit pour introduire
une plus grande pluralité
de ces méthodes !**



PROFILS DU CONTENU DES MÉTHODES DANS LES UNIVERSITÉS TOULOUSE 1 CAPITOLE, ANGERS ET PARIS 5

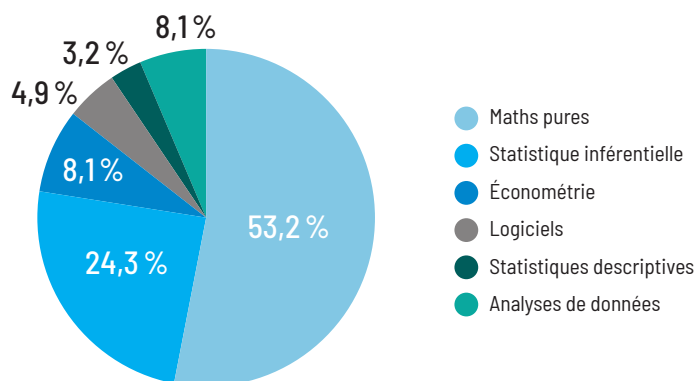
En termes de poids des méthodes dans la licence, l'université Toulouse 1 Capitole est celle qui en a le plus (38,1% de la licence hors enseignements de gestion), alors que l'université d'Angers est proche dans la médiane (21,8 % de la licence hors enseignements de gestion contre 22,3 % pour la médiane). Quant à l'université Paris 5, elle est l'une des deux universités (avec Corte) où le poids des méthodes dans la licence est le plus faible (12,4 % des ECTS corrigés de la licence hors enseignements de gestion) (tableau 27).

Sans surprise, l'université Toulouse 1 Capitole est la plus *mainstream* : elle ne propose aucun cours de méthodes qualitatives et propose un très faible volume de statistiques descriptives et d'analyse de données (graphique 34 et tableau 30).

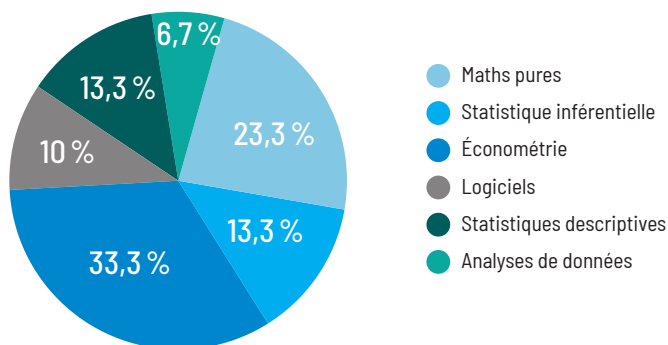
L'université Paris 5, où les méthodes quantitatives occupent trois fois moins de place dans la licence (hors enseignements de gestions), n'offre pas non plus de cours de méthodes qualitatives et concentre ses enseignements de méthodes quantitatives sur la statistique descriptive (16,7 % des ECTS de méthodes quantitatives) et surtout l'économétrie (à laquelle 50 % des ECTS de méthodes quantitatives sont attribués) (graphique 36 et tableau 30).

L'université d'Angers propose des enseignements de méthodes plus variés. C'est la seule, parmi les trois, rappelons-le, à proposer des enseignements de méthodes qualitatives. Et ses enseignements de méthodes quantitatives sont plus équilibrés que ceux de Toulouse 1 Capitole (graphique 35). Enfin, pour ce qui concerne le poids relatif des méthodes quantitatives non-*mainstream* par rapport aux méthodes quantitatives *mainstream*, l'université d'Angers, ici encore, est proche de la médiane puisqu'un quart des ECTS de méthodes quantitatives y sont attribuées aux méthodes non-*mainstream* (contre 24,2 % pour la médiane) (tableau 29).

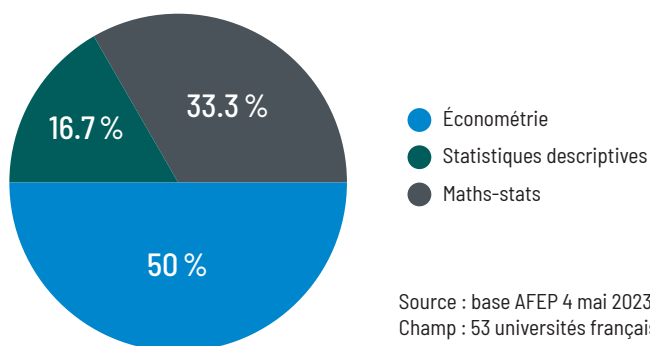
GRAPHIQUE 34. COMPOSITION DES MÉTHODES QUANTITATIVES À L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE (EN % DES ECTS CORRIGÉS)



GRAPHIQUE 35. COMPOSITION DES MÉTHODES QUANTITATIVES À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS (EN % DES ECTS CORRIGÉS)



GRAPHIQUE 36. COMPOSITION DES MÉTHODES QUANTITATIVES À L'UNIVERSITÉ DE PARIS (PARIS 5) (EN % DES ECTS CORRIGÉS)

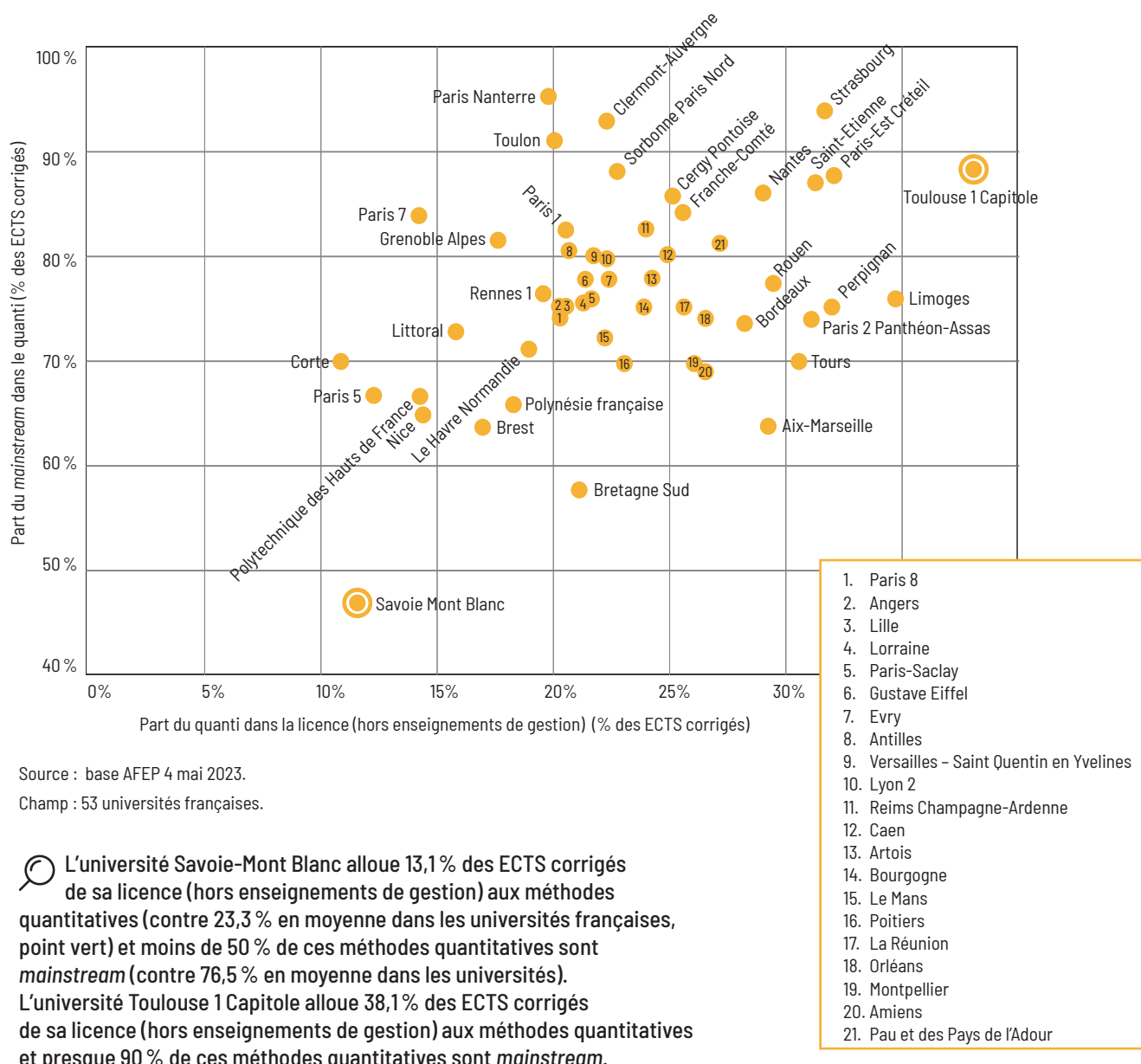


Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

🔍 À l'université Toulouse 1 Capitole, 53,2 % des ECTS corrigés de méthodes quantitatives sont des cours de mathématiques pures.

Nos données montrent, par ailleurs, qu'il existe une corrélation positive et significative au seuil de 1% entre la part des méthodes quantitatives dans la licence (hors enseignements de gestion) et la place qu'y occupent les méthodes quantitatives *mainstream*⁶⁵ : plus la place accordée aux méthodes quantitatives dans la licence est importante, plus ces méthodes quantitatives sont *mainstream*, ce qu'illustre le graphique 35. Ainsi, en moyenne, un plus grand volume de méthodes quantitatives n'est malheureusement pas mis à profit pour introduire une plus grande pluralité de ces méthodes !

GRAPHIQUE 37. CORRÉLATION ENTRE LE VOLUME DU QUANTITATIF ET SA COLORATION MAINSTREAM



65. Le coefficient de corrélation entre la part des méthodes quantitatives dans la licence (hors enseignements de gestion) en ECTS corrigés, et la part du *mainstream* des méthodes quantitatives (en ECTS corrigés) est égal à 0,38, et la p-value associée au test de nullité de ce coefficient est inférieure à 1%.

5. Place des enseignements réflexifs dans la licence d'économie-gestion

Les cours réflexifs visent à armer les étudiant.e.s d'une capacité analytique et critique. Ils leur permettent de déconstruire ce qui leur est enseigné, de le contextualiser et, en particulier, de dénaturer les supposées lois de l'économie, de resituer historiquement les savoirs, les connaissances et les pratiques.

Dans les licences d'économie-gestion, cinq types de cours entrent dans cette catégorie (niveau 3 de notre nomenclature) : les cours d'histoire de la pensée économique, d'histoire des faits économiques (et parfois sociaux), de théories économiques, d'épistémologie et de socio-économie de la quantification.

On verra ici que les enseignements réflexifs occupent une place globalement très faible dans les licences d'économie-gestion, même si certaines universités en sont bien mieux dotées que d'autres, et que ces enseignements sont plutôt concentrés sur la première année de licence et deux matières.

Une place globalement extrêmement faible des cours réflexifs

Alors que ces enseignements sont essentiels pour la formation des étudiant.e.s, ils occupent une très faible place en licence d'économie-gestion, puisque les universités ne leur accordent en moyenne que 3,8 % des enseignements offerts aux étudiant.e.s de licence, ce qui correspond à 4,6 % des enseignements autres que la gestion (tableau 31), et dans la moitié des universités, les enseignements réflexifs représentent 4,1 % ou moins des ECTS de la licence hors gestion. À titre de comparaison, rappelons que les universités consacrent en moyenne 10,9 % des ECTS de la licence hors enseignements de gestion à la microéconomie (tableau 13, page 82).

Des formations diversement mais globalement peu dotées en cours réflexifs

Toutes les universités n'offrent pas le même volume d'enseignements réflexifs : la place de ces enseignements va de 0 à 12,3 % des enseignements de la licence (hors gestion).

À une extrémité, dans huit d'entre elles, les étudiant.e.s peuvent ne suivre aucun cours réflexif, soit parce qu'aucun cours de ce type ne leur est proposé (c'est le cas à l'université de Franche-Comté), soit parce que les rares cours réflexifs proposés y sont optionnels ou obligatoires mais dans certains parcours seulement (ce qui est le cas dans les universités Clermont-Auvergne, Gustave Eiffel, du Mans, de Nantes, de Pau, de Poitiers et de Tours) (tableau 31). Ces huit universités font partie des onze universités offrant le moins de réflexivité, les trois autres étant Toulouse 1 Capitole, Perpignan et Aix-Marseille (tableau 31).

**TABLEAU 31. PLACE DE ENSEIGNEMENTS RÉFLEXIFS DANS LA LICENCE
(EN % DES ECTS CORRIGÉES)**

UNIVERSITÉ	Part des cours réflexifs en					Possibilité d'effectuer une licence sans suivre de cours réflexif
	Licence	Licence	L1	L2	L3	
		hors enseignements de gestion				
Aix-Marseille	1,7	2,3	7,4	0,0	0,0	Non
Amiens	6,9	9,3	6,7	17,0	3,6	Non
Angers	3,1	3,8	3,1	0,0	7,1	Non
Antilles	2,2	2,7	4,0	4,6	0,0	Non
Artois	5,0	5,7	0,0	18,0	0,0	Non
Bordeaux	5,2	6,1	9,6	5,2	3,1	Non
Bourgogne	2,2	2,4	7,5	0,0	0,0	Non
Brest	3,1	4,1	5,8	3,6	2,5	Non
Bretagne Sud	4,9	6,8	11,8	2,9	5,9	Non
Caen	5,6	6,3	7,7	12,5	0,0	Non
Cergy-Pontoise	4,4	5,3	7,8	0,0	8,1	Non
Clermont-Auvergne	1,6	1,9	1,9	0,0	3,3	Oui
Corte	7,9	9,9	19,0	8,9	0,0	Non
Evry	5,0	5,7	11,4	0,0	5,5	Non
Franche-Comté	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Oui
Grenoble Alpes	2,4	2,8	7,7	0,0	0,7	Non
Gustave Eiffel	1,1	1,4	3,9	0,0	0,0	Oui
La Réunion	2,5	2,9	3,0	0,0	5,3	Non
Le Havre Normandie	3,9	4,3	8,9	4,1	0,0	Non
Le Mans	0,9	1,2	3,7	0,0	0,0	Oui
Lille	5,3	6,4	6,8	1,1	10,5	Non
Limoges	2,2	2,8	9,1	0,0	0,0	Non
Littoral	5,3	6,8	7,8	9,3	3,3	Non
Lorraine	3,6	4,4	12,5	0,0	0,8	Non
Lyon 2	2,8	3,8	0,0	5,8	6,0	Non
Montpellier	5,0	5,4	8,9	0,0	7,2	Non
Nantes	1,9	2,3	5,1	0,0	1,5	Oui
Nice	4,1	5,3	10,2	0,0	4,9	Non
Orléans	2,8	3,3	9,8	0,0	0,0	Non
Paris-Est Créteil	2,8	3,2	6,3	3,6	0,0	Non
Paris-Nanterre	5,0	5,6	5,6	6,2	5,3	Non
Paris-Saclay	4,4	5,3	7,8	0,0	7,3	Non
Paris 1	12,1	12,3	15,1	11,8	9,9	Non
Paris 2 Panthéon-Assas	3,3	4,0	8,2	0,0	3,8	Non
Paris 8	7,5	8,4	4,1	10,2	10,3	Non
Pau et des Pays de l'Adour	1,3	1,7	0,2	3,9	1,3	Oui
Perpignan	1,7	2,2	6,5	0,0	0,0	Non
Poitiers	0,6	0,7	0,0	0,0	2,2	Oui
Polynésie française	1,7	2,9	6,4	0,0	0,0	Non
Polytechnique des Hauts-de-France	8,9	9,5	20,0	0,0	7,1	Non
Reims Champagne-Ardenne	6,7	8,0	5,7	0,0	15,6	Non
Rennes 1	3,1	3,9	5,9	0,0	5,8	Non
Rouen	6,1	7,1	9,3	0,0	11,1	Non
Saint-Etienne	1,9	2,4	4,3	0,0	2,9	Non
Savoie Mont Blanc	3,2	4,3	3,4	2,4	7,5	Non
Sorbonne Paris Nord	3,3	3,8	0,0	11,7	0,0	Non
Strasbourg	6,7	7,7	6,3	11,3	5,4	Non
Toulon	4,5	6,0	3,4	3,7	10,4	Non
Toulouse 1 Capitole	1,3	1,4	4,3	0,0	0,0	Non
Tours	0,6	0,6	0,0	1,7	0,0	Oui
Université de Paris (Paris 5)	5,0	6,2	11,8	6,3	0,0	Non
Université de Paris (Paris 7)	6,7	7,0	21,1	0,0	0,0	Non
Versailles – Saint Quentin	3,3	3,6	9,8	1,5	0,0	Non
Moyenne	3,8	4,6	6,9	3,2	3,5	
Médiane	3,3	4,1	6,5	0,0	2,5	

Source : base AFEP 4 mai 2023.

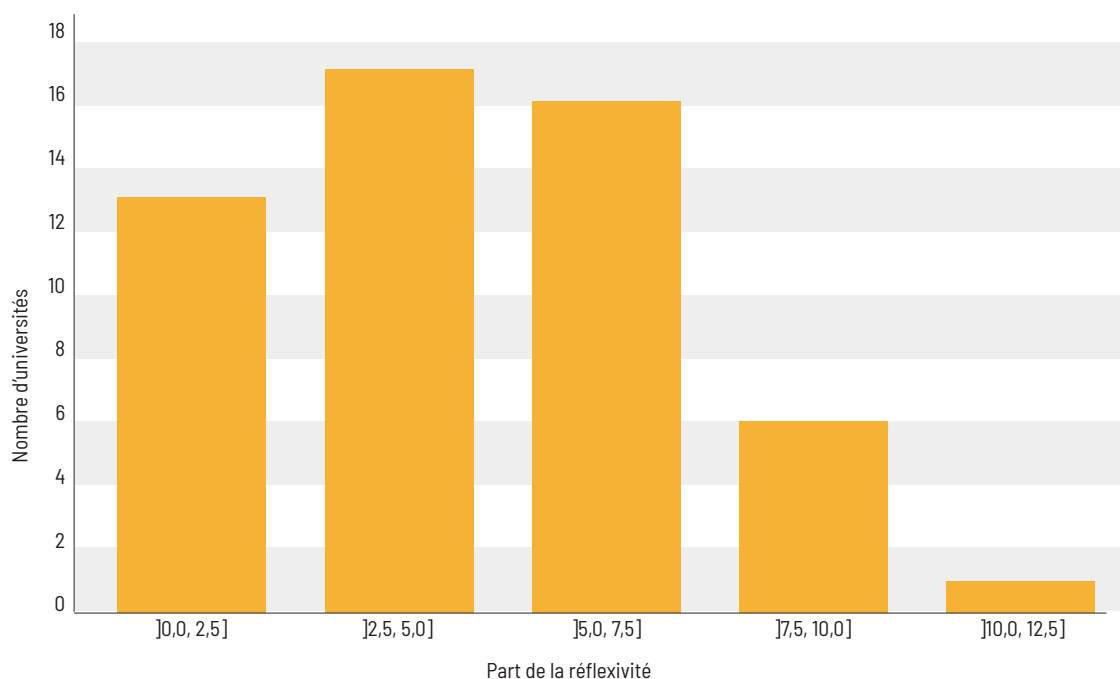
Champ : 53 universités françaises.

🔍 À l'université d'Evry, les enseignements réflexifs représentent 5,7 % des ECTS corrigées de la licence hors enseignements gestion ; dans la moitié des universités, les enseignements réflexifs représentent 4,1 % ou moins des ECTS de la licence hors gestion.

À l'autre extrémité, 12,3 % des enseignements (autres que ceux de gestion) offerts aux étudiant.e.s de l'université Paris 1 sont des cours réflexifs et, dans trois universités (Amiens, Corte, Polytechnique des Hauts-de-France), les enseignements réflexifs occupent presque un dixième des enseignements (hors gestion) de la licence. Viennent ensuite (par ordre décroissant donc) les universités Paris 8, Reims Champagne-Ardenne, de Strasbourg, de Rouen, Paris 7, du Littoral, de Bretagne Sud et de Lille où les cours réflexifs représentent entre 6,4 et 8,4 % de la licence hors enseignements de gestion (tableau 31).

Globalement, les licences d'économie-gestion sont donc très peu dotées en cours réflexifs. Dans la moitié des universités, ces derniers représentent moins de 4,1% de la licence hors enseignements de gestion (tableau 31). Le graphique 38 montre, en outre, que dans trente universités (sur 53), les cours réflexifs occupent 5 % ou moins (autrement dit moins d'un vingtième des enseignements, hors ceux de gestion de la licence) et, dans treize d'entre elles, ils occupent 2,5 % ou moins (à savoir moins d'un quarantième) des enseignements (hors ceux de gestion) !

GRAPHIQUE 38. NOMBRE D'UNIVERSITÉS SELON LA PART DE RÉFLÉXIVITÉ DANS LA LICENCE HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION (EN % DES ECTS CORRIGÉS)



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 Dans 17 universités, le poids (en ECTS corrigés) des enseignements réflexifs dans l'ensemble de la licence hors enseignements de gestion est compris entre 2,5 (exclus) et 5 % (inclus).

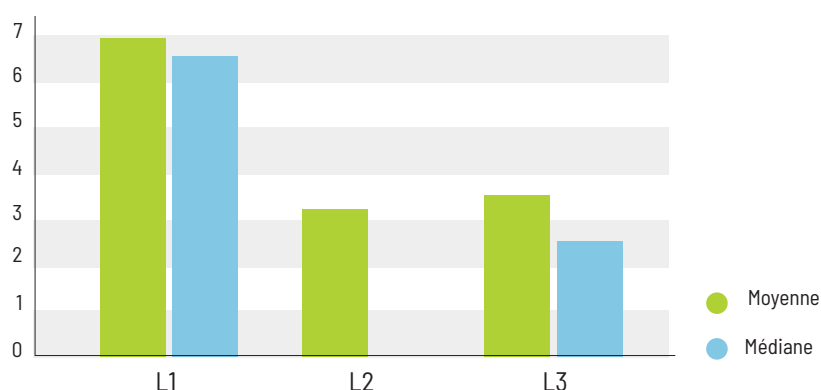
La réflexivité au fil des années de licence

La place de la réflexivité n'est pas non plus la même selon l'année considérée.

Elle est en effet beaucoup plus importante en L1 (6,9 % des ECTS hors enseignements de gestion) que dans chacune des deux autres années de licence (entre 3,0 et 3,5 % des ECTS hors enseignements de gestion en L2 et en L3)(graphique 39), ce qui est un comble quand on sait la difficulté de ce type de matière et la nécessité d'apprendre aux étudiant.e.s à questionner ce qu'on leur apprend tout au long de leur cursus.

La comparaison de la moyenne et de la médiane (graphique 39) et les données du tableau 31 montrent, en outre, que ces faibles moyennes sont tirées vers le haut par quelques universités. La médiane étant, en effet, toujours inférieure (voire très inférieure) à la moyenne, la majorité des universités offrent un volume de cours réflexifs inférieurs à la moyenne : en L1, 50 % des universités consacrent 6,5 % ou moins de leurs enseignements (autres que la gestion) à la réflexivité (graphique 39) parmi lesquelles six universités ne proposent aucun cours réflexif (tableau 31) ; en L2, plus de la moitié des universités (en fait vingt-neuf) ne proposent aucun cours réflexif ; enfin, en L3, 50 % des universités consacrent 2,5 % ou moins de leurs enseignements (autres que la gestion) à la réflexivité (graphique 40) parmi lesquelles vingt-et-une universités ne proposent aucun cours réflexif (tableau 31) !

GRAPHIQUE 39. PARTS MOYENNE ET MÉDIANE DES ENSEIGNEMENTS RÉFLEXIFS DANS LA LICENCE HORS ENSEIGNEMENTS DE GESTION PAR ANNÉE (EN % DES ECTS CORRIGÉS)



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

🔍 En deuxième année de licence, les universités consacrent en moyenne 3,2% de leurs enseignements (hors gestion) à la réflexivité (en ECTS corrigées), mais plus de la moitié des universités n'offrent aucun enseignement réflexif. En troisième année, les universités consacrent en moyenne 3,5% de leurs enseignements (hors gestion) à la réflexivité (en ECTS corrigées), mais la moitié des universités lui consacrent 2,5% ou moins de leurs enseignements (autres que la gestion)

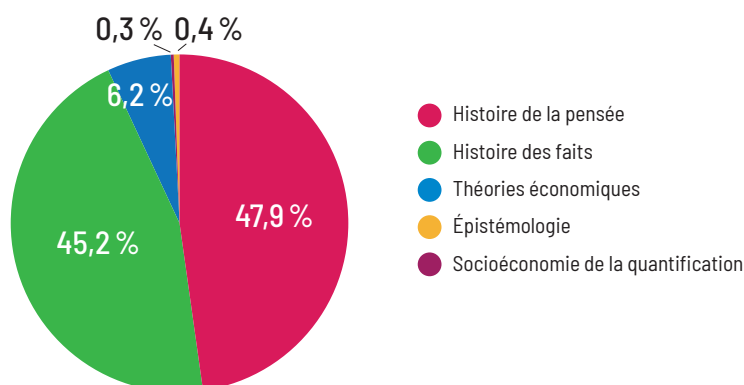
Globalement, les licences d'économie-gestion sont très peu dotées en cours réflexifs.

Variété et composition des cours réflexifs

Parmi les 52 universités offrant au moins un cours réflexif, neuf n'offrent qu'une seule matière réflexive : cinq n'offrent que de l'histoire de la pensée (il s'agit des universités de Limoges, de Poitiers, de Polynésie française, Rennes 1, et de Saint-Etienne), quatre n'offrent que de l'histoire économique (il s'agit des universités d'Aix-Marseille, du Mans, de Nantes et de Perpignan). Seules huit universités offrent au moins trois matières différentes (les universités d'Amiens, Bretagne Sud, de Corte, d'Évry, de Lille, de Lorraine, Paris 1, Reims Champagne-Ardenne) et, parmi elles, seules deux universités en offrent quatre (Lille et Paris 1). Aucune n'en offre cinq. Ainsi, l'écrasante majorité des universités n'offrent aux étudiant.e.s que deux matières réflexives différentes, et, la plupart du temps, il s'agit de l'histoire de la pensée et de l'histoire des faits (tableau 32).

Il s'ensuit qu'en moyenne l'histoire de la pensée et l'histoire des faits se partagent 93,1 % de l'ensemble des enseignements réflexifs, la première étant légèrement plus présente (47,9 % des enseignements réflexifs) que la seconde (45,2 % des enseignements réflexifs) (graphique 40). Dans 41 universités (sur les 52 proposant au moins un cours réflexif), aucune matière réflexive n'est proposée en dehors de l'histoire de la pensée ou l'histoire des faits économiques (tableau 32).

GRAPHIQUE 40. QUELLE RÉFLEXIVITÉ EN LICENCE ?
PART ACCORDÉE EN MOYENNE À CHAQUE MATIÈRE DANS LES ENSEIGNEMENTS RÉFLEXIFS



Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 52 universités offrant au moins un cours réflexif en licence d'économie-gestion.


🔍 Dans les universités offrant au moins un cours réflexif, les cours d'histoire de la pensée économique représentent en moyenne 47,9 % des enseignements réflexifs (en ECTS corrigées) et les cours de socio-économie de la quantification, 0,3 % de ces enseignements.

À l'opposé (tableau 32), seule l'université de Lille propose des cours de socio-économie de la quantification à ses étudiant.e.s, deux universités seulement proposent (au moins) un cours d'épistémologie (Lille et Paris 1) et dix universités proposent (au moins) un cours de théories économiques (les universités d'Amiens, d'Angers, d'Artois, Bretagne Sud, de Corte, d'Évry, de Lorraine, Paris 1, Reims Champagne-Ardenne et Savoie Mont Blanc).

**TABLEAU 32. COMPOSITION DE LA RÉFLEXIVITÉ
(EN % DES ECTS CORRIGÉS DES ENSEIGNEMENTS RÉFLEXIFS)**

UNIVERSITÉ	histoire de la pensée	histoire des faits	théories économiques	épistémologie	socio-économie de la quantification
Aix-Marseille	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Amiens	24,0	36,0	40,0	0,0	0,0
Angers	0,0	27,3	72,7	0,0	0,0
Antilles	75,0	25,0	0,0	0,0	0,0
Artois	66,7	0,0	33,3	0,0	0,0
Bordeaux	42,9	57,1	0,0	0,0	0,0
Bourgogne	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0
Brest	47,1	52,9	0,0	0,0	0,0
Bretagne Sud	57,1	28,6	14,3	0,0	0,0
Caen	60,0	40,0	0,0	0,0	0,0
Cergy-Pontoise	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0
Clermont-Auvergne	68,5	31,5	0,0	0,0	0,0
Corte	29,3	49,5	21,2	0,0	0,0
Evry	33,2	31,2	35,6	0,0	0,0
Grenoble Alpes	7,7	92,3	0,0	0,0	0,0
Gustave Eiffel	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0
La Réunion	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0
Le Havre Normandie	28,6	71,4	0,0	0,0	0,0
Le Mans	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Lille	36,5	45,3	0,0	5,2	13,0
Limoges	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Littoral	42,1	57,9	0,0	0,0	0,0
Lorraine	46,5	46,5	7,0	0,0	0,0
Lyon 2	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0
Montpellier	44,4	55,6	0,0	0,0	0,0
Nantes	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Nice	33,8	66,2	0,0	0,0	0,0
Orléans	60,0	40,0	0,0	0,0	0,0
Paris-Est Créteil	60,0	40,0	0,0	0,0	0,0
Paris-Nanterre	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0
Paris-Saclay	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0
Paris 1	18,4	18,4	49,3	13,8	0,0
Paris 2 Panthéon-Assas	33,3	66,7	0,0	0,0	0,0
Paris 8	70,4	29,6	0,0	0,0	0,0
Pau et des Pays de l'Adour	63,2	36,8	0,0	0,0	0,0
Perpignan	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Poitiers	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Polynésie française	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Polytechnique des Hauts-de-France	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0
Reims Champagne-Ardenne	50,0	25,0	25,0	0,0	0,0
Rennes 1	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rouen	54,5	45,5	0,0	0,0	0,0
Saint-Etienne	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Savoie Mont Blanc	0,0	73,9	26,1	0,0	0,0
Sorbonne Paris Nord	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0
Strasbourg	37,5	62,5	0,0	0,0	0,0
Toulon	49,0	51,0	0,0	0,0	0,0
Toulouse 1 Capitole	33,3	66,7	0,0	0,0	0,0
Tours	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0
Université de Paris (Paris 5)	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0
Université de Paris (Paris 7)	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0
Versailles – Saint Quentin en Yvelines	51,2	48,8	0,0	0,0	0,0
Moyenne	47,9	45,2	6,2	0,4	0,3
Médiane	50,0	47,6	0,0	0,0	0,0

Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 52 universités françaises proposant au moins un enseignement réflexif aux étudiant.e.s inscrit.e.s en licence d'économie-gestion.

 À l'université de Lille, les cours de socio-économie de la quantification représentent 13% des enseignements réflexifs proposés (en ECTS corrigées).

IV. Les universités françaises selon leur degré de pluralisme

Le pluralisme dans les formations d'économie nécessite une perspective multidimensionnelle. Nous avons donc construit un indicateur de pluralisme qui tient compte de cinq dimensions : pluralisme des courants théoriques et paradigmes ; pluralité de thématiques abordées en économie ; ouverture à d'autres disciplines que celles de l'économie et de la gestion ; variété de méthodes pour aborder la discipline ; réflexivité (au sens de capacité à développer des analyses historiques et critiques vis-à-vis de la discipline). L'indicateur composite de pluralisme ainsi construit fournit des résultats intéressants.

Sur la dimension du pluralisme des paradigmes et courants théoriques ce sont les universités de Paris 7, d'Amiens et de Bretagne-Sud qui sont à la pointe, tandis que Toulouse 1 Capitole, Limoges et Polynésie française sont à la traîne.

Sur la dimension de la pluralité des thématiques abordées en économie, ce sont Paris 7, Bourgogne et Le Havre qui sont en tête, tandis que Tours, Toulouse 1 Capitole et La Réunion sont en queue de dimension.

En ce qui concerne l'ouverture aux autres disciplines, ce sont Polytechnique des Hauts-de-France, les Antilles et Corte qui sont à la pointe de cette ouverture dans leur offre de formation de licence, tandis que Gustave Eiffel, Versailles-Saint-Quentin en Yvelines et Franche Comté ont les offres de formation les moins ouvertes.

Sur la dimension de la pluralité des méthodes, ce sont les universités Savoie-Mont Blanc, d'Angers et Aix-Marseille qui sont en tête, tandis que Strasbourg, Paris-Nanterre et Clermont-Ferrand sont, sur cette dimension, les moins pluralistes.

Enfin en matière de réflexivité, ce sont Paris 1, Corte et Polytechnique Hauts-de-France qui sont à la pointe de l'offre de formation, tandis que Tours, Le Mans et Franche-Comté ont les offres de formation les moins réflexives.

Au total, c'est l'université de Paris 7 qui est la plus pluraliste sur toutes ces dimensions, et Toulouse 1 Capitole qui l'est le moins.

Présentation des variables de l'indice de pluralisme

Dans la partie précédente nous avons présenté les cinq dimensions qui permettent de caractériser un possible pluralisme dans l'offre de formation en licence d'économie-gestion.

Le pluralisme, en effet, est une qualité décisive des formations dès lors qu'il ne s'agit pas de transmettre une doctrine univoque, mais de former des citoyens éclairés sur les grandes caractéristiques du capitalisme contemporain à partir d'une palette diversifiée de perspectives, d'objets et de méthodes. Une offre de formation pluraliste nécessite, on l'a dit, (1) une pluralité des courants théoriques, (2) une pluralité de thématiques abordées en cours, (3) une ouverture à d'autres disciplines que celles de l'économie et de la gestion, (4) une variété de méthodes pour aborder la discipline et (5) une réflexivité, c'est-à-dire une capacité historique et critique vis-à-vis de la discipline.

Au-delà de l'analyse descriptive des cinq dimensions présentées ci-dessus, nous avons mené un travail collégial⁶⁶ en vue d'élaborer un indice composite de pluralisme. Chacune des cinq dimensions ci-dessus a ainsi été caractérisée par quelques variables clefs (entre deux et quatre selon les dimensions, voir *infra*), qui ont été normalisées pour construire, d'abord des sous-indices, puis un indice composite global.

Cet indicateur de pluralisme permet en particulier de produire un jugement comparatif global sur la question du pluralisme, entre les offres de formation des différentes licences d'économie-gestion. Les variables qui ont été retenues sont le fruit de ce travail collégial. Elles sont aussi contingentes par le type de données qu'il a été possible de recueillir (voir *supra* partie I du rapport).

Le pluralisme est une qualité décisive des formations dès lors qu'il ne s'agit pas de transmettre une doctrine univoque, mais de former des citoyens sur les grandes caractéristiques du capitalisme contemporain à partir d'une palette diversifiée de perspectives, d'objets et de méthodes.

66. Les dimensions et leur contenu ont été discutés en conseil d'administration de l'AFEP à plusieurs reprises. Des résultats intermédiaires ont été soumis à l'ensemble du conseil d'administration courant 2022, et à l'assemblée générale de juillet 2022. Les décisions finales ont été prises par l'ensemble du groupe de travail.

Dimension 1. Le pluralisme des paradigmes et des courants théoriques

La dimension du pluralisme des paradigmes et des courants théoriques est décrite, dans l'indice, au travers de deux variables.

La part de l'institutionnalisme dans les cours d'économie

L'idée est ici de saisir quantitativement dans quelle mesure et avec quelle ampleur une place est faite aux courants théoriques non *mainstream* (voir partie 3). Plus la part de l'institutionnalisme est élevée dans les cours d'économie, plus l'indice de pluralisme est élevé⁶⁷. Par « cours d'économie », nous entendons ici les cours d'analyse économique et les cours d'économie thématique.

La part des cours optionnels dans les cours d'économie institutionnalistes

Il est important de regarder la part des cours optionnels⁶⁸ dans les cours d'économie institutionnalistes (en % du nombre de cours) : la probabilité qu'un cours soit optionnel ou non témoigne en effet de l'importance plus (obligatoire) ou moins (optionnel) forte accordée par la communauté des enseignant.e.s qui a produit la maquette de licence à ce cours. Plus la part de l'optionnalité est forte pour les cours d'économie institutionnaliste, plus l'indice de pluralisme est faible.

Dimension 2. La pluralité des thématiques

La dimension relative à la pluralité des thématiques est caractérisée, dans l'indice, par quatre variables.

La part des cours thématiques dans l'offre de formation⁶⁹

L'idée ici est de saisir dans quelle mesure l'offre de formation est ouverte à l'économie appliquée et aux différents objets que l'économie étudie (économie internationale, économie du travail, des services, du développement durable, économie des inégalités etc.). Plus la part des cours thématiques est élevée, plus l'indice de pluralisme l'est également.

La part des cours optionnels dans l'offre de cours thématiques

L'optionnalité a ici un sens plus ambigu que dans la dimension précédente : elle peut exprimer un intérêt plus ou moins fort porté au thème, mais elle peut aussi résulter de l'existence, dans

67. Nous sommes conscient.e.s que l'objectif de formations 100% institutionnalistes ne serait pas un objectif « pluraliste » au sens où nous l'entendons dans ce rapport. Mais au vu de la très faible part de l'institutionnalisme dans les cours d'économie (ce que nous avons montré dans la partie 3), que ce soit dans les cours d'analyse économique ou dans les cours d'économie thématique, un plus grand pluralisme serait ici le fruit, *de facto*, de l'augmentation de cette part d'institutionnalisme dans l'offre de formation. Et, pour la même raison, il en ira de même pour la première variable des autres dimensions de notre indice de pluralisme.

68. On rappelle qu'un cours est optionnel s'il est à choisir parmi une liste de cours ou qu'il fait partie d'UE à choix.

69. On le rappelle une fois encore : les données sont fournies en pourcentages des ECTS corrigés.

la maquette, d'un large choix de thèmes différents, nécessitant de recourir à de l'optionnalité. Comme dans la dimension précédente, on retiendra que, plus la part de l'optionnalité est forte (en % du nombre de cours), plus l'indice de pluralisme est faible.

Le nombre de thèmes différents offerts

L'idée, avec la variable du nombre de thèmes offerts dans la maquette, est d'identifier dans quelle mesure les étudiant.e.s ont la possibilité d'étudier une grande variété de thématiques différentes. La pluralité des thématiques se reflète en effet dans le nombre de thèmes différents proposés dans la maquette. On considérera donc que plus le nombre de thèmes différents offerts est élevé, plus l'indice de pluralisme est élevé.

L'indice de variation qualitative (IQV)

L'idée est de mesurer dans quelle mesure les cours thématiques sont équitablement distribués entre eux, en termes d'ECTS. Ou si au contraire, quelques thèmes dominent.

Dimension 3. L'ouverture disciplinaire

L'ouverture disciplinaire (autre que la gestion) est un élément essentiel de l'enseignement pour des étudiant.e.s de licence d'économie et de gestion. Il leur permet tout à la fois de consolider leur culture générale, de prendre conscience des dialogues entre les disciplines, des spécificités éventuelles de l'économie par rapport aux autres sciences sociales et des apports décisifs de ces autres sciences pour la compréhension du système économique. Cette dimension combine plusieurs variables.

La part de l'ouverture disciplinaire dans l'offre de formation⁷⁰

Plus la part de l'offre disciplinaire dans l'offre de formation est élevée, plus l'indice de pluralisme l'est aussi⁷¹.

La part de cours optionnels dans l'ouverture disciplinaire

La probabilité qu'un cours disciplinaire soit optionnel ou non témoigne de l'importance plus ou moins forte accordée à ce cours. Plus la part de l'optionnalité (exprimée en % du nombre de cours) est forte, plus l'indice de pluralisme est faible.

Le nombre de disciplines proposées

L'idée est d'identifier ici encore la variété (ou non) des disciplines présentes dans le cursus de licence en économie gestion. Plus le nombre de disciplines différentes est élevé, plus l'indice de pluralisme est élevé.

70. Hors enseignements de gestion et en % ECTS corrigés.

71. Évidemment, nous ne pensons pas qu'une formation comprenant 100% de cours d'autres disciplines et aucun cours d'économie serait une formation « pluraliste ». En l'état de l'offre de formation en licence, le risque est nettement plus élevé de n'avoir aucun enseignement d'autres disciplines.

L'indice de variation qualitative (IQV)

L'Indice de variation qualitative doit être interprété de la manière suivante : il sera nul si une offre de formation universitaire ne contient aucune – ou une seule – autre discipline proposée. Lorsqu'au contraire, les cours d'ouverture disciplinaire sont parfaitement distribués en termes d'ECTS entre les différentes disciplines proposées, alors l'IQV est de 1. Toutes les configurations entre 0 et 1 sont possibles, selon la forme de la distribution des cours d'ouverture disciplinaire.

Dimension 4. Le pluralisme des méthodes

Le pluralisme des méthodes permet de qualifier le degré de pluralisme d'une offre de formation. Plusieurs variables nous ont permis de l'appréhender.

La part des méthodes qualitatives dans les enseignements méthodologiques

Le recours aux méthodes qualitatives est d'autant plus important que les économistes institutionnalistes considèrent le fait économique comme un fait social comme un autre, nécessitant, pour son analyse, le recours aux méthodes traditionnelles des sciences sociales. Ces cours de méthodes qualitatives comprennent donc *a priori* l'apprentissage à l'observation, aux entretiens et aux archives (voir le *Grand manuel d'économie politique* de l'AFEP publié en 2023). Plus la part des méthodes qualitatives est élevée, plus l'indice de pluralisme est élevé.

La part de la statistique dans les enseignements quantitatifs

L'économie doit pouvoir s'appuyer sur des méthodes quantitatives, en particulier lorsque celles-ci aident à donner à lire le réel. On retient comme élément d'une offre pluralisme, la possibilité pour les étudiant.e.s d'avoir accès à des cours de statistiques descriptives, des cours alliant mathématiques et statistiques ou encore des cours d'analyse des données, ce que nous avons appelé plus haut « les méthodes quantitatives non *mainstream* » : plus la part de ces enseignements *non-mainstream* (en % des ECTS corrigés) sont nombreux dans les enseignements quantitatifs, plus le degré de pluralisme est élevé⁷².

72. Évidemment ici encore, nous ne pensons pas qu'une formation comprenant 100% de statistiques et aucun cours d'économétrie serait une formation « pluraliste ». En l'état de l'offre de formation en licence, cette situation ne risque pas de se produire, nous permettant de calculer ainsi notre indice de pluralisme.

Dimension 5. La réflexivité dans les pratiques d'enseignement

Toute discipline devrait être en capacité de faire un retour historique et critique sur elle-même. La réflexivité est une manière de dénaturiser les résultats de la science économique, d'en resituer les controverses dans le temps et dans l'espace. On a caractérisé ici la réflexivité par le biais de trois variables.

La part des cours réflexifs dans l'offre de formation

Les cours réflexifs recouvrent les cours d'histoire de la pensée économie, l'histoire économique, les théories économiques, la sociologie de la quantification et l'épistémologie. Plus leur part (en % des ECTS corrigés) est élevée, plus l'indice de pluralisme l'est aussi.

Le degré d'optionalité des cours réflexifs

Comme dans le cas des dimensions *supra*, on considérera que plus cette part (en % du nombre de cours optionnels dans les cours réflexifs) est élevée, plus l'indice de pluralisme est faible.

Le nombre de matières différentes dans l'offre de cours réflexifs

L'idée est de quantifier dans quelle mesure la réflexivité d'un cursus est appréhendée par une seule matière (l'histoire de la pensée ou l'histoire économique, par exemple) ou si cette réflexivité est, elle-même, plurielle.

La réflexivité est une manière de dénaturiser les résultats de la science économique, d'en resituer les controverses dans le temps et dans l'espace.

Tableau récapitulatif des cinq dimensions de l'indice de pluralisme

La composition de l'indice de pluralisme est résumée dans le tableau 33 ci-dessous.

TABLEAU 33. COMPOSITION DE L'INDICE DE PLURALISME

	DIMENSION	Variable 1	Variable 2	Variable 3	Variable 4
Dimension 1	Pluralisme des paradigmes, des courants théoriques	Part de l' institutionnalisme dans les cours d'économie (analyse économique et économie thématique) (ECTS corrigés)	% de cours optionnels dans les cours d'économie institutionnalistes (analyse économique et économie thématique) (nombre de cours)		
Dimension 2	Pluralité des thématiques	Part des cours thématiques dans l'offre de formation hors enseignements de gestion (ECTS corrigés)	% de cours optionnels dans les cours d'économie thématique (nombre de cours) (Quelle est la probabilité que le cours soit optionnel ?)	Nombre de thèmes	IQV
Dimension 3	Ouverture disciplinaire	Part des cours d'ouverture disciplinaire dans l'offre de formation hors enseignements de gestion (ECTS corrigés)	% de cours optionnels dans les cours d'ouverture disciplinaire (nombre de cours)	Nombre de disciplines	IQV
Dimension 4	Pluralisme des Des méthodes	Part des cours de méthodes qualitatives dans les cours de méthodes (ECTS corrigés)	Part des cours statistiques dans les cours de méthodes quantitatives (ECTS corrigés)		
Dimension 5	Réflexivité	Part des cours de réflexivité dans l'offre de formation hors enseignements de gestion (ECTS corrigés)	% de cours optionnels dans les cours réflexifs (nombre de cours)	Nombre de matières réflexives différentes	

Source : les membres du groupe de travail.

La normalisation et la pondération des variables

1. Le principe de la normalisation

L'élaboration de l'indicateur composite de pluralisme nécessite d'agrèger l'ensemble des variables dans chaque dimension et d'agrèger ensuite les dimensions entre elles. On a procédé assez banalement⁷³ par normalisation comparative, en attribuant, pour chaque variable, 0 à l'université ayant la plus faible performance sur cette variable, et 1 à l'université ayant obtenu la meilleure performance.

Ainsi, par exemple, l'université de Limoges ou celle de la Polynésie française n'offrent aucun cours d'économie institutionnaliste dans leur licence d'économie-gestion. Le score qui correspond à leur 0 % sera donc de 0. En revanche, Paris 7 a une part de cours d'économie institutionnaliste dans les cours d'économie de 32,4 %, soit la part maximale observée parmi toutes les universités françaises. Son score sera donc, sur cette variable, de 1. Les scores des toutes les universités seront ainsi, sur chaque variable, compris entre 0 et 1. Par proportionnalité, l'université Picardie Jules-Verne (Amiens) dont l'offre d'économie institutionnaliste dans les cours d'économie est de 29,7 % se voit attribuer, sur cette variable, le score de 0,92. De même, l'université de Lille, dont la part d'économie institutionnaliste dans les cours d'économie est de 15,3 %, se voit attribuer, sur cette variable, le score de 0,47.

2. Les pondérations

Cette normalisation permet ensuite de calculer des moyennes arithmétiques pondérées dans chacune des dimensions. Ainsi par exemple, pour la dimension « pluralisme des paradigmes et des courants », on procède à une moyenne pondérée des deux variables « part de l'institutionnalisme dans les cours d'économie » et « part des cours optionnels dans les cours d'économie institutionnaliste ». Dans le tableau 34, on présente les pondérations retenues pour les variables de chaque dimension⁷⁴.

73. C'est la procédure par exemple utilisée par le Programme des Nations-Unies pour le développement (Pnud) pour normaliser l'indice de développement humain.

74. Les tests de sensibilité que nous avons réalisés suggèrent que les pondérations ont peu d'effets sur les classements finaux.

TABLEAU 34. PONDÉRATION DES VARIABLES DE CHAQUE DIMENSION COMPOSANT DE L'INDICE DE PLURALISME

Dimension	Variable 1	Variable 2	Variable 3	Variable 4	TOTAL
Pluralisme des paradigmes, des courants théoriques	Part de l'économie l'institutionnalisme dans les cours d'économie (ECTS corrigés)	% de cours optionnels dans les cours d'économie institutionnaliste (nombre de cours)			
Coefficient de pondération	75 %	25 %			100 %
Pluralité des thématiques	Part des cours thématiques dans l'offre de formation hors enseignements de gestion (ECTS corrigés)	% de cours optionnels dans les cours d'économie thématique (nombre de cours)	Nombre de thèmes	IQV	
Coefficient de pondération	50 %	20 %	20 %	10 %	100 %
Ouverture disciplinaire	Part des cours d'ouverture disciplinaire dans l'offre de formation hors enseignements de gestion (ECTS corrigés)	% de cours optionnels dans les cours d'ouverture disciplinaire (nombre de cours)	Nombre de disciplines	IQV	
Coefficient de pondération	35 %	35 %	15 %	15 %	100 %
Pluralisme des Des méthodes	Part des cours de méthodes qualitatives dans les cours de méthode (ECTS corrigés)	Part des cours de statistique dans les cours de méthodes quantitatives (ECTS corrigés)			
Coefficient de pondération	50 %	50 %			100 %
Réflexivité	Part des cours réflexifs dans l'offre de formation hors enseignements de gestion (ECTS corrigés)	% de cours optionnels dans les cours réflexifs (nombre de cours)	Nombre de matières réflexives différentes		
Coefficient de pondération	70 %	15 %	15 %		100 %

Source : les membres du groupe de travail.

Par exemple, nous avons retenu pour la dimension 1 du pluralisme des paradigmes et des courants théoriques un poids de 75 % pour la variable « part de l'institutionnalisme dans l'offre de formation en analyse économique » et de 25 % pour la part de ces cours optionnels. Dans ces conditions, on obtient, pour la Bretagne-Sud :

- score de la variable 1 = 0,96 (31,0 % des cours d'économie sont institutionnalistes)
- score de la variable 2 = 0,23 (76,9 % des cours institutionnalistes sont optionnels)
- score de la dimension 1 = 0,78 = (0,96 * 0,75) + (0,23*0,25)

Les dimensions sont ensuite agrégées entre elles selon une moyenne arithmétique simple non pondérée : autrement dit, nous accordons autant d'importance à chacune des cinq dimensions qui composent l'indicateur de pluralisme.

Par exemple, puisque les scores normalisés des cinq dimensions du pluralisme de la Bretagne Sud sont respectivement de 0,78, 0,37, 0,34, 0,39 et 0,56, nous obtenons un score total de pluralisme pour la Bretagne Sud de $(0,78 + 0,37 + 0,34 + 0,39 + 0,56)/5 = 0,49$.

Les résultats de l'indice de pluralisme

1. Les scores par dimensions

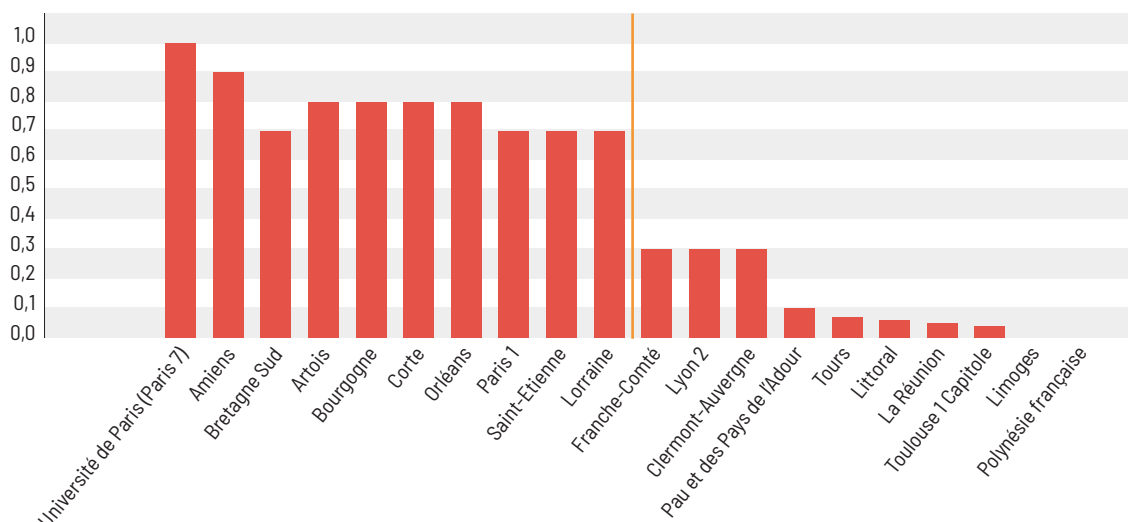
On présente ici les scores de pluralisme des universités dimension par dimension. Ces scores sont, on le rappelle, compris entre 0 et 1.

Dimension 1. Le pluralisme des paradigmes et des courants théoriques

Sur la dimension 1 qui combine les deux variables : « part de cours institutionnalistes dans l'offre d'économie » et « degré d'optionalité des cours d'économie institutionnalistes », on obtient des résultats très contrastés : ils varient en effet de 1 à l'Université Paris 7 (signifiant que Paris 7 offre le pluralisme de paradigmes le plus élevé en France) à 0 en Polynésie française ou à Limoges (ce qui signifie que ces deux universités offrent le moins de pluralisme de paradigmes)(tableau 35).


Dans le graphique 41, on retient les dix meilleurs scores sur le pluralisme des paradigmes et des courants théoriques (Paris 7, Amiens, Bretagne-Sud, Artois, Bourgogne, Corte, Orléans, Paris 1, Saint-Etienne et Lorraine), et les dix scores les plus médiocres sur cette dimension (Franche-Comté, Lyon 2, Clermont-Auvergne, Pau et Pays de l'Adour, Tours, Le Littoral, La Réunion, Toulouse 1 Capitole, Limoges et Polynésie française).

**GRAPHIQUE 41 . SCORE DES UNIVERSITÉS SELON LES DIMENSIONS.
DIMENSION 1 : « PLURALISME DES PARADIGMES », SCORES EXTRÊMES**



Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

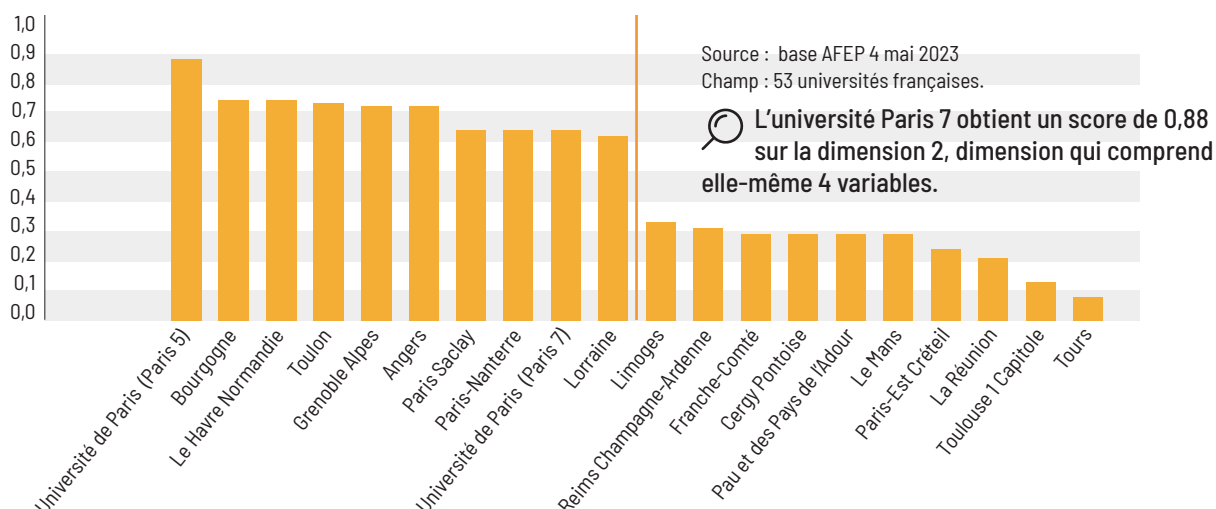
 L'université Paris 7 obtient un score sur la dimension « pluralisme des paradigmes, comprenant 2 variables, de 1.

Dimension 2. La pluralité des thématiques

La dimension 2 porte sur la pluralité des thématiques et combine quatre variables (voir *supra*). La normalisation permet de produire un indice pour cette dimension avec les scores contrastés selon les universités : l'Université Paris 7 obtient un score de 0,88, l'université de Bourgogne, un score de 0,74, tandis que l'université de Tours n'obtient qu'un score de 0,08 et celle de Toulouse 1 Capitole, de 0,13 (tableau 35, pages 146-147).


Dans le graphique 42, on retient les dix meilleurs scores concernant la pluralité des thématiques (Paris 7, Bourgogne, Le Havre, Toulon, Grenoble-Alpes, Angers, Paris-Saclay, Paris-Nanterre, Paris 5 et Lorraine), ainsi que les dix scores les plus médiocres sur cette dimension (Limoges, Reims-Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Cergy-Pontoise, Pau et Pays de l'Adour, Le Mans, Paris-Est Créteil, La Réunion, Toulouse 1 Capitole et Tours).

**GRAPHIQUE 42. SCORE DES UNIVERSITÉS SELON LA DIMENSION 2 :
« PLURALITÉ DES THÉMATIQUES », SCORES EXTRÊMES**



Source : base AFEP 4 mai 2023

Champ : 53 universités françaises.

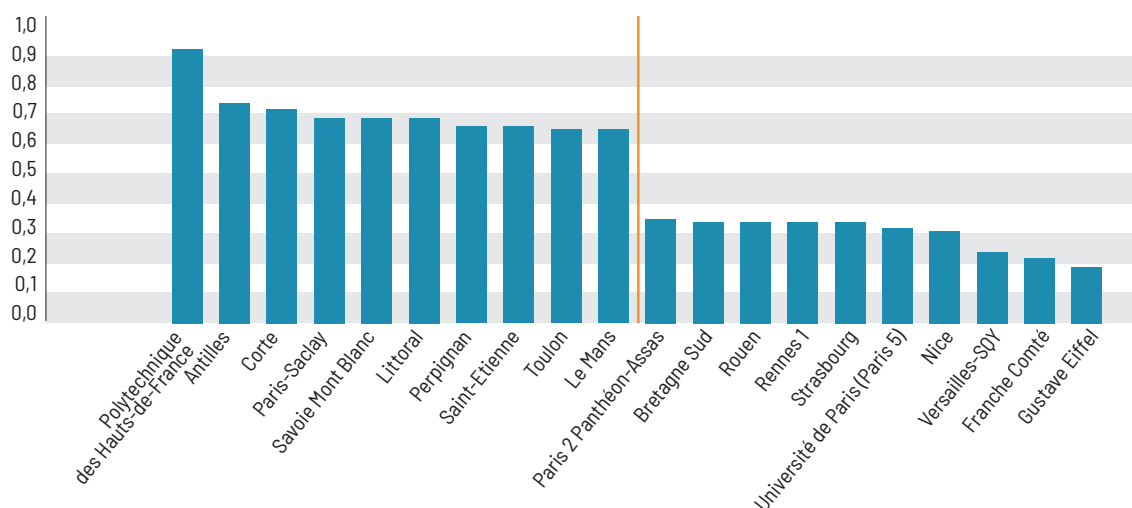
 L'université Paris 7 obtient un score de 0,88 sur la dimension 2, dimension qui comprend elle-même 4 variables.

Dimension 3. L'ouverture disciplinaire


La dimension 3 qui évalue le degré d'ouverture disciplinaire, combine, elle aussi, quatre variables (voir *supra*). L'indice composite de cette dimension a des scores également contrastés. C'est cette fois la licence économie-gestion de l'université Polytechnique des Hauts-de-France qui obtient le meilleur score (0,92) tandis que la licence de l'université Gustave Eiffel obtient le score le plus faible (0,19) (tableau 35).

Le graphique 43 présente les dix meilleurs scores concernant l'ouverture disciplinaire (Polytechnique des Hauts-de-France, les Antilles, Corte, Paris-Saclay, Savoie Mont-Blanc, Le Littoral, Perpignan, Saint-Etienne, Toulon et Le Mans), ainsi que les dix scores les plus faibles sur l'ouverture disciplinaire (Paris 2, Bretagne-Sud, Rouen, Rennes 1, Strasbourg, Paris 5, Nice, Versailles-SQY, Franche-Comté et Gustave Eiffel).

GRAPHIQUE 43. SCORE DES UNIVERSITÉS SELON LA DIMENSION 3 : « OUVERTURE DISCIPLINAIRE », SCORES EXTRÊMES



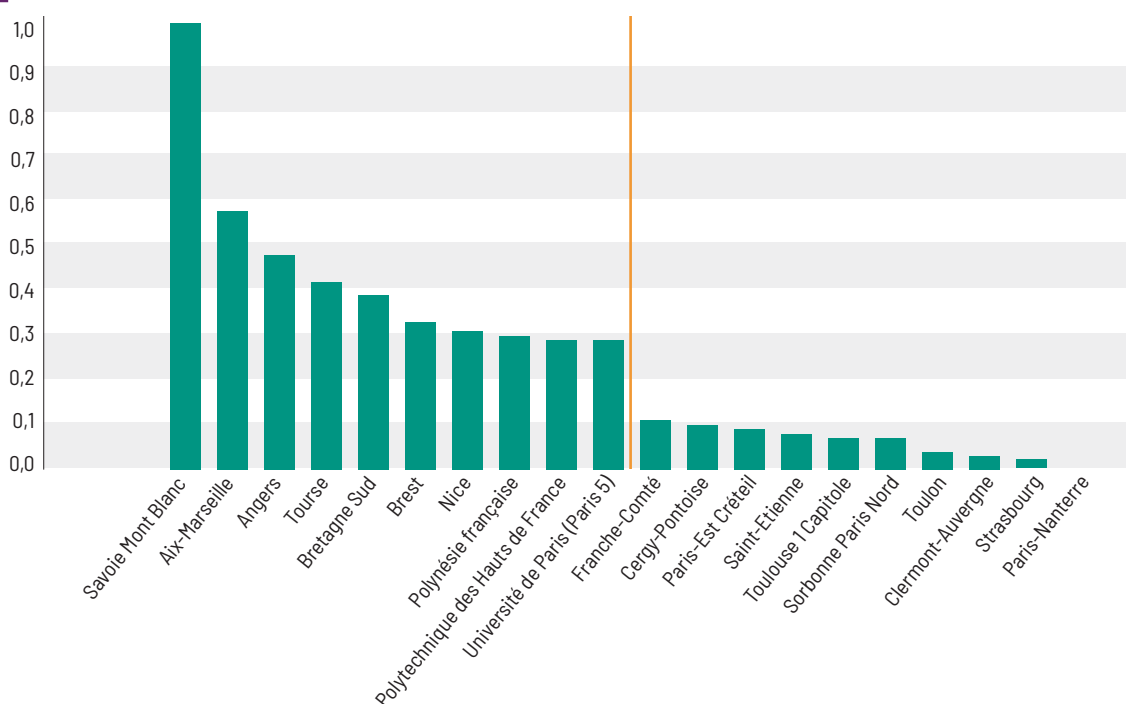
Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

 L'université Polytechnique des Hauts-de-France obtient un score sur la dimension 3 de 0,92.


Dimension 4. Le pluralisme des méthodes

L'indice de la dimension 4, qui porte sur le pluralisme des méthodes, combine deux variables : la part des cours de méthodes qualitatives dans les cours de méthode et la part des cours de statistique dans les cours de méthodes quantitatives (voir *supra*). La situation de l'université Savoie-Mont Blanc est assez particulière car les deux scores d'ouverture disciplinaire y sont maximaux (1,00), loin devant l'université Aix-Marseille (0,58), tandis qu'à l'université Paris-Nanterre ou encore à l'université de Strasbourg, les scores du pluralisme des méthodes y sont les plus faibles (respectivement 0,00 et 0,02) (graphique 44 et tableau 35).

GRAPHIQUE 44. SCORE DES UNIVERSITÉS SELON LA DIMENSION 4 : « PLURALISME MÉTHODOLOGIQUE », SCORES EXTRÊMES



Source : base AFEP 11 avril 2023
Champ : 53 universités françaises.

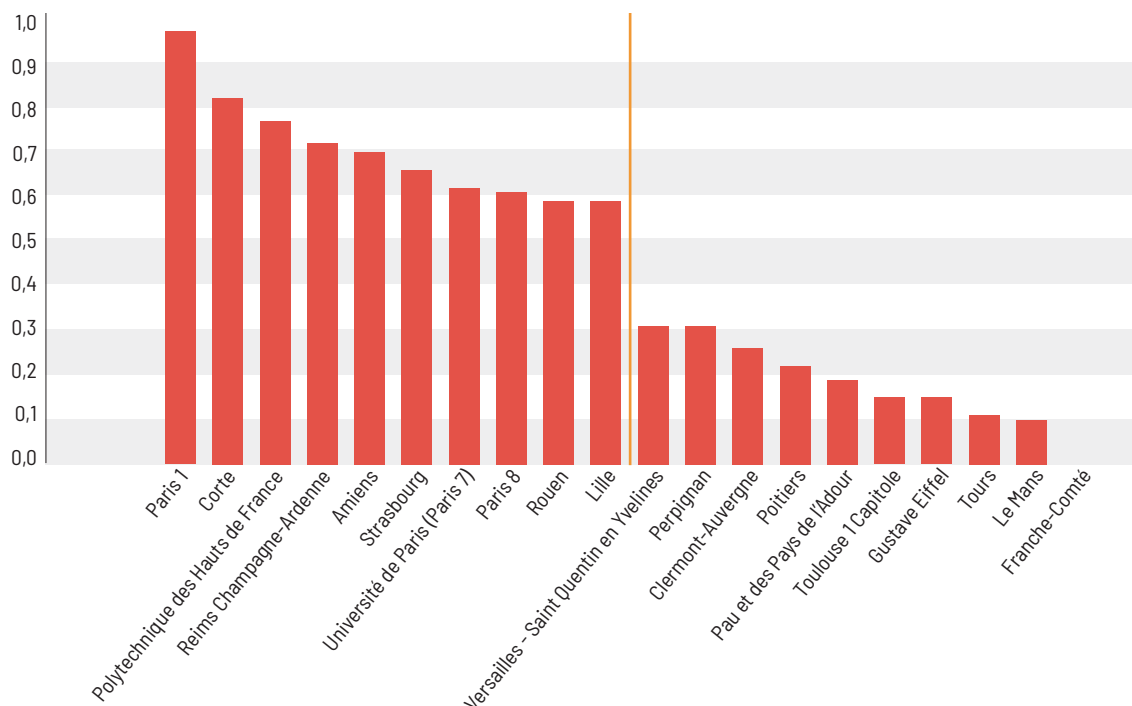
 L'université Savoie Mont Blanc obtient un score sur la dimension 4 de 1,00.

Dimension 5. La réflexivité dans les pratiques d'enseignement


Enfin, l'indice composite de la dimension 5 portant sur la réflexivité combine, on le rappelle, trois variables (voir *supra*). C'est l'université Paris 1 qui obtient le meilleur score de 0,98, suivi par l'université de Corte avec un score de 0,83, tandis que l'université de Franche-Comté ou encore celle du Mans obtiennent les scores les plus faibles sur la dimension 5 « réflexivité » (respectivement 0,0 et 0,1) (tableau 35).

Le graphique 45 présente les dix meilleurs scores concernant la réflexivité (Paris 1, Corte, Polytechnique des Hauts-de-France, Reims, Amiens, Strasbourg, Paris 7, Paris 8, Rouen, Lille), ainsi que les dix scores les plus faibles concernant la réflexivité (Versailles-Saint Quentin en Yvelines, Perpignan, Clermont-Auvergne, Poitiers, Pau et Pays de l'Adour, Toulouse 1 Capitole, Gustave Eiffel, Tours, Le Mans, Franche-Comté).

GRAPHIQUE 45. SCORE DES UNIVERSITÉS SELON LA DIMENSION 5 : « RÉFLEXIVITÉ », SCORES EXTRÊMES



Source : base AFEP 4 mai 2023
Champ : 53 universités françaises.

 L'université de Paris 1 obtient un score sur la dimension 5 de 0,98.

Comparaison globale des universités

1. La décomposition du score de pluralisme des universités

Le tableau 35 présente chaque université selon sa position relative sur chacune des dimensions de l'indice de pluralisme.

De manière générale, les universités mal scorées le sont *dans toutes les dimensions du pluralisme*. Si par exemple Toulouse 1 Capitole (dernière sur l'indice de pluralisme) est classée 26^e sur 53 universités pour l'ouverture disciplinaire, elle est au mieux 48^e sur *toutes les autres* dimensions. Le meilleur score de l'université de Franche-Comté (avant dernière sur l'indice de pluralisme) est 44^e sur 53 universités sur la dimension du pluralisme des paradigmes. C'est d'ailleurs l'université qui a le score le plus faible en réflexivité. L'université de Limoges (49^e sur 53 en indice de pluralisme) obtient son meilleur score de 28^e en pluralisme des méthodes. Sur toutes les autres dimensions du pluralisme, l'université de Limoges est classée au mieux à la 38^e place et est même parmi les moins bien scorées de toutes les universités françaises en pluralisme des paradigmes (52^e sur 53).

Parmi les universités les moins pluralistes, certaines sont mal scorées dans la plupart des dimensions, mais pas toutes. Ainsi, l'université de Tours (51^e sur 53 en indice de pluralisme) est 32^e en ouverture disciplinaire et 4^e en pluralisme des méthodes. En revanche, sur les trois autres dimensions du pluralisme elle est, au mieux, 48^e. L'université de Polynésie (45^e sur 53 en indice de pluralisme) est 8^e en termes de pluralisme des méthodes et 18^e en pluralisme des thématiques. En revanche, elle est au mieux 34^e sur les trois autres dimensions, et elle est même la dernière en pluralisme des paradigmes. L'université de Strasbourg est, certes, 6^e en réflexivité. En revanche, elle ne dépasse pas la 38^e place pour les quatre autres dimensions, et est même 52^e en pluralisme des méthodes.

Dans le milieu de classement, les offres de formation sont contrastées. Ainsi de l'université de Nice qui est 30^e sur 53 en indice de pluralisme avec des résultats contrastés selon les dimensions : certes, elle est 7^e en pluralisme des méthodes et 11^e en pluralisme des thématiques, mais elle est en 30^e place tant pour le pluralisme des paradigmes que pour la réflexivité, et elle occupe même la 50^e place sur 53 en ouverture disciplinaire. L'université Aix-Marseille, qui a un score global comparable (26^e sur 53 en indice de pluralisme), est certes 2^e en pluralisme des méthodes et 16^e en ouverture disciplinaire, mais occupe la 39^e place en pluralisme des paradigmes, la 40^e en réflexivité et la 43^e place en pluralité des thématiques.


De manière générale, aucune université n'est bien classée sur toutes les dimensions. En tête de classement, l'université Paris 7 (1^{ère} sur l'indice de pluralisme) est très bien scorée sur trois dimensions (entre la 1^{ère} et la 7^e place) ; elle est en outre 22^e sur l'ouverture disciplinaire, mais n'occupe que la 43^e place de notre indice en matière de pluralisme des méthodes. L'université de Corte (2^e sur l'indice de pluralisme) est bien scorée partout (entre la 2^e et la 14^e place) mis à part sur la pluralité des thématiques où elle occupe la 26^e place. L'université Polytechnique des Hauts-de-France (3^e sur l'indice de pluralisme) est très bien classée en ouverture disciplinaire (1^{ère}), en réflexivité (3^e) et en pluralisme des méthodes (9^e), mais l'est moins en pluralisme des paradigmes (19^e) et en pluralité des thématiques (23^e). Quant à l'université de Savoie, quatrième du classement de l'indice de pluralisme, elle est mal classée sur la dimension pluralisme des paradigmes (31^e), ainsi que sur la réflexivité (33^e) et un peu moins mal classée sur le pluralisme des thématiques (20^e). Elle est poussée au sommet du classement par les méthodes et notamment les méthodes qualitatives (1^{ère}) et par son ouverture disciplinaire (5^e).

**Les universités mal scorées sur l'indice de pluralisme
le sont dans toutes les dimensions du pluralisme.**

TABLEAU 35. LES UNIVERSITÉS SELON LES SCORES DE CHACUNE DES CINQ DIMENSIONS DE L'INDICE DE PLURALISME, CLASSÉES EN FONCTION DE LEUR SCORE À L'INDICE COMPOSITE

UNIVERSITÉ	DIM 1 Pluralisme para- digmes & courants		DIM 2 Pluralisme thématiques		DIM 3 Ouverture disciplinaire		DIM 4 Pluralisme des méthodes		DIM 5 Degré de réflexivité		INDICE DE PLURALISME	
	Score	Classement	Score	Classement	Score	Classement	Score	Classement	Score	Classement	Score	Classement
Université de Paris (Paris 7)	1,00	1	0,88	1	0,56	22	0,12	43	0,62	7	0,64	1
Corte	0,76	6	0,49	26	0,72	3	0,26	14	0,83	2	0,61	2
Polytechnique des Hauts-de-France	0,58	19	0,50	23	0,92	1	0,29	9	0,77	3	0,61	3
Savoie Mont- Blanc	0,43	31	0,53	20	0,69	5	1,00	1	0,37	33	0,60	4
Amiens	0,91	2	0,60	13	0,36	43	0,27	11	0,71	5	0,57	5
Paris 1	0,73	8	0,56	14	0,37	40	0,13	41	0,98	1	0,55	6
Angers	0,62	15	0,72	6	0,53	23	0,48	3	0,36	34	0,54	7
Lorraine	0,70	10	0,62	10	0,60	15	0,20	26	0,51	22	0,53	8
Bourgogne	0,77	5	0,74	2	0,53	24	0,21	23	0,36	35	0,52	9
Paris-Saclay	0,56	24	0,64	7	0,69	4	0,20	27	0,52	21	0,52	10
Artois	0,77	4	0,47	29	0,61	13	0,18	33	0,55	16	0,51	11
Le Havre Normandie	0,52	26	0,74	3	0,56	21	0,25	16	0,47	24	0,51	12
Bretagne Sud	0,78	3	0,37	37	0,34	45	0,39	5	0,56	15	0,49	13
Reims Champagne-Ardenne	0,69	11	0,31	45	0,57	18	0,13	42	0,72	4	0,49	14
Evry	0,63	14	0,47	28	0,56	19	0,18	31	0,59	11	0,48	15
Perpignan	0,68	12	0,54	17	0,66	7	0,21	25	0,31	45	0,48	16
Caen	0,51	27	0,52	22	0,56	20	0,16	36	0,58	12	0,47	17
Lille	0,50	28	0,61	12	0,40	35	0,26	15	0,59	10	0,47	18
Paris-Nanterre	0,59	18	0,64	8	0,60	14	0,00	53	0,55	17	0,47	19
Antilles	0,49	29	0,56	15	0,74	2	0,15	38	0,38	32	0,46	20
Toulon	0,37	38	0,73	4	0,65	9	0,04	50	0,50	23	0,46	21
Grenoble Alpes	0,58	20	0,72	5	0,41	33	0,14	40	0,39	31	0,45	22
Montpellier	0,43	32	0,44	31	0,58	17	0,26	13	0,53	19	0,45	23
Nantes	0,59	17	0,53	19	0,61	12	0,17	34	0,32	42	0,44	24
Poitiers	0,68	13	0,41	33	0,62	11	0,26	12	0,23	47	0,44	25

Source : base AFEP 4 mai 2023
 Champ : 53 universités françaises.

 **L'université Toulouse 1 Capitole a l'indice de pluralisme (0,18) le plus faible (53^e au classement de cet indice). Toulouse 1 Capitole est 51^e sur 53 universités pour la dimension 1 (pluralisme des paradigmes), 52^e pour la dimension 2 (pluralité des thématiques), 26^e sur la dimension 3 (ouverture disciplinaire), 48^e sur la dimension 4 (pluralisme des méthodes) et 49^e sur la dimension 5 (réflexivité).**

Aix-Marseille	0,33	39	0,33	43	0,59	16	0,58	2	0,32	40	0,43	26
Orléans	0,74	7	0,43	32	0,45	28	0,22	21	0,32	41	0,43	27
Paris 8	0,57	23	0,37	36	0,38	36	0,22	22	0,61	8	0,43	28
Université de Paris (Paris 5)	0,31	42	0,64	9	0,32	49	0,29	10	0,58	13	0,43	29
Nice	0,44	30	0,62	11	0,31	50	0,31	7	0,40	30	0,42	30
Saint-Etienne	0,73	9	0,33	42	0,66	8	0,08	47	0,33	39	0,42	31
Littoral	0,07	49	0,48	27	0,69	6	0,23	18	0,56	14	0,41	32
Rouen	0,55	25	0,40	34	0,34	46	0,19	30	0,59	9	0,41	33
Brest	0,38	37	0,50	25	0,37	41	0,33	6	0,36	36	0,39	34
Sorbonne Paris Nord	0,57	22	0,50	24	0,37	38	0,07	49	0,44	26	0,39	35
Rennes 1	0,41	36	0,56	16	0,34	47	0,20	29	0,41	28	0,38	36
Bordeaux	0,32	41	0,34	41	0,43	31	0,22	19	0,54	18	0,37	37
Lyon 2	0,29	45	0,45	30	0,49	27	0,16	35	0,44	27	0,37	38
Paris-Est Créteil	0,60	16	0,24	50	0,44	30	0,09	46	0,40	29	0,35	39
Cergy-Pontoise	0,42	33	0,29	47	0,38	37	0,10	45	0,53	20	0,34	40
Le Mans	0,41	35	0,29	49	0,65	10	0,24	17	0,11	52	0,34	41
Strasbourg	0,33	40	0,37	38	0,34	48	0,02	52	0,66	6	0,34	42
Paris 2 Panthéon-Assas	0,31	43	0,34	40	0,35	44	0,22	20	0,45	25	0,33	43
Gustave Eiffel	0,58	21	0,52	21	0,19	53	0,18	32	0,15	50	0,32	44
Polynésie française	-	53	0,53	18	0,41	34	0,30	8	0,35	37	0,32	45
Versailles - Saint Quentin en Yvelines	0,41	34	0,36	39	0,24	51	0,16	37	0,31	44	0,29	46
Clermont-Auvergne	0,28	46	0,38	35	0,36	42	0,03	51	0,26	46	0,26	47
La Réunion	0,06	50	0,21	51	0,52	25	0,21	24	0,31	43	0,26	48
Limoges	0,00	52	0,33	44	0,37	39	0,20	28	0,35	38	0,25	49
Pau et des Pays de l'Adour	0,13	47	0,29	48	0,45	29	0,15	39	0,19	48	0,24	50
Tours	0,07	48	0,08	53	0,42	32	0,42	4	0,11	51	0,22	51
Franche-Comté	0,29	44	0,29	46	0,22	52	0,11	44	0,00	53	0,18	52
Toulouse 1 Capitole	0,04	51	0,13	52	0,50	26	0,07	48	0,15	49	0,18	53

DES RELATIONS ENTRE LES DIMENSIONS DU PLURALISME


Trois dimensions de l'indice de pluralisme sont corrélées positivement et significativement (au seuil de 1%) entre elles : ce sont les dimensions 1 (pluralisme des paradigmes), 2 (pluralité des thématiques) et 5 (réflexivité). Ce résultat est intéressant : les étudiant.e.s qui se voient proposer une plus grande pluralité de paradigmes ont des chances d'étudier une plus grande pluralité de thématiques, et d'être initié.e.s à une plus grande réflexivité.

**TABLEAU 36. CORRÉLATION ENTRE LES DIFFÉRENTES
DIMENSIONS DE L'INDICE DE PLURALISME**

	Dim 2	Dim 3	Dim 4	Dim 5
Dim 1	0,49 ***	(0,21)	(-0,6)	0,44 ***
Dim 2		(0,19)	(0,04)	0,36 ***
Dim 3			(0,17)	(0,19)
Dim 4				(-0,09)

Source : base AFEP 4 mai 2023.

Champ : 53 universités françaises.

 Le coefficient de corrélation entre les dimensions 1 et 2 de l'indice de pluralisme est positif (égal à 0,49) et significatif (au seuil de 1%). Le coefficient de corrélation entre les dimensions 1 et 3, égal à 0,21, n'est pas significativement différent de 0.

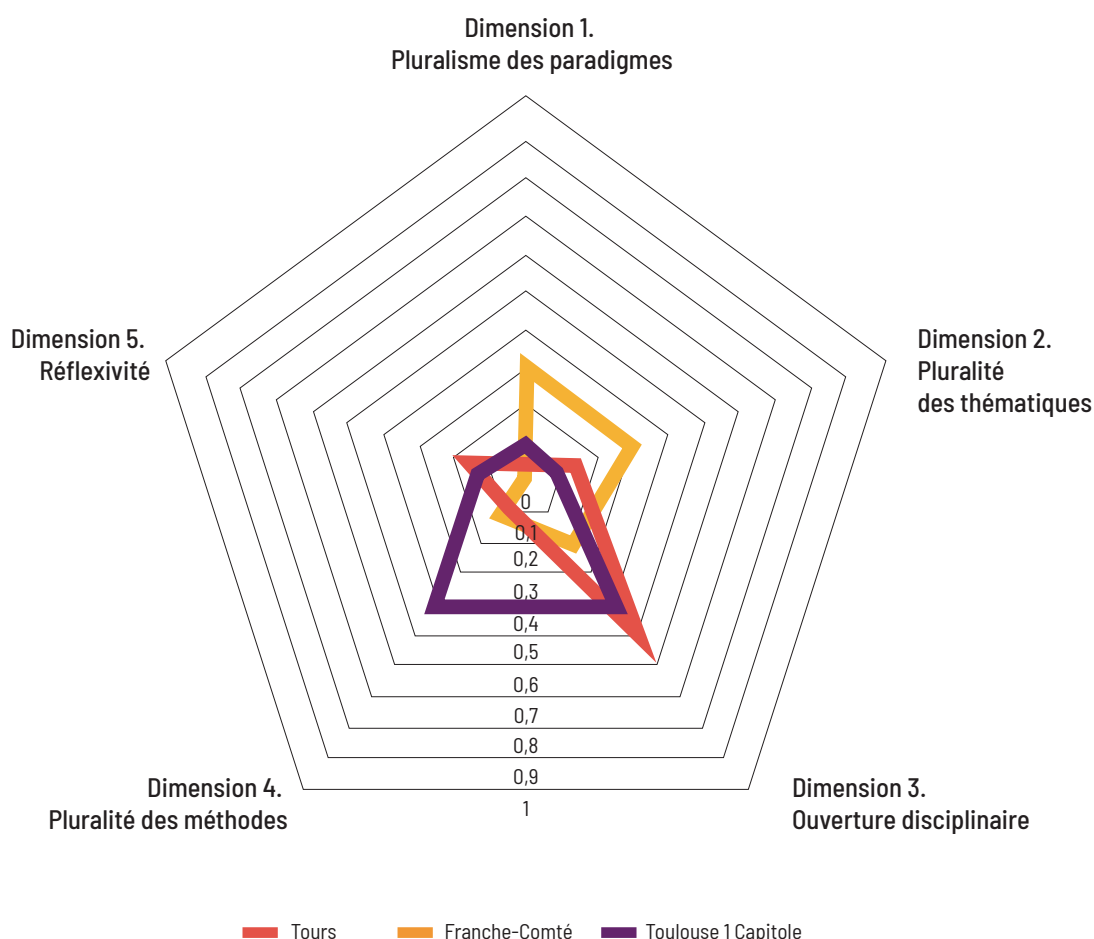
Focus sur l'indice de pluralisme de quelques universités

Nous avons classé les universités selon le score global qu'elles obtenaient avec l'indice de pluralisme. Selon cet indice, les offres de formation sont les plus pluralistes dans les universités Paris 7, de Corte, Polytechnique des Hauts-de-France, Savoie Mont Blanc, d'Amiens, Paris 1 et d'Angers. Tandis que les formations les moins pluralistes sont celles de Toulouse 1 Capitole, Franche-Comté, Tours, Pau et les Pays de l'Adour, Limoges, La Réunion et Clermont-Auvergne.

Il est possible de se centrer sur les universités ayant les scores extrêmes, en décomposant cet indicateur de pluralisme dimension par dimension.

Ainsi, dans les trois universités aux scores de pluralisme les plus médiocres (Toulouse 1 Capitole, Franche-Comté et Tours), aucune dimension n'a un score n'excédant 0.5. En outre, les dimensions les plus faibles sont sur la réflexivité (dimension 5) et sur le pluralisme des paradigmes (dimension 1).

GRAPHIQUE 46. LES PROFILS DES UNIVERSITÉS LES MOINS PLURALISTES

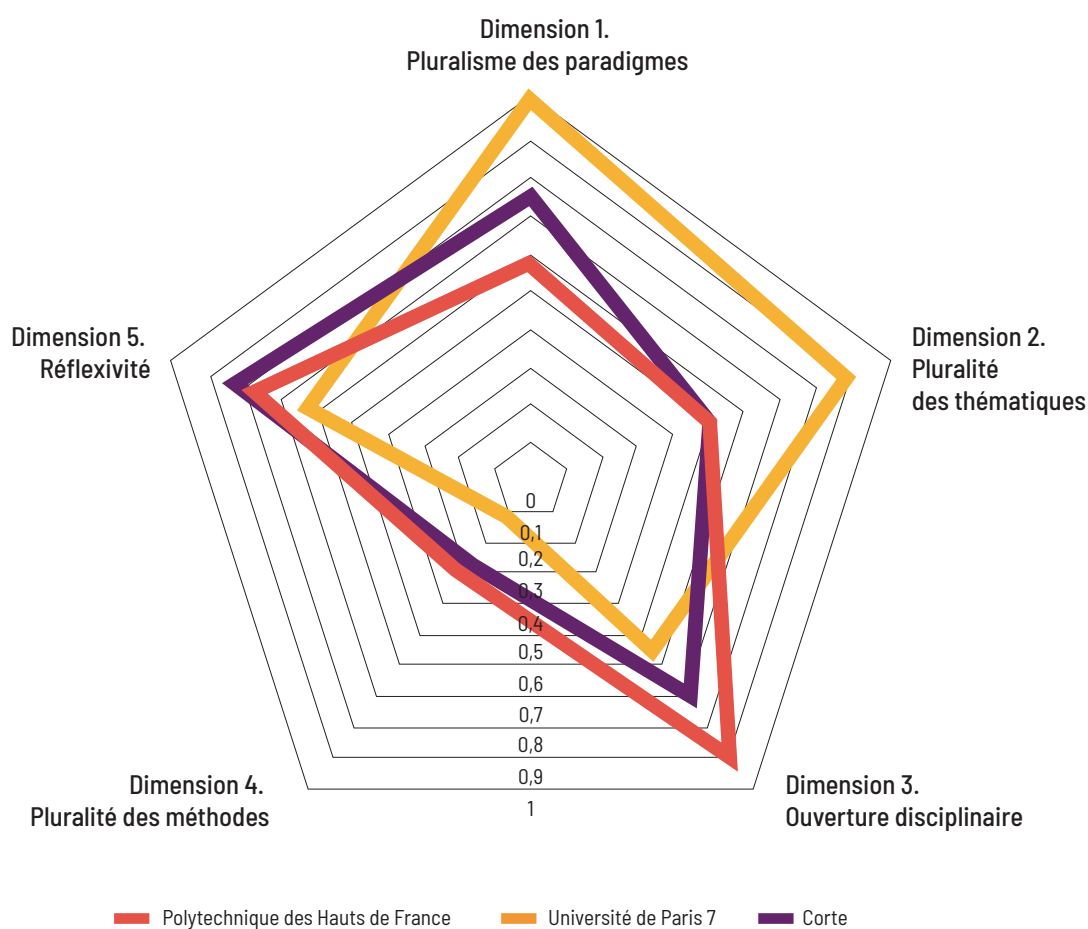


Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

En revanche, les universités ayant les meilleurs scores de pluralisme connaissent un spectre plus large de positionnements quant au pluralisme :

- L'université Paris 7 obtient parmi les meilleurs scores sur la dimension du pluralisme des paradigmes (dimension 1) et sur celle de la pluralité des thématiques (dimension 2), donc sur l'ensemble des variables liées aux cours d'économie proprement dit.
- L'université Polytechnique des Hauts-de-France obtient un excellent score tiré par l'ouverture disciplinaire (dimension 3) et la réflexivité.
- L'université de Corte a un profil marqué par de très bons scores sur les dimensions de l'ouverture disciplinaire (dimension 3) et de la réflexivité (dimension 5).

GRAPHIQUE 47. LES PROFILS DES UNIVERSITÉS LES PLUS PLURALISTES



Source : base AFEP 4 mai 2023.
Champ : 53 universités françaises.

Au total, notre étude montre que les universités françaises ne sont pas égales face au pluralisme. Bien-sûr certaines d'entre elles se démarquent avec des profils relativement plus pluralistes que d'autres sur les cinq dimensions que nous avons identifiées : pluralisme des paradigmes, pluralité des thématiques, ouverture disciplinaire, pluralité des méthodes et réflexivité. Mais d'autres sont particulièrement fermées à toute dimension de ce qui constitue, selon l'AFEP, une offre de formation pluraliste. Cela est un problème pour la formation des futur.e.s économistes et des futur.e.s citoyen.ne.s : comment donner envie - et permettre - aux jeunes de comprendre le monde si elles et ils n'ont pas en main une pluralité de perspectives, si elles et ils ne connaissent pas les controverses qui traversent la profession, si elles et ils n'ont pas d'idée de l'histoire des faits, et de l'histoire des pensées économiques, si elles et ils n'ont pas idée que les méthodes d'enquêtes en économie peuvent être multiples ?

Par ailleurs, ce rapport montre aussi à quel point les économistes ont plusieurs trains de retard.

Nous ne pouvons conclure ce rapport sans souligner à quel point la question de la transition écologique et plus généralement les questions écologiques et sociales sont spectaculairement absentes de l'offre de formation de licence économie-gestion quasiment partout en France. Quand elles sont offertes, c'est de manière totalement marginale. Il faut y voir sans aucun doute la volonté des économistes dominant.e.s de demeurer dans leur tour d'ivoire, même si non seulement la maison mais aussi la ville et le monde brûlent.

**Nous ne pouvons conclure ce rapport sans souligner
à quel point la question de la transition écologique
et plus généralement les questions écologiques et sociales
sont spectaculairement absentes de l'offre de formation
de licence économie-gestion quasiment partout en France.**

AFEP, 2011, *Pour une nouvelle démarche d'évaluation des laboratoires de recherche, des enseignants-chercheurs et des chercheurs en économie*, août 2011, rapport coordonné par Gabriel Colletis et Thomas Lamarche.

AFEP, 2013, *Evolution des recrutements des professeurs de sciences économiques depuis 2000. La fin du pluralisme*, rapport coordonné par Florence Jany-Catrice.
<https://assoekonomiepolitique.org/rapport-evolution-des-recrutements-des-professeurs-de-sciences-economiques-depuis-2000-septembre-2013/>

Bernard Chavance & Agnès Labrousse (2018) Institutions and 'Science': The Contest about Pluralism in Economics in France, *Review of Political Economy*, 30:2, 190-209, DOI: 10.1080/09538259.2018.1449472.

Ciccotosto Michela, 2018, *L'insegnamento della disciplina economica e la questione del pluralismo: un'indagine qualitativa e quantitativa*, 162 p.

Ciccotosto Michela & Sokolenko Oleksandra, 2019, *A Survey of Economics Teaching at Italian Universities*, 18 p.

Colander, David, and Klammer Arjo, 1987, "The making of an economist", *Journal of Economic Perspectives*, 1(2), p. 95-111.

Desrosières A., 1997, « Réfléter ou instituer : l'invention des indicateurs statistiques », dans Dupoirier E., Parodi J.-L. (dirs.), *Les indicateurs socio-politiques aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, p. 15-33.

Dobusch Leonhard, and Kapeller Jakob, 2012, "Heterodox United vs. Mainstream City? Sketching a Framework for Interested Pluralism in Economics", *Journal of Economic Issues*, XLV 1(4), December, p. 1035-1057.

Fausser Hannes & Kaskel Myriam, 2016, *Pluralism in economics teaching in Germany – evidence from a new dataset*, 59 p.

Fitoussi Jean-Paul, 2001, *L'Enseignement supérieur des sciences « économiques en question » : rapport au ministre de l'Éducation nationale*. Paris : Fayard.

Fullbrook Edward (ed.), 2003, *The Crisis in Economics The post-autistic economics movement: the first 600 days*, Routledge.

Fullbrook Edward, 2004, "Introduction: Broadband Versus Narrowband Economies", in Fullbrook (ed.), *A Guide to What's Wrong with Economics*, p. 1-6.

Fullbrook Edward (ed.), 2008, *Pluralist Economics*, Zed Books Ltd.

Garnet, Robert F., 2005, "Whither Heterodoxy?", *Post-autistic economics review*, 34, p. 2-21.

Guy Yann, Anaïs Henneguelle, Emmanuelle Puissant (coord.), 2023, *Grand Manuel d'Économie Politique*, ed. Dunod.

Hansen W. Lee, 1991, "The Education and Training of Economics Doctorates: Major Findings of the Executive Secretary of the American Economic Association's Commission on Graduate Education in Economics", *Journal of Economic Literature*, Sep., 29(3), p. 1054-1087 .

Hodgson Geoffrey, Mäki Uskali McCloskey Donald et alii, "A plea for a pluralistic and rigorous economics", *American Economic Review*, 82 (2), p. xxv.

Jany-Catrice Florence, 2022, « Nous allons vers l'extinction de toute pluralité des idées en économie », entretien avec Christian Chavagneux, *Alternatives économiques*, 19 septembre.

<https://www.alternatives-economiques.fr/florence-jany-catrice-allons-vers-extinction-de-toute-pluralite/00104390>

Jatteau Arthur & Egerer Elsa, 2022, "Maths, macro, micro: Is that all? Evidence from an International Study on Economics Bachelor Curricula", *International Journal of Pluralism and Economics Education*, vol. 13, n°3, p. 242-261.

Jensen Michael C., 1978, "Some anomalous evidence regarding market efficiency", 1978, *Journal of Financial Economics*, 6(2-3), p. 95-101.

Krueger Anne O. et alii, 1991, "Report of the Commission on Graduate Education in Economics", *Journal of Economic Literature*, Sep., 29(3), p. 1035-1053.

Kuttner, Robert, 1985, "The Poverty of Economics," *The Atlantic Monthly*, February, p. 74-84

<https://www.theatlantic.com/magazine/archive/1985/02/the-poverty-of-economics/666699/>

Labrousse Agnès, 2017, « Le pluralisme, source de rigueur et de découvertes scientifiques », in Coriat Benjamin, Coutrot Thomas, Eydoux Anne, Labrousse Agnès, Orléan André (coord.), *Misère du scientisme en économie. Retour sur l'affaire Cahuc-Zylberberg*, Editions du Croquant, p. 41-55.

Lakatos Imre, 1978, *The methodology of scientific research programmes. Philosophical papers Volume 1*, Cambridge University Press, 250 p.

Lee Frederic S., 2002, "The Association for Heterodox Economics: Past, Present, and Future", *Journal of Australian Political Economy*, 50, December, p. 29-43.

Leontief Wassily, 1982, "Academic Economics", *Science*, 217(4555), Jul. 9, p. 104 & 107.

MEPREE, 2000, « Lettre ouverte des étudiants en économie aux professeurs et responsables de l'enseignement de cette discipline », *Le Monde*, 17 juin.

NOIRIEL G., 1997, « Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 26, 1, p. 25-54.

Orléan André, 2018, « Pour un enseignement pluraliste de l'économie », *Variations*, 7 novembre : <https://variances.eu/?p=3626>.

Orléan André & Padis Marc-Olivier, 2008, « L'aveuglement au désastre. Le cas des crises financières », *Esprit*, 3-4, mars-avril, p. 9-19.

Orléan André (dir.), Batifoulier Philippe, Chavance Bernard, Favereau Olivier, Jallais Sophie, Labrousse Agnès, Lamarche Thomas, Tinel Bruno, 2015, *À quoi servent les économistes s'ils disent tous la même chose ? Manifeste pour une économie pluraliste*, Paris, Editions Les Liens qui Libèrent, 110 p.

Peps-Économie, 2013, « L'enseignement de l'économie dans le supérieur : bilan critique et perspectives », *L'Économie politique*, 2, 58, p. 6-23.

Peps-Économie, 2014, « The case for pluralism: what French undergraduate economics teaching is all about and how it can be improved », *International Journal of Pluralism and Economics Education*, 5, 4, p. 385-400.

- Post-Crash Economics Society, 2014, *Economics, Education and Unlearning: Economics Education at the University of Manchester*, 60 p.
- Raveaud Gilles, 2015, « Le mouvement “Autisme-économie” (2000-2001) : victoire intellectuelle, défaite politique », *Éducation et sociétés*, 35, p. 103-118.
- Reardon Jack, 2009, “Foreword”, *International Journal of Pluralism and Economics Education*, 1(1-2), p. 1-6.
- Rethinking Economics BE, 2019, *10 ans après la crise : Faut-il changer la formation des futur.e.s économistes ? Rapport d’une enquête auprès des étudiant.e.s en économie dans les universités de la fédérations Wallonie-Bruxelles*, 60 p.
- Rethinking Economics India Networks, 2022, *Pluralism in Economics Education. A review of Undergraduate Programmes in India*, June, 44 p.
- Svenlén Sally, Sargent Eirc, Tyler George & Pederson Ola, (avant-propos de R. Skidelsky), 2018, *Educating Economists? A report on the Economics Education at Durham University*, édité par DSEP (Durham Society for Economic Pluralism), 51 p.
<https://durhampluralism.files.wordpress.com/2018/04/educecon-durham-curr-rep.pdf>
- The Cambridge 27, 2001, “Opening Up Economics”, *post-autistic economics newsletter*, 7, July, 2-3. <http://www.paecon.net/PAERreview/wholeissues/issue7.pdf>
- The Cambridge Society for Economic Pluralism, 2014, *CSEP Survey of Economics Students: Is it Time for Change at Cambridge?*, 56 p.
- The Harvard Students, 2003, “The Harvard Student petition”, *Post-Autistic Economics Review*, 19, 2-3.
- Tieleman J., De Muijnck S., Kavelarrs M., Ostermeijer F. Rethinking Economics NL, 2018, *Thinking Like an Economist? A Quantitative Analysis of Economics Bachelor Curricula in the Netherlands*, 133 p.

Sites

- AFEP (Association Française d’Économie Politique) :
<https://assoekonomiepolitique.org/>
- AHE (Association for Heterodox Economics) : <https://www.hetecon.net/>
- Autisme-économie : <https://www.autisme-economie.org/>
- EAEPE (European Association for Evolutionary Political Economy) :
<https://eaepe.org/>
- ISIPE (International Student Initiative for Pluralism in Economics) :
<http://www.isipe.net/>
- Peps-Économie : <https://pepseco.wordpress.com/>
- Rethinking Economics : <https://www.rethinkeconomics.org/>
- World Economics Association : <https://www.worldeconomicsassociation.org/>
- Autisme-économie : <http://www.adelinotorres.info/economia/autisme-economie.html>
<http://web.archive.org/web/20220912235441/http://www.autisme-economie.org/article2.html>

Annexes

Annexe 1 - La triple catégorisation de l'AFEP

Voici le détail de notre catégorisation à trois niveaux, ainsi que le nom des variables correspondantes dans notre base.

1. Analyse économique [analyse éco]

a. Macroéconomie [macro]

- Macroéconomie (y compris principes de macroéconomie, macroéconomie générale, croissance, cycles, macroéconomie monétaire, macroéconomie appliquée...) [macro générale]
- Macroéconomie keynésienne et postkeynésienne, comptabilité nationale, crises [compta nat]
- Politique économique (politiques conjoncturelles, budgétaires, monétaires...) [politique éco]

b. Microéconomie [micro]

- Microéconomie générale (y compris Principes, Questions, Analyse, introduction, microéconomie X, ...) [micro générale]
- Économie de l'incertain et de l'information [éco incertain]
- Théorie des jeux (y.c. « théorie de la décision et théorie des jeux ») [théorie des jeux]
- Économie expérimentale et comportementale, psychologie de la prise de décision, nudges, etc. [éco expé]

c. Monnaie, banque, finance [monnaie]

- Monnaie, banque et finance (y compris économie monétaire, bancaire et financière) [monnaie, banque, finance]
- Institutions monétaires et financières (y compris Marchés financiers) [institutions monétaires]
- Monnaie et finance internationale (y compris marchés des changes) [finance inter]

d. Divers éco [analyse éco autres]

- Analyse économique (y.c. Principes de l'économie, introduction générale à l'économie, introduction à l'analyse économique, *topics in economics*, ...) [analyse éco divers]
- Économie politique [éco po]
- Analyse économique du droit, droit économique [analyse éco du droit]
- Séminaires, conférences, ateliers [séminaires]

2. Approches réflexives de l'économie [réflexif]

a. Histoire [histoire éco]

- Histoire de la pensée économique [hpe]
- Histoire des faits économiques, politiques et sociaux [histoire des faits]

b. Théories économiques (y compris débats et controverses) [théories éco]

c. Épistémologie [épistémo]

- Épistémologie [épistémologie]
- Socioéconomie de la quantification (y compris socio-histoire de la statistique, qualité des données...) [socioéco de la quantification]

3. Méthodes quantitatives [quanti]

a. Maths/Stats indifférenciés, techniques quantitatives [maths-stats]

b. Maths [maths]

- Maths [maths pures]
- Mathématiques financières [maths fi]

c. Stats [stats]

- Statistique générale (y compris pas de précision sur le type de Statistique) [stat généraliste]

- Statistique descriptive (y compris étude de cas sur données de la statistique publique) [stat descriptive]
- Construction des données statistiques (y compris « de l'enquête à la base de données ») [construction des données]

d. Économétrie [économétrie]

- Econométrie pure [économétrie pure]
- Probabilités et statistique inférentielle (y compris Probabilités et statistique), théorie des sondages [stat inférentielle]

e. Logiciels, base de données (y compris programmation, projet tutoré sur tableur, data visualisation) [logiciels]

f. Analyse de données (analyse factorielle, analyse textuelle, analyse bivarié de données d'enquête...) [analyse données]

g. Big data [big data]

4. Méthodes qualitatives (observation, entretien, archives...) [quali]

5. Outils [outils]

a. Méthodologie (méthodes de travail (universitaire/MTU), « méthodo en sciences économiques », « conférences de méthodes », « épreuve pluridisciplinaire et sa préparation méthodologique, expression écrite et orale, « accompagnement et soutien », soft skills, documentation...) [méthodo]

b. Mémoire [mémoire]

c. Numérique et informatique (PIX, C2i, culture et compétence numérique...) [numérique]

d. Projet [projet]

- Projet professionnel (professionnalisation, validation d'une expérience...) [projet pro]
- Projet personnel étudiant, projet étudiant [projet étudiant]
- Stage [stage]
- Engagement étudiant [engagement]
- Préparation aux concours [concours]
- Présentation des métiers [métiers]
- Entretien d'embauche [entretien]

- Gestion de projet [gestion de projet]
- Projet divers (quand le « projet » n'est pas clair ou pas précisé) [projet divers]

e. Langue [langue]

- Anglais [anglais]
- Espagnol [espagnol]
- Langue multichoix [langue au choix]
- Langue divers [langue divers]

6. Économie thématique

[éco théma]

a. Problèmes et actualités économiques [actu et problèmes éco]

- Actualité économique (y compris Économie contemporaine) [actu éco]
- Problèmes économiques contemporains [problèmes éco]

b. Économie du travail [éco du travail]

- Économie politique / Socioéconomie du travail et de l'emploi [socioéco du travail]
- Économie du travail, y.c. *European labor market prices* [éco du travail hors socioéco]

c. Économie des services [éco des services]

- Économie politique / Socioéconomie des services, socioéconomie de la consommation et des services [socioéco des services]
- Économie des services [éco des services hors socioéco]

d. Économie de l'innovation [éco de l'innovation]

- Économie politique / Socioéconomie de l'innovation [socioéco de l'innovation]
- Économie de l'innovation [éco de l'innovation hors socioéco]

e. Économie des organisations (y compris de l'entreprise) [éco des orgas]

- Économie politique / Socioéconomie des organisations [socioéco des orgas]
- Économie des organisations, théorie des organisations [éco des orgas hors socioéco]

f. Économie industrielle [éco indus]

- Économie politique / Socioéconomie industrielle [socioéco indus]
 - Économie industrielle, économie et organisation industrielle, industrial organisation [éco indus hors socioéco]
- g. Économie internationale (y compris Commerce international, Relations économiques internationales...)** [éco inter]
- Économie politique / Socioéconomie internationale / *political economy of globalization* [socioéco inter]
 - Économie internationale (y compris Commerce international, Relations économiques internationales) [éco inter hors socioéco]
- h. Économie du développement, économie des pays émergents** [éco du dev]
- Socioéconomie ou économie politique du développement, des pays émergents [socioéco du dev]
 - Économie du développement [éco du dev hors socioéco]
- i. Économie européenne** [éco europe]
- Socioéconomie ou économie politique européenne [socioéco europe]
 - Économie européenne [éco europe hors socioéco]
- j. Économie de l'environnement, du développement durable (y compris économie de l'énergie...)** [éco de l'environnement]
- Économie politique / Socioéconomie de l'environnement, du développement durable [socioéco de l'environnement]
 - Économie de l'environnement, du développement durable [éco de l'environnement hors socioéco]
- k. Économie de la culture** [éco de la culture]
- Économie politique / Socioéconomie de la culture [socioéco de la culture]
 - Économie de la culture [éco de la culture hors socioéco]
- l. Économie des inégalités** [éco des inégalités]
- Économie politique / Socioéconomie des inégalités [socioéco des inégalités]
 - Économie des inégalités [éco des inégalités hors socioéco]
- m. Économie publique** [éco publique]
- Économie publique (y compris économie du bonheur) [éco pub et bonheur]
 - Finances publiques (y compris économie du budget et de la fiscalité) [finances publiques]
 - Évaluation des politiques publiques [évaluation des politiques publiques]
- n. Économie de la protection sociale** [éco de la protection sociale]
- o. Économie de la santé** [éco de la santé]
- Économie politique / Socioéconomie de la santé [socioéco de la santé]
 - Économie de la santé [éco de la santé hors socioéco]
- p. Économie sociale et solidaire** [ess]
- q. Économie locale, régionale, spatiale** [éco locale]
- Économie politique / Socioéconomie locale, régionale, spatiale [socioéco locale]
 - Économie locale, régionale, spatiale [éco locale hors socioéco]
- r. Divers économie thématique** [éco théma divers]
- Économie politique / Socioéconomie divers [socioéco théma divers]
 - Économie thématique divers [éco théma divers hors socioéco]
- 7. Ouverture aux sciences humaines et sociales** [ouverture]
- Science politique et géopolitique (y compris construction européenne, institutions...) [science po]
 - Sociologie (y compris sociologie économique, psycho-socio...) [socio]
 - Anthropologie (y compris anthropologie économique) [anthropo]
 - Droit (non spécifique à la gestion, donc y compris droit de la famille, droit constitutionnel, droit administratif, introduction au droit...) [droit]
 - Démographie [démô]
 - Environnement, développement durable [environnement]

- Psychologie [psycho]
- Géographie, aménagement, urbanisme [géo]
- Histoire (sauf histoire de type histoire économique) dont histoire de l'art [histoire]
- Philosophie [philo]
- Culture générale [culture gé]
- Sciences humaines et sociales au choix [shs]
- Ouverture divers [ouverture divers]

8. Gestion [gestion]

- Gestion généraliste (y compris introduction à la gestion, principes de gestion d'ent.), gestion d'entreprise, gestion commerciale [gestion généraliste]
- Comptabilité (des entreprises, des sociétés, analytique, financière, calcul de coût etc.) [compta]
- Théories des organisations [théories des orga]
- Finance (Analyse financière, Finance de marché, Gestion de trésorerie), dès lors qu'elle est appliquée la gestion [finance]
- Marketing [marketing]
- Ressources humaines (y compris MRH management des ressources humaines) [ressources humaines]
- Management (management opérationnel, management des organisations, management digital, management des systèmes d'informations...) [management]

- Contrôle de gestion et audit [contrôle de gestion]
- Droit spécifique à la gestion (droit du travail, droit fiscal, droit des affaires, droit commercial, droit des sociétés, droit des biens, droit des obligations, théorie des contrats...) [droit gestion]
- Communication spécifique à la gestion (y compris systèmes d'information) [communication]
- Stratégie [stratégie]
- Logistique, logistique et qualité [logistique]
- Jeu d'entreprise, simulation [jeu d'entreprise]
- Entrepreneuriat [entrepreneuriat]
- Fiscalité [fiscalité]
- Responsabilité sociale de l'entreprise [rse]
- Gestion quanti (techniques quantitatives de gestion, méthodes et outils quantitatifs appliqués à la gestion) [gestion quanti]
- Gestion divers (quand ne rentre dans aucune catégorie) [gestion divers]

9. Divers (inclassable ailleurs) [divers]

- Sport [sport]
- Divers [divers divers]

Annexe 2 - Répartition des catégories selon leur proximité avec le *mainstream*

Les catégories de niveau 3 ont été réparties suivant leur proximité avec le *mainstream*. Elles ont ainsi été classées entre *mainstream*, *non-mainstream* et neutre. Certaines catégories ont été équitablement réparties entre *mainstream* et *non-mainstream*.

- | | | |
|---------------------------------|--|----------------------------------|
| ■ macro générale | ● métiers | ● socioéco locale |
| ▲ compta nat | ● entretien | ■ éco locale hors socioéco |
| ▲ politique éco | ● gestion de projet | ● socioéco thème divers |
| ■ micro générale | ● projet divers | ■ éco thème divers hors socioéco |
| ■ éco incertain | ● anglais | ▲ science po |
| ■ théorie des jeux | ● espagnol | ▲ socio |
| ■ éco expé | ● langue au choix | ▲ anthropo |
| ■ monnaie, banque, finance | ● langue divers | ▲ droit |
| ▲ institutions monétaires | ▲ actu éco | ▲ démo |
| ■ finance inter | ▲ problèmes éco | ▲ environnement |
| ■ analyse éco divers | ▲ socioéco du travail | ▲ psycho |
| ▲ éco po | ■ éco du travail hors socioéco | ▲ géo |
| ■ analyse éco du droit | ▲ socioéco des services | ▲ histoire |
| ● séminaires | ■ éco des services hors socioéco | ▲ philo |
| ▲ hpe | ▲ socioéco de l'innovation | ▲ culture gé |
| ▲ histoire des faits | ■ éco de l'innovation hors socioéco | ▲ shs |
| ▲ théories éco | ▲ socioéco des orgas | ▲ ouverture divers |
| ▲ épistémologie | ■ éco des orgas hors socioéco | ● gestion généraliste |
| ▲ socioéco de la quantification | ▲ socioéco indus | ● compta |
| ▲ / ■ maths-stats | ■ éco indus hors socioéco | ● théories des orgas |
| ▲ maths pures | ▲ socioéco inter | ● finance |
| ▲ maths fi | ■ éco inter hors socioéco | ● marketing |
| ▲ / ■ stat généraliste | ▲ socioéco du dev | ● ressources humaines |
| ▲ stat descriptive | ■ éco du dev hors socioéco | ● management |
| ▲ construction des données | ▲ socioéco europe | ● contrôle de gestion |
| ■ économétrie pure | ■ éco europe hors socioéco | ● droit gestion |
| ■ stat inférentielle | ▲ socioéco de l'environnement | ● communication |
| ▲ / ■ logiciels | ■ éco de l'environnement hors socioéco | ● stratégie |
| ▲ analyse données | ▲ socioéco de la culture | ● logistique |
| ■ big data | ■ éco de la culture hors socioéco | ● jeu d'entreprise |
| ▲ quali | ▲ socioéco des inégalités | ● entrepreneuriat |
| ● méthodo | ■ éco des inégalités hors socioéco | ● fiscalité |
| ● mémoire | ■ éco pub et bonheur | ● rse |
| ● numérique | ▲ finances publiques | ● gestion divers |
| ● projet pro | ■ évaluation des politiques publiques | ● gestion quanti |
| ● projet étudiant | ▲ éco de la protection sociale | ● sport |
| ● stage | ▲ socioéco de la santé | ● divers divers |
| ● engagement | ■ éco de la santé hors socioéco | |
| ● concours | ● ess | |

- Mainstream
- ▲ Non-Mainstream
- Neutre

